

RÉFLEXIONS QUE SUGGÈRE L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Série 3

Christian BIALÈS

Ancien élève de l'École normale supérieure Paris-Saclay
Agrégé de l'Université
Professeur honoraire de Chaire Supérieure
en Économie et Gestion
www.christian-biales.fr

Ce site se veut évolutif. Pour cela il fait l'objet d'un enrichissement documentaire régulier.

© **Les textes édités sur ce site sont la propriété de leur auteur.**

Le code de la propriété intellectuelle n'autorise, aux termes de l'article L122-5, que les reproductions strictement destinées à l'usage privé.

Pour toute utilisation de tout ou partie d'un texte de ce site, nous vous demandons instamment d'indiquer clairement le nom de l'auteur et la source :

CHRISTIAN BIALÈS
Professeur honoraire de Chaire Supérieure en Économie et Gestion
Montpellier (France)
www.Christian-Biales.fr

Tout autre usage impose d'obtenir l'autorisation de l'auteur.

Vous pouvez aussi [mettre un lien vers cette page](#)

Remarques préalables :

- Ce document concerne essentiellement la situation de l'année scolaire 2024-2025.
- Il doit beaucoup aux analyses que l'on peut trouver chez des experts reconnus et que j'apprécie tout spécialement, surtout ceux de Natixis, avec son directeur de la recherche économique, Patrick Artus, et ceux de Xerfi comme Olivier Passet et Alexandre Mirlicourtois en particulier.
- En complément, il est recommandé de consulter notre « Historique de l'euro » pour la période couverte par les présentes « Réflexions ».

Entrée en matière (début septembre)

La nouvelle année (scolaire) commence en France dans un contexte politique pour le moins chaotique : après des élections européennes et législatives, lesquelles se sont déroulées cela va faire bientôt deux mois, nous sommes toujours en attente d'un gouvernement alors que les échéances budgétaires arrivent à grands pas. Cette situation est tellement inédite en 5^{ème} République que j'y ai consacré ma « réflexion du mois » de l'été qui se termine : la dislocation de l'espace politique français en trois blocs « extrémisés » pour reprendre ma propre expression, que je trouve toujours bien adaptée à ce qui se passe actuellement. La décision improbable du Président Macron a plongé le pays dans une crise politique qui, s'éternisant, tourne de plus en plus à la crise de régime ; et elle s'éternise parce que n'existe aucune solution permettant à la fois stabilité et efficacité, sans que cela n'empêche de nombreux prétendants au poste de Premier ministre de se déclarer, en particulier la Haute fonctionnaire Lucie Castets désignée par le NFP.

Cela m'amène à verser dans la réflexion et le débat deux articles de journalistes économiques réputés

• Article d'Éric Le Boucher parue dans Les Echos le 30 août, dont le titre veut tout dire : « Non, la France n'a pas besoin d'un coup de barre à gauche » :

« Un jour j'ai demandé au SDF de mon quartier avec qui je discute régulièrement de la vie et des chiens, pour qui il votait. Sa réponse ciselée d'intelligence me laisse encore pantois : “Je vote à droite en France, à gauche en Europe et à l'extrême gauche dans le monde“. Tout est dans cette distinction si lumineuse des trois espaces qui n'est jamais faite en France. C'est la confusion des trois qui engendre le désarroi intellectuel et l'impuissance politique dans lesquels se trouve ce pays. Reprenons à l'envers.

Oui, mondialement, le capitalisme devenu financier et la politique monétaire expansionniste ont gonflé les prix de l'immobilier et les patrimoines en Bourse. Ce capitalisme n'assure plus ni une croissance saine et solide, ni une répartition équitable de ses fruits. Les milliardaires du 1 % ont accumulé des fortunes immenses mais les classes moyennes, se sentant flouées, se détachent de la démocratie et votent pour les populistes (*). En réalité, le bilan doit être nuancé, les inégalités mondiales ont plutôt tendance à se réduire, grâce à la Chine et maintenant à l'Inde. Mais persiste le sentiment d'injustice qui croît aussi vite que le carnet de commandes des super-yachts.

De son côté, l'Europe s'est construite sur la compétition entre les pays membres (Grand marché) et pas assez sur la coopération (faute de l'Europe sociale que voulait Delors). Là aussi, il faudrait nuancer, de nombreuses politiques fédérales “de gauche“ (comme le Green Deal) sont adoptées. Mais persiste l'idée d'une Europe “ultralibérale“.

À ces deux niveaux, un coup de barre “à gauche“ serait nécessaire. Revenir à un capitalisme responsable, ôter sa couronne à l'actionnaire, rétablir un équilibre entre le travail et le profit, reconstruire un ordre international coopératif, seraient des politiques légitimes. En Europe, harmoniser la fiscalité et accroître les politiques communes de recherche et d'innovation, seraient bienvenus pour donner une “puissance“ à l'Union. Mais l'organisation en nations rivales bloque les initiatives, comme on le voit sur l'imposition

minimale à 15 % des multinationales. La gauche, faute de partis mondiaux ou européens, faute de syndicats mondiaux ou européens, est impuissante.

Alors faut-il agir au niveau de la seule France ? La gauche française nous le fait croire, en confondant les espaces. Elle décrit une France misérable, une politique sociale sabrée, des services publics délabrés par "l'austérité", le tout par un pouvoir macronien au service du 1 %.

Cette fausse peinture est reproduite par les médias qui préfèrent plonger sur les pleurs et les peurs pour faire de l'audience que de regarder les rapports de l'Insee. En vérité, la France qui va plutôt bien, ne souffre certainement pas d'un manque global de "social". Le niveau très élevé des prélèvements (43 % du PIB) et des dépenses sociales (32 %) permet de corriger les inégalités. Celles-ci n'augmentent pas.

Le pouvoir d'achat moyen, un très court moment écorné par l'inflation, a retrouvé sa tendance à la hausse. Les services publics n'ont jamais reçu autant d'argent que sous les présidences Macron. Le discours de la gauche sur "une urgence" sociale correspond à un diagnostic importé faux.

Le mal français depuis trente ans ne vient pas d'une redistribution sociale insuffisante mais d'une production insuffisante. Abandonner aujourd'hui la politique de l'offre alors qu'elle porte ses fruits (les créations d'emplois) replongerait le pays dans sa léthargie et les plus démunis n'y gagneront rien, au contraire.

La gauche qui réclame "une rupture" n'a en vérité rien "de gauche" sauf à penser, comme Jean-Luc Mélenchon, que son héros Nicolas Maduro, le dictateur vénézuélien qui a ruiné son pays, est "de gauche". Être de gauche au XXI^e siècle consiste premièrement à reconnaître les faits. Jean-Luc Mélenchon fait, hélas comme Donald Trump, exactement le contraire : il a gagné les élections, c'est faux ; la France est misérable, c'est faux ; Macron est le serviteur des riches, c'est faux ; il ne respecte pas la Constitution, c'est faux.

Être de gauche consiste deuxièmement à ne pas chausser, cossard, des lunettes du 19^{ème} siècle. Les souffrances ne sont plus les mêmes, les solutions non plus. Le Labour britannique ne veut pas "protéger", mais construire "une plateforme" de droits "qui permette aux gens de s'élever selon leurs propres mérites". Il copie l'économie de l'offre "à la Biden" parce que c'est la bonne politique pour remonter les salaires.

Oui mais voilà : faire cela en France, investir dans l'État, réindustrialiser, créer des "bons" emplois... c'est ce que fait Emmanuel Macron, le honni. Donc ça ne peut pas être de gauche. Eh bien si ! »

(*) The crisis of Democratic Capitalism, Martin Wolf, Allen Lane 2023.

• Article de Pascal Perri dans Les Echos du 7 septembre : « Les trois plaies de l'économie française »

« Mieux vaut se préparer dès aujourd'hui à entendre des énormités jusqu'à l'élection de 2027. Les uns vont nous dire qu'ils ont trouvé de quoi financer 250 milliards d'euros de dépenses publiques supplémentaires alors qu'il faut d'urgence alléger le fardeau fiscal, les autres qu'il faut interrompre sans tarder les flux migratoires entrants.

Gauche radicale révolutionnaire et droite nationaliste ont en commun un programme économique délirant dans lequel les dépenses sont certaines mais les recettes hypothétiques. Et puisque tout le monde en France entend parler de souveraineté, voici trois sujets essentiels sur lesquels exercer notre souveraineté française.

1. L'asservissement de la dette

La dette publique française continue d'augmenter, or la dette excessive est un asservissement. On nous dit que la signature de la France est toujours robuste, que sa crédibilité n'est pas entamée. Elle le doit à sa capacité à lever l'impôt. L'opinion serait sans doute curieuse d'apprendre que le Portugal, une petite économie de la zone euro, emprunte désormais dans de meilleures conditions que la France.

À quoi sert cette dette ? Elle abonde un train de vie qui ne correspond pas aux recettes du pays. Elle finance trop souvent des coups de pouce éphémères sans produire d'effets durables dans le temps. Elle donne lieu à des remboursements d'intérêts considérables et croissants.

Chacun devrait comprendre que les intérêts payés par le pays sont perdus pour tout le reste : l'éducation, la santé ou la sécurité intérieure. Certes, la dette est perpétuelle, elle roule, mais progressivement elle passe entre les mains d'investisseurs étrangers (53 % selon les chiffres de juin 2024).

2. Situation tragique du commerce extérieur

Autre sujet de souveraineté économique et industrielle : la situation tragique de notre commerce extérieur. Cent soixante-quatre milliards d'euros de déficit en 2022, 100 milliards l'année dernière, et autour de 90 cette année. Il y a vingt-cinq ans, nous étions encore créditeurs sur le reste du monde avec une position extérieure nette positive.

La désindustrialisation du pays est passée par là. Nous ne fabriquons plus en France les produits électroménagers, les machines-outils et même les véhicules et les médicaments que les entreprises et les ménages Français achètent.

Sur les nouveaux marchés, comme ceux des panneaux solaires, nos dernières filières de production ont disparu. On peut en dire autant de notre consommation alimentaire courante : volailles, fruits et légumes.

Les importations galopent, notre taux de souveraineté alimentaire recule. Dans ces conditions, mener une politique keynésienne de relance par la demande revient à subventionner les produits importés (de faible qualité) et à affaiblir ce qui nous reste en France de filières de production.

3. Une productivité qui baisse

Notre salut tiendrait à la productivité si elle augmentait. Ce n'est pas le cas. Elle s'épuise, et quand on se compare à nos voisins européens frappés, eux aussi, par la crise Covid, l'écart se creuse. Le recul de la productivité nous prive de 110 milliards d'euros de PIB chaque année. Quand le taux d'emploi augmente plus vite que la croissance, ce qui a été le cas ces dernières années, la productivité recule.

Les causes sont connues : faiblesse de l'investissement liée à l'accès et au coût du capital, et qualifications défailtantes. Nous avons aujourd'hui deux fois moins de bacheliers scientifiques qu'il y a six ans ! Comme le remarquait Patrick Artus (Chronique « Croissance : une question de base », parue dans « Les Echos », du 3 septembre), la croissance américaine est alimentée par le progrès technique ; la nôtre, par la hausse du taux d'emploi (faibles en qualité).

Voilà trois chantiers prioritaires qui devraient guider l'action d'un nouveau gouvernement ».

Remarque : dans la déclaration de politique générale faite le 1^{er} octobre par le nouveau Premier Ministre, Michel Barnier, celui-ci présente les 5 cinq grands chantiers prioritaires pour son gouvernement : améliorer le niveau de vie des Français, assurer un meilleur accès à des services publics de qualité, renforcer la sécurité du quotidien, maîtriser l'immigration, encourager plus de fraternité.

Certes, tous ces chantiers concernent les finances publiques d'une manière ou d'une autre mais la première tâche du gouvernement va être de donner au pays un budget. Il est donc à souhaiter que ce budget permette de commencer à faire concrètement avancer les 5 grands chantiers définis par Michel Barnier.

LA FRANCE

- ***L'agence de notation Fitch maintient la note de la dette française à AA- mais abaisse la perspective à « négative »***

« Fitch Ratings - Frankfurt am Main - 11 Oct 2024: Fitch Ratings has revised the Outlook on France's Long-Term Foreign-Currency Issuer Default Rating (IDR) to Negative from Stable and affirmed the IDR at 'AA-'

(...) Fiscal Consolidation Plan: The government has presented a sizeable fiscal consolidation package to bring the deficit to 5% of GDP by 2025. Measures, some of which are temporary, include taxes on large corporations and wealthy individuals, deferred pension indexation and curbing healthcare and local government spending. In total, consolidation measures are worth EUR60 billion (2.0% of GDP), but we have cautiously included only part of the package, reflecting lingering political uncertainty and implementation risks around some of the measures“. (...)

Sizeable Medium-Term Deficits : We have raised our fiscal deficit forecasts for 2025 and 2026 to 5.4% of GDP, and do not expect the government to meet its revised medium-term deficit forecast to bring the deficit below 3% of GDP by 2029 (two years later than previously expected). Part of the announced fiscal consolidation measures are likely to be only temporary, while additional spending pressures come from higher spending on defence, renewable investments and rising interest expenses. France's expenditure/GDP ratio is structurally among the highest in our sovereign rating universe, while taxation levels are already very high”.

<https://www.fitchratings.com/research/sovereigns/fitch-revises-france-outlook-to-negative-affirms-at-aa-11-10-2024>

La question budgétaire

- ***50 ans de dépenses publiques***

Extraits de l'article de François Écalle sur son site FIPECO (juin 2024) :

« Cette note présente l'évolution des dépenses publiques de 1973 à 2023, dans la nouvelle base des comptes nationaux, par nature, par catégorie d'administrations et par fonction.

De 1973 à 2023, le rapport des dépenses publiques au PIB a augmenté de 16,0 points. Sa hausse a été particulièrement forte (12,5 points) de 1973 à 1985. Depuis 1985, il est sur une tendance plus modérément croissante (3,6 points).

En volume, la croissance des dépenses publiques a été en moyenne annuelle de 4,6 % de 1973 à 1990, de 2,4 % de 1991 à 2010 et de 1,0 % de 2011 à 2023.

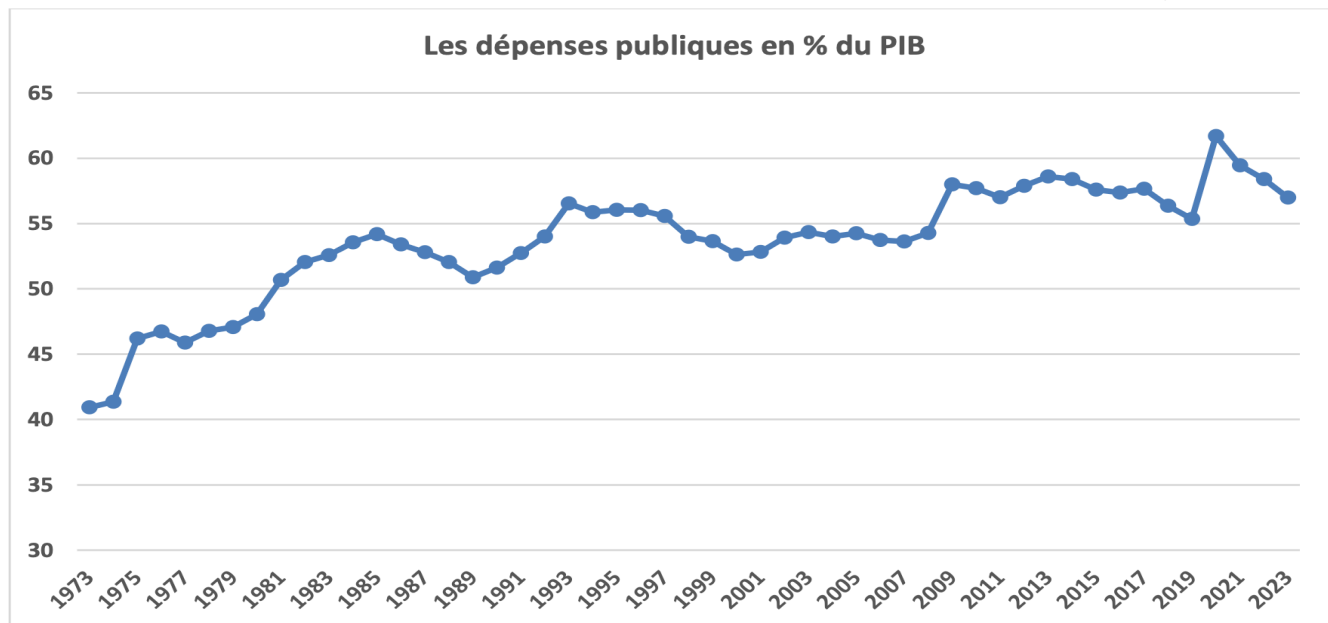
Cette augmentation de 16,0 points de PIB est due aux prestations sociales pour 10,0 points, aux subventions et autres transferts pour 3,6 points, à la masse salariale des administrations publiques pour 2,0 points, celle-ci étant toutefois en légère baisse depuis 1985. Le poids des achats courants de biens et services n'a quasiment pas varié. Celui des investissements a baissé de 0,8 point.

La charge des intérêts de la dette publique a d'abord augmenté, de 0,6 % du PIB en 1973 à 3,6 % en 1996 ; la baisse des taux d'intérêt l'a ensuite fait décroître, malgré la hausse de la dette, jusqu'à 1,3 % du PIB en 2020. Elle est depuis remontée jusqu'à 1,9 % du PIB en 2023.

Les dépenses par catégorie d'administrations publiques ne sont disponibles que de 1978 à 2023. Sur cette période, les dépenses des administrations sociales se sont accrues de 7,1 points de PIB. Celles des administrations locales ont augmenté de 3,1 points, en partie du fait de transferts de compétences de l'Etat. Le poids des administrations centrales a diminué de 0,6 point.

Les dépenses publiques par fonction ne sont disponibles que de 1995 à 2022. Sur cette période, le total des dépenses publiques primaires (hors intérêts de la dette) a augmenté de 4,0 points de PIB.

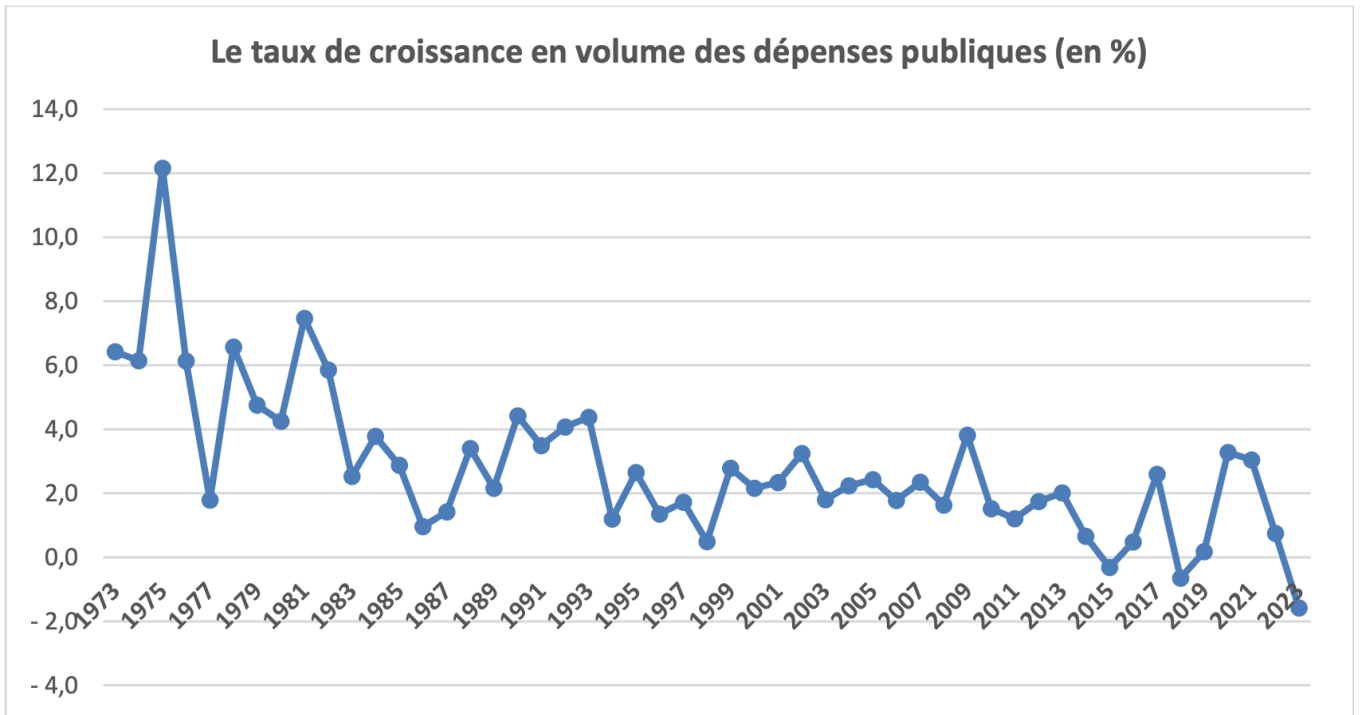
Les retraites y ont contribué pour 2,3 points et les dépenses de santé pour 2,0 points. Les dépenses affectées à la sécurité intérieure (justice et forces de l'ordre), au logement (hors prestations sociales), à la protection de l'environnement, à la lutte contre l'exclusion et à la culture et aux loisirs ainsi qu'aux « affaires économiques » (ensemble hétérogène de dépenses affectées notamment à des secteurs comme les transports, l'énergie ou l'agriculture) ont toutes augmenté, ce qui a conduit à une hausse de 2,4 points de PIB au total. Le coût des « services généraux » a diminué de 0,7 point et les dépenses militaires de 0,7 point. Les dépenses en faveur des familles ont baissé de 0,5 point. Enfin, les dépenses d'enseignement ont décliné de 0,6 point.



Source : Insee ; FIPECO

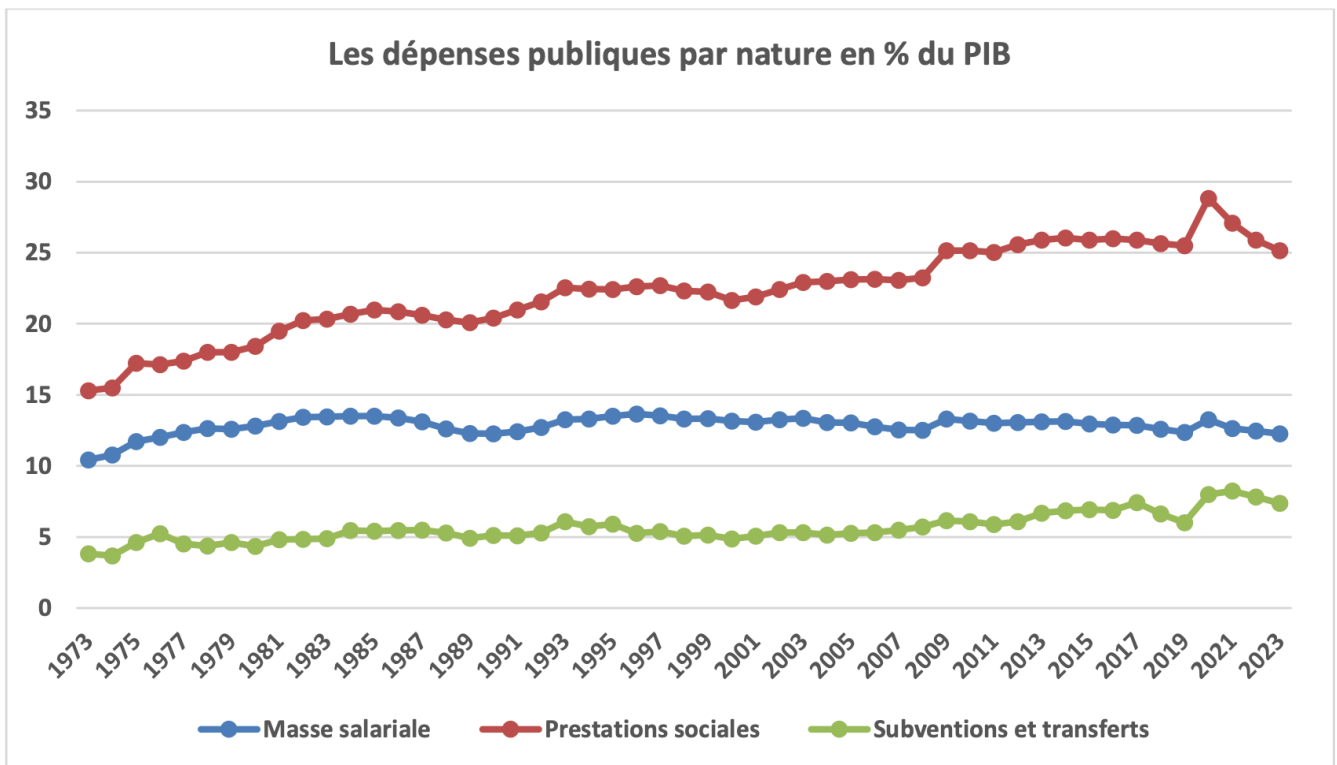
(...) Ses fluctuations tiennent pour beaucoup à celles de son dénominateur, l'activité économique mesurée par le PIB : reprise d'une forte croissance à la fin des années 1980 ; récession du début des années 1990 ; forte reprise de la croissance à la fin de cette décennie ; crise de 2008-2009 ; rebond en 2010-2011 et faible croissance des années 2012 à 2016 ; reprise de la croissance en 2017 ; récession de 2020 et rebond de l'activité en 2021-2022.

En volume, le déflateur étant le prix du PIB, la croissance des dépenses publiques a été en moyenne annuelle de 4,6 % de 1973 à 1990, de 2,4 % de 1991 à 2010 et de 1,0 % de 2011 à 2023.



Source : Insee, FIPECO.

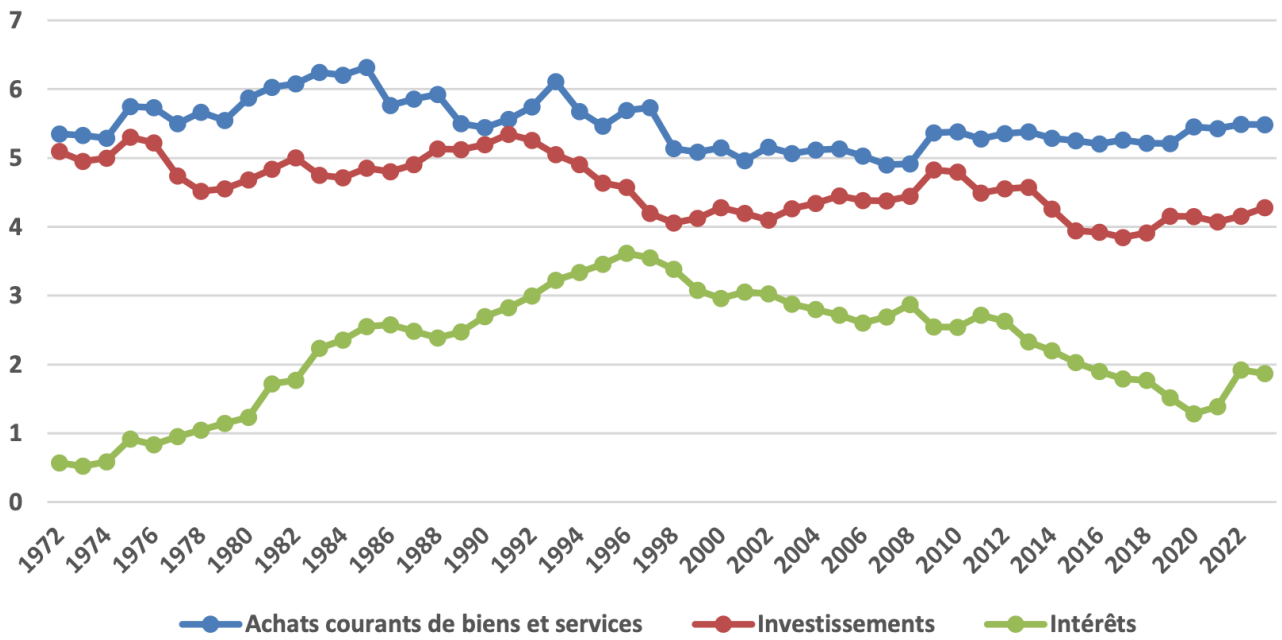
(...)



Source : Insee ; FIPECO

(...)

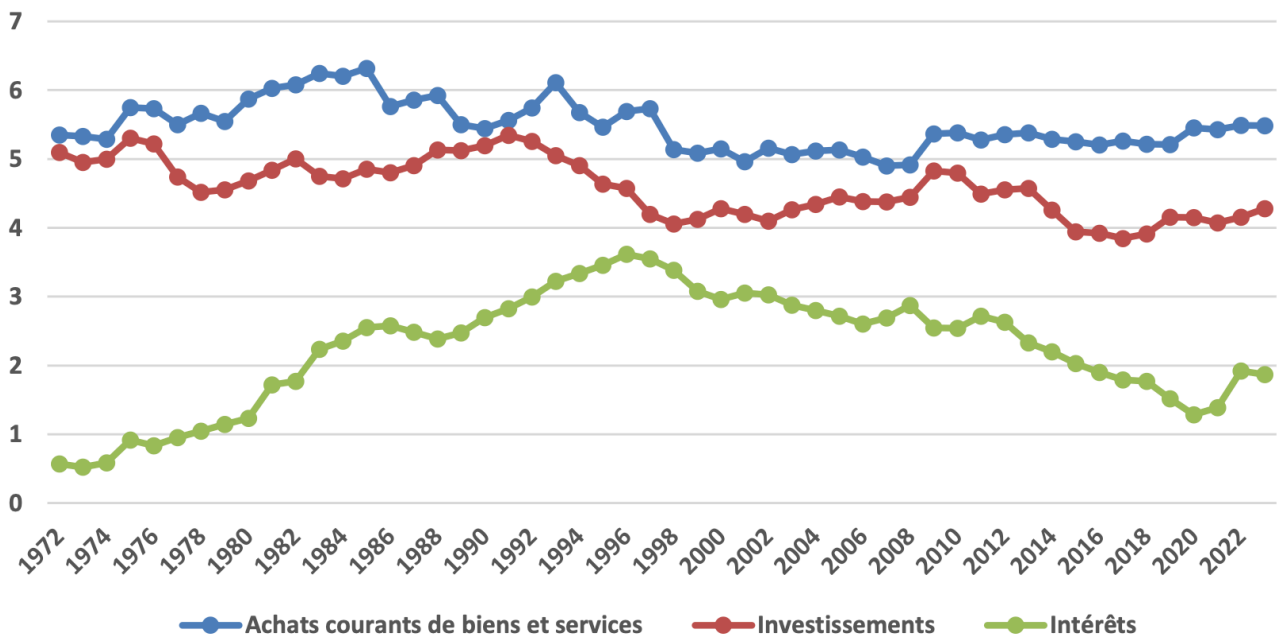
Les dépenses publiques par nature en % du PIB (2)



Source : Insee ; FIPECO

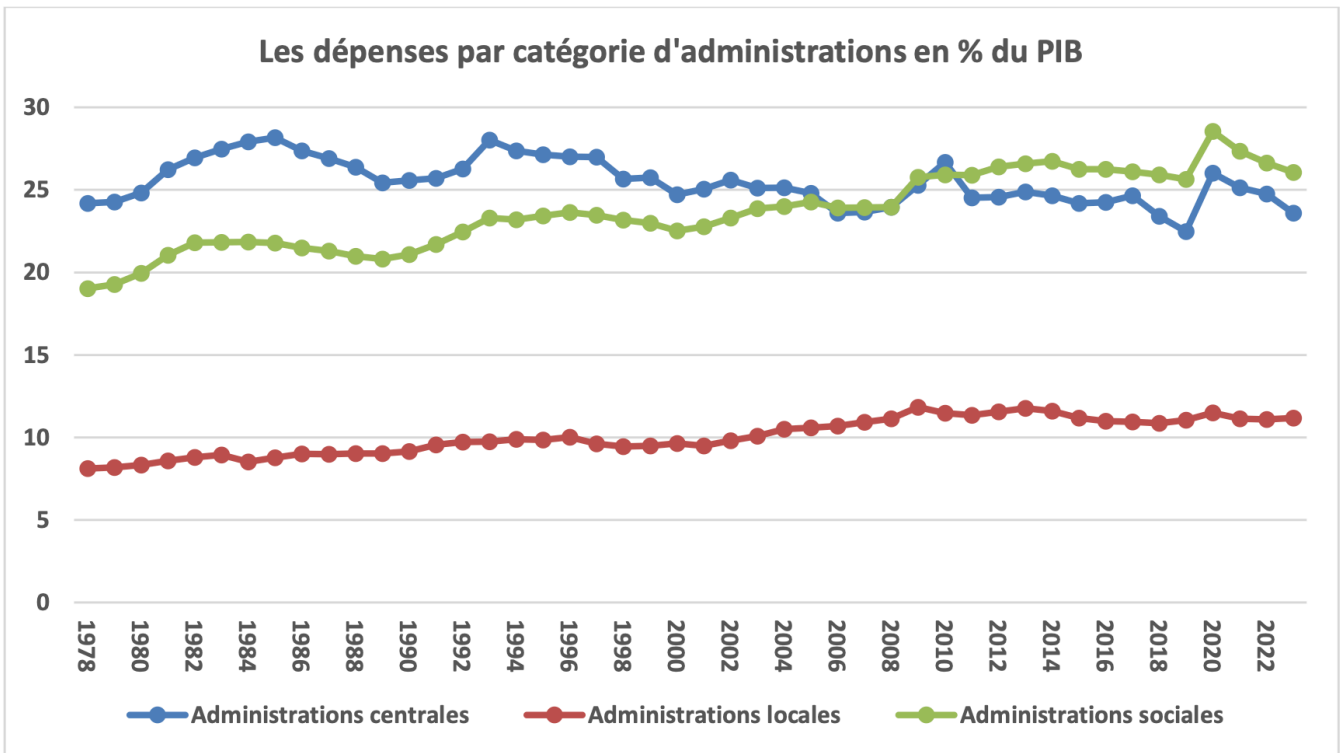
(...)

Les dépenses publiques par nature en % du PIB (2)



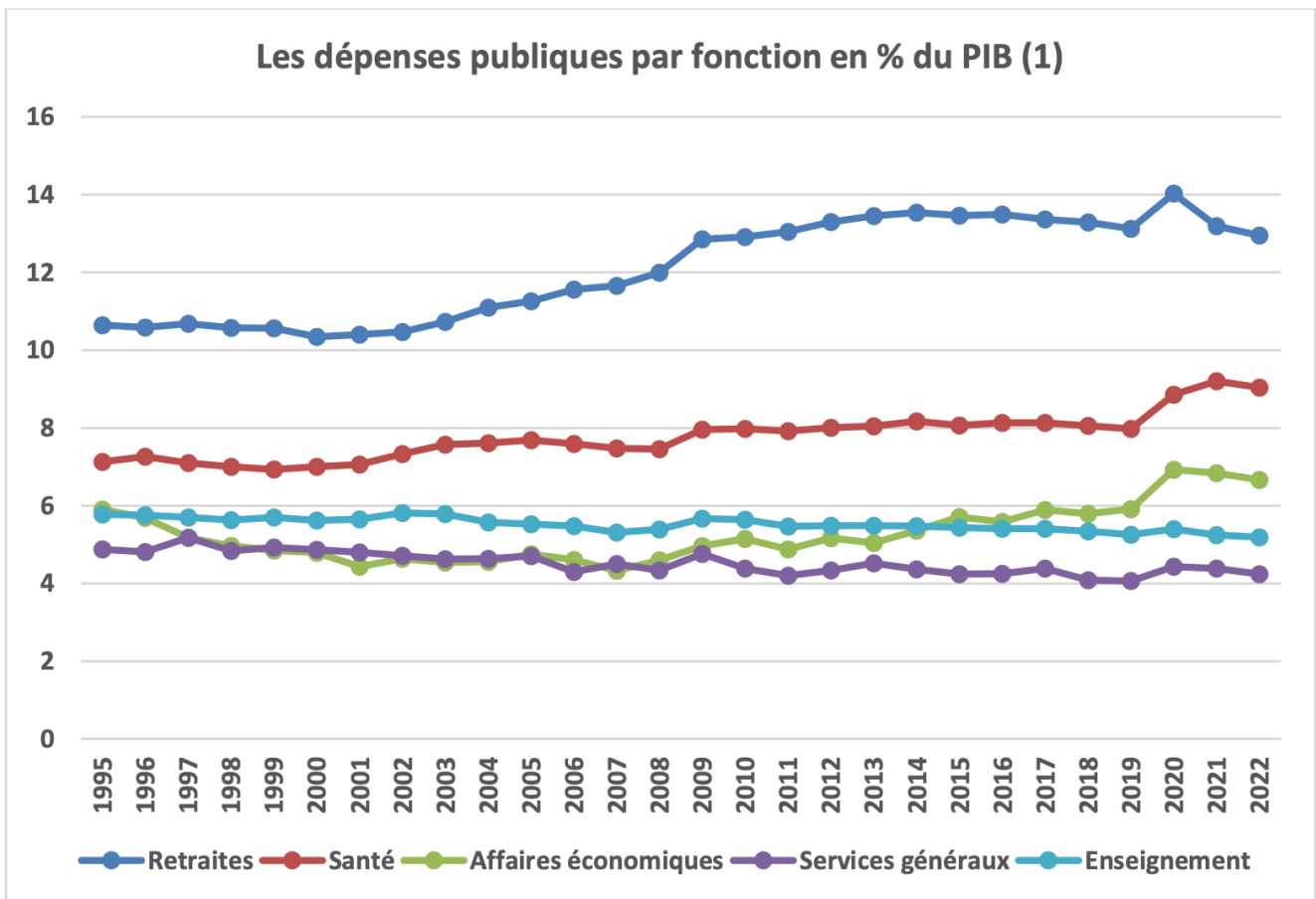
Source : Insee ; FIPECO

(...)



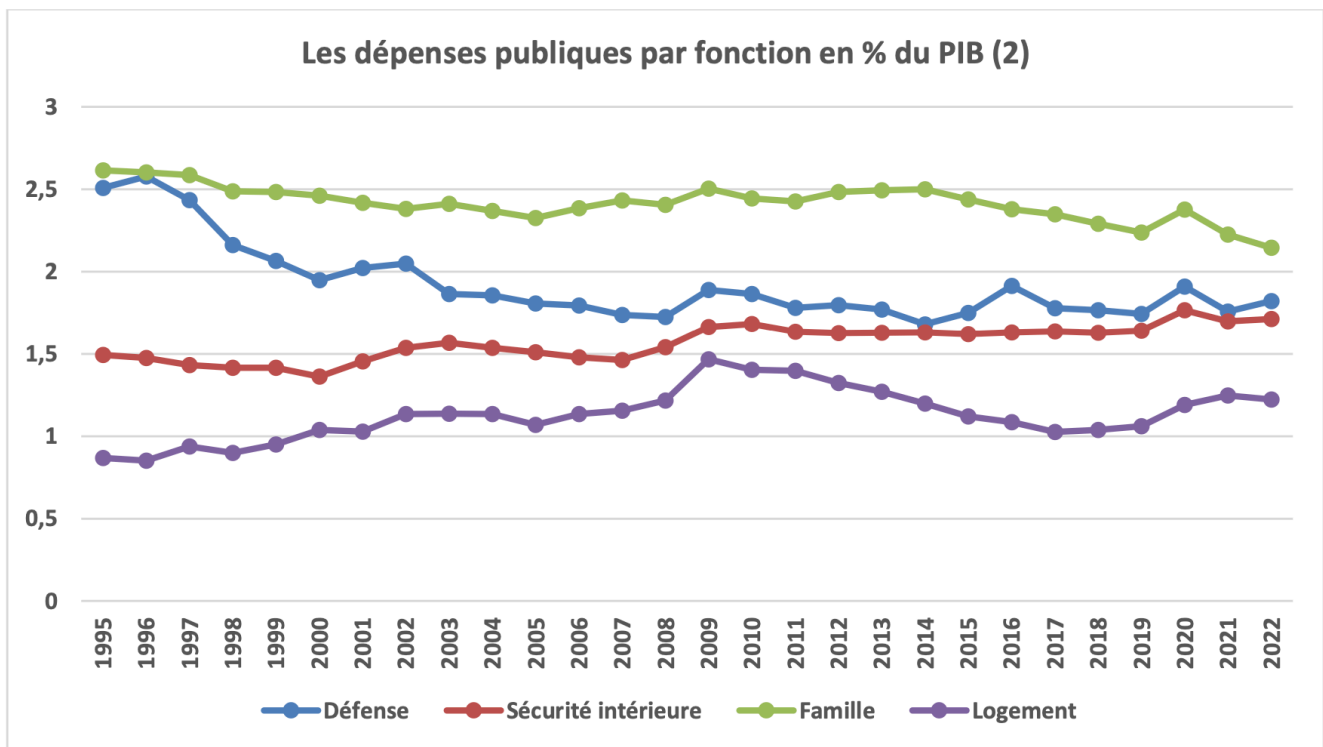
Source : Insee ; FIPECO

(...)



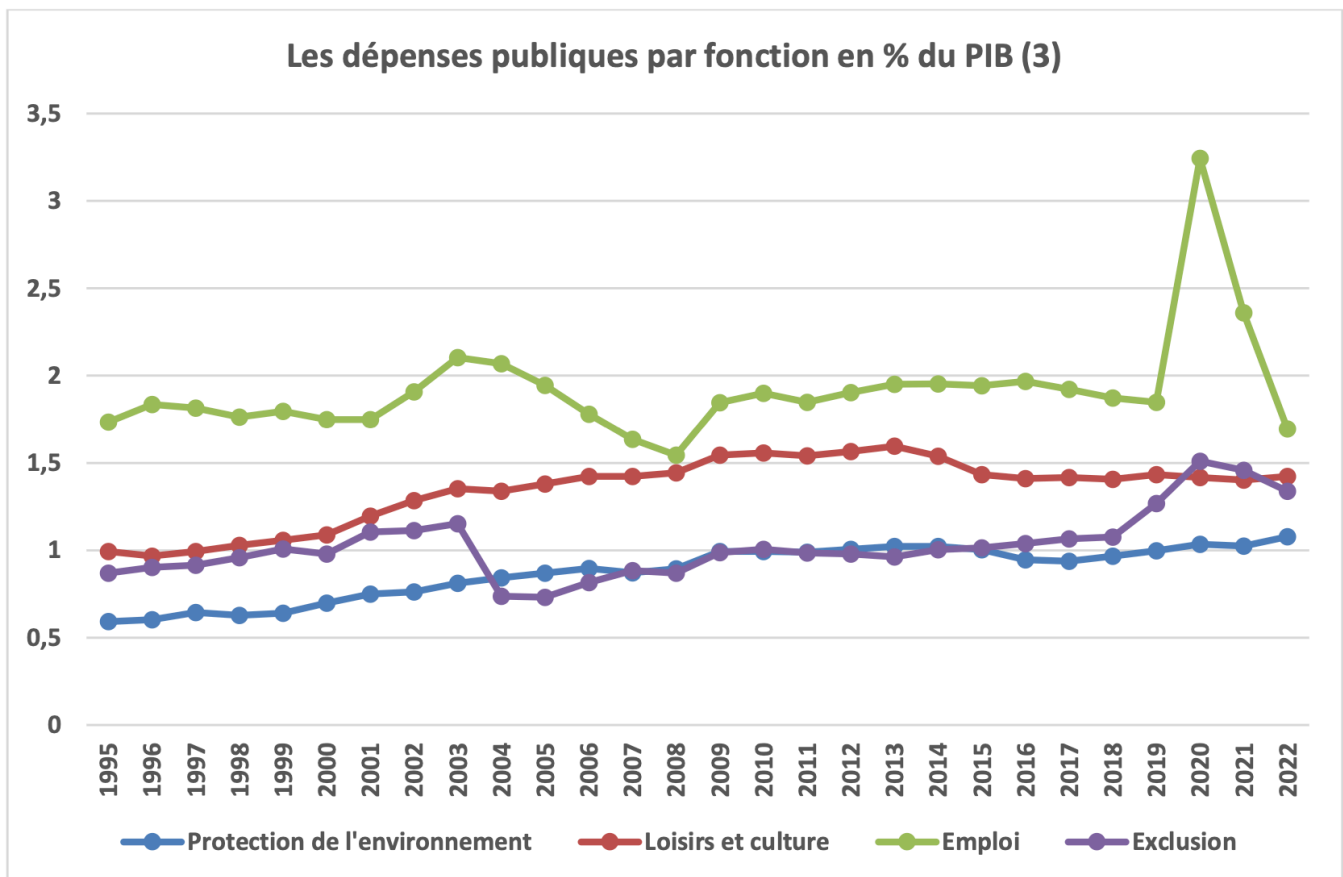
Source : Insee ; FIPECO

(...)



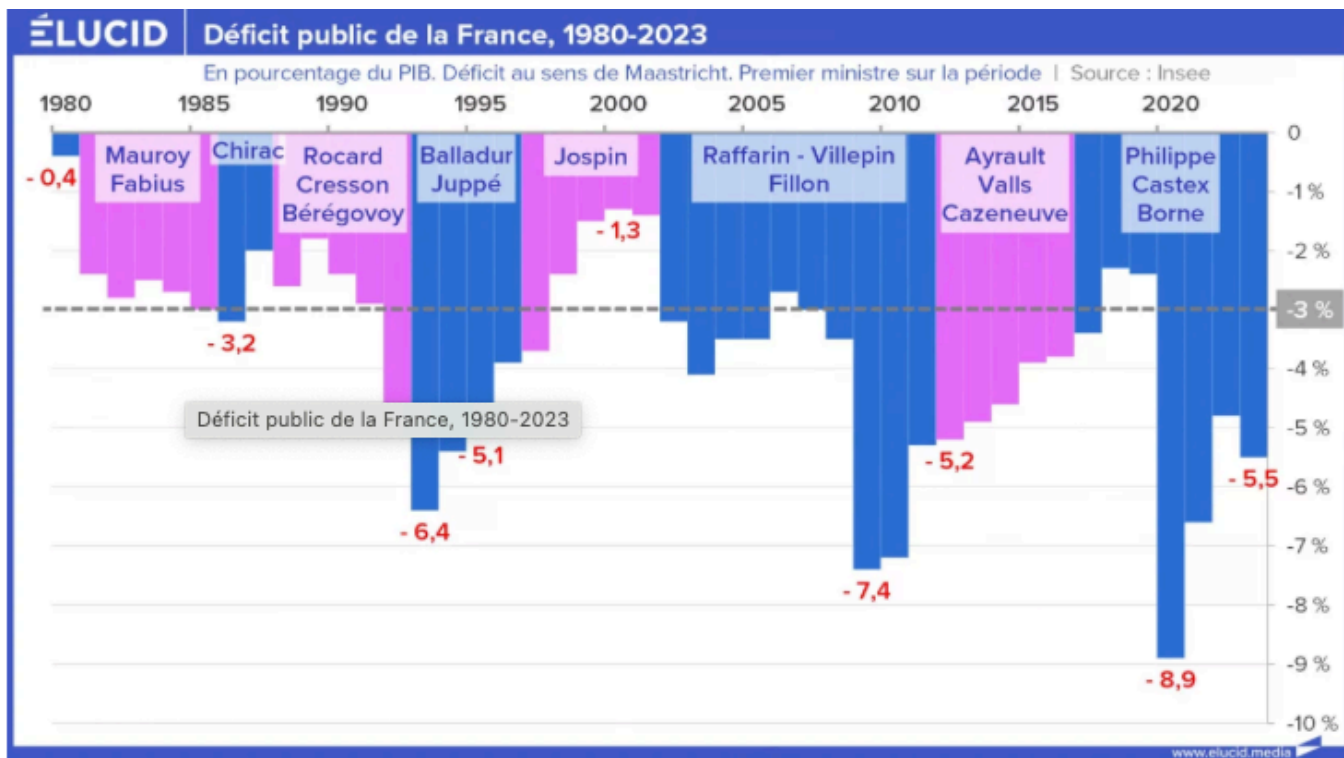
Source : Insee ; FIPECO

(...)



Source : Insee ; FIPECO

➤ **Déficit public de la France, 1980-2023**

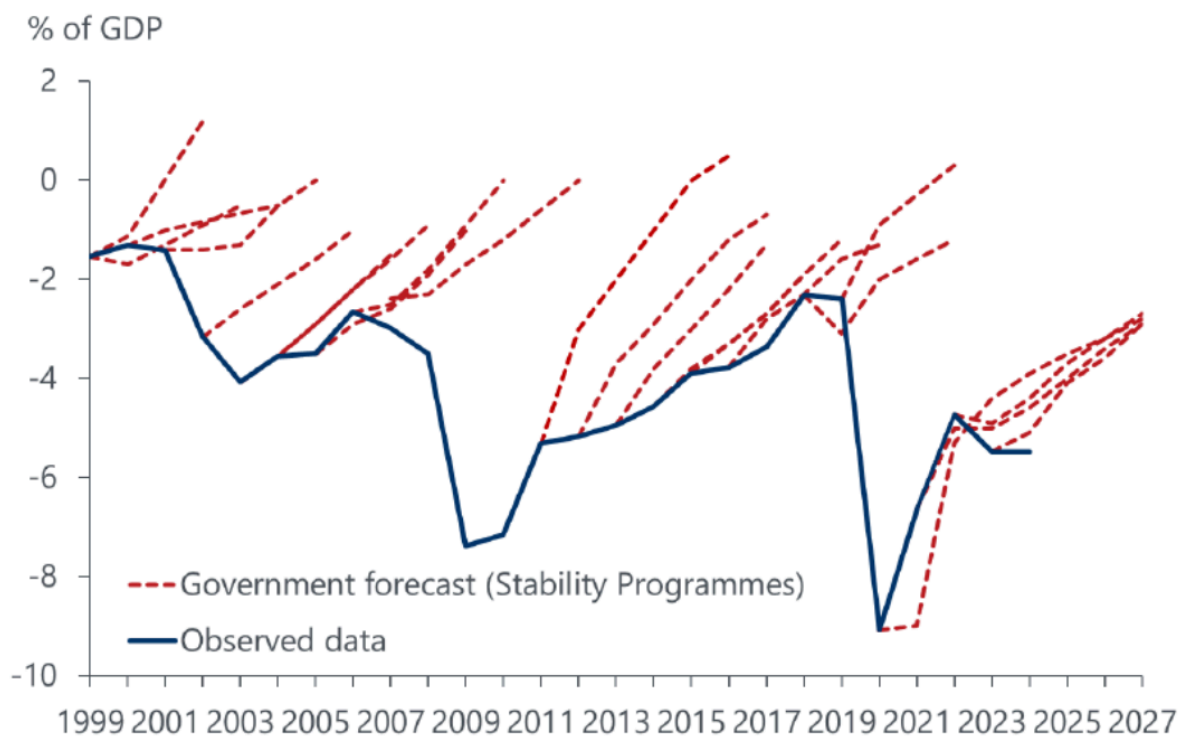


➤ Promesses et réalités

www.christian-b...

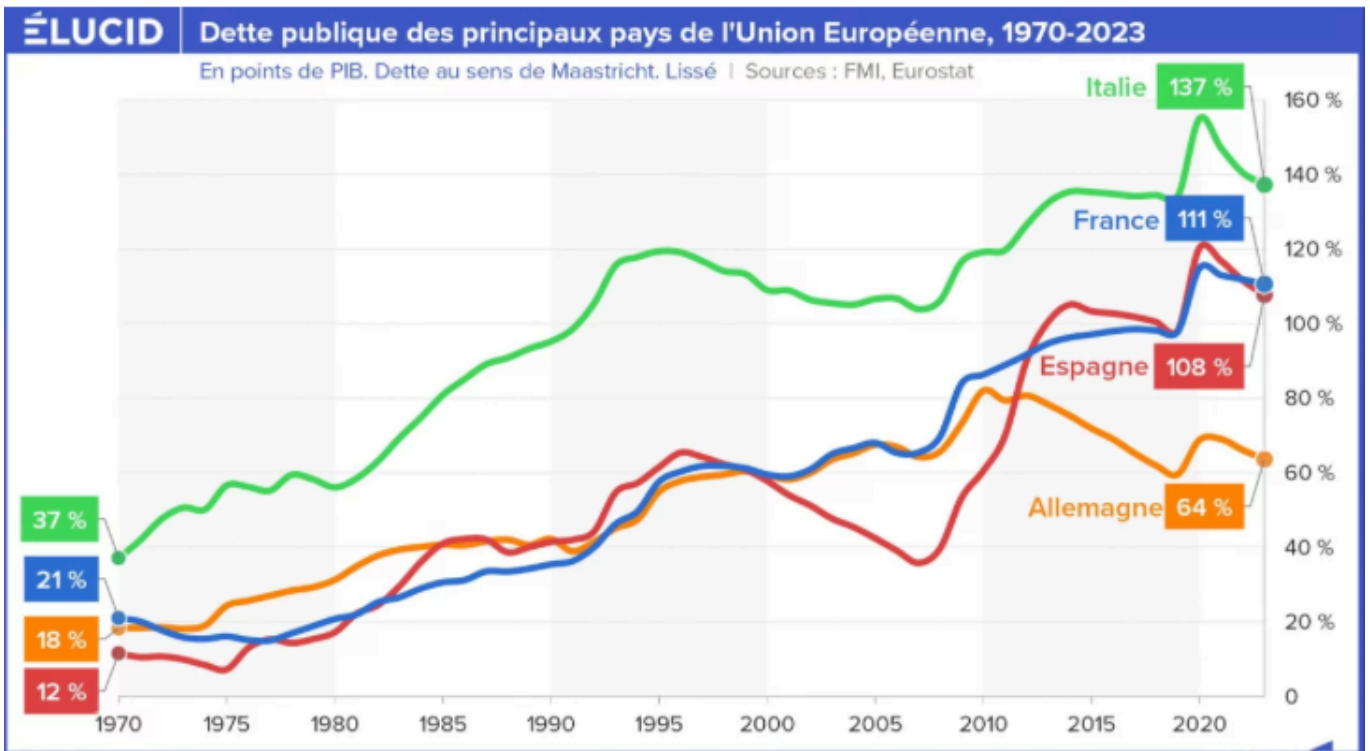
"Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent".
Un ministre français des finances.

France: Government balance - Historical data and previous government forecasts

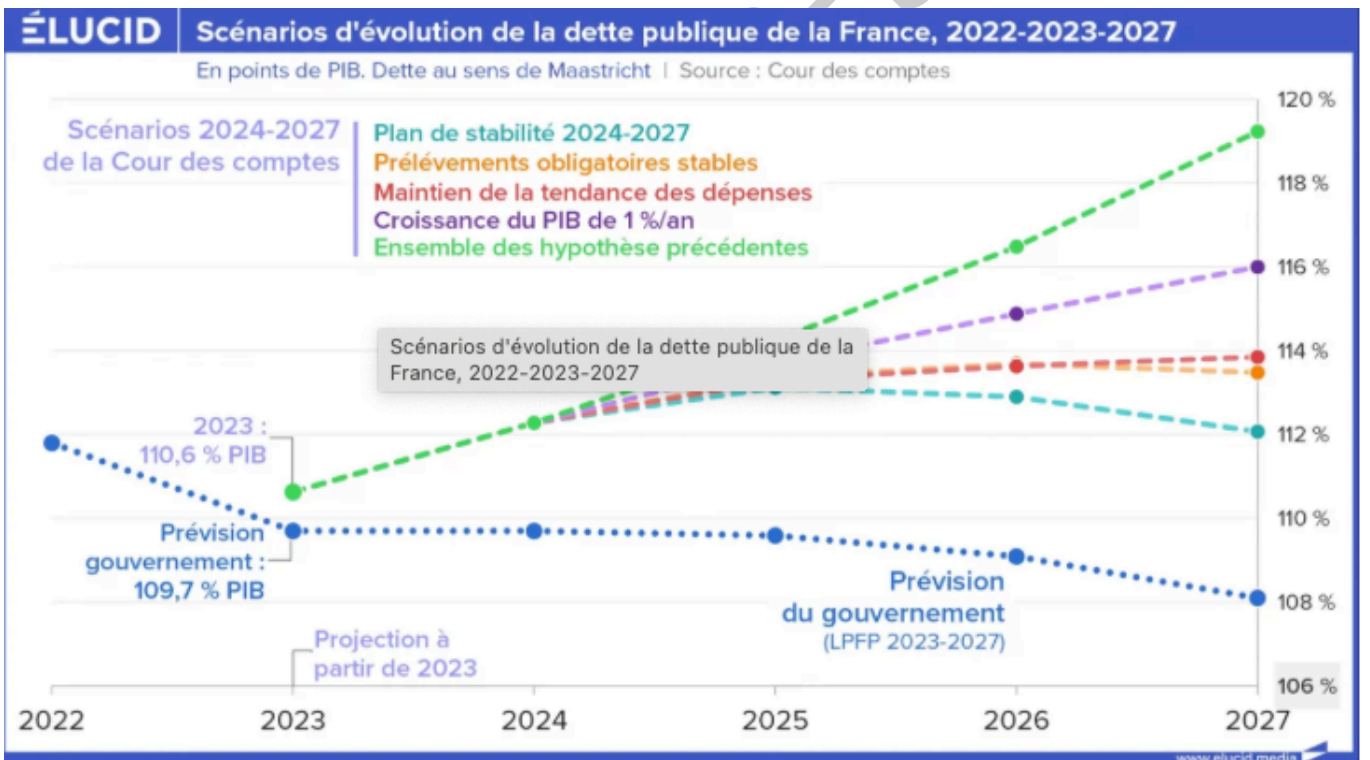


Source: Oxford Economics/European Commission/Haver Analytics

➤ *Dettes publiques dans l'UE*



➤ **Scénarios de l'évolution de la dette publique en France**



➤ **L'évolution de la charge d'intérêts sur la dette publique**

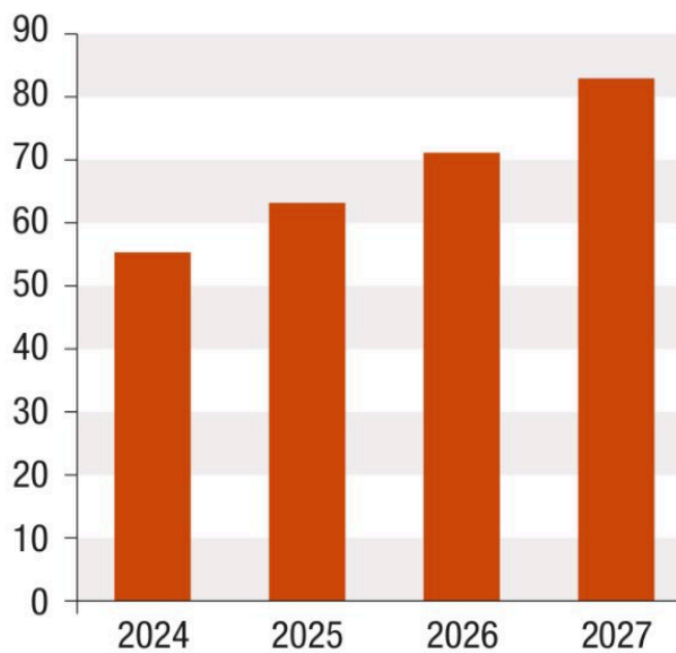
En 2027, les intérêts de la dette 🇫🇷 coûteront 8 fois le budget de la justice.

1,25 fois celui de l'éducation nationale.

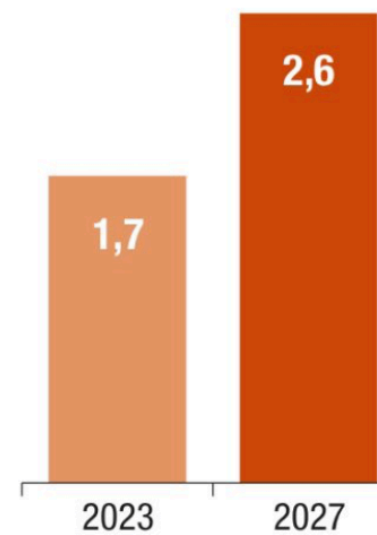
Une charge d'intérêts en forte hausse

Toutes administrations publiques

En milliards d'euros



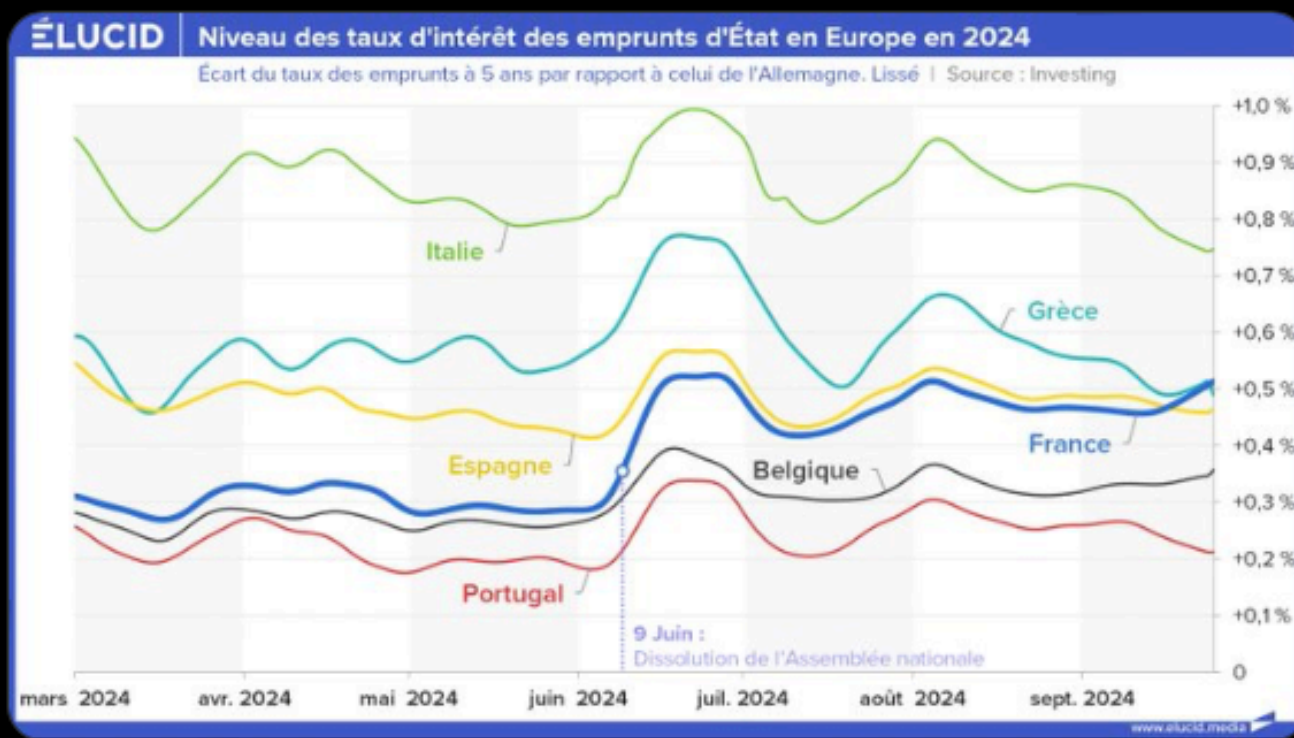
En points de PIB



SOURCE : PROGRAMME DE STABILITÉ 2024-2027

➤ *Le coût de l'endettement public en France...*

Encore un beau succès de Macron : la France s'endette désormais plus cher que l'Espagne, le Portugal et la Grèce. Bon courage au nouveau ministre de l'Économie



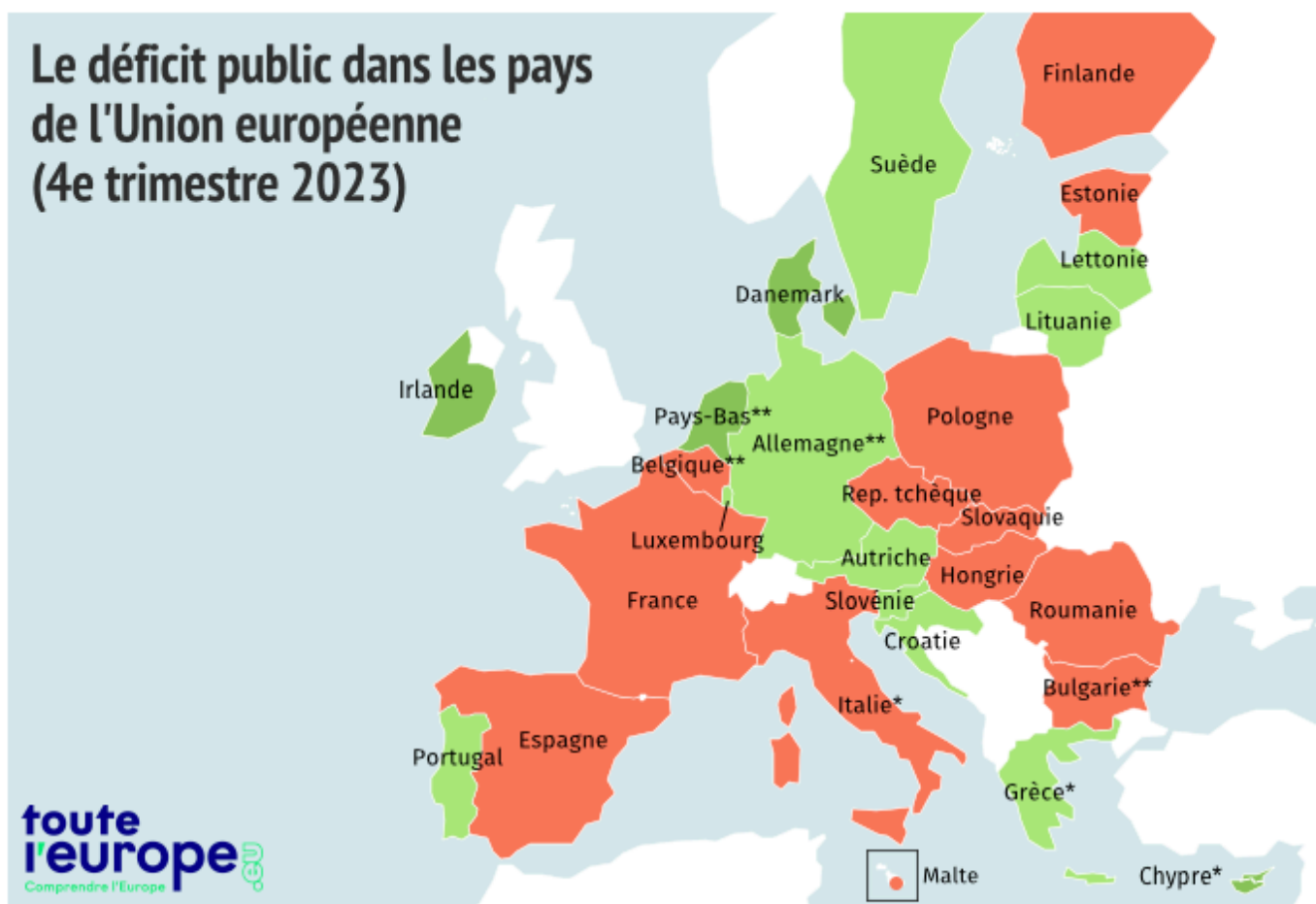
Dans Les Echos du 1^{er} octobre, Jean-Marc Vittori écrit :

« (...) **il y a deux scénarios possibles**. L'Italie illustre le premier depuis des décennies : l'asphyxie. La charge de la dette contraint peu à peu l'État à comprimer les autres dépenses, le plus souvent celles qui contribuent à la préparation de l'avenir comme l'investissement public, la transition énergétique ou l'éducation. Le deuxième scénario, plus dramatique, a été vécu par la Grèce en 2010, c'est l'arrêt cardiaque. Il vient non pas de l'envolée des taux d'intérêt, mais de la fuite des investisseurs qui arrêtent soudain d'acheter des obligations. Contrairement à ce qu'on entend parfois, ce n'est pas réservé aux « petits pays » comme la Grèce ou l'Argentine. (...) La France a longtemps été protégée par le fait que les investisseurs étrangers, qui détiennent la majeure partie de sa dette, la considéraient comme un ersatz d'Allemagne. Mais ils bougent. Les Japonais, plus gros détenteurs d'obligations françaises, vendent en masse quand il y a de l'incertitude politique, comme ce fut le cas avant l'élection de 2017 ou lors de la dissolution récente de l'Assemblée nationale. Et l'incertitude politique risque de s'incruster.

En cas de vent de panique, deux acheteurs seront à coup sûr sollicités : la Banque centrale européenne, et les banques françaises qui ont bien moins d'obligations publiques « domestiques » en portefeuille que leurs rivales espagnoles ou italiennes. Mais l'une comme les autres feront tout pour minimiser leur écot. »

➤ **Le déficit public en France et ailleurs**

Le déficit public dans les pays de l'Union européenne (4e trimestre 2023)



● Equilibre ou excédent public ● Déficit public entre 0 et 3 % ● Déficit public supérieur à 3 %

Déficit public des Etats membres de l'Union européenne en pourcentage du PIB, au 4e trimestre 2023 (données ajustées)

* données non ajustées (non désaisonnalisées et non corrigées des effets de calendrier)

**données provisoires

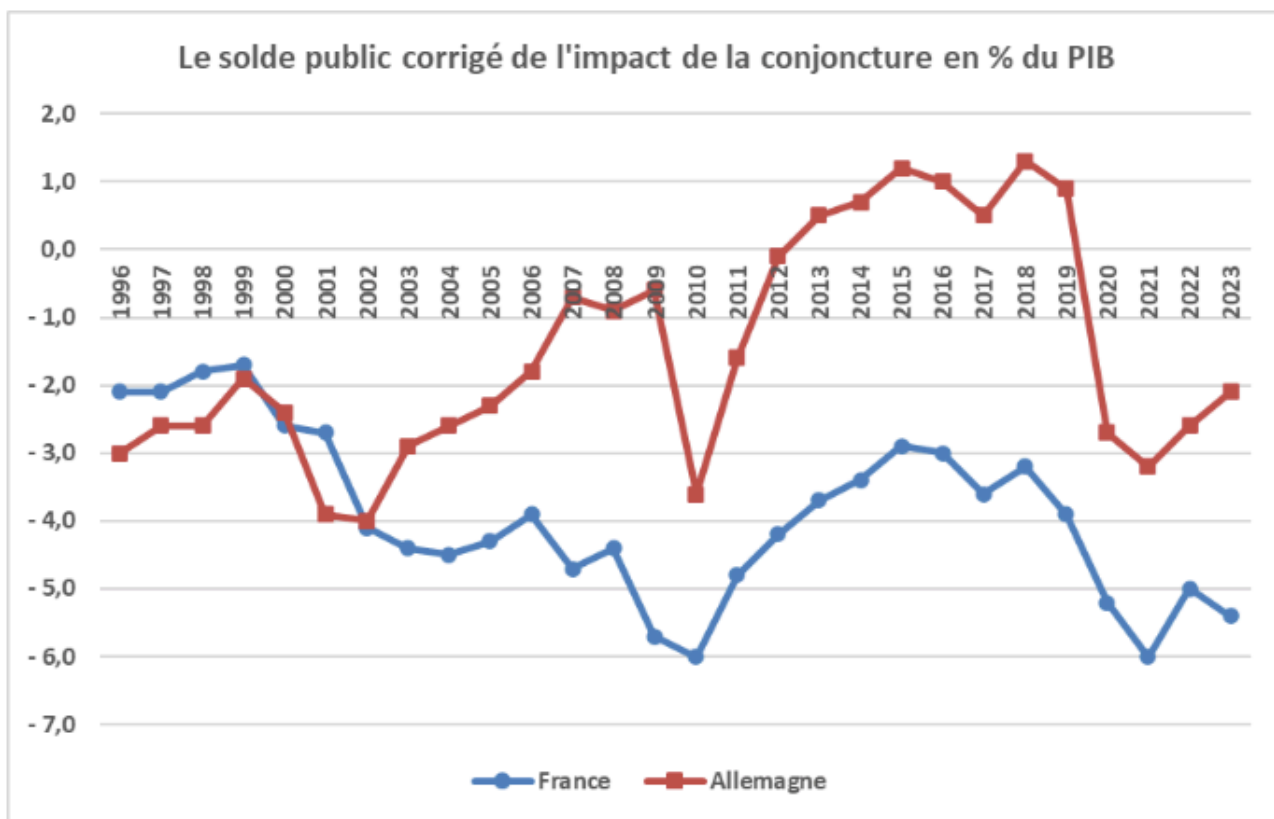
Malte a été agrandie pour une meilleure visibilité

Source : Eurostat

Note : Évolution du solde public structurel en France et en Allemagne. Explications.

Fipeco.fr de François Écalle.

WWW



Source : Commission européenne ; FIPECO

« L'examen de ce solde corrigé, ou structurel, montre qu'il était à peu près identique dans les deux pays jusqu'à 2002. La divergence entre leurs politiques budgétaires a commencé en 2003. L'Allemagne a dès cette année-là pris les mesures nécessaires pour redresser son solde corrigé (d'environ 1 point de PIB en 2003 et 2 points de PIB sur 2004-2007).

L'Agenda 2010 du Chancelier Schroeder a été présenté le 24 mars 2003. Les mesures de redressement des finances publiques ont contribué, dans un premier temps, à réduire l'activité économique, déjà faible, et une récession a été enregistrée en 2003 (- 0,7 %) suivie d'une relativement faible croissance en 2004 et 2005, ce qui a eu pour effet de maintenir le déficit effectif au-dessus de 3,0 % du PIB jusqu'à 2005. De son côté, la France a légèrement augmenté son déficit structurel de 2002 à 2004 alors qu'elle bénéficiait d'une conjoncture plus favorable (croissance moyenne annuelle de 1,9 %). Malgré cette croissance plus forte, elle s'est ainsi retrouvée en 2006 avec un déficit public supérieur à celui de l'Allemagne.

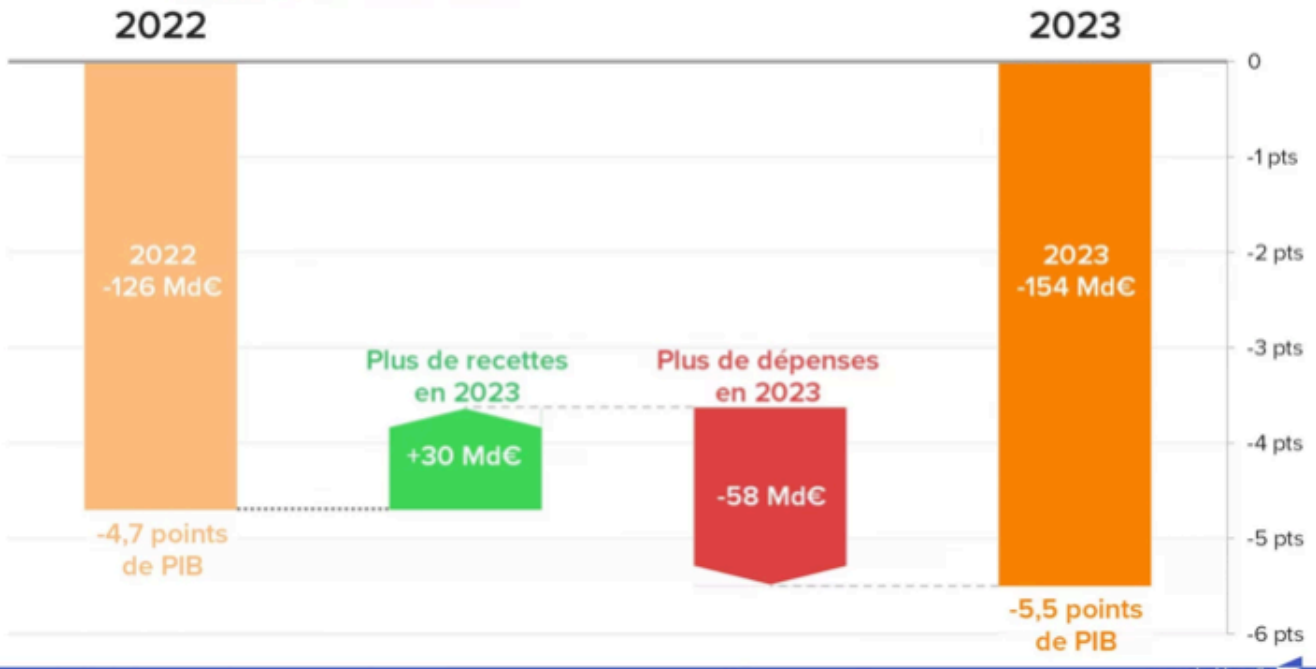
En 2007, l'écart entre les soldes corrigés des deux pays atteignait 4,0 points de PIB. Il est ensuite presque toujours resté compris entre 3,0 et 4,5 points de PIB jusqu'à 2019.

On peut noter que le décrochage des soldes structurels en France et en Allemagne au milieu des années 2000 coïncide avec un décrochage des taux d'emploi entre les deux pays (l'écart est passé d'environ 2 points dans la première moitié de cette décennie à environ 6 points dans la deuxième moitié) qui a sans doute la même origine : les réformes de l'Agenda 2010.

De 2019 à 2023, le solde corrigé de l'Allemagne a diminué de 3,0 points de PIB et celui de la France de 2,5 points, leur écart étant ainsi ramené à 3,3 points selon la Commission européenne ».



En points de PIB | Source : Insee

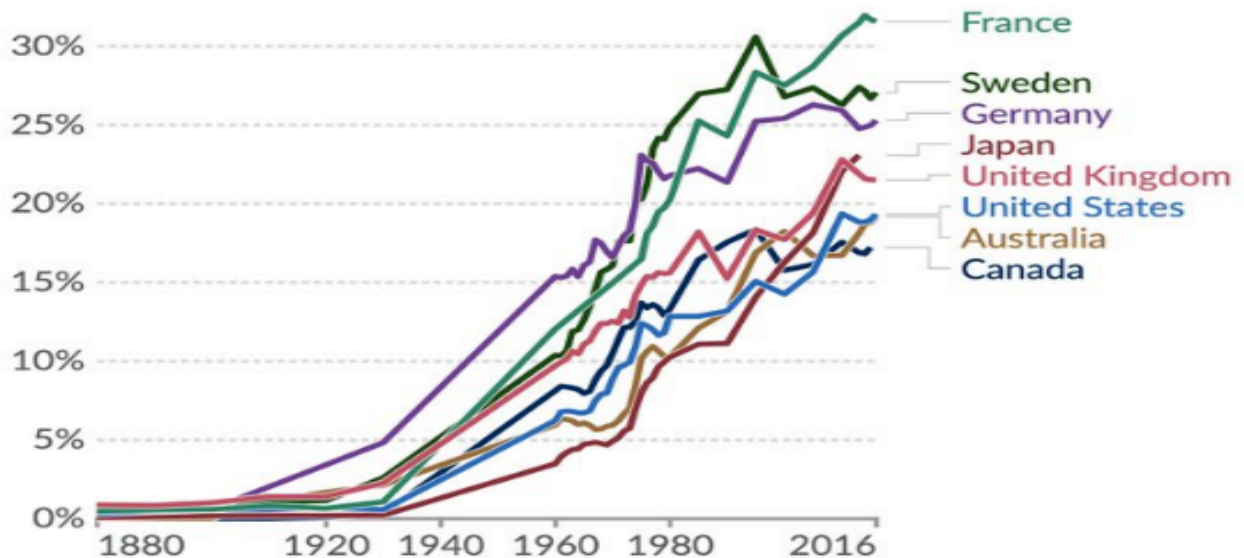


➤ *Les dépenses de protection sociale : la France championne !*

Public social spending as a share of GDP

Our World in Data

Social spending includes, among others, the following areas: health, old age, incapacity-related benefits, family, active labor market programmes, unemployment, and housing.



Data source: Our World in Data based on OECD and Lindert (2004)
 OurWorldInData.org/government-spending | CC BY

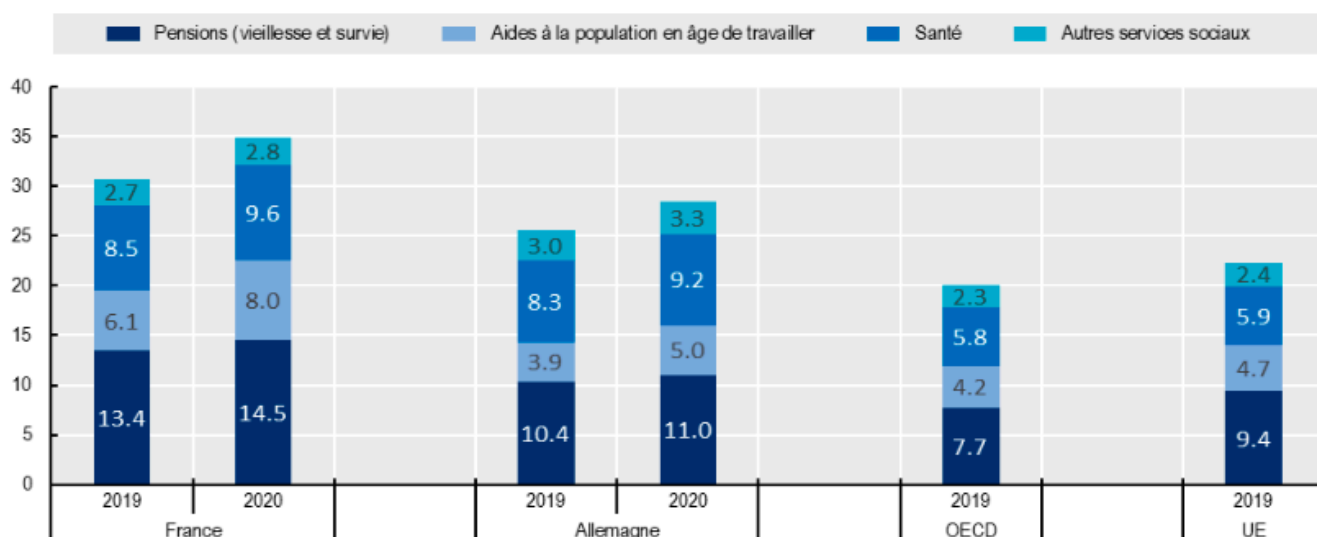
+9%
1,2 milliard d'euros
Pour le budget de l'AME en 2025.

➤ **Les dépenses sociales publiques, comparaison entre la France et l'Allemagne**

Extraits de l'étude de l'OCDE (https://www.oecd.org/fr/publications/etude-comparative-des-depenses-et-du-financement-de-la-protection-sociale-en-france-et-en-allemande_a65d2c6b-fr.html)

Graphique 3. La France dépense notamment plus que l'Allemagne en pensions publiques et aides en espèces à la population en âge de travailler

Dépenses sociales publiques par grand domaine d'action publique, en pourcentage du PIB, en 2019 et 2020



Source : Base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales SocX - <http://oe.cd/socx-fr>

À l'échelle de l'OCDE en 2019, en moyenne, les pensions de vieillesse et de réversion (7.7% du PIB) et la santé (5.8% du PIB) sont les deux principaux postes de dépenses sociales publiques (Graphique 3). Avec 13.4% du PIB, la France est l'un des pays où le niveau de dépenses publiques de retraite est le plus élevé, après l'Italie et la Grèce à 15% du PIB). L'Allemagne, avec 10.4% du PIB, 3 points de pourcentage

de moins qu'en France, se classe au 10^{ème} rang des pays de l'OCDE en termes de dépenses publiques de retraite.

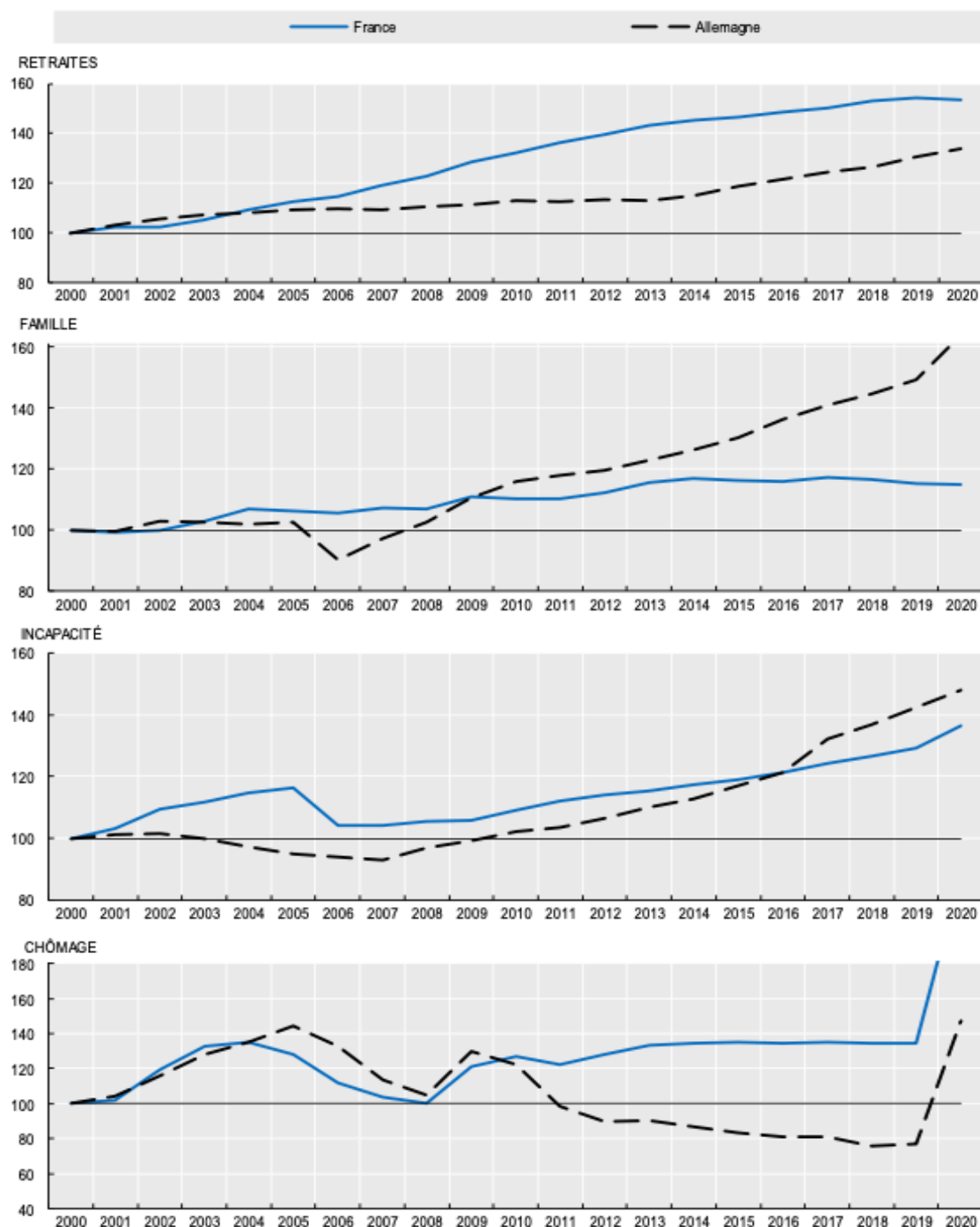
En France et en Allemagne (ainsi qu'aux États-Unis et au Japon), les dépenses publiques consacrées à la santé dépassent 8% du PIB. Ces différences entre les pays au regard du niveau des dépenses publiques de santé et de retraite seraient aussi à mettre en rapport avec la structure par âge de la population, avec le nombre de personnes âgées ayant accès aux retraites et aux soins, et avec la nature des systèmes de santé et de retraite – autrement dit leur générosité et la place faite aux régimes privés d'assurance-maladie et d'assurance-vieillesse dans chaque pays, et dans le cas de la santé, les différences de prix de la santé. (...)

En France, les dépenses de retraite (dépenses publiques de vieillesse en espèces) ont connu une augmentation réelle substantielle de 53 points de pourcentage entre 2000 et 2020 (Graphique 4 et Tableau A A.1 et Tableau A A.2).

www.christian-biales.fr

Graphique 4. Les tendances de dépenses de pensions, famille, incapacité et chômage varient en France et en Allemagne

Tendances des dépenses sociales réelles, par domaine, en France et Allemagne, indice 100 en 2000



Note: Les dépenses familiales présentées dans ce graphique ne comprennent pas les allègements fiscaux pour les familles, qui constituent une part substantielle des dépenses familiales dans les deux pays. En Allemagne, les allègements fiscaux pour les familles représentaient 0.82% du PIB en 2020, soit 25% des dépenses totales des familles ; en France, ils représentaient 0.73% du PIB, soit 21% des dépenses totales des familles (Base de données de l'OCDE sur les familles, indicateur PF1.1.).

Source : Base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales SocX - <http://oe.cd/socx-fr>

Tableau A A.1. Dépenses sociales en pourcentage du PIB en France, 2000-2020

Publiques	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1. Vieillesse	10.2	10.6	11.9	12.6	12.6	12.5	12.5	12.4	13.3
2. Survie	1.5	1.7	1.7	1.6	1.6	1.6	1.6	1.5	1.6
3. Prestations liées à l'incapacité	1.7	1.8	1.6	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.9
4. Santé	7.6	8.0	8.6	8.8	8.8	8.7	8.6	8.5	9.6
5. Famille	3.0	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	2.8	2.7	2.9
6. Politiques actives du marché du travail	1.2	0.9	1.1	0.9	1.1	0.9	0.8	0.7	0.8
7. Chômage	1.4	1.7	1.6	1.6	1.6	1.6	1.5	1.5	2.8
8. Logement	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7
9. Autres domaines de politique sociale	0.3	0.4	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9	1.0	1.2
90. Publiques	27.7	28.8	31.0	31.8	31.9	31.4	31.0	30.7	34.9
Privées obligatoires	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1. Vieillesse	a	a	a	a	a	a	a	a	a
2. Survie	a	a	a	a	a	a	a	a	a
3. Prestations liées à l'incapacité	a	a	a	a	a	a	a	a	a
4. Santé	a	a	a	0.7	0.7	0.7	0.7	0.75	0.74
5. Famille	a	a	a	a	a	a	a	a	a
6. Politiques actives du marché du travail	a	a	a	a	a	a	a	a	a
7. Chômage	a	a	a	a	a	a	a	a	a
8. Logement	a	a	a	a	a	a	a	a	a
9. Autres domaines de politique sociale	a	a	a	a	a	a	a	a	a
90. Privées obligatoires	a	a	a	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
Privées volontaires	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1. Vieillesse	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.26	0.27
2. Survie	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.10	0.10
3. Prestations liées à l'incapacité	0.5	0.6	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.07	1.15
4. Santé	1.3	1.4	1.5	0.9	0.8	0.8	0.8	0.78	0.77
5. Famille	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.24	0.26
6. Politiques actives du marché du travail	a	a	a	a	a	a	a	a	a
7. Chômage	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.21	0.21
8. Logement	a	a	a	a	a	a	a	a	a
9. Autres domaines de politique sociale	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.15	0.17
90. Privées volontaires	2.7	3.0	3.4	2.9	2.9	2.8	2.8	2.79	2.93

Cette hausse s'explique en partie par l'augmentation du nombre de bénéficiaires de pensions. En 2000, 12.1 millions de personnes percevaient une pension, un chiffre qui passera à 16.9 millions en 2020, soit une augmentation de 4.8 millions (Drees, 2001; Drees, 2022). Dans le même temps, l'Allemagne a enregistré une augmentation plus modérée des dépenses de retraite, de 34 points de pourcentage au cours de la même période. Cela peut être attribué, en partie, au nombre plus faible de personnes atteignant l'âge de la retraite au cours de cette période : de 23.1 millions de bénéficiaires en 2000 à 25.8 millions en 2020, soit une augmentation de 2.7 millions (Deutsche Rentenversicherung, 2023[9]). En outre, le niveau relatif des pensions en Allemagne n'a cessé de diminuer par rapport au revenu du travail (BPB, 2023). Des indicateurs similaires suggèrent une évolution comparable des taux de remplacement au fil du temps en France (Drees, 2015).

Les deux pays ont mis en œuvre des réformes des retraites depuis 2000 (Tableau A A.3).

Tableau A A.1. Dépenses sociales en pourcentage du PIB en France, 2000-2020

Publiques	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1. Vieillesse	10.2	10.6	11.9	12.6	12.6	12.5	12.5	12.4	13.3
2. Survie	1.5	1.7	1.7	1.6	1.6	1.6	1.6	1.5	1.6
3. Prestations liées à l'incapacité	1.7	1.8	1.6	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.9
4. Santé	7.6	8.0	8.6	8.8	8.8	8.7	8.6	8.5	9.6
5. Famille	3.0	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	2.8	2.7	2.9
6. Politiques actives du marché du travail	1.2	0.9	1.1	0.9	1.1	0.9	0.8	0.7	0.8
7. Chômage	1.4	1.7	1.6	1.6	1.6	1.6	1.5	1.5	2.8
8. Logement	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7
9. Autres domaines de politique sociale	0.3	0.4	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9	1.0	1.2
90. Publiques	27.7	28.8	31.0	31.8	31.9	31.4	31.0	30.7	34.9
Privées obligatoires	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1. Vieillesse	a	a	a	a	a	a	a	a	a
2. Survie	a	a	a	a	a	a	a	a	a
3. Prestations liées à l'incapacité	a	a	a	a	a	a	a	a	a
4. Santé	a	a	a	0.7	0.7	0.7	0.7	0.75	0.74
5. Famille	a	a	a	a	a	a	a	a	a
6. Politiques actives du marché du travail	a	a	a	a	a	a	a	a	a
7. Chômage	a	a	a	a	a	a	a	a	a
8. Logement	a	a	a	a	a	a	a	a	a
9. Autres domaines de politique sociale	a	a	a	a	a	a	a	a	a
90. Privées obligatoires	a	a	a	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
Privées volontaires	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1. Vieillesse	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.26	0.27
2. Survie	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.10	0.10
3. Prestations liées à l'incapacité	0.5	0.6	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.07	1.15
4. Santé	1.3	1.4	1.5	0.9	0.8	0.8	0.8	0.78	0.77
5. Famille	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.24	0.26
6. Politiques actives du marché du travail	a	a	a	a	a	a	a	a	a
7. Chômage	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.21	0.21
8. Logement	a	a	a	a	a	a	a	a	a
9. Autres domaines de politique sociale	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.15	0.17
90. Privées volontaires	2.7	3.0	3.4	2.9	2.9	2.8	2.8	2.79	2.93

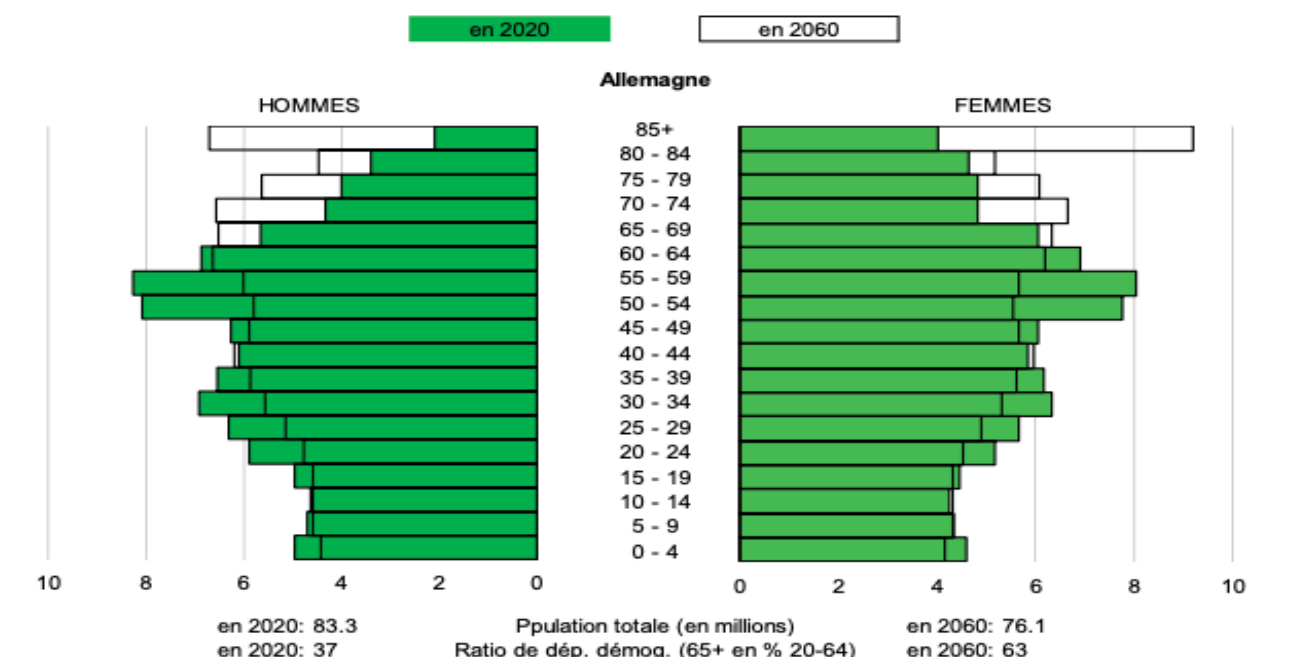
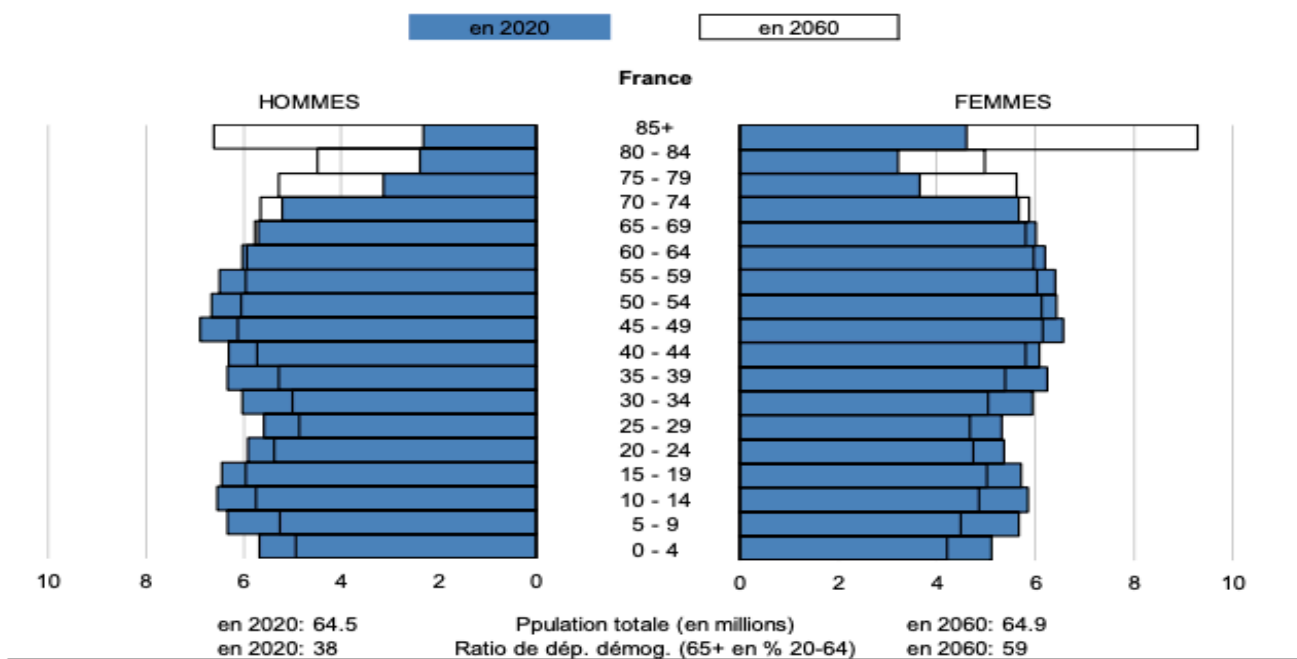
Toutefois, l'impact immédiat de ces réformes sur les schémas de dépenses décrits ci-dessus pourrait ne pas être visible à court terme. Les projections relatives aux dépenses de retraite suggèrent que, dans l'ensemble de l'OCDE, les dépenses publiques de retraite passeront en moyenne de 8.9% du PIB en 2020-23 à 10.3% en 2060. Le principal moteur de cette augmentation est l'évolution démographique. En Allemagne, le rapport entre les personnes âgées et les personnes en âge de travailler devrait augmenter de 70% au cours des quatre prochaines décennies, contre 57% en France (OECD, 2023) et Graphique A A.1. En Allemagne, cela entraînerait une augmentation des dépenses de retraite par rapport au PIB, qui passeraient de 10.3% aujourd'hui à 12.0% en 2035, pour culminer à 12.5% en 2060. Les projections pour la France prévoient également une augmentation des dépenses de retraite jusqu'au milieu des années 2030 (de 14.8% du PIB à 15.5% en 2035), mais à partir de cette date, le ratio des dépenses publiques de retraite au PIB devrait tomber à 13.4% du PIB (European Commission, 2021 ; Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, 2021 ; Bundesministerium für Arbeit und Soziales, 2021). Ces projections reposent sur des hypothèses concernant également l'impact de la réforme, qui pourrait ne pas se concrétiser entièrement. Le suivi des effets potentiels des réformes des pensions sur les dépenses sera crucial dans les années à venir.

Les systèmes de retraite de la France et de l'Allemagne présentent des différences significatives sur des aspects clés, notamment l'universalité, les niveaux de pension et les défis démographiques spécifiques auxquels ils sont confrontés. Par exemple, la France dispose d'un système universel pour les salariés et les travailleurs indépendants, qui impose des cotisations et la constitution de droits à pension sans condition de durée de carrière ou de rémunération minimale, couvrant ainsi l'ensemble de la population active (OECD, 2019). En revanche, en 2022, 12.8% de la population active allemande ne relevait pas du système public de retraite, dont environ un tiers de travailleurs indépendants et un autre tiers de fonctionnaires (Destatis, 2024). Toutefois, la plus faible couverture de la population active par le système public de retraite en Allemagne pourrait être compensée par son taux d'emploi plus élevé (77%) qu'en

France (68%), ce qui indique qu'un plus grand nombre d'individus sur le marché du travail contribuent activement au système public de retraite (OECD, 2024). Les prestations versées par le système de retraite français sont relativement élevées, avec un taux de remplacement futur net des pensions (en pourcentage du salaire avant la retraite) de 72% en 2022, contre 55% en Allemagne. Les deux pays sont confrontés à des défis démographiques similaires posés par le vieillissement des populations et l'allongement de l'espérance de vie, même si le rapport entre les personnes en âge de travailler et les retraités devrait augmenter plus rapidement en Allemagne (Graphique A A.1).

Graphique A A.1.. Pyramides des populations en France et Allemagne

Population par groupe d'âge, sexe, en 2020 et 2060, en % de la population hommes/femmes



Source : Calculs à partir de: United Nations, World Populations Prospects - 2022 Revisions.

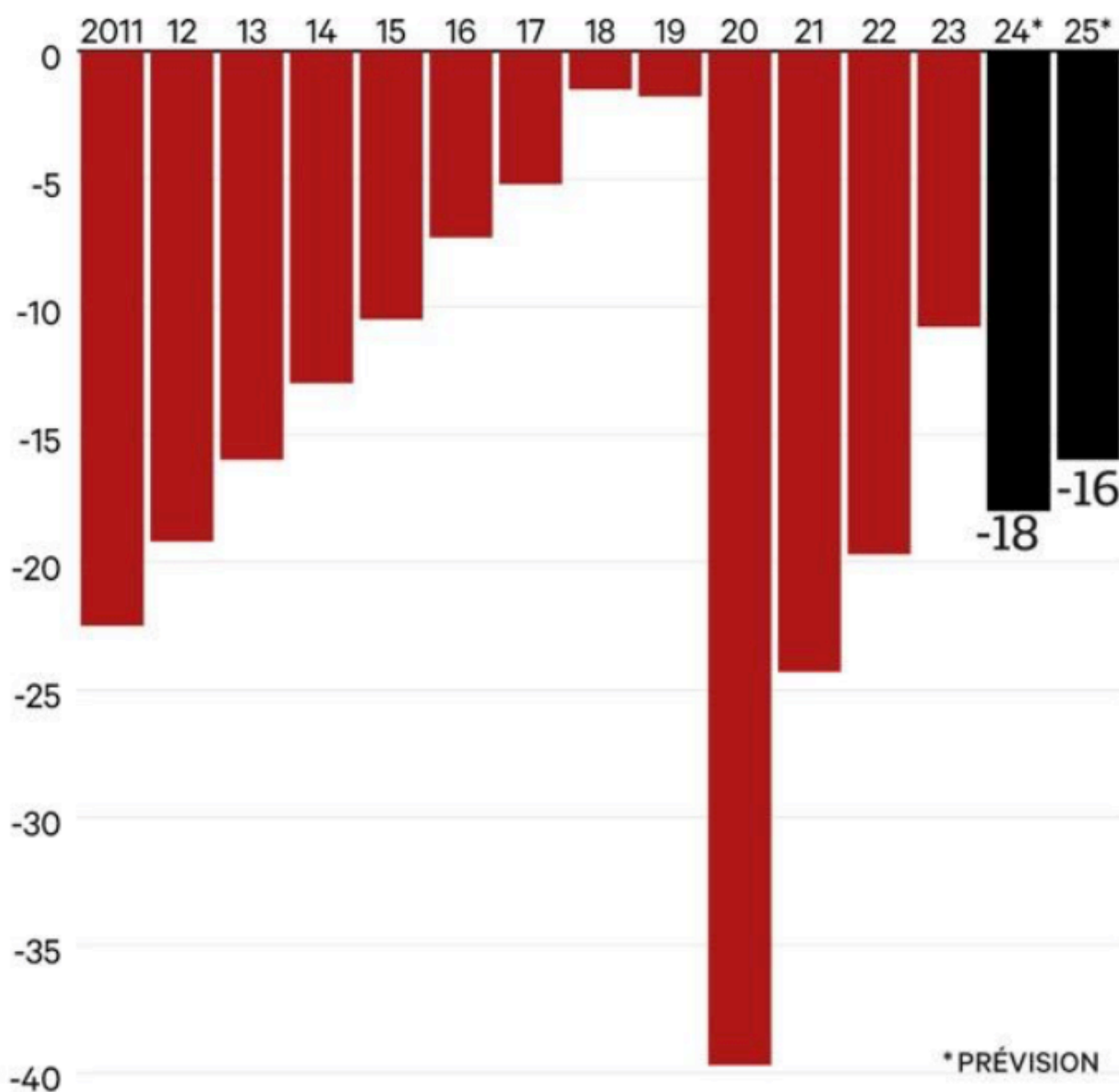
➤ **Le déficit de la Sécurité sociale ; comment maîtriser les dépenses de santé ?**

Extraits de l'article de Solenn Poullennec dans Les Echos du 10 octobre

«

Le déficit de la Sécurité sociale

Solde des régimes obligatoires de base et du fonds de solidarité vieillesse, en milliards d'euros



(...) Concrètement, l'exécutif compte ramener le déficit de la "Sécu" à 16 milliards d'euros l'an prochain contre 18 milliards à la fin 2024.

Une gageure sachant que les dépenses de santé augmentent "spontanément", sous l'effet de l'inflation, du vieillissement de la population etc. "Cette progression des dépenses est très rapide et nous devons

surveiller la pertinence du système de soins et l'efficacité du système“, a insisté ce jeudi la ministre de la Santé, Geneviève Darrieussecq.

Dans le détail, l'exécutif veut contenir le gonflement de la facture de la santé à 2,8 % (contre 3 % prévu l'an dernier). Certes, il défend que l'enveloppe budgétaire augmentera plus que l'inflation (1,8 %) mais ne cache pas qu'il vise “un coup de frein“ sur les dépenses, avec près de 4 milliards d'euros d'économies.

Sans surprise, les laboratoires et industriels de la santé sont une nouvelle fois appelés à la rescousse d'un système qui prend l'eau. L'exécutif compte faire 1 milliard d'euros d'économies en négociant avec les industriels des baisses de prix des médicaments remboursés. Les fabricants de dispositifs médicaux (prothèses, implants etc.) seront aussi mis à contribution (200 millions).

Les assureurs seront aussi une nouvelle fois tapés au portefeuille. Car le gouvernement compte réaliser 1,1 milliard d'euros d'économies en poussant les complémentaires santé à prendre à leur charge une plus grande part du coût des dépenses de santé.

Quoi qu'il en soit les complémentaires ne manqueront pas de répercuter cet alourdissement de leurs charges sur le coût de leurs cotisations. De quoi prévoir de nouveaux bras de fer entre l'exécutif et le secteur de l'assurance sur le thème du partage du coût de la santé.

L'exécutif va aussi devoir composer avec les inquiétudes des hôpitaux.

(...) Toutes les entreprises devraient aussi être amenées à mettre la main à la poche pour aider à résorber le “trou » de la « Sécu“. Car l'exécutif compte éviter de dépenser 600 millions d'euros en **limitant sa couverture de certains arrêts de travail**. (...) ».

➤ **Quelles solutions pour l'ajustement budgétaire à faire ?**

« Les résultats des simulations indiquent deux premiers éléments à négocier.

1. Durée de l'ajustement. Il serait préférable de négocier un ajustement budgétaire sur 7 ans plutôt que sur 4 ans, même si les restrictions budgétaires annuelles de moindres ampleurs, liées à un ajustement plus long, conduisent à heurter la contrainte nécessitant de réduire le déficit global de 0,5 % du PIB par an entre 2028 et 2030, contrainte liée à la procédure pour déficit excessif dont la France fait l'objet.
2. Amplitude de l'effort budgétaire à court terme. Une séquence de restrictions budgétaires où la réduction des dépenses nettes serait limitée à 20 Mds€ en 2025 et 2026 permettrait de préserver au mieux la croissance dans le cadre de cette politique de consolidation budgétaire.

Si la Commission Européenne accepte ces deux conditions, alors les gouvernements français, quels qu'ils soient, devront réduire le déficit structurel primaire de 20 Mds€ en 2025 et 2026, puis de 14,5 Mds€ en 2027, 20 Mds€ en 2028, 20,4 Mds€ en 2029, 8,8 Mds€ en 2030 et 9,3 Mds€ en 2031, soit approximativement 110 Mds€ d'économies sur 7 ans. Le déficit global devrait alors passer de 5,25 % en 2023 à 2,66 % du PIB en 2031. Sur les 4 premières années de la période d'ajustement (2025-2028), la croissance moyenne du PIB nominal serait de 2,15 %/an, alors que sur les 7 années de la période d'ajustement (2025- 2031), elle serait de 2,52 %/an. Dans ce scénario, l'endettement continuerait de croître jusqu'en 2029, atteignant 117,6 % du PIB, pour ensuite baisser, retrouvant son niveau actuel en 2035, pour enfin passer sous les 100 % en 2050 ». (CEPREMAP, août 2024)

Notons que *François Écalle*, spécialiste des finances publiques, continue en ce début septembre à parier sur une dette publique française supérieure à 120 % du PIB en 2030...

➤ **Pour certains, le problème de la dette publique n'est pas le plus important !**

Alors que la plupart des économistes considèrent que l'énormité de la dette publique constitue pour la France le problème économique et financier le plus grave, certains autres en prennent radicalement le contrepied.

C'est le cas de *Thibault Laurentjoye et Henri Sterdyniak*, du groupe des « Économistes atterrés » qui ont publié le 26 août un article intitulé : « La dette, un prétexte pour prôner la baisse des dépenses publiques (ou le retour du fétichisme budgétaire) ».

Voici le résumé que les auteurs font de leur article :

« Depuis 2017, les gouvernements français ont réduit les recettes publiques de 76 milliards d'euros en baissant les impôts pour les entreprises et les ménages aisés. Ceci a contribué à creuser le déficit public sans relancer efficacement l'économie, et en exacerbant les inégalités sociales. Aujourd'hui, la dette publique est instrumentalisée pour mettre en place des mesures restrictives. Les nouvelles règles budgétaires européennes imposent à la France de réduire son déficit par une baisse des dépenses publiques, comprise entre 120 milliards et 160 milliards d'euros, une approche qui risque de nuire à l'activité économique, reproduisant ainsi les erreurs des politiques d'austérité passées.

Pour guider la politique budgétaire, le fétichisme budgétaire doit être remplacé par la finance fonctionnelle, qui montre que la politique budgétaire doit être guidée par des objectifs macroéconomiques, comme le plein emploi et la stabilité des prix, plutôt que par des normes arbitraires de dette et de déficit. Les déficits publics sont nécessaires s'ils contribuent à financer des investissements indispensables et à stimuler la demande globale. Ils répondent au désir d'épargne des agents privés.

Le concept de soutenabilité de la dette publique doit être repensé. La dette publique doit être considérée comme un levier stratégique pour financer des investissements essentiels, surtout dans une situation où les taux d'intérêt sont inférieurs au taux de croissance économique. Cette réévaluation permettrait de libérer la politique budgétaire des contraintes inutiles et de financer les investissements indispensables pour l'avenir, en particulier pour la transition écologique ».

Nous reproduisons ci-après d'abord la 4ème section qui définit la « finance fonctionnelle » et ensuite les deux dernières sections consacrées aux propositions que font les auteurs.

« 4. Renouer avec la finance fonctionnelle

L'exemple de la zone euro en 2011-2014 (le niveau de production de 2008 ne fut retrouvé qu'en 2014) et a contrario celui des États-Unis depuis la crise Covid (8,15 % de croissance de 2019 à 2023 contre 3,3 % pour la zone euro) montrent les dangers des politiques d'austérité budgétaire appliquées à mauvais escient et l'intérêt de politiques de relance ne tenant pas compte de normes budgétaires.

Le fétichisme budgétaire – la thèse que la politique budgétaire doit se conformer à des normes arbitraires en matière de dette et de déficit publics – prédomine parmi les pays du Nord de l'UE et au sein des institutions européennes. Elle mène à préconiser des politiques d'austérité budgétaire dans des pays qui ne connaissent ni suremploi ni inflation due à un excès de demande, provoquant ainsi une récession non nécessaire, qui induit d'un risque de déflation que la politique monétaire ne peut contrer.

Il est crucial de revenir, en France comme dans l'UE, aux principes de la finance fonctionnelle : la politique budgétaire doit être guidée par des objectifs macroéconomiques et viser un niveau d'emploi maximal compatible avec la maîtrise de l'inflation.

Lorsque l'économie d'un pays est à un niveau de production satisfaisant (voire un peu trop faible), avec une inflation stable et basse, des taux d'intérêt inférieurs au taux de croissance nominal, un équilibre du solde courant son déficit public ne constitue pas un problème. En effet, il correspond à l'épargne des agents privés domestiques (ménages et entreprises) ; sa dette publique est désirée par eux comme actif d'investissement. Dans cette situation, une hausse du ratio Dette/PIB ne pose pas problème a priori puisqu'elle correspond aux désirs des agents privés.

6. Que faire (ce qui ne dépend pas seulement de nous)

La réforme des règles budgétaires de l'Union européenne n'a pas abouti à un système pleinement satisfaisant. Ces nouvelles règles budgétaires restent prisonnières du fétichisme budgétaire, imposant des normes numériques arbitraires sur le solde et la dette publique, sans prendre en compte les conditions conjoncturelles ou les besoins structurels des pays membres.

La France devrait chercher des alliés au sein de l'UE pour renégocier ces règles, en revenant aux principes de la finance fonctionnelle. Le déficit public doit être géré de manière à maintenir un niveau de demande satisfaisant, légèrement supérieur à la production potentielle, afin d'inciter les entreprises à embaucher et à investir. Il est essentiel que le marché du travail soit suffisamment tendu pour que les entreprises soient encouragées à recruter et à former des travailleurs ne correspondant pas immédiatement à leurs besoins. À l'échelle de l'UE, cette politique de relance devrait être prioritairement appliquée dans les pays présentant de forts excédents extérieurs, comme les Pays-Bas, le Danemark, l'Allemagne et la Suède. Ces pays devraient choisir entre stimuler leur économie ou financer des investissements verts dans les pays du Sud et de l'Est.

Dans ce cadre, chaque État membre devrait avoir la liberté d'arbitrer entre les dépenses sociales, les services publics, les investissements liés à la transition écologique et la fiscalité. La France devrait également chercher à rallier des partenaires pour promouvoir une harmonisation fiscale au sein de l'UE, permettant une augmentation modérée des recettes publiques. Cela pourrait inclure la taxation des transactions financières, une taxe carbone, un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, un taux d'imposition minimum de 25 % pour les bénéfices des entreprises, ainsi qu'une taxation minimale des hauts revenus et des patrimoines importants.

La Banque centrale européenne (BCE) devrait revoir sa politique de taux d'intérêt, en tenant compte de la faiblesse de l'inflation. En collaboration avec la Commission et le Conseil, la BCE devrait jouer un rôle plus actif dans la coordination des politiques économiques au sein de l'UE, visant à réduire les écarts de taux d'intérêt entre les États membres et à maintenir les taux à long terme légèrement en dessous du taux de croissance de la zone euro. Enfin, la BCE devrait accepter que les pays membres développent un secteur bancaire et financier public pour financer leurs investissements publics et verts.

7. Que faire (ce qui dépend de nous)

Dans de nombreux secteurs, la France a besoin d'une augmentation des dépenses publiques et sociales. Des embauches supplémentaires et des revalorisations salariales sont indispensables dans des domaines clés comme l'éducation, la santé, les crèches, les EHPAD. Le Revenu de Solidarité Active (RSA) doit être revalorisé et étendu sous une forme adaptée aux jeunes de 18 à 25 ans. Par ailleurs, il est urgent de construire davantage de logements sociaux pour répondre aux besoins croissants. Les investissements publics et les subventions liés à la transition écologique représentent au moins 2 points de PIB. La réindustrialisation du pays doit être soutenue financièrement.

Le financement de ces dépenses ne peut pas être assuré a priori par une augmentation de la dette publique. Stabiliser cette dette en pourcentage du PIB nécessiterait un déficit public d'environ 3,5 % du PIB. Cependant, ce ne doit pas être un objectif prioritaire de notre politique économique, ce n'est qu'en situation d'excès de demande que la baisse du déficit public doit être entreprise. Par ailleurs, il conviendrait d'assurer le financement de la dette publique à des taux d'intérêt protégés de la spéculation, ce qui nécessite le développement d'un secteur bancaire et financier public.

Ce financement nécessite surtout un choc de répartition, qui sera aussi un choc de demande, qui augmentera les rentrées fiscales à condition qu'il provoque bien une hausse de la production. Il sera ainsi pertinent de réduire les dépenses fiscales qui anti-écologiques, celles qui bénéficient principalement aux plus riches (comme les réductions d'impôt pour les emplois à domicile non essentiels ou le prélèvement forfaitaire libérateur), ainsi que les aides accordées aux entreprises sans conditions. Une augmentation de la taxation des hauts revenus et des patrimoines devra permettre de mieux financer les services publics, dont le fonctionnement devrait être repensé. L'augmentation des droits de succession devra permettre de financer la hausse et l'extension du RSA.

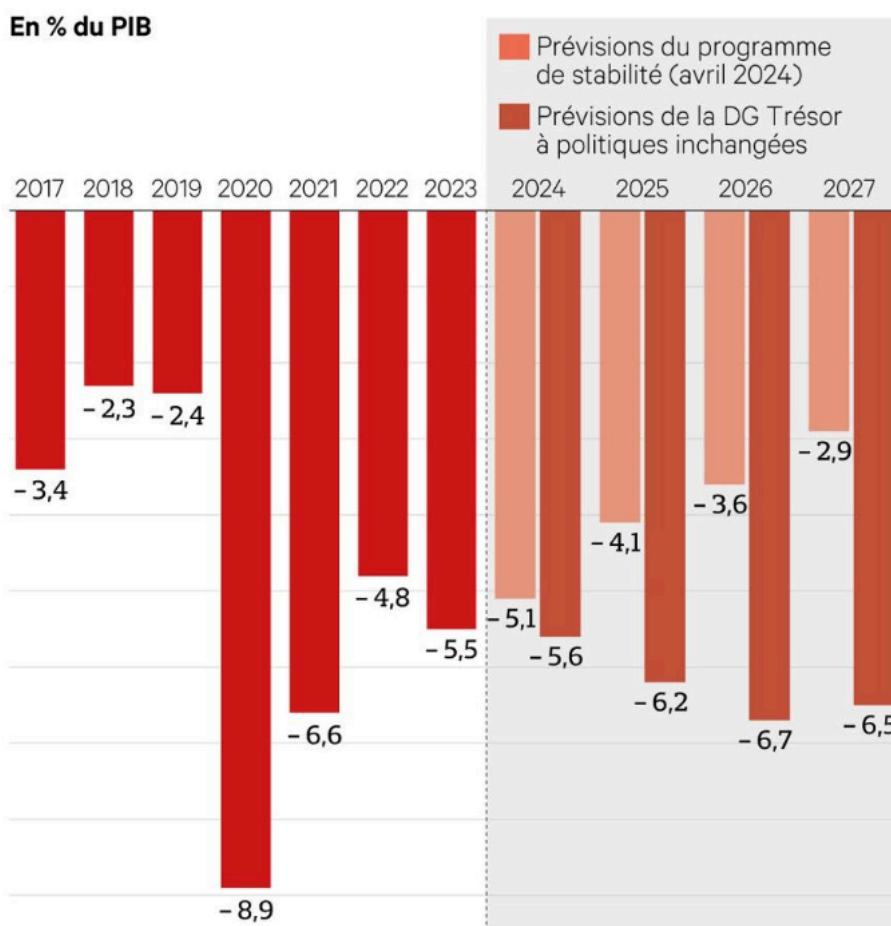
Les dépenses liées à la transition écologique devront être financées par une augmentation de la taxation des grandes entreprises et par une taxe carbone, dont une part significative devra être utilisée pour compenser les ménages les plus pauvres et/ou les plus touchés.

Une contrainte financière existe : celle de ne pas aggraver notre déficit extérieur. Cette contrainte exige de l'audace et non de l'immobilisme ».

➤ **La trajectoire possible du déficit public et les réponses envisageables**

• Article de Renaud Honoré sur le déficit public paru dans Les Echos le mercredi 4 septembre :

La trajectoire du déficit public



SOURCES : INSEE, GOUVERNEMENT (PROGRAMME DE STABILITÉ),
DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR



« (...) La note du Trésor estime que cela n'imposerait pas moins de 110 milliards d'euros d'économies à cet horizon, un effort inédit sous la Ve République. Même une "trajectoire a minima" - respectant les nouvelles règles budgétaires européennes, avec un ajustement de 0,7 point de PIB par an - réclamerait 30 milliards d'économies dès 2025 et encore 100 milliards d'ici 2028. "Elle impliquerait un déficit de 5,2 % en 2025, une hausse du ratio de dette jusqu'en 2027 et un retour du déficit public sous les 3 % en 2029 - un horizon qui risque d'être jugé trop lointain par la Commission européenne et le Conseil", relève le document. Dans ce contexte dégradé, le Trésor met en garde contre la réaction des marchés

financiers, et appelle à “éviter des hausses de programme de financement trop importantes pour pouvoir être absorbé par la base d'investisseurs dans dégradation des conditions de financement”.

La tâche s'annonce dantesque. Au point de faire vaciller les totems, comme celui sur les impôts. “Le levier fiscal devient inévitable dans ces conditions. Il va falloir un cocktail entre hausses d'impôts et baisses de dépenses”, reconnaît un responsable macroniste de premier rang. (...) ».

Note importante : le 20 septembre, les mêmes Echos publient un article, « les prévisions de déficit s'aggravent encore pour 2024 » :

« (...) Selon nos informations, Bercy est encore plus pessimiste aujourd'hui que l'été dernier. Les dernières prévisions du ministère font état d'un déficit public autour de 6 % de PIB cette année si aucune mesure n'est prise par le gouvernement en cours de constitution.

Bercy avait déjà **alerté sur le risque de dérapage** des comptes à l'été. Dans une note du Trésor datant de juillet, envoyée aux parlementaires par Bruno Le Maire début septembre, il était écrit que le déficit pourrait atteindre 5,6 % du PIB cette année (là encore sans mesures correctrices à l'automne), très loin de l'objectif officiel de 5,1 % affiché par l'exécutif, qui figure dans la trajectoire promise par la France à ses partenaires européens au printemps dernier pour revenir sous la barre des 3 % d'ici à 2027. Depuis lors, hélas, l'absence de gouvernement de plein exercice a empêché de prendre des mesures correctrices. Et le ciel a continué de s'assombrir.

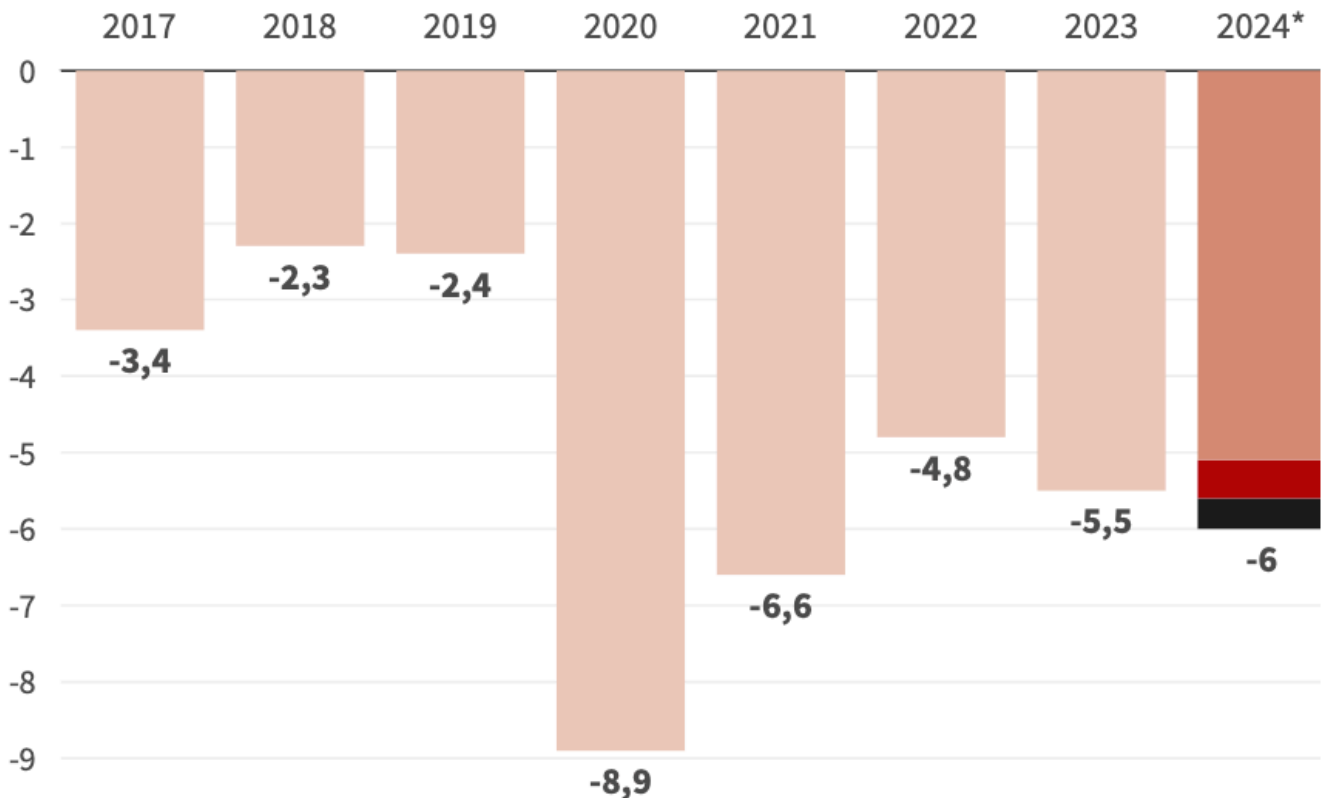
Il y a deux raisons principales à cette nouvelle réévaluation.

La première tient aux dépenses des collectivités locales, qui filent bien plus vite qu'attendu. Bruno Le Maire avait déjà révélé que le rythme des dépenses de fonctionnement et d'investissement des communes, départements et régions laissait présager un dépassement de 16 milliards d'euros, bien supérieur aux 6 milliards initialement escomptés. Mais cette dérive n'était pas intégrée aux calculs de déficit de Bercy en juillet. À elle seule, elle expliquerait une dégradation des comptes de la nation d'environ 0,3 point de PIB cette année. Et l'exécutif n'a quasiment aucun levier contraignant pour inverser la vapeur dans les collectivités.

La deuxième raison, également connue, mais dont l'ampleur ne fait que s'affirmer, tient aux mauvaises rentrées fiscales. (...) ».

WWW.CHRIS

Trajectoire prévue par le programme de stabilité en avril 2024
 Prédiction de Bercy en juillet 2024 sans mesures correctrices
 Prédiction actuelle sans mesures correctrices



*Prévisions

SOURCES : INSEE, DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR, GOUVERNEMENT

• **Analyse de François Écalle (Propos recueillis par Olivier Ubertalli ; Le Point du 4 septembre)**

« (...) : le déficit public pourrait finalement atteindre 5,6 % du produit intérieur brut (PIB) à la fin de l'année – après 5,5 % du PIB en 2023 –, ce qui reste loin des 5,1 % du PIB initialement visés par Bercy. Il monterait même à 6,2 % en 2025, au lieu de 4,1 %.

Placée par la Commission européenne sous le coup d'une procédure pour déficit excessif, la France avait pourtant promis de revenir dans les clous, à savoir un déficit sous les 3 % du PIB, d'ici à 2027. Pour François Écalle, ancien magistrat de la Cour des comptes et fondateur de Fipeco, le site de référence sur le suivi des finances publiques, la France se trouve dans "une situation dangereuse".

Le Point : Cette confession d'un nouveau dérapage du déficit public vous a-t-elle surpris ?

François Écalle : Pas vraiment. Le gouvernement avait annulé des milliards de crédits budgétaires au mois de mars et affirmé que, pour atteindre l'objectif de 5,1 % de déficit, il fallait faire des économies supplémentaires, avec une loi de finances rectificative et, par exemple, des efforts sur la sécurité sociale. Cela n'a pas été fait. Par ailleurs, les recettes fiscales sont un peu moins bonnes que prévu. L'inflation est plus faible que prévu en France [1,9 % en août, NDLR], ce qui est une bonne nouvelle pour les Français, mais pas pour la TVA basée sur les prix.

Il y a aussi un dérapage des dépenses du côté des collectivités locales. Dans le programme de stabilité transmis par la France à la Commission européenne qui expose la trajectoire de finances publiques, un déficit de l'ordre d'une dizaine de milliards d'euros des collectivités locales était envisagé. Mais nous sommes à deux ans des élections municipales et l'investissement communal augmente toujours fortement

à cette période. Pourquoi ? Car les maires finalisent leurs projets d'investissement afin d'avoir un bilan à défendre aux prochaines élections de 2026.

À quel point cette perspective d'un déficit de 5,6 % du PIB cette année est-elle alarmante ?

C'est une situation dangereuse. La problématique des nouvelles règles budgétaires européennes n'est pas tant de respecter un objectif de déficit que de donner une trajectoire d'évolution des dépenses et de s'y tenir. Si le déficit est plus fort que prévu parce que la croissance en volume et en prix est moins forte, cela n'est pas très grave. En revanche, la dérive des dépenses publiques est plus inquiétante, notamment le fait d'arrêter de faire des économies prévues sur les dépenses de l'État ou de la sécurité sociale. L'incertitude politique n'est pas propice à la réduction des dépenses.

Il existe aussi une incertitude sociale. En France, il est très difficile de prendre des mesures impopulaires en faisant des économies ou en augmentant les impôts. Certains proposent de taxer les riches et les grandes entreprises, qui sont pourtant déjà beaucoup taxés. Or nous avons déjà des problèmes de compétitivité et de déficit récurrent depuis vingt-cinq ans de nos échanges extérieurs, donc cela risquerait de les aggraver.

Que doit faire le prochain Premier ministre pour redresser la barre ?

La piste que je défends mais que beaucoup de partis politiques écartent est celle de la sous-indexation des pensions de retraite sur l'inflation. Cette année, on a mis sur la table 15 milliards d'euros pour les indexer sur les prix, soit une hausse d'environ 5 % des pensions. Il ne faudrait peut-être pas recommencer l'année prochaine. Chaque fois qu'on indexe les retraites sur un point de moins que l'inflation, l'État économise automatiquement 3 milliards d'euros sur les seules retraites de base. Si on ajoute les retraites complémentaires, on arrive à 4 milliards d'euros. Hélas, aucun dirigeant politique n'est prêt à se risquer à des mesures d'économies impopulaires. En France, il n'y a pas de consensus sur la politique économique. Les gens se disent prêts à faire des efforts à condition que ce soient les autres qui le fassent...

Quelles seraient les conséquences de modifier la réforme des retraites ?

La réforme des retraites ne permet pas seulement de réduire le déficit des seuls régimes de retraite. Son principal intérêt du recul de l'âge de départ est d'augmenter la population active et donc, finalement, ça augmente l'emploi et les capacités de production, surtout à un moment comme aujourd'hui où l'on a des difficultés de recrutement dans tous les secteurs. Cela fait des recettes en moins pour toutes les administrations publiques, pas seulement les régimes de retraite, mais aussi l'État, les collectivités locales et plusieurs branches de la sécurité sociale. Y renoncer représenterait un très gros manque à gagner pour les finances publiques. Malheureusement, la probabilité que cela se produise est forte. En effet, beaucoup d'économistes français qui veulent annuler la réforme tentent d'expliquer que cela ne coûtera pas très cher, que le déficit des régimes de retraite n'est pas si important, qu'on peut le combler en augmentant les cotisations.

C'est un peu la victoire de Thomas Piketty face à la Cour des comptes...

Thomas Piketty a, hélas, plus de succès médiatique que la Cour des comptes.

Jusqu'à où la patience de la Commission européenne ira-t-elle vis-à-vis de la France ?

La France est supposée donner un plan budgétaire à moyen terme d'ici à la fin septembre. Le principal problème est la réaction des marchés financiers. Pour l'instant, ils sont très calmes parce qu'ils pensent, à tort ou à raison, que la Banque centrale européenne sera toujours là pour aider la France, même en cas de défaut. Ils croient au "whatever it takes" de Mario Draghi, le "quoi qu'il en coûte" de l'ex-président de la BCE. En cas de gouvernement avec le Nouveau Front populaire ou le Rassemblement national, le risque serait de prendre de front la Commission européenne en décidant de ne plus respecter les règles européennes. Cela, tant la BCE que les marchés financiers ne l'accepteraient pas ».

• **François Écalle va plus loin à la fin du mois, le 30 septembre, dans « Ouest France », quand il considère qu'il faut « se résigner à une hausse des impôts ».**

« (...) On peut établir un programme d'économies dont le total est de 120 milliards d'euros. D'autres pays ont fourni un effort de cette ampleur dans le passé et leur situation économique et sociale n'est pas plus mauvaise que la nôtre. Un tel programme est toutefois techniquement très difficile, n'a jamais été réalisé en France et, dans le contexte politique et social actuel, c'est irréaliste.

Il faut donc se résigner à augmenter les prélèvements obligatoires, impôts ou cotisations sociales, mais les risques sont importants et les marges de hausse sont limitées.

En 2022, le taux des prélèvements obligatoires nous situait à la première place de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). Il a certes nettement baissé en 2023, mais nous sommes sans doute restés sur le podium (les comparaisons internationales ne sont pas encore possibles). Or nous ne pouvons pas avoir des taux de prélèvement nettement supérieurs à ceux des pays concurrents sans dégrader la compétitivité des entreprises et l'attractivité du territoire pour les personnes les plus qualifiées.

S'il est possible de réduire certaines dépenses fiscales et d'augmenter la fiscalité des ménages les plus riches, il ne faut pas se faire d'illusions. Les recettes que l'État pourra en tirer seront faibles au regard des 120 milliards d'euros nécessaires. Il faudra élargir la cible à des ménages moins riches et, surtout, l'effort de redressement devra reposer principalement sur des économies de l'État, de la Sécurité sociale et des collectivités locales.

Il faut enfin souligner que nous n'avons plus depuis longtemps les moyens de réduire les prélèvements obligatoires et qu'il faut s'interdire toute nouvelle baisse des impôts ou des cotisations sociales. »

• **À l'inverse de François Ecalle, Agnès Verdier-Molinié critique dans Les Echos du mardi 1^{er} la politique fiscale que le premier ministre Michel Barnier veut mettre en place en considérant qu'il s'agit là d'une solution de facilité :**

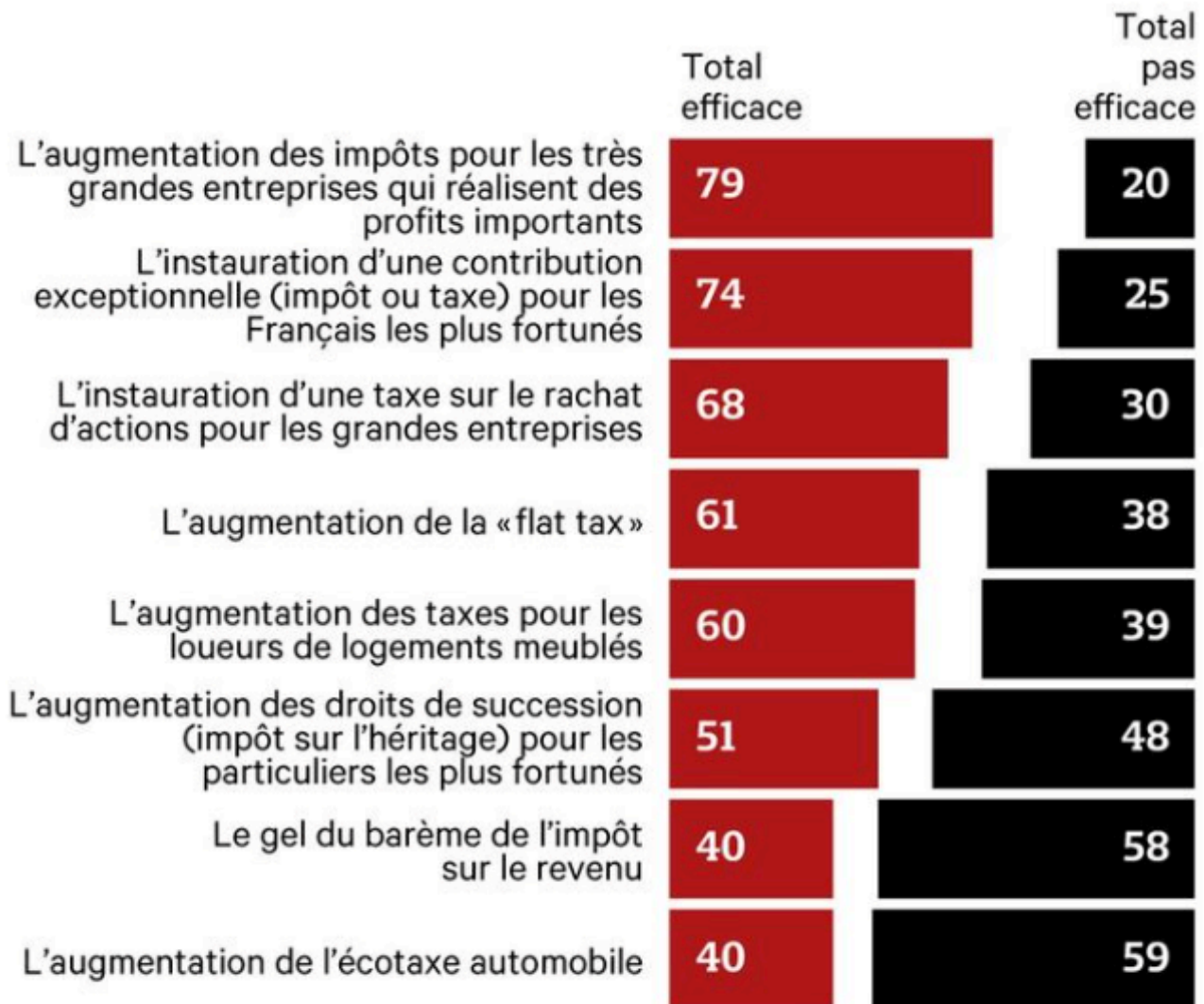
« Le gouvernement de Michel Barnier est dans une seringue. Pris en tenaille entre les agences de notation, la procédure pour déficit excessif de Bruxelles et le calendrier du vote du budget, déjà compliqué. À partir du 9 octobre, il ne restera que 83 jours pour qu'un budget soit adopté dans les conditions ultra-périlleuses que l'on connaît. Est-ce autant un blanc-seing pour se réfugier dans la facilité des hausses d'impôts ? La réponse est non. Au pays le plus taxé et le plus dépensier, il est tout à fait possible d'assurer 100 % du redressement des comptes en 2025 par des baisses de dépenses. La règle de deux tiers de baisses de dépenses et un tiers de hausses d'impôts est un piège qui risque de nous emmener vers de fausses économies et de vraies hausses d'impôts ! »

La chroniqueuse montre en quoi la hausse des impôts, même pour les 65000 foyers les plus fortunés et pour les grosses entreprises, risque d'impacter très négativement l'économie tout entière et aussi en quoi les moyens de réduction des dépenses publiques restent pour l'instant très flous (Dominique Seux écrit la même chose dans sa propre chronique le même jour). Elle propose sur ce point de s'attaquer en priorité aux aides sociales « en décalant l'indexation des pensions en fin d'année, en gelant les rémunérations des agents publics, en baissant les dépenses d'aide au développement des pays étrangers, en baissant les dépenses sur les arrêts maladie dans le public et dans le privé... (...) ».

Il n'empêche : plus de 4 Français sur 5 jugent « urgent » de réduire la dette publique et approuvent les mesures envisagées par le gouvernement :

La hausse de la fiscalité pour les grandes entreprises et les plus riches plébiscitée par les Français

« Diriez-vous que chacune des mesures suivantes évoquées dans le débat public ou envisagées par le gouvernement de Michel Barnier est efficace ou pas efficace pour réduire la dette publique ? » en % des réponses



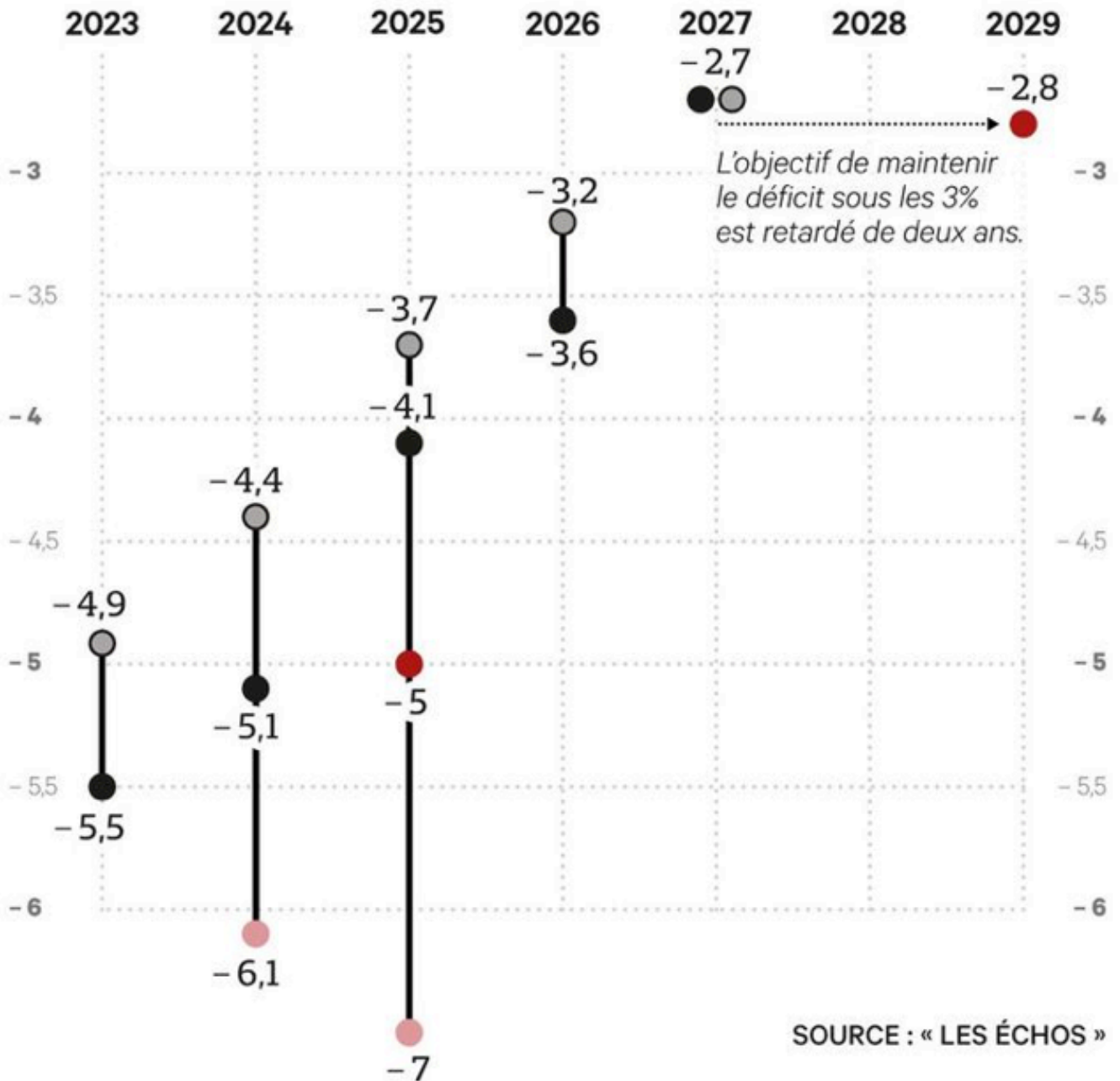
SOURCE : SONDAGE ELABE POUR « LES ÉCHOS » ET L'INSTITUT MONTAIGNE
DU 1^{ER} ET 2 OCTOBRE 2024

• Coup de massue révélé par Les Echos, du 9 octobre : le déficit serait près de 7% du PIB !

« (...) Le déficit n'en finit pas de dériver. Encore quelques jours, et Bercy a calculé que la pente amène vers un solde de -7 % en 2025 si rien n'est fait. Près de deux fois ce qui était prévu en janvier (-3,7 %), un écart de 3,3 points de PIB ! Comme si un gouffre gigantesque de 100 milliards d'euros s'était creusé dans les comptes publics en moins de neuf mois. (...) »

Evolution des prévisions du déficit public, en % du PIB

● En décembre 2023 (loi de programmation)
 ● En avril 2024 (programme de stabilité)
 ● Septembre 2024 (prévisions de Bercy)
 ● Octobre 2024 (objectif de Michel Barnier)



À Bercy, c'est la stupeur. Comment les prévisions ont-elles pu dévier à ce point en quelques semaines ? Rapidement, les yeux se tournent vers les hauts fonctionnaires du Trésor. Ah, le Trésor ! Les aristocrates de la fonction publique, souvent vus comme infaillibles par le reste de l'appareil d'État. Mais cette fois, ils se sont trompés sur le niveau des rentrées fiscales, et lourdement.

Facteur aggravant, ces erreurs se poursuivront tout au long de l'année. Au cinquième et sixième étages du ministère, ceux de Thomas Cazenave et Bruno Le Maire, on est furieux. Le ministre délégué aux Comptes publics commande même un rapport à l'Inspection générale des finances pour comprendre les raisons d'un tel fiasco. La direction du Trésor décide, elle, de revoir ses modèles de prévisions. (...)

Après trois années à retarder sans cesse l'ajustement budgétaire, la Macronie semble comme gagnée par la devise des Jeux Olympiques. « Plus vite, plus haut, plus fort », mais trop tard ? À Michel Barnier, qui présente son budget 2025 jeudi, de se débrouiller avec ça ».

➤ **Rapport sur la dette des administrations publiques (annexé au PLF 2025)**

L'ensemble des documents budgétaires concernant le PLF 2025, se trouvent à l'adresse : l'adresse <https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires/exercice-2025/le-projet-de-loi-de-finances-2025-et-les-documents-annexes-plf-2025/documents-annexes-rapports-sur-la-situation-des-finances-publiques-locales-sur-la-dette-des>

Le rapport sur la dette des administrations publiques est particulièrement intéressant.

On en retient quelques tableaux et graphiques caractéristiques :

Tableau 1 : Prévisions du ratio d'endettement des administrations publiques								
(Points de PIB)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ratio d'endettement au sens de Maastricht (1)	111,2	109,9	112,9	114,7	115,9	116,5	116,1	115,8
Croissance nominale du PIB (en %) (2)	5,9	6,3	3,5	2,9	3,0	3,1	3,1	2,7
Solde stabilisant le ratio d'endettement (hors flux de créance) (3) _n ≈ - (1) _{n-1} x (2) _n	-6,3	-6,6	-3,7	-3,2	-3,3	-3,4	-3,6	-3,0
Solde effectif (4)	-4,7	-5,5	-6,1	-5,0	-4,6	-4,0	-3,3	-2,8
Écart au solde stabilisant le ratio d'endettement (5) = (4) - (3)	1,5	1,1	-2,4	-1,8	-1,3	-0,6	0,2	0,2
Flux de créances (6)	0,0	-0,2	0,6	0,0	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1
Variation du ratio d'endettement (7) = (6) - (5)	-1,5	-1,3	3,0	1,8	1,2	0,5	-0,3	-0,3

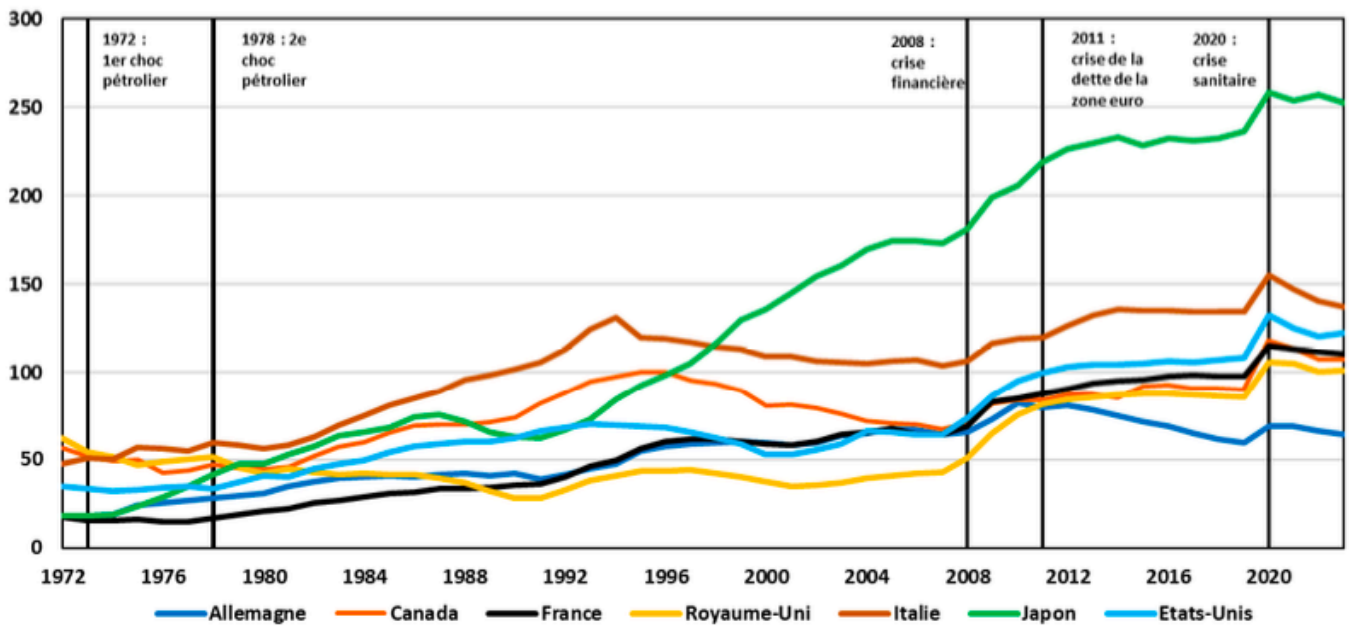
Lecture : la variation de la dette en points de PIB résulte de deux contributions : d'une part, de l'écart entre le solde public effectif et le solde stabilisant la dette (5) et, d'autre part, des flux de créances de l'année (6). Les flux de créances sont des opérations neutres sur le déficit en comptabilité nationale, mais qui ont un effet sur le niveau de la dette (par exemple, les prêts accordés par les administrations publiques à des entités hors des administrations publiques). Ils permettent ainsi de réconcilier l'évolution de la dette avec le cumul des besoins de financement en comptabilité nationale (cf. aussi encadré n°2).

Tableau 2 : Charge de la dette des administrations publiques								
(En points de PIB)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Charge de la dette de l'ensemble des administrations publiques	1,9	1,9	2,1	2,3	2,6	2,8	3,0	3,1
Charge de la dette de l'Etat	1,7	1,4	1,6	1,8	2,1	2,4	2,5	2,7

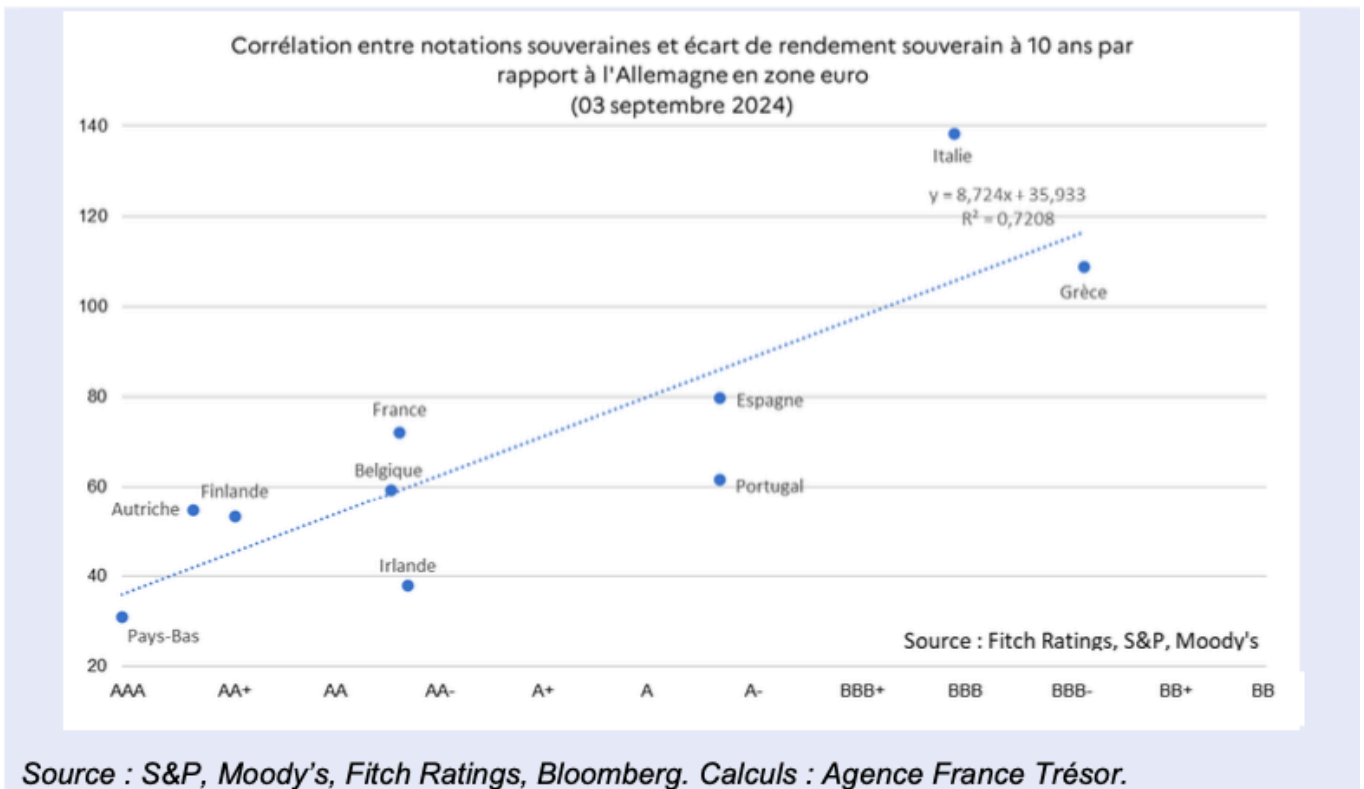
(C'est l'évolution de la charge de la dette qui est mesurée en points de PIB)

Tableau 3 : Prévision d'évolution du ratio d'endettement par sous-secteur des administrations publiques				
(Points de PIB)	2022	2023	2024	2025
Ratio d'endettement au sens de Maastricht	111,2	109,9	112,9	114,7
dont contribution des administrations publiques centrales (APUC)	91,8	91,7	94,6	96,3
dont contribution des administrations publiques locales (APUL)	9,2	8,9	9,3	9,8
dont contribution des administrations de sécurité sociale (ASSO)	10,2	9,3	9,1	8,7

Graphique 1 : Dettes publiques brutes (en % du PIB)

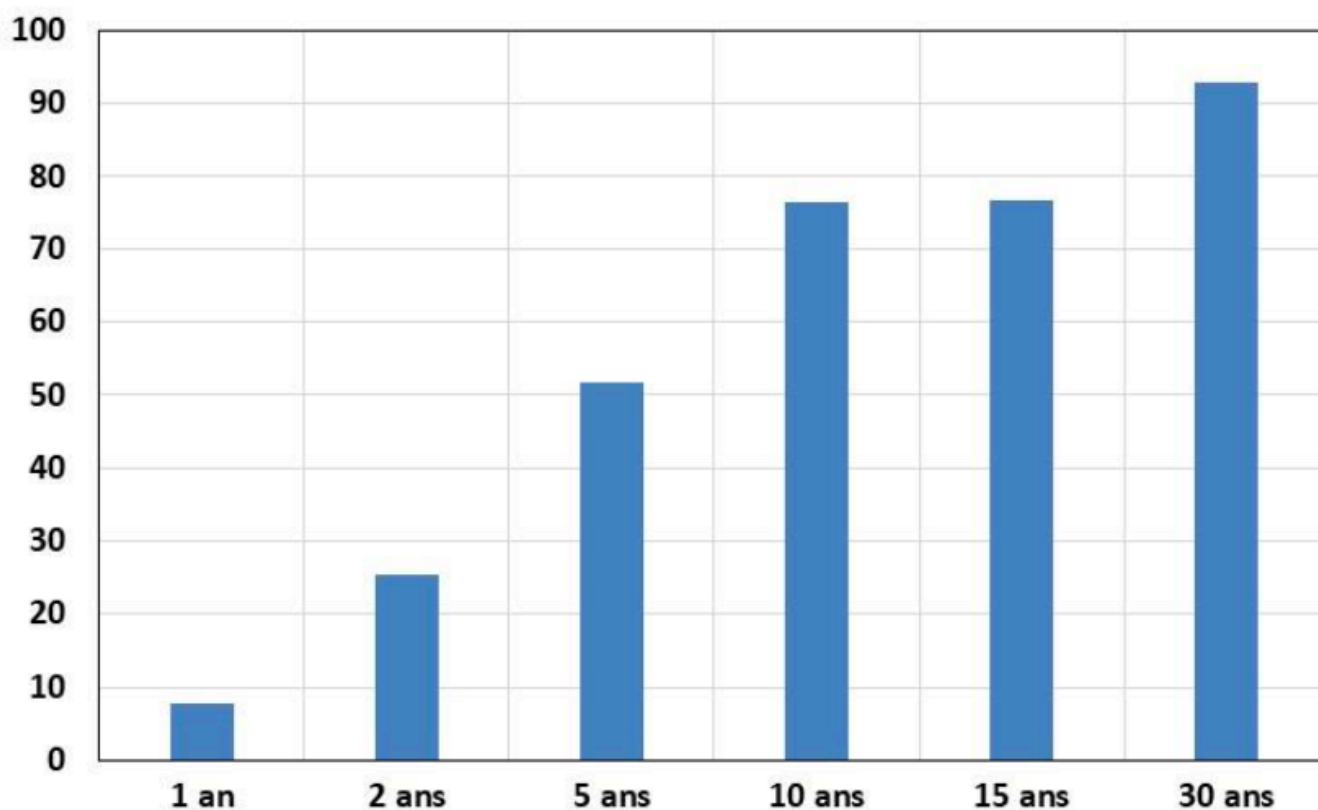


Source : Historical Public Finance Database et base World Economic Outlook d'avril 2024, FMI. Calculs DG Trésor.



Source : S&P, Moody's, Fitch Ratings, Bloomberg. Calculs : Agence France Trésor.

Graphique 5 : Ecart en points de base entre les taux français et allemands à différentes maturités



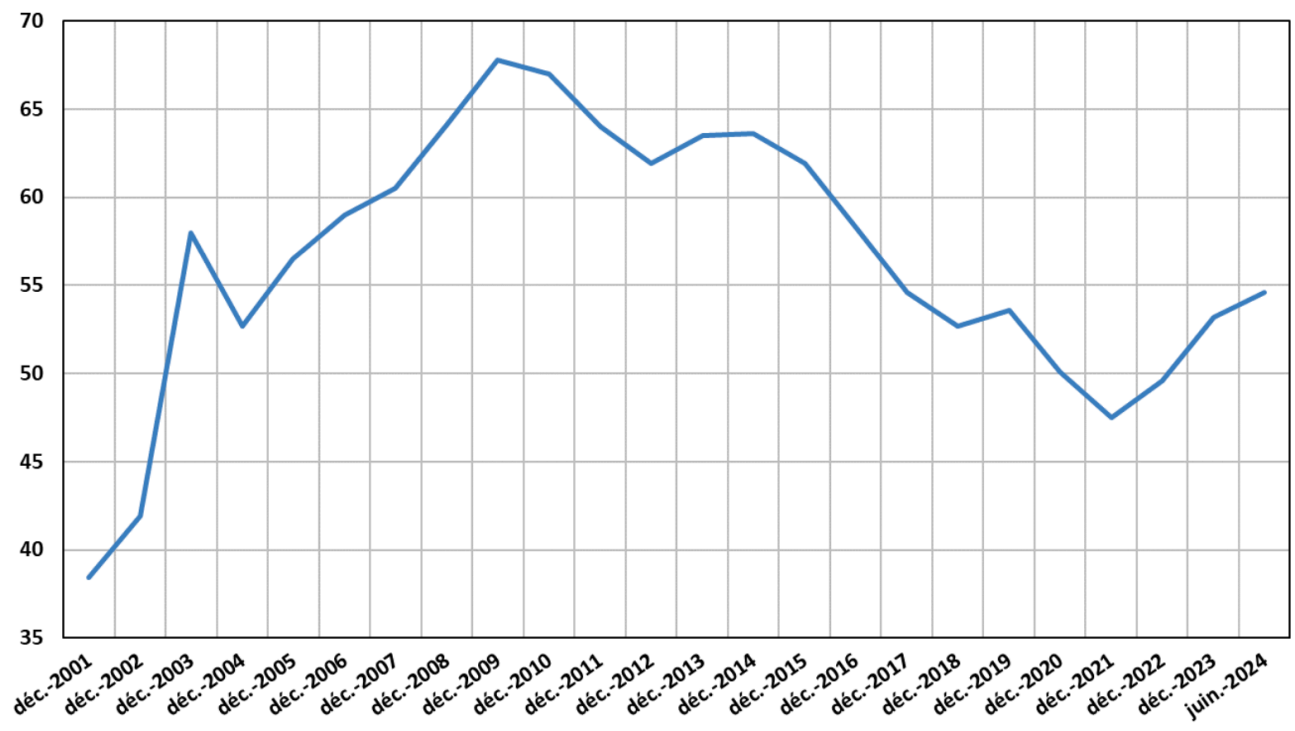
Source : Agence France Trésor, le 20 septembre 2024.

Tableau 5 : Évolution de la charge de la dette de l'État sur longue période

En milliards d'euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Charge de la dette de l'Etat (comptabilité générale)	35,2	30,6	25,6	31,4	46,3	39,0	45,8	54,4	65,1	75,3

Source : AFT (comptabilité générale)

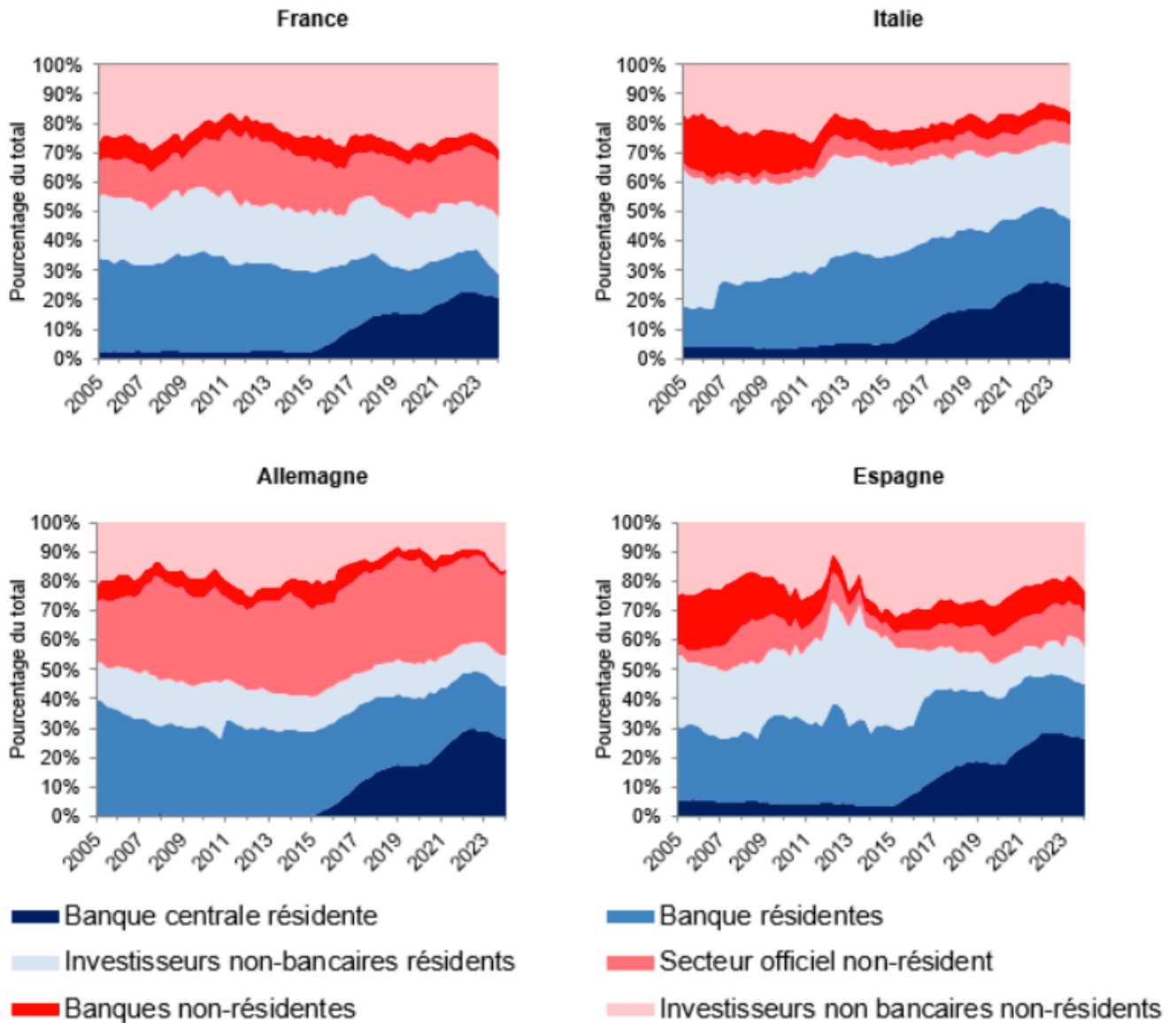
Graphique 8 : Part des investisseurs non-résidents dans la dette négociable de l'État (en %)



Source : Banque de France (2^e trimestre 2024)

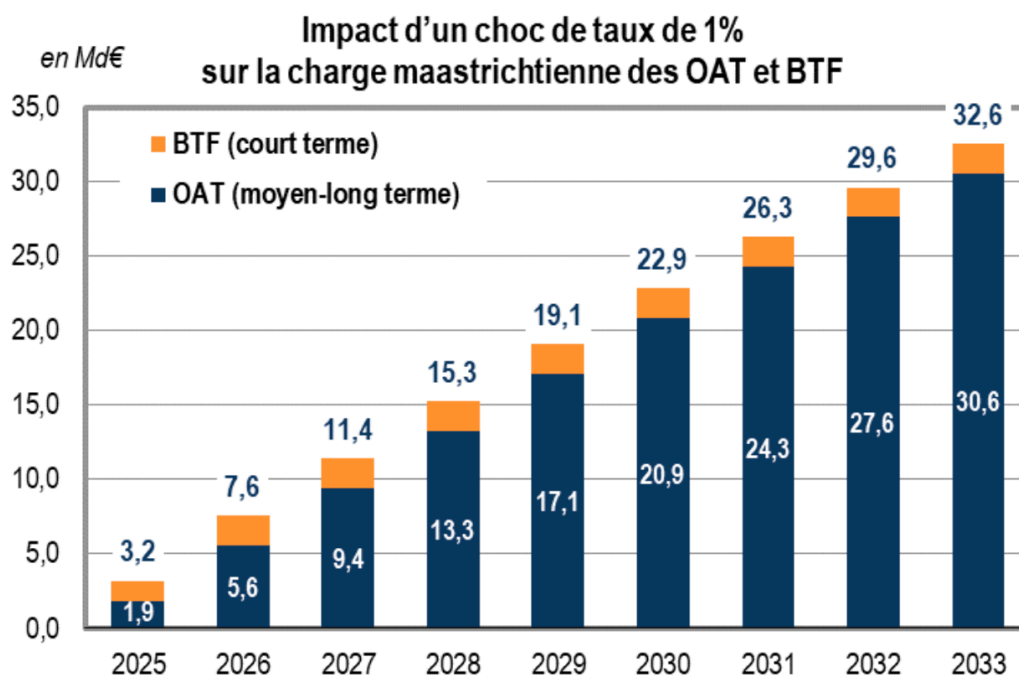
www.christia

Graphique 7 : Evolution de la répartition de la dette publique de certains pays européens par groupe de porteurs (en %)



Source : Fonds Monétaire International, *Sovereign Debt Investor Base for Advanced Economies*, données arrêtées au 4^e trimestre 2023.

Graphique 13 : Impact d'un choc de taux d'intérêt sur la charge de la dette à moyen terme (en comptabilité maastrichtienne)



Source : AFT

➤ **L'alourdissement de la dette publique est-elle due aux crises ?**

Dans « L'économie française 2025 » publiée par l'OFCE à La Découverte et en octobre 2024, un article tente d'établir une fourchette d'estimation de la contribution des crises à la hausse du taux d'endettement en France :

« L'estimation basse est que 44 % de la hausse de l'endettement entre 2007 et 2023 peut être attribué aux crises. L'estimation haute, sur la période 2017-2023, est que 62 % de la hausse de l'endettement provient des crises ou de mesures qui ne sont pas liées à des mesures budgétaires pérennes. Si les crises jouent un rôle important dans la dynamique de l'endettement public – et donc dans la capacité à faire face aux chocs futurs –, elles ont aussi un effet durable sur le niveau de l'activité. Quatre ans après le début de la crise Covid, le PIB français restait encore près de 3 points en dessous de ce qu'il aurait été s'il avait suivi sa tendance pré-Covid. Pour la crise financière de 2007, l'écart était de plus de 5 points. Par ailleurs, la tendance du PIB a aussi été atténuée à la suite de la crise financière globale. Si celle-ci a eu un effet permanent sur le niveau potentiel de l'activité française, la question reste ouverte concernant les effets de la pandémie et de la crise énergétique. Ce manque permanent d'activité interroge aussi sur la soutenabilité des comptes publics. Ainsi, l'action publique doit non seulement répondre aux chocs mais aussi réduire les vulnérabilités (économiques, sécuritaires ou environnementales) qui peuvent poser des nouveaux défis dans le futur ».

➤ **« Quelle réforme fiscale en France ? »**

Flash Economie de Patrick Artus n°25 paru le 24 septembre 2024 :

« Le système fiscal français diffère de celui des autres pays européens puisque, en France :

- le taux normal de TVA est inférieur à ce qu'il est dans la plupart des pays ; le taux minimal de TVA est de 15% dans l'UE et il n'y a pas de taux plafond ;
- le poids des cotisations sociales (salariales et patronales) est très élevé ;
- le poids de l'impôt sur le revenu est faible ;

- le poids des droits sur l'héritage est plus élevé que dans les autres pays européens ;
- l'impôt sur la fortune ne touche que la fortune immobilière ; la plupart des autres pays européens n'ont pas d'impôt sur la fortune.

On pourrait donc envisager :

- une hausse de la TVA et une baisse des cotisations sociales des salariés ; cela permettrait, la TVA ayant une base plus large (la consommation, et l'investissement) que les cotisations sociales (les salaires), de donner du pouvoir d'achat aux salariés ;
- d'augmenter la TVA et de réduire les cotisations sociales des entreprises ; on sait que cette substitution est équivalente à une dévaluation puisque la TVA ne s'applique pas aux exportations ;
- de réduire l'impôt sur le revenu et d'augmenter la taxation des héritages, ce qui aurait un effet incitatif favorable à l'effort, à la prise d'initiatives ».

➤ *Et la justice fiscale ?*

Extrait de l'article de François Vidal dans Les Echos du 11 octobre.

« (...) C'est pourtant bien au nom de la justice fiscale que le Premier ministre s'apprête à augmenter les impôts, en ciblant principalement deux catégories de contribuables : les ménages les plus aisés et les plus grandes entreprises.

Des proies faciles, à la fois peu nombreuses et pas forcément très populaires. Mais aux poches profondes, suffisamment en tout cas, vu de Matignon, pour absorber une ponction massive de l'ordre d'une vingtaine de milliards d'euros. Le problème, c'est que ce choix repose sur un postulat erroné.

En gros, si le gouvernement peut expliquer que cette hausse ciblée de la fiscalité est légitime, c'est parce que ces deux groupes auraient été les grands gagnants des années Macron. (...)

Et chacun d'entendre sans qu'il soit nécessaire de l'énoncer, la double rhétorique autour du "président des riches" qu'incarnerait Emmanuel Macron à travers la suppression de l'ISF et la création de la "flat tax", d'une part, la mise en oeuvre de la politique de l'offre favorable aux entreprises, d'autre part. Résultat : ce "choc fiscal", temporaire bien sûr, ne serait qu'un juste retour des choses au moment où la dérive des comptes publics oblige l'État à réaliser un effort budgétaire sans précédent de 60 milliards d'euros.

Cette analyse, politiquement opportune pour rendre acceptable 40 milliards de baisses des dépenses aux yeux du reste de la population, ne résiste cependant pas à l'examen attentif des chiffres. Le récent article publié par Jean-Pascal Beaufret dans la revue "Commentaire" en témoigne. En se plongeant dans les méandres de la littérature budgétaire, l'ancien directeur général des impôts est parvenu à identifier les principales causes de l'envolée de 1.000 milliards de la dette publique enregistrée depuis fin 2016.

Et ses conclusions nous apprennent trois choses.

Pour commencer, elles remettent en perspective l'effort qu'a constitué pour la collectivité l'ensemble des baisses d'impôts consenties pendant les années Macron. Des réductions qui, on y reviendra, ne se concentraient pas exclusivement sur les deux catégories aujourd'hui ciblées par Michel Barnier. Facialement, ces mesures expliquent un peu moins d'un quart du surcroît de dette cumulé, soit 200 milliards environ, et même un sixième seulement, une fois déduite l'augmentation des rentrées fiscales constatée sur la période. C'est évidemment loin d'être anecdotique, mais cela pèse beaucoup moins lourd dans la balance que deux autres facteurs.

D'abord, l'impact budgétaire des crises (Covid, poussée inflationniste) aura représenté plus d'un quart du fardeau supplémentaire. Surtout, l'accumulation des déficits de nos régimes de retraite responsable d'un surplus d'endettement de 400 milliards. Une dérive mécanique, souvent ignorée, qui résulte du fait que les cotisations ne couvrent pas l'intégralité des pensions versées. Il faut dire que la baisse tendancielle du nombre de fonctionnaires d'État actifs pèse sur leur régime. Pour autant, il revient chaque année à l'employeur public de verser le solde, soit 70 milliards d'euros environ, selon Jean-Pascal Beaufret. Une somme financée par l'emprunt.

La deuxième leçon nous ramène à la question de la justice fiscale, puisque les principaux bénéficiaires des baisses d'impôt engagées depuis huit ans n'auront été ni les entreprises, ni les ménages les plus fortunés. Si la pression fiscale a bien diminué sur les premières, elle n'a représenté que 40 % des

allègements fiscaux décidés sur la période. Ce qui relativise la portée du volet fiscal de la politique de l'offre menée depuis huit ans.

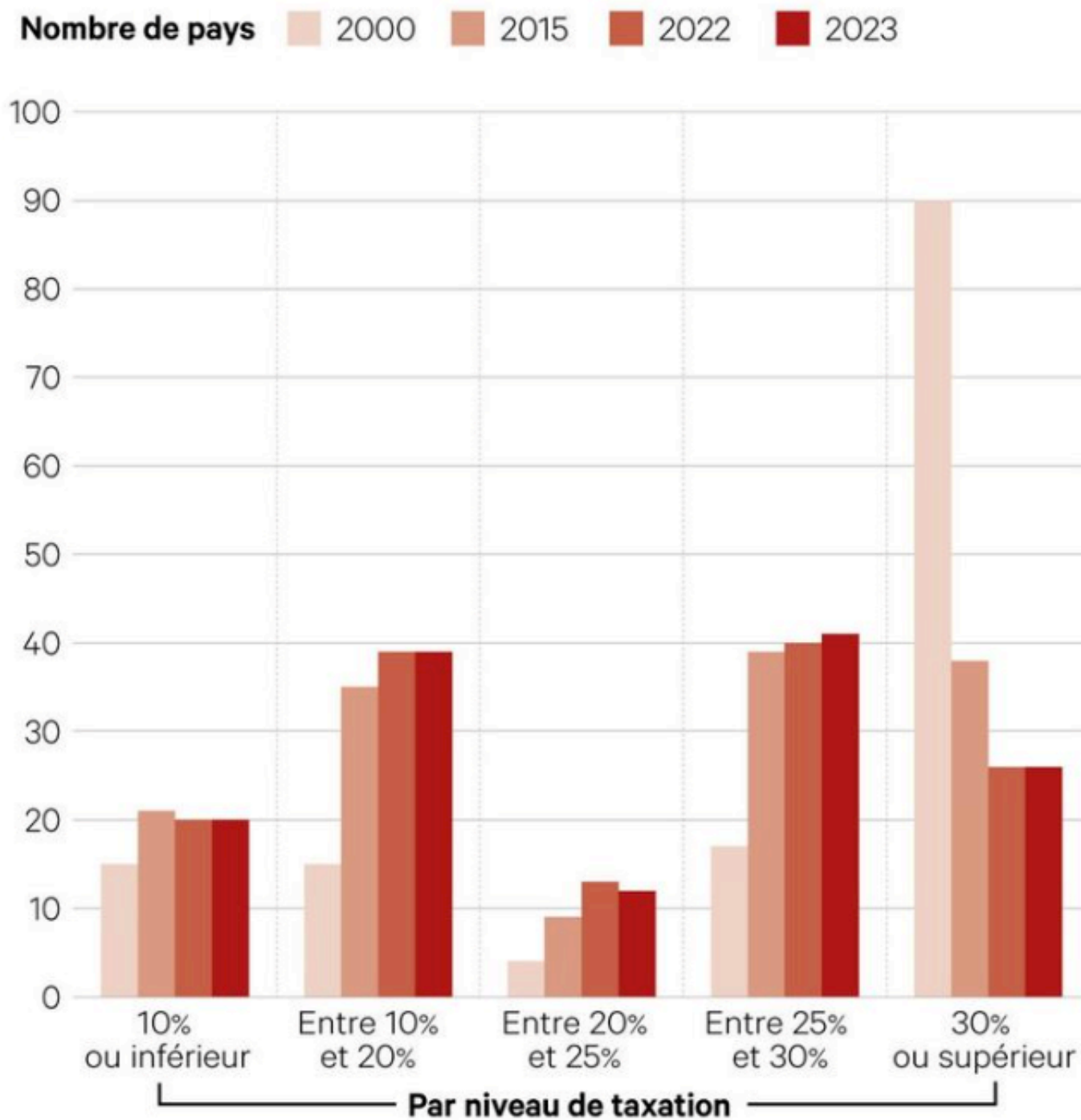
Le troisième enseignement, c'est que les "riches" n'ont pas été, et de loin, les plus choyés des Français pendant les années Macron. Au regard de la suppression de la taxe d'habitation, de la redevance audiovisuelle ou encore des gestes fiscaux et sociaux en faveur des « gilets jaunes », la suppression de l'ISF et la création de la "flat tax" pèsent bien peu. Sur un total de plus de 100 milliards, le rapport est d'un à quatre.

De quoi revisiter le récit de la politique engagée au cours des huit dernières années, qui aura davantage ressemblé à un soutien keynésien de la demande assez classique qu'à une révolution libérale. Mais c'est un autre débat. De quoi surtout se demander si la justice en matière de finances publiques ne consisterait pas à s'intéresser de plus près au financement de nos régimes de retraite plutôt qu'à ajouter 20 milliards d'impôts ciblés à des prélèvements obligatoires, qui représentent déjà près de 43 % du PIB. Une question essentielle au moment où Michel Barnier a ouvert la porte à un détricotage de la réforme de 2023 ».

➤ **Répartition et évolution de l'IS**

www.christian-biales.fr

Répartition et évolution du taux légal d'impôt sur le revenu des sociétés



SOURCE : OCDE

➤ *Les prélèvements obligatoires en France*

Que financent 1 000 euros d'impôts ?



562 €

Protection sociale

Retraites : 248€ | Santé : 208€
Famille : 37€ | Chômage : 29€
Autre solidarité : 26€
Aides au logement : 14€



90 €

Éducation



67 €

Fonctionnement
des administrations
publiques



66 €

Soutien aux activités
économiques



46 €

Transports et
équipements collectifs



34 €

Charge de la dette



31 €

Défense



25 €

Sécurité



25 €

Culture et loisirs

Infographie : Que financent 1000 euros d'impôts ?



22 €

Recherche



18 €

Environnement



10 €

Infrastructures



4 €

Justice

Données de 2022 - Issue / DG Trésor - Ministères économiques et financiers

Quels sont les impôts, taxes, cotisations et contributions ?



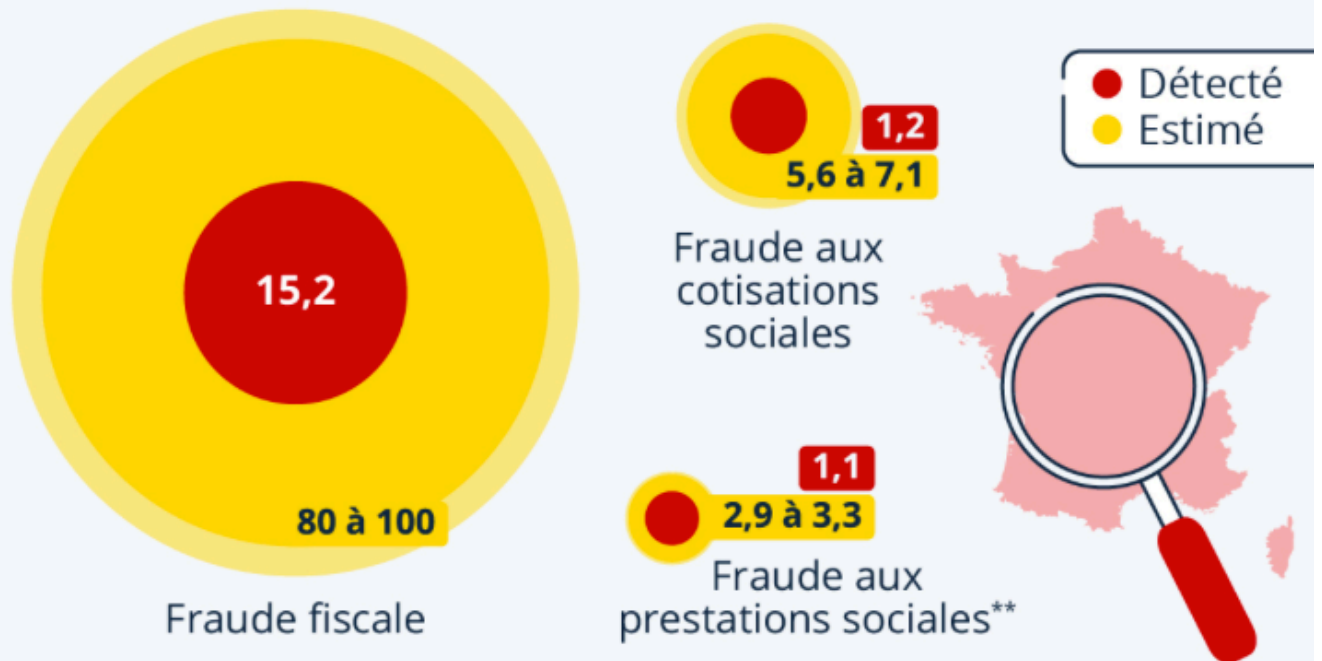
Données de 2022 - DG Trésor - Ministères économiques et financiers

Bercy. Quels sont les impôts ?

➤ **Les fraudes fiscale et sociale**

La fraude fiscale surpasse la fraude sociale

Montant des fraudes détectées et estimées en France en 2023*, selon le type (en milliards d'euros)



* Estimations : dernières années pour lesquelles des données sont disponibles

** Allocations familiales, assurance vieillesse et assurance maladie

Sources : ministère de l'Économie et des Finances, Alternatives Économiques



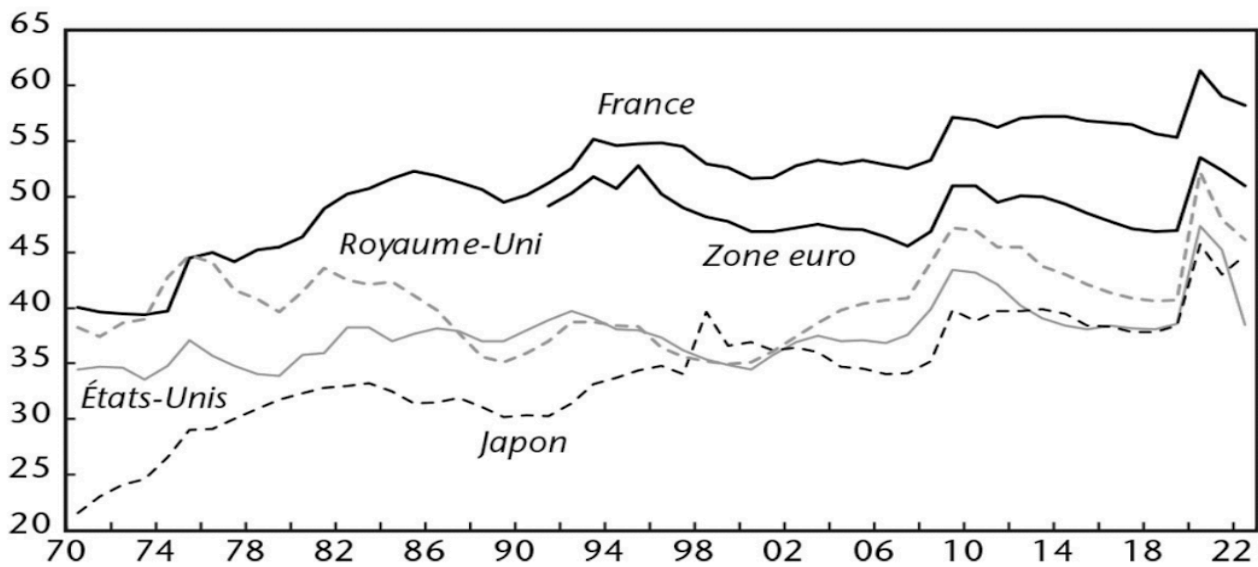
statista

« Le Haut conseil du financement de la protection sociale (HCFiPS) publie une étude sur la fraude sociale, qu'elle évalue au minimum à 13 milliards d'euros (Md€) annuels. Au-delà de contrôles qui ne permettent pas de recouvrer toutes les sommes en cause, le HCFiPS prône une approche plus préventive. Bien que les fraudeurs restent "très minoritaires", la fraude sociale "agit comme une corruption lente et insidieuse du corps social de la nation", et entretient un sentiment d'injustice : c'est ce qu'écrit le HCFiPS dans un rapport (<https://www.vie-publique.fr/rapport/295536-hcfips-lutte-contre-la-fraude-sociale-etat-des-lieux-et-enjeux>) publié le 25 septembre 2024.

Soucieux de contribuer à la lutte contre la fraude (à distinguer de l'erreur, non intentionnelle), le HCFiPS formule pas moins de 81 recommandations, insistant notamment sur des "marges de manœuvre en matière de prévention." (...) ».

Source : Vie publique, 2 octobre 2024.

➤ **Les dépenses publiques en France et ailleurs en Europe**



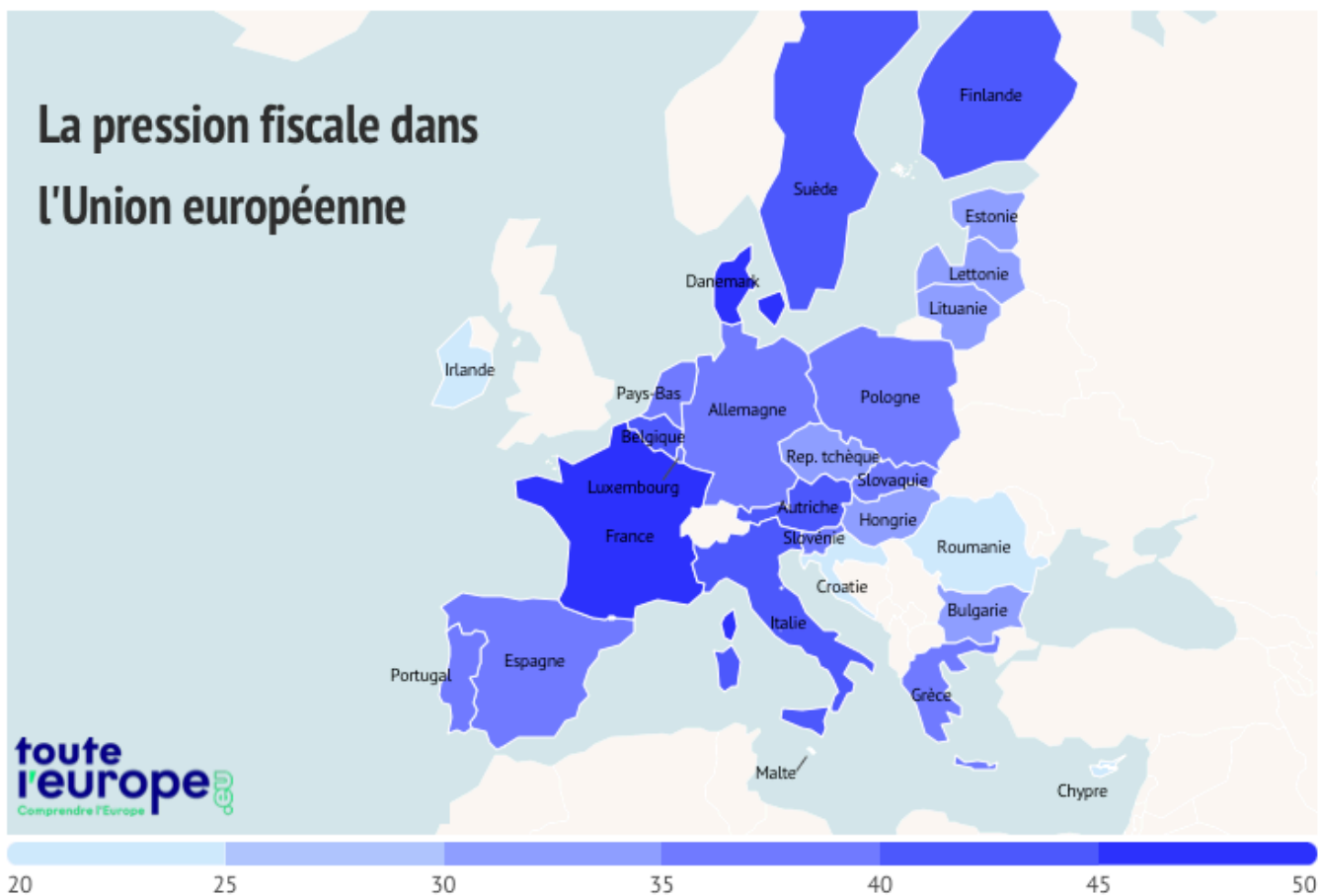
Sources : OCDE, Insee.

En % du PIB

	ALL	FRA	ITA	GBR	DNK	ZE
Services généraux	6,2	6,2	8,6	5,8	5,8	6,1
Défense	1,0	1,8	1,3	1,1	1,2	1,2
Ordre et sécurité publics	1,7	1,7	1,8	1,9	0,9	1,7
Affaires économiques	5,2	6,7	6,2	5,7	2,9	5,8
Protection de l'environnement	0,6	1,1	1,0	1,0	0,4	0,9
Logement et équipements collectifs	0,5	1,2	3,3	0,5	0,2	1,0
Santé	8,5	9,1	7,1	6,9	8,0	7,9
Loisirs, culture, cultes	1,0	1,4	0,8	1,2	1,4	1,1
Enseignement	4,5	5,2	4,1	4,4	5,3	4,6
Protection sociale (hors santé)	20,4	23,8	21,9	18,8	18,9	20,1
Total	49,5	58,3	56,1	47,4	45,0	50,5

Source : Eurostat

➤ **La pression fiscale et sociale en France et ailleurs en Europe**



Selon l'OCDE, la pression fiscale correspond au montant total des recettes fiscales recouvrées, exprimé en % du PIB.

Légende

- IR : impôt sur le revenu des personnes physiques
- IS : impôt sur le bénéfice des entreprises
- CSS : cotisations de sécurité sociale
- ISal : impôt sur les salaires
- IP : impôt sur le patrimoine
- IBS : impôt sur les biens et services
- NC : non communiqué

Données : recettes fiscales dans l'Union européenne en 2021
Source : OCDE

WWW.CIA

Pays	Recettes fiscales totales en % du PIB						
	IBS %	IR %	IS %	CSS %	ISal %	IP %	
Allemagne	39,51	10,52	10,517	2,350	14,879	0	1,243
Autriche	43,46	11,62	9,725	2,759	15,410	2,801	0,633
Belgique	42,02	10,59	11,210	3,766	12,874	0,001	3,561
Bulgarie	30,64	15,19	3,5	2,17	9,17	0,023	0,56
Chypre	22,76	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Croatie	20,7	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Danemark	46,88	13,92	24,488	3,739	0,062	0,264	1,881
Espagne	38,35	10,50	8,753	2,696	13,655	0	2,732
Estonie	33,52	13,37	6,852	1,530	11,613	0	0,188
Finlande	42,99	13,97	12,838	2,683	11,951	0	1,507
France	45,15	12,24	9,476	2,533	14,803	1,837	3,823
Grèce	38,99	15,11	6,319	1,209	12,806	0	2,993
Hongrie	34	15,62	5,228	1,165	10,125	0,983	0,868
Irlande	21,06	6,05	6,900	3,595	3,195	0,187	1,133
Italie	43,29	12,16	11,226	1,921	13,506	0	2,543
Lettonie	31,21	13,43	6,109	0,855	9,922	0,008	0,894
Lituanie	32,79	12,33	7,668	2,136	10,348	0	0,300
Luxembourg	38,57	9,30	10,122	4,528	10,565	0	4,020
Malte	23,81	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Pays-Bas	39,70	12,24	8,629	3,902	13,129	0	1,689
Pologne	36,77	13,89	5,365	2,616	13,013	0,554	1,282
Portugal	35,77	13,83	7,013	2,436	10,587	0	1,586
République tchèque	33,84	10,88	3,089	3,222	16,449	0	0,195
Roumanie	14,27	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Slovaquie	35,78	12,37	3,907	3,029	15,702	0	0,480
Slovénie	37,43	12,98	5,440	1,936	16,404	0,046	0,616
Suède	42,58	12,02	12,346	3,008	9,016	5,183	0,958

Légende

IR : impôt sur le revenu des personnes physiques

IS : impôt sur le bénéfice des entreprises

CSS : cotisations de sécurité sociale

ISal : impôt sur les salaires

IP : impôt sur le patrimoine

IBS : impôt sur les biens et services

NC : non communiqué

Données : recettes fiscales dans l'Union européenne en 2021

Source : [OCDE](#)

➤ **La taxation des salaires et des dividendes en France et ailleurs.**

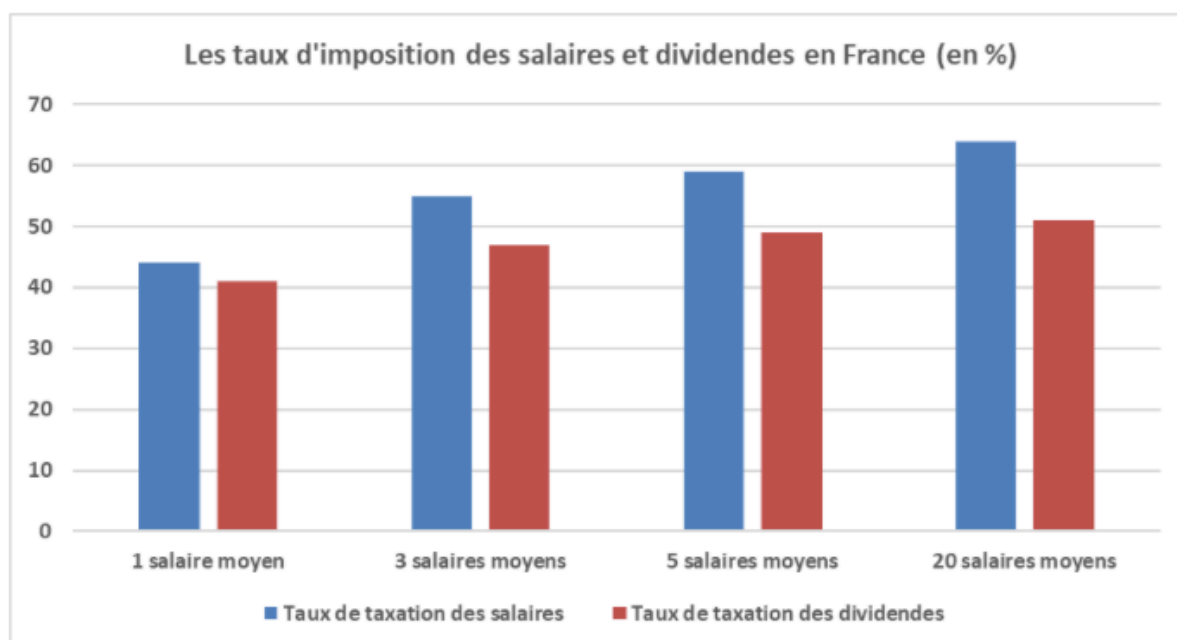
Tableaux du site « Fipeco.fr » de F. Écalle, publiés le 9 octobre 2024 :

En France, en 2021, le taux moyen de taxation des salaires est de 44 % pour une fois le salaire moyen (3 200 € bruts par mois), de 55 % pour trois fois celui-ci, de 59 % pour cinq fois celui-ci et de 64 % pour vingt fois celui-ci.

Le taux de taxation des dividendes est de 41 % pour un montant égal à une fois le salaire moyen, de 47 % pour trois fois le salaire moyen, de 49 % pour cinq fois celui-ci et de 51 % pour vingt fois celui-ci^[1].

Les prélèvements sont donc progressifs pour les salaires et pour les dividendes jusqu'à au moins 20 fois le salaire moyen.

Le taux de taxation des dividendes est toujours inférieur à celui des salaires et l'écart s'accroît avec les revenus, passant de 3 points au niveau du salaire moyen à 13 points au niveau de vingt fois celui-ci.

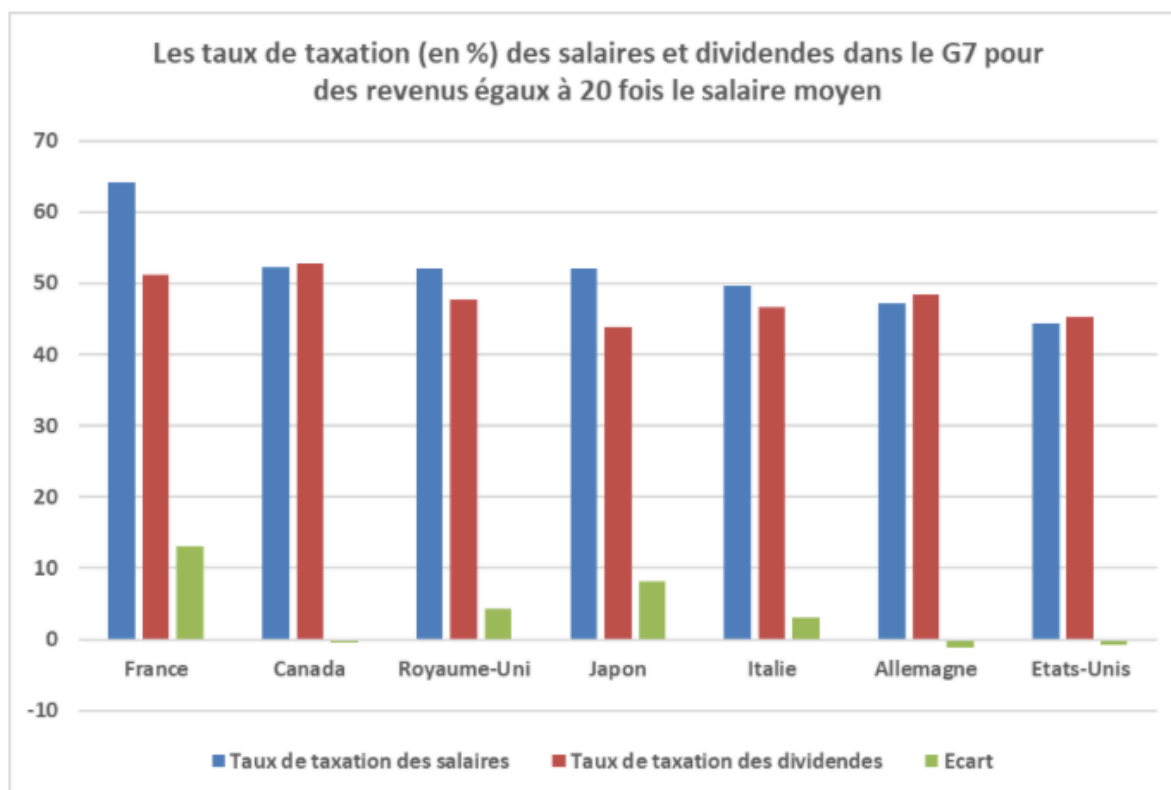


Source : OCDE ; FIPECO ; cas-type de célibataires sans enfant dont les revenus sont uniquement composés soit de salaires soit de dividendes.

WWW

Avec un taux de 64 %, la France est au deuxième rang de l'OCDE pour la taxation des salaires des personnes gagnant 20 fois le salaire moyen, derrière la Belgique (67 %) et devant la Finlande et la Slovénie (63 %). Le taux allemand est de 47 %.

Avec un taux de 51 %, la France est au quatrième rang de l'OCDE pour la taxation des dividendes des personnes gagnant l'équivalent de 20 fois le salaire moyen, derrière l'Espagne (57 %), le Danemark (55 %) et le Canada (53 %). La France est à égalité avec la Suisse et la Corée du sud. Le taux allemand est de 48 %.



Source : OCDE ; FIPECO ; cas-type d'un célibataire sans enfant gagnant 20 fois le salaire moyen uniquement sous forme soit de salaire soit de dividendes.

Avec un écart de 13 points entre les taux de taxation des salaires et des dividendes pour ces personnes, la France est au douzième rang de l'OCDE. Les écarts les plus importants (21 ou 22 points) se trouvent en Slovénie, en Hongrie, en Estonie et en Lettonie. Les écarts sont de 19 points en Belgique et de 18 points en Suède. Ils sont plus faibles qu'en France dans les autres pays du G7. Ils sont négatifs dans 9 pays, dont l'Allemagne, les Etats-Unis et le Canada (- 1 point pour chacun d'eux) ainsi que l'Espagne (- 13 points).

➤ « Les deux obstacles au redressement des finances publiques en France »

Flash Economie de Patrick Artus n°30 du 10 octobre 2024 (le jour de la présentation par Michel Barnier en Conseil des Ministres du projet de Budget pour 2025 !)

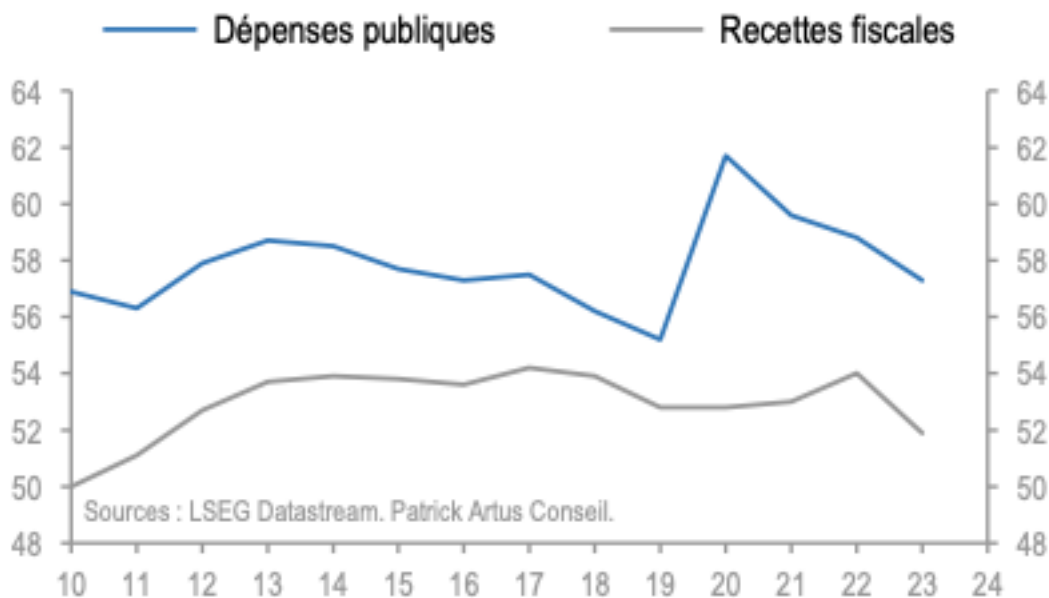
« Le redressement des finances publiques en France sera très compliqué en raison de deux caractéristiques de l'économie française :

- la hausse rapide du taux d'épargne des ménages, qui affaiblit leur consommation, donc affaiblit les recettes fiscales (TVA) sans que cela ne soit compensé par une poussée des investissements ;
- le recul de la productivité du travail, qui fait apparaître, malgré la hausse de l'emploi, la faiblesse de la croissance du PIB.

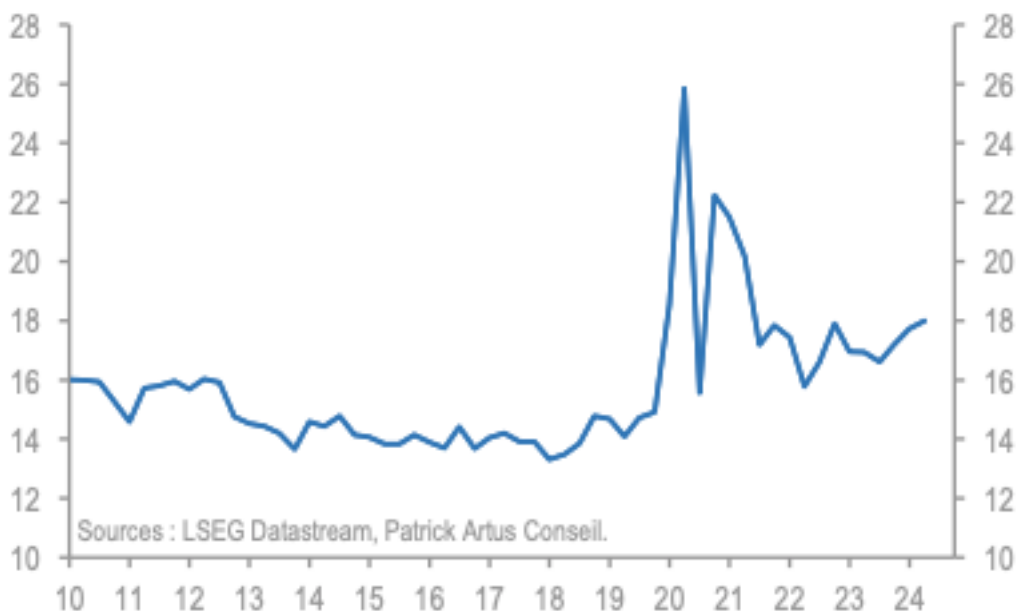
Tant que ces deux causes persistent, la croissance de la France sera faible et sera tirée par les exportations, donc les recettes fiscales continueront à stagner, ce qui rendra difficile la réduction du déficit public ».

Plusieurs graphiques significatifs accompagnent les développements qui suivent le résumé ci-dessus. Nous en retenons deux :

Graphique 2
France : dépenses publiques et recettes fiscales
(en % du PIB valeur)



Graphique 3
France : taux d'épargne des ménages
(en % du revenu disponible brut des ménages)



➤ ***Avis du Haut Conseil des Finances publiques sur le projet de budget 2025.***

Voici la synthèse du rapport du HCFP publié le 8 octobre de l'avis sur le budget 2025 présenté le jeudi 10 en Conseil des ministres :

« Le Gouvernement a saisi le Haut Conseil des finances publiques de projets de loi de finances et de financement de sécurité sociale pour 2025. Ceux-ci confirment pour 2024 une dégradation pour la deuxième année consécutive du solde public (prévu à -6,1 points de PIB), et prévoient de ramener le déficit à 5,0 points de PIB en 2025 grâce à un ajustement budgétaire massif en 2025 (-1,1 point de PIB). Cela marquerait une inflexion de tendance par rapport à ces deux dernières années.

Le Haut Conseil constate que le déficit public pour 2024, prévu à 4,4 points de PIB en projet de loi de finances pour 2024, puis à 5,1 points de PIB dans le Programme de stabilité, est désormais prévu à 6,1 points, soit un écart de 1,7 point de PIB par rapport à la prévision initiale et une dégradation de 0,6 point par rapport à 2023. Il souligne la nécessité, confortée par les dérapages majeurs en 2023 et 2024 des finances publiques, de retenir des hypothèses prudentes, notamment en matière de prévision des recettes ou de ralentissement des dépenses des collectivités locales, lorsqu'il n'y a pas de dispositifs robustes prévus à cet effet. Il regrette enfin que la préparation du PLF et du PLFSS pour 2025 n'ait pas été accompagnée de mesures de frein plus efficaces au deuxième semestre 2024.

Le Haut Conseil estime que les prévisions de croissance (1,1 %), de masse salariale (2,9 % dans les branches marchandes non agricoles) et d'inflation (2,1 %) du Gouvernement pour 2024 sont réalistes. Il considère que la prévision de recettes, de dépenses et donc de solde public pour 2024 est encore affectée d'une incertitude non négligeable, mais est cohérente avec les informations comptables et budgétaires disponibles et avec le scénario macroéconomique.

En revanche, il estime que le scénario macroéconomique pour 2025 est dans l'ensemble fragile.

La prévision de croissance pour 2025 (1,1 %) apparaît en premier lieu un peu élevée compte tenu de l'orientation restrictive du scénario de finances publiques associé, qui se traduit notamment par un repli de la demande publique et des mesures de hausse des prélèvements obligatoires atteignant un point de PIB. Pour compenser cet impact restrictif, la prévision de croissance pour 2025 retient des hypothèses favorables sur le commerce mondial, l'investissement des entreprises et la baisse du taux d'épargne des ménages, qui correspondraient à une nette accélération de l'activité sans ajustement budgétaire. En dépit du soutien que peut apporter la baisse des taux d'intérêt, une telle accélération apparaît optimiste au regard des indications données par les enquêtes de conjoncture disponibles.

La prévision de masse salariale pour 2025 (2,8 % dans les branches marchandes non agricoles) est un peu optimiste, du fait à la fois de la prévision d'emploi, en lien avec l'appréciation portée sur le PIB, et de celle du salaire moyen par tête.

Enfin la prévision d'inflation (+1,8 %) paraît un peu élevée au regard de l'ampleur du mouvement de désinflation observé depuis le début de cette année.

S'agissant du réalisme des prévisions de recettes et de dépenses sur lesquelles reposent le PLF et le PLFSS pour 2025, le Haut Conseil relève que, malgré ses demandes, l'information qui lui a été communiquée n'est pas suffisante pour apprécier les mesures de hausse des prélèvements obligatoires et de freinage de la dépense, d'un montant très important. Le détail des économies attendues sur le budget de l'État et les dépenses d'assurance-maladie, ainsi que certaines hausses de prélèvements obligatoires (baisse des allègements généraux de cotisations, mécanisme d'imposition minimale pour les particuliers), notamment, ne sont pas documentés. Enfin, les modalités des « mécanismes de résilience » et des autres mesures d'économie attendues pour les collectivités locales n'ayant pas été précisées, la prévision d'un fort ralentissement du volume des dépenses de fonctionnement des APUL lui paraît particulièrement fragile.

De surcroît, le solde présenté dans l'article liminaire de ce projet (-5,2 points de PIB) est, de manière inédite, différent de celui sur lequel le Haut Conseil est appelé à se prononcer (-5,0 points de PIB),

certaines des mesures prises en compte dans la prévision de déficit n'étant pas intégrées à ce stade au projet de loi de finances, mais devant être introduites par amendement lors du débat parlementaire pour un effet additionnel de 0,2 point de PIB. L'objectif de 5,0 points de PIB de déficit en 2025 dépend donc de la capacité du Gouvernement à les mettre en œuvre.

La prévision de croissance spontanée des recettes est en revanche cohérente avec le scénario macroéconomique.

Au total, la prévision de déficit public de 5,0 points de PIB pour 2025 est fragile du fait de l'optimisme du scénario macroéconomique sur lequel elle repose et de l'ampleur des mesures à mettre en œuvre sans que celles-ci soient documentées à ce stade.

Le solde structurel présenté par le Gouvernement s'élève à -4,5 points de PIB en 2025, après -5,7 points en 2024, soit un ajustement structurel de 1,2 point. L'écart entre le déficit structurel prévu et celui de la loi de programmation s'élèverait à 2,0 points de PIB en 2024 et 1,2 point de PIB en 2025. Ces écarts sont largement supérieurs à 0,5 point de PIB et laissent présager qu'ils seront importants au sens de la loi organique lors de l'examen par le Haut Conseil des projets de lois relatives aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes des années afférentes.

Le Haut Conseil relève que l'ajustement structurel de 1,2 point de PIB en 2025 suppose un effort structurel de 1,4 point (42 Md€) compte tenu de l'impact négatif à hauteur de 0,2 point d'une croissance spontanée des prélèvements obligatoires, à législation constante, inférieure à celle du PIB. **Cet effort repose à 70 % sur des hausses de prélèvements obligatoires (30 Md€, soit un point de PIB) et à 30 % sur les dépenses (12 Md€, soit 0,4 point de PIB).**

Ces proportions diffèrent de celles retenues par le Gouvernement qui, sur la base de modes de calcul différents, estime que l'effort de consolidation budgétaire s'élève à 60 Md€, se décomposant en 40 Md€ de réduction de dépenses et 20 Md€ de hausse de prélèvements obligatoires.¹

Le chiffre de 40 Md€ représente en effet l'effort de réduction des dépenses par rapport à une évolution tendancielle estimée à un niveau très élevé de + 2,8 % en volume, soit bien au-dessus de la croissance potentielle (+1,2 %) comme de la croissance effective (+1,1 %). Le Haut Conseil n'est pas en mesure d'apprécier la pertinence de cette estimation. Du fait de ce choix méthodologique, l'effort en dépenses affiché par le Gouvernement de 1,3 point de PIB ne réduit le poids des dépenses dans le PIB que de 0,4 point.

Les 20 Md€ de prélèvements obligatoires, quant à eux, ne tiennent pas compte de certaines mesures figurant dans le projet de budget (une partie de l'augmentation de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité par exemple). Par ailleurs, la réduction des exonérations de cotisations employeurs, ordinairement classifiée en hausse de recettes et de prélèvements obligatoires, est ici affichée comme une réduction de dépenses.

Le Haut Conseil considère que la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, pourtant promulguée il y a moins d'un an, constitue une référence dépassée, du fait de la forte dégradation de la situation des finances publiques en 2023 et en 2024. La trajectoire du plan budgétaire et structurel à moyen terme, que la France doit transmettre à la Commission européenne à la fin du mois, constitue aujourd'hui une référence plus pertinente et doit absolument être respectée. Malgré la baisse du ratio de dette entre 2020 et 2023 permise par la forte progression du PIB en valeur, la France a vu sa position d'endettement relatif au sein de la zone euro se dégrader fortement au cours des dernières années, pour devenir le troisième pays le plus endetté de la zone derrière la

¹ C'est nous qui mettons en gras ces lignes importantes.

Grèce et l'Italie. Selon les prévisions du Gouvernement, le ratio de la dette au PIB recommencerait à croître en 2024 et en 2025, pour retrouver le point haut atteint lors de la crise sanitaire à près de 115 points de PIB. Du fait de la hausse du niveau d'endettement et des taux longs, la charge de la dette des administrations publiques progresserait de manière importante pour atteindre 2,3 points de PIB en 2025 (soit près de 70 Md€ courants), contre 1,9 point de PIB en 2023 (soit 53 Md€ courants).

La soutenabilité à moyen terme des finances publiques appelle à une vigilance accrue et des efforts immédiats et soutenus dans la durée. La France doit impérativement respecter la trajectoire du plan budgétaire et structurel à moyen terme, pour garder le contrôle de ses finances publiques, maîtriser son endettement, tout en finançant les investissements prioritaires et en veillant à ne pas trop affecter son potentiel de croissance ».

Note : Réflexions diverses :

• Réflexion du Professeur Ch. Saint-Étienne :

« Oui effectivement, la baisse de dépense annoncée est par rapport à la tendance. En euros, elle va augmenter de 40 milliards au lieu de 100, soit la baisse annoncée de 60.....! En revanche, les hausses d'impôts et de taxes sont bien réelles ! ».

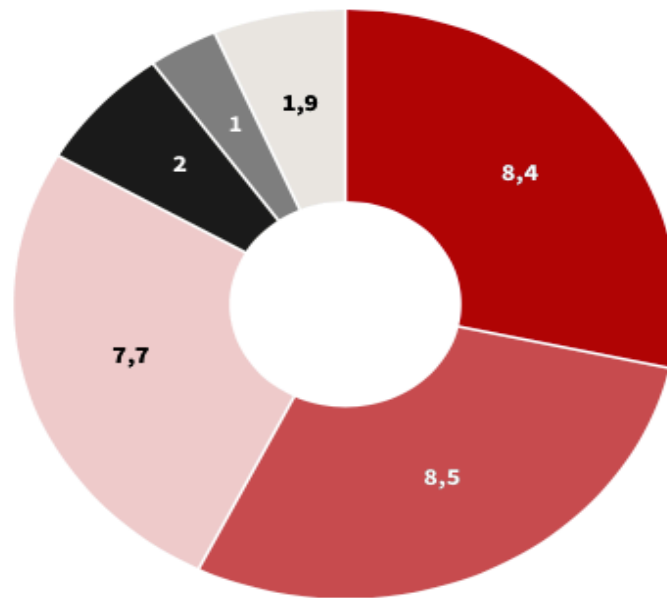
• Article de Sébastien Dumoulin dans Les Echos du 14 octobre 2024 :

« Michel Barnier a prévu un coup de frein de 60 milliards d'euros en 2025. Mais sur qui va peser l'effort ? Le Premier ministre a promis qu'il reposerait aux deux tiers sur la réduction des dépenses pour l'État, la Sécurité sociale et des collectivités. Seul le tiers restant - soit environ 20 milliards d'euros - viendrait de nouvelles recettes "temporaires et ciblées". Mais selon les documents budgétaires, le gouvernement prévoit bien 29,5 milliards d'euros de prélèvements obligatoires supplémentaires en 2025. Les nouvelles recettes représentent donc la moitié de l'effort.

La différence avec la présentation faite par Michel Barnier tient à deux astuces discutables. D'une part, le Premier ministre ne compte pas dans les recettes "nouvelles", les hausses décidées par le précédent gouvernement (notamment le retour des taxes sur l'électricité à leur niveau d'avant la crise énergétique). D'autre part, il considère les baisses d'allègements de charges comme une coupe dans les dépenses publiques, et non comme une nouvelle recette.

Les hausses de prélèvements obligatoires en 2025

en milliards d'euros



■ Hausse des cotisations sociales ■ Surtaxe d'IS pour les grandes entreprises (*) ■ Taxes sur l'énergie
■ Imposition "minimale" des plus hauts revenus ■ Taxe sur les billets d'avions ■ Autres (**)

Source: Rapport économique social et financier annexé au PLF 2025 • (*) y compris 500 millions de taxe sur les armateurs

(**) dont 900 millions de fiscalité automobile, 200 millions de taxe sur les rachats d'action et 200 millions de réduction des la niche fiscale sur les locations meublées

• Le budget de l'Elysée augmente de + 3 millions d'€, après une hausse de + 12 millions d'€ en 2024. Le budget de l'AN augmente de + 10 millions d'€ et le Sénat de + 6 millions d'€

www.christia.com



. U. von der Leyen déverse l'argent public sur l'Ukraine sans aucun égard pour les contribuables de l'UE

: 241 milliards € d'engagements, soit les 2/3 des 371 milliards d'aide de l'Occident depuis 2022. Selon le Kiel Institute, dans sa publication du 10 octobre 2024, le montant des engagements (commitments) pris par l'UE en faveur de l'Ukraine atteint 241 milliards d'euros contre 130 milliards pour les pays anglosaxons, dont seulement 100 milliards pour les USA. Qui contrôle l'usage de ces 371 milliards ?

Sur les 241 Mds€ apportés par l'Europe, la France apporte 41 Mds, soit 17%

Commitments by donor group

This section shows the total commitments (financial, humanitarian, and military) over different donor groups, namely EU members and institutions, Anglosaxon countries, and other donor countries, in € billion between January 24, 2022 and August 31, 2024.

Country (group)	Financial commitments € billion	Humanitarian commitments € billion	Military commitments € billion	Total bilateral commitments € billion
EU members and institutions	161.92	12.54	66.44	240.90
EU members	84.48	10.19	66.44	161.11
EU institutions	77.44	2.34	0.00	79.78
<i>European Investment Bank</i>	2.47	0.00	0.00	2.47
<i>EU (Commission and Council)</i>	74.97	2.34	0.00	77.31
Anglosaxon countries	42.98	4.40	82.94	130.32
United States	31.62	2.95	65.58	100.15
United Kingdom	6.17	0.88	13.87	20.92
Canada	5.18	0.43	2.77	8.38
Australia	0.00	0.11	0.70	0.81
New Zealand	0.00	0.03	0.02	0.06
Other donor countries	12.87	2.55	0.14	15.57
China	0.00	0.00	0.00	0.00
Japan	10.27	2.04	0.06	12.38
South Korea	2.60	0.44	0.01	3.05
Taiwan	0.00	0.07	0.00	0.07
Turkey	0.00	0.00	0.07	0.07
India	0.00	0.00	0.00	0.00
Geographic Europe	171.37	16.18	84.57	272.12
United Kingdom	6.17	0.88	13.87	20.92
Switzerland	0.16	2.25	0.00	2.41
Norway	3.10	0.50	4.24	7.84
Iceland	0.01	0.02	0.02	0.05

➤ *L'analyse et les propositions de l'Institut Montaigne (octobre 2024)*

« (...) La situation de nos finances publiques a rarement été aussi difficile et contrainte. Fin 2023, la dette publique de la France a atteint 110,6 % du PIB et son déficit officiel près de 5,5 %. Bien loin donc des critères européens mais surtout de la moyenne de la zone euro qui s'établit, sur la même période, respectivement à 88,6 % et 3,6 %. La trajectoire dégradée de nos comptes publics se caractérise par ailleurs par un niveau de dépenses publiques considérable par rapport à nos voisins (57,3 % du PIB contre 50,1 % en moyenne au sein de la zone euro) ainsi qu'un taux de prélèvements obligatoires plus important que la moyenne (48 % pour la France en 2022 contre 41 % au sein de la zone euro).

Pourquoi nous est-il à ce point impossible de nous emparer collectivement d'un sujet si crucial et prioritaire pour l'avenir de notre pays ? Historiquement attachés à la souveraineté budgétaire de leur pays, les citoyens français se sont-ils progressivement désintéressés des conséquences de notre endettement public ? À l'inverse, la classe politique a-t-elle finalement sacrifié sa responsabilité financière sur l'autel de l'électoratisme ? Finalement, avons-nous tous renoncé à maintenir un cap budgétaire solide, tentés par un *statu quo* politiquement acceptable ou par peur de multiples révoltes citoyennes, syndicales, patronales ou administratives ?

Au-delà des réponses à ces questions – qui sont notamment traitées dans cette note – deux certitudes se font jour :

1. la mobilisation de toute la classe politique sur la question des finances publiques est aujourd'hui indispensable. Au-delà des sensibilités idéologiques, le débat public doit se déporter de la polémique (« faut-il vraiment rembourser la dette ? ») au pragmatisme (« comment consolider nos comptes publics »). Cela exige de renouveler notre approche politique du sujet et de refondre les méthodes de pilotage de nos finances publiques ;

2. notre trajectoire financière est aujourd’hui insoutenable et incompatible avec le financement des priorités actuelles et futures du pays. Un effort budgétaire structurel de plus de 120 Md € s’impose si nous voulons les financer.

Ainsi, après avoir rappelé quelques fondamentaux économiques et financiers concernant la situation actuelle de nos finances publiques et des moyens dont nous disposons pour l’améliorer, cette note identifie d’importantes mesures d’économies de l’ordre de 150 Md € à horizon 10 ans. Qu’il s’agisse d’améliorer l’efficacité de la dépense ou de redéfinir le rôle de notre État-providence, ces mesures appellent des arbitrages courageux et un projet sociétal qu’il conviendra de construire.

Ces pistes ne représentent pas, à ce stade, des recommandations formelles de politiques publiques. Elles ont pour vocation première de fournir au lecteur :

- quelques ordres de grandeur au regard de l’objectif nécessaire de rétablissement de nos comptes ;
- des éléments d’appréciation de la difficulté de l’application de mesures d’économies au regard

des oppositions politiques fortes qu’elles peuvent susciter de la part de toutes les parties prenantes : la fonction publique, les élus locaux, les entreprises, les partis et représentants politiques, les syndicats ou encore les citoyens.

Si nombre des revendications de ces parties prenantes sont légitimes et compréhensibles chacune en son domaine, la sauvegarde de nos finances publiques, bien commun à défendre, devra engager la responsabilité de la classe politique. Cette ambition ne pourra toutefois se matérialiser qu’à la faveur d’un narratif et d’une vision politique clairs visant à faire évoluer notre modèle social pour en assurer sa pérennité. Car les finances publiques ne sauraient constituer une fin en soi mais sont, aujourd’hui comme hier, une boussole indispensable à l’atteinte d’une destination nationale. Fixer un cap est également une condition nécessaire à l’acceptabilité démocratique et sociale de toute gestion responsable de nos moyens communs.

Plus de 150 Mds € d’économie identifiées :

Les mesures identifiées

Mesures	En Md €	En point de PIB	Horizon
Reculer l’âge minimal de départ jusqu’à 66 ans à l’horizon 2050.	30	1,0	2050
Désindexer toutes les pensions de retraite pendant 4 ans.	29	1,0	2029
Désindexer toutes les pensions des régimes spéciaux de retraite pendant 10 ans.	1,2	0,0	2035
Meilleure efficacité de la répartition de l’offre de soin sur le territoire.	3,0	0,1	2035
Adaptation des réseaux de santé pour désengorger les urgences des hôpitaux.	0,4	0,0	2028
Meilleure répartition territoriale de l’appareillage relatif à l’imagerie médicale.	0,1	0,0	2028
Meilleure articulation des soins de ville et des soins hospitaliers pour renforcer l’ambulatoire.	1,8	0,1	2035
Réduction de la durée moyenne des séjours en maternité pour un accouchement par voie basse sans complication.	0,4	0,0	2028
Meilleure articulation entre assurance maladie obligatoire et complémentaires en matière de coûts de gestion.	1,7	0,1	2030
Atteindre un taux de 85 % de génériques par rapport aux principes et révision des marges de certains médicaments.	3,0	0,1	2030
Insuffisance rénale chronique terminale : favoriser des prises en charge plus efficaces.	1,3	0,0	2030
Système de tarification plus performant.	2,9	0,1	2030
Économies sur les dispositifs médicaux (franchise d’un euro sur les dispositifs médicaux – plafonnée à 50 €, baisses de prix et des remises de la part des fournisseurs, mettre en cohérence avec les recommandations sanitaires et les prescriptions...).	0,5	0,0	2028
Limiter le coût des affections de longue durée (ALD), en augmentant les franchises sur les transports de patients, supprimant ou réduisant de l’exonération de ticket modérateur sur certains actes et produits à service médical rendu faible ou limité, créant un ticket modérateur sur les dépenses en lien avec les ALD, en recentrant les critères de sévérité sur les situations médicales les plus graves et les traitements les plus coûteux, en actualisant la liste des ALD en la réduisant, en renforçant le contrôle des prescriptions.	2,7	0,1	2028
Lutte contre la fraude.	2,0	0,1	2030
Accroissement de la télémédecine (hospitalisations et transports sanitaires évités), voire lutte contre la non-absorption des traitements.	3,8	0,1	2030
Actions sur les indemnités journalières (accroissement du délai de carence, jour de carence d’ordre public, réduction de la durée maximale d’indemnisation...).	3,2	0,1	2030
Bouclier sanitaire, avec un reste à charge plafonné à 1 000 €.	0,8	0,0	2035
Baisser les dotations aux collectivités territoriales de 25 Md € sur plusieurs années (10 % de leurs dépenses).	25	0,8	2030
Suppression de niches sociales (faire converger les taux du forfait social, appliquer le forfait social à la prime de partage de la valeur, relever le taux de la contribution de l’employeur sur les attributions gratuites d’actions de 20 % à 30 %).	2,6	0,1	2028
Diminuer les dépenses fiscales brunes (division par 2).	4,1	0,1	2028

Suppression des niches fiscales TVA dans la restauration et TVA à taux réduit sur les travaux d'amélioration des logements de plus de deux ans et division par deux du CIR pour grandes entreprises.	6,0	0,2	2028
Réduction des mesures de soutien de l'État aux services à la personne pour les personnes aux revenus fiscaux les plus élevés (diminution à hauteur de 10 % de l'enveloppe).	1,1	0,0	2028
Suppression d'autres dépenses fiscales, plus marginales en termes de montant, telles que celles recensées par le rapport IGF de mars 2024 (Revue de dépenses : les aides aux entreprises) et non mentionnées ci-dessus (réduction d'impôt sur le revenu appliqué aux entreprises adhérentes d'un organisme de gestion agréé, crédit d'impôt pour les entreprises de création de jeux vidéo, relevant le taux d'impôt sur les sociétés appliqué aux bénéfices issus d'actifs de la propriété intellectuelle de 10 % à 15 %, réduction d'impôt accordée aux particuliers investissant dans un fond commun de placement dans l'innovation (FCPI) ou dans un fonds d'investissement de proximité (FIP), tarifs réduits d'accise sur l'électricité aux seules installations industrielles électro-intensives).	0,6	0,0	2028
Assujettir à l'impôt sur le revenu des indemnités journalières (IJ) à 50 % (0,3 Md €) ou 100 % (0,6 Md €) (rapport IGF-IGAS Revue de dépenses relative aux affections de longue durée – pour un dispositif plus efficient et équitable, juin 2024 ; chiffrage à terme moyen entre le montant minimal et le montant maximal recommandé par le rapport) et suppressions ou limitations des avantages fiscaux et sociaux pour les alternants ainsi que pour les entreprises concernant la taxe d'apprentissage.	1,6	0,1	2028
Suppression de la niche fiscale d'abattement de 10 % sur le montant des pensions des retraites et autres (y compris les pensions alimentaires) et convergence du taux de CSG des retraités vers le taux des revenus d'activités, après le seuil du taux réduit de CSG.	8,4	0,3	2028
Réduire de 1 départ à la retraite sur 2 les effectifs de la fonction publique d'État sur 4 ans.	2,7	0,5	2030
Refonte des modalités de la gestion des absences des enseignants.	0,4	0,0	2030
Instauration d'un 2 ^e et 3 ^e jours de carence dans la fonction publique et mise en place d'un taux de remplacement à 90 % de la rémunération en arrêt maladie en lieu et place du plein traitement actuellement en vigueur (en congé maladie ordinaire pour les fonctionnaires et en congé de maladie d'un agent contractuel pour les contractuels ; chiffrage hors FPT, dont le chiffre participerait aux efforts des collectivités retenus ci-dessus).	0,8	0,0	2028
Suppression des missions d'accompagnement des entreprises proposées par les chambres de commerce et d'industrie (CCI) et les chambres des métiers et de l'artisanat (CMA) à travers leurs missions de service public et Bpifrance à travers son activité d'accompagnement (y compris celle portée par le plan Quartier 2030).	0,8	0,0	2028
Limiter les sursuppléments outre-mer (diminution de 33 % du surcoût).	0,6	0,0	2035
Faire converger la prise en charge de l'apprentissage au CFA en rapport avec les coûts réels (diminution de 10 % des aides aux CFA pour converger vers leurs coûts réels).	0,6	0,0	2030
Rénover le système de financement des contrats d'apprentissage en cadrant le niveau de financement État et en renforçant la participation des branches.	0,4	0,0	2030
Diminution du plafond de versement de l'indemnisation chômage à 4 000 € au lieu d'un peu plus de 7 000 €.			2028
Restreindre le régime des intermittents du spectacle aux « vrais » intermittents du spectacle.	0,2	0,0	2028
Réduire la durée d'indemnisation de l'assurance chômage en harmonisant les périodes de conjoncture défavorable sur les périodes de conjoncture favorable.	2,3	0,1	2028
Ajuster l'accompagnement des personnes sans emploi en fonction de l'éloignement de l'emploi (en ciblant cet accompagnement sur les jeunes, en limitant les créations d'emplois francs et en diminuant l'enveloppe des prestations externalisées à France Travail).	0,6	0,0	2028
Désindexer les APL pendant 4 ans.	1,1	0,0	2030
Scénario de découplage géographique total ajusté de sorte qu'aucune zone ne soit avantagée.	1,3	0,0	2028
Supprimer les APL pour les étudiants rattachés au foyer fiscal parent.	0,1	0,0	2028
Intégrer au revenu fiscal les avantages aujourd'hui implicite liés aux loyers plus bas du logement social.	1,8	0,1	2028
	151,0	5,4	2034

La question des retraites

Article tiré de « L'Économie française 2024 » paru aux éditions La Découverte en septembre 2023.

2 / La réforme Borne 2023 des retraites : une mise en perspective

Frédéric Gannon

Florence Legros

Vincent Touzé

L'année 2023 a été marquée par une nouvelle réforme des retraites. En pratique, le gouvernement Borne disposait de trois leviers pour restaurer l'équilibre financier^[1] : 1) le taux de cotisation pour accroître les recettes ; 2) le mon-

tant des pensions pour maîtriser les dépenses ; 3) l'âge moyen de liquidation pour agir sur les deux.

À la suite à l'engagement électoral du président Macron, le choix gouvernemental a été de recourir à une augmentation progressive de l'âge de la retraite. Non sans difficultés politiques^[2], la loi a été promulguée le 14 avril 2023. Outre des mesures connexes^[3], elle prévoit désormais : 1) un relèvement programmé et progressif de l'âge d'ouverture des droits à la retraite (AOD), ce dernier passant de 62 ans pour les générations nées avant 1961 à 64 ans pour les générations nées après 1968 ; 2) une accélération de la loi Touraine de 2014, l'objectif de 43 années cotisées devant désormais s'appliquer dès la génération 1965 alors que, initialement, seule les générations nées après 1973 étaient concernées.

Plusieurs questions se posent quant au bien-fondé de ces mesures [Legros et Touzé, 2022 ; Touzé, 2023] : la réforme était-elle urgente ? L'âge est-il le seul paramètre d'ajustement acceptable ? Quels sont les principaux points de vigilance ? À quoi pourraient servir les recettes

WWW.CHRIS

socio-fiscales supplémentaires consécutives à l'accroissement de la population active ?

Était-il urgent de réformer ?

Le rapport du COR [2022] estime que le déficit du système de retraites devrait progressivement gonfler pour atteindre un niveau compris entre 0,7 % et 0,8 % du produit intérieur brut (PIB) d'ici une dizaine d'années, soit un sous-financement des dépenses de pension de l'ordre de 6 %. L'ampleur n'est pas négligeable mais en deçà de celles anticipées lors des précédentes réformes car ces dernières ont déjà joué un rôle crucial de rééquilibrage financier [Gannon *et al.*, 2018]. Cette situation budgétaire s'inscrit aussi dans un contexte financier dégradé avec une dette publique de 111 % du PIB en 2022.

Le gouvernement aurait pu ne prendre aucune mesure, financer le déficit par une émission de dette publique et attendre que la situation soit plus urgente. Mais deux considérations militaient en faveur d'une action précoce : 1) les changements paramétriques des retraites devant être anticipés suffisamment tôt par les travailleurs, il est important d'opérer sur un horizon long pour mettre en place ces changements de façon progressive ; 2) la procrastination a par nature un prisme générationnel car l'absence de décision reportée aux générations suivantes la charge d'endosser des réformes dans l'urgence, et donc plus douloureuses. L'anticipation précoce des problèmes de financement et la mise en place progressive de mesures correctrices peuvent œuvrer en faveur d'un meilleur partage générationnel.

www.christian

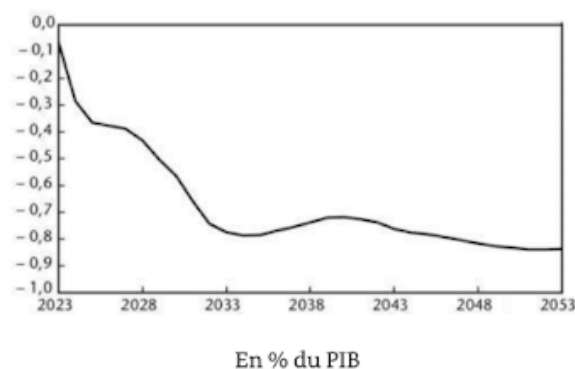
L'âge était-il le seul paramètre d'ajustement acceptable ?

Outre le recul de l'âge de la retraite, le gouvernement disposait de trois autres options.

Premièrement, il aurait pu augmenter le taux de cotisation prélevé sur les salaires. Cette option est sujette à débat du fait d'un taux de prélèvement sur le travail déjà élevé en France. Certes, il permet de financer une protection sociale généreuse mais il peut présenter des limites. En effet, user de ce levier implique nécessairement de se confronter à la question de la baisse du pouvoir d'achat des salaires en cas de hausse des cotisations salariales, hausse d'autant plus délicate dans le contexte inflationniste actuel. Quant à

la hausse des cotisations patronales, elle soulève la question du coût du travail, source de controverses et sujet sensible dans le contexte actuel de chocs sur les prix des matières premières.

Graphique 1 – Solde budgétaire du système de retraites



Sources : calculs des auteurs d'après COR [2022], moyenne scénarios (1 et 1,3 % de croissance).

Deuxièmement, le gouvernement aurait pu réaffecter des ressources du budget général pour rééquilibrer les comptes de la branche retraite. Mais cela aurait posé la question de la nature

des pensions versées. Une première logique du système par répartition veut que les cotisations retraites prélevées sur les salaires financent les pensions contributives, c'est-à-dire celles accordées aux travailleurs sur la base de leurs cotisations passées. Une seconde logique veut que les prestations sociales versées au nom de la solidarité (pension minimum, minimum vieillesse, trimestres assimilés, etc.) soient financées par l'impôt, ce qui peut alors relever du budget général. Il pourrait donc être opportun de distinguer dans les déficits prévisionnels ce qui peut être imputé aux pensions selon leur nature contributive ou solidaire puisque ces deux logiques coexistent.

Troisièmement, le gouvernement aurait pu réduire le montant des pensions déjà versées. Dans la période d'inflation actuelle, il aurait pu choisir de sous-indexer fortement les pensions par rapport à l'évolution des prix. Les économies budgétaires auraient été importantes. C'est le choix contraire qui a prévalu puisqu'en 2022, sur un an, les pensions de base ont été revalorisées d'environ 6 %^[4]. Bien évidemment, la sous-indexation se heurte à la baisse du pouvoir

d'achat des pensions et, plus particulièrement, à celle des petites retraites. Pour maintenir le pouvoir d'achat de ces dernières, une note publiée par Terra Nova [2022] défendait l'idée que la désindexation pourrait ne porter qu'à partir d'un niveau de pension suffisamment élevé. Cette préconisation peut s'apparenter à un recours différencié, déjà pratiqué dans le passé, du taux de contribution sociale généralisée (CSG) qui va d'une exonération à un taux majoré selon le montant de la pension. Cette ligne d'action est une façon de défendre l'idée que la solidarité portée par le système de retraites ne repose pas seulement sur un engagement entre les générations mais également sur un objectif de justice sociale entre retraités.

C'est finalement le contrôle de l'âge de liquidation qu'a retenu le gouvernement^[5]. D'un point de vue budgétaire, augmenter l'âge offre le double avantage d'agir à la fois sur la masse de recettes qui augmente du fait que les travailleurs cotisent plus longtemps (effet positif sur la taille de la population active) et sur celle des dépenses qui augmentent moins vite car les nouveaux re-

traités seront moins longtemps à la retraite (accroissement plus faible du nombre de pensionnés).

Le contrôle de l'âge de liquidation peut reposer sur une mesure contraignante comme l'âge d'ouverture des droits (AOD) qui interdit de partir avant un âge minimum^[6] ou une mesure incitative telle que la durée de cotisation qui conduit à une surcote (liquidation tardive) ou une décote (liquidation précoce). Le gouvernement Borne a choisi de combiner les deux. Bien évidemment, le recul de l'âge de la retraite (choisi ou subi) est une importante source de préoccupations quant aux conséquences sociales d'un maintien plus long dans l'emploi des seniors.

Augmenter l'âge de liquidation : conséquences

prévisibles

Rallonger la durée d'activité pose un grand nombre d'interrogations sur les conséquences sociales en raison de la diversité des parcours professionnels : âge d'entrée dans l'activité, nombre de trimestres cotisés, carrières avec des trous, pénibilité, état de santé, etc. Demander un effort de travail supplémentaire à des travailleurs seniors n'est envisageable que si ces derniers ne sont pas confrontés à des difficultés d'employabilité ou de santé les rendant inaptes à poursuivre leur activité. Certaines catégories de travailleurs sont plus sensibles à ce type de réforme. La réforme peut avoir un coût indirect (arrêts maladie, chômage indemnisé, etc.) sur les finances publiques et un coût social non monétaire (raccourcissement du temps à la retraite et en bonne santé, les « belles » années).

Tout d'abord, les personnes entrées très tôt sur le marché du travail (avant 18 ans) sans inter-

WWW.CHRISTIA

ruption de carrière (carrières longues) valident bien avant l'âge légal le nombre de trimestres requis. Un dispositif dérogatoire leur permet de bénéficier d'une retraite anticipée avant l'âge minimum. En 2022, 135 272 nouveaux retraités (18 % des effectifs de nouveaux retraités du secteur privé) ont pu y recourir. La réforme Borne conserve la possibilité de départ dès 58 ans. Cet âge reste théorique car de moins en moins de travailleurs réunissent les conditions requises : les départs pour « carrière longue » se font plutôt entre 60 et 62 ans.

Ensuite, les travailleurs particulièrement fragiles, en raison d'un handicap, d'une invalidité, incapacité ou inaptitude bénéficient d'un dispositif dérogatoire de retraite au titre de l'inaptitude leur permettant de partir sans décote à l'AOD de 62 ans (122 167 personnes en 2022). Quant aux autres dispositifs de retraite anticipée des travailleurs handicapés (retraite dès 55 ans avec 2 390 nouveaux retraités en 2022), pour incapacité permanente (retraite dite « pénibilité 2010 » dès 60 ans avec 4 176 nouveaux retraités en 2022) ou au titre du compte profes-

sionnel de prévention C2P (retraite dite « pénibilité 2014 »), ils permettent de liquider plus tôt. Concernant ces dispositifs, l'AOD n'augmente pas avec la réforme.

Dans le secteur public, les fonctionnaires en service actif et certains militaires peuvent partir plus tôt à la retraite. Ainsi, en 2021, près de 35 % des nouveaux fonctionnaires (hors militaires) à la retraite avaient liquidé leur pension avant 62 ans. La réforme conduit à un décalage progressif de deux ans des âges spécifiques d'ouverture des droits propres à chaque statut.

Quant aux seniors à la recherche d'un emploi, l'allongement de la durée d'activité est susceptible de se traduire par un allongement de la durée du chômage et donc par un risque du type « moins de retraités, plus de chômeurs ».

Concernant les seniors en emploi, ils pourraient être confrontés à des difficultés accrues de maintien dans leur poste de travail pour des raisons de compétence, d'aptitude physique, voire de santé, ce qui peut conduire à une fréquence plus éle-

vée des arrêts maladie. La perspective d'avoir des travailleurs partant plus tard à la retraite devrait être l'occasion pour les employeurs de mettre en place une gestion à plus long terme des carrières, et en particulier en termes de formation et d'aménagement des postes de travail. La réglementation peut être un instrument pour les responsabiliser face à ces enjeux. La réforme des retraites nécessite donc d'être accompagnée par des politiques actives de l'emploi des seniors [Le Garrec et Touzé, 2023].

Selon toute vraisemblance, les seniors les plus impactés sont ceux ne bénéficiant d'aucun dispositif dérogatoire et qui espéraient prendre leur retraite avant 64 ans. Sur les dix prochaines années, le nombre de travailleurs concernés est potentiellement élevé même si l'entrée de plus en plus tardive sur le marché du travail décale, *de facto*, l'âge auquel un travailleur peut espérer avoir le nombre de trimestres requis pour bénéficier d'une retraite à taux plein. En 2020, près de 57 % des salariés du secteur privé ont pris leur retraite entre 62 et 64 ans. Il est raisonnable d'anticiper que de nouveaux travailleurs réuni-

ront les conditions requises de carrières longues entre 62 et 64 ans. Ils seront donc impactés selon le nombre de trimestres supplémentaires nécessaires pour valider une carrière longue après 62 ans. En revanche, d'autres valideront un nombre de trimestres au-delà du niveau requis, et notamment les femmes qui peuvent valider jusqu'à 8 trimestres par enfant, sans pouvoir pour autant bénéficier d'un dispositif dérogatoire. Quoi qu'il arrive, les seniors contraints de partir plus tard à la retraite et qui auront conservé leur emploi, ou à défaut bénéficié d'une période de chômage indemnisé, pourront prétendre à une pension complémentaire plus élevée du fait qu'ils auront accumulé plus de points au moment de la liquidation.

Quant à la situation des personnes aux carrières incomplètes, elles attendent en général 67 ans afin de ne plus subir la décote pour trimestres manquants. Bien que cet âge du taux plein automatique ne soit pas remis en question, certains retraités subiront une proratisation accrue du fait de l'accélération : pour la génération 1968, une durée requise de 172 trimestres au lieu

WWW.CHRIS

de 169 induit automatiquement une baisse de 1,8 % de la pension en cas de carrière incomplète.

Pour les petites retraites, la pension minimum de base (minimum contributif) va être relevée avec un objectif de pension totale^[7] à 85 % du SMIC net, soit environ 1 200 euros par mois pour une carrière complète.

Pour les plus pauvres, l'âge d'ouverture des droits au minimum vieillesse (961,08 euros par mois hors APL pour une personne seule) ne bouge pas et reste fixé à 65 ans avec une dérogation à 62 ans en cas de handicap.

Au-delà de la réforme : une opportunité budgétaire pour l'État

Les régimes de la fonction publique (État, collectivités territoriales, hôpitaux publics) et assimilés sont des régimes d'employeurs, le droit à pension est rattaché au contrat de travail. À quelques nuances près, il en découle pour l'employeur l'obligation d'honorer ses engagements en versant une contribution additionnelle aux cotisations prélevées sur les salaires afin d'équilibrer les dépenses de pension.

Les régimes de la fonction publique concentrent près de 27 % des pensions versées. La manne financière induite par la réforme pour l'État employeur est potentiellement élevée. Par ailleurs, l'accroissement global de la population active devrait augmenter l'ensemble des recettes socio-fiscales (cotisations maladie et chômage, impôt sur le revenu, CSG). La question de la « juste » affectation de ces ressources financières publiques se pose. Plusieurs pistes sont envisageables [Legros et Touzé, 2023].

La première pourrait suivre le principe de maintien du niveau de dépenses publiques en faveur des seniors. Soutenir la prise en charge publique

WWW.CHRISTIAN

des dépenses liées à la perte d'autonomie apporterait notamment une sécurité financière bienvenue dans un contexte où les générations du baby-boom vont progressivement être confrontées massivement à ce risque et où la désindexation des pensions par rapport aux salaires et à la croissance induit une perte de pouvoir d'achat relatif particulièrement sensible en fin de vie, alors que de nouveaux besoins se font sentir : gériatrie, aide aux actes de la vie quotidienne et adaptation du logement.

Une seconde piste pourrait viser à réduire le montant du déficit budgétaire, ce qui revient à rééquilibrer la charge fiscale entre générations, donc une piste en faveur de l'équité intergénérationnelle.

L'avenir du système de retraites ne dépend pas seulement du réglage des paramètres définissant les droits mais également de l'évolution de la capacité de l'économie à produire de la richesse et à offrir un emploi bien rémunéré à tous. Aussi une troisième piste pourrait-elle être celle de l'investissement dans l'économie.

Le soutien à l'investissement public ou privé pourrait être motivé par le besoin de répondre aux défis majeurs posés par la transition énergétique et la volonté de satisfaire les accords de Paris visant la quasi-neutralité carbone d'ici 2050. Cette transition nécessite une adaptation du secteur productif, laquelle peut engendrer une reconfiguration coûteuse en équipements susceptibles d'améliorer l'efficacité énergétique.

L'investissement pourrait également prendre une forme immatérielle et s'orienter vers le champ de l'éducation nationale ou celui de l'enseignement supérieur et de la recherche ou de façon plus générale celui de la formation professionnelle, en particulier celle des seniors. Les services publics jouent un rôle central pour soutenir un investissement en capital humain de qualité.

WWW.CHRIST

que le partage de la valeur ajoutée, notamment entre les actifs et les retraités.

Conclusion

La réforme devrait conduire la France à se rapprocher de la pratique européenne en termes d'âge moyen de départ à la retraite^[8]. Malgré une pression accrue sur les seniors confrontés à des difficultés de maintien dans l'emploi, le recul de l'âge de la retraite va contribuer à un rééquilibrage financier. Toutefois, la croissance telle qu'on l'a connue et telle que projetée va être remise en cause par l'urgence d'une politique d'actions en faveur du climat. D'après Laurent et Touzé [2023], la question de la soutenabilité est double dès lors que dégradation climatique et quête perpétuelle de croissance s'opposent. Le financement de la transition démographique devrait donc s'envisager à l'aune de celle de la transition énergétique [Pisani-Ferry et Mahfouz, 2023], ce qui pourrait conduire à repenser tant nos modes de consommation et de production

Repères bibliographiques

COMMISSION EUROPÉENNE [2021], « Ageing 2021 report », *Institutional Paper*, n° 148.

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES (COR) [2022], « Évolutions et perspectives des retraites en France », *Rapport annuel*, septembre.

GANNON F., LE GARREC G. et TOUZÉ V. [2018], « Réformer le système de retraite : pourquoi, comment ? », in OFCE, *L'Économie française 2019*, La Découverte, « Repères », Paris.

LAURENT É. et TOUZÉ V. [2023], « Retraites : de quelle soutenabilité parle-t-on ? », *Blog de l'OFCE*, 16 mars.

WWW.CHRISTIAN

F

LE GARREC G. et TOUZÉ V. [2023], « L'emploi des seniors en Europe », in OFCE, *L'Économie européenne 2023-2024*, La Découverte, « Repères », Paris.

LEGROS F. et TOUZÉ V. [2022], « Réforme des retraites : une opportunité budgétaire », *Le Monde*, 21 octobre.

PISANI-FERRY J. et MAHFOUZ S. [2023], *Les Incidences économiques de l'action pour le climat*, rapport à la Première ministre, mai.

TERRA NOVA [2022], « Une autre réforme des retraites », *Note*, 22 décembre.

TOUZÉ V. [2023], « La réforme Borne 2023 des retraites : quelques éléments d'analyse », *Blog de l'OFCE*, 18 janvier.

[2] ↑ À défaut d'une majorité à l'Assemblée nationale, la loi a été adoptée par l'activation de l'article 49.3 et malgré trois motions de censure qui ont échoué à réunir une majorité de députés.

[3] ↑ Par exemple : le relèvement du minimum contributif permet d'augmenter la pension de base des petites retraites ; l'augmentation du seuil avant reprise sur héritage facilite le recours au minimum vieillesse (allocation de solidarité aux personnes âgées) pour ceux qui y ont droit ; un index « senior » mesurant la performance sociale des entreprises devait voir le jour, mais cette mesure a été rejeté par le Conseil constitutionnel.

[4] ↑ À titre comparatif, l'État a revalorisé de seulement 3,5 % le traitement indiciaire des fonctionnaires mais plus fortement le SMIC avec une hausse cumulée de 8 %.

[5] ↑ Pour rappel, le programme électoral 2022 du candidat Macron prévoyait un report à 65 ans de l'âge minimum qui a été abaissé à 64 ans après sa réélection.

[6] ↑ La réforme Woerth de 2010 avait déjà conduit à un relèvement de l'AOD de 60 à 62 ans.

[7] ↑ Pour rappel, la pension totale d'un salarié du secteur privé comprend une pension de base versée par la CNAV calculée sur les vingt-cinq meilleures années de salaire sous plafond à laquelle s'additionne une pension complémentaire dont le montant dépend du nombre de points accumulés grâce aux cotisations versées pendant la carrière professionnelle.

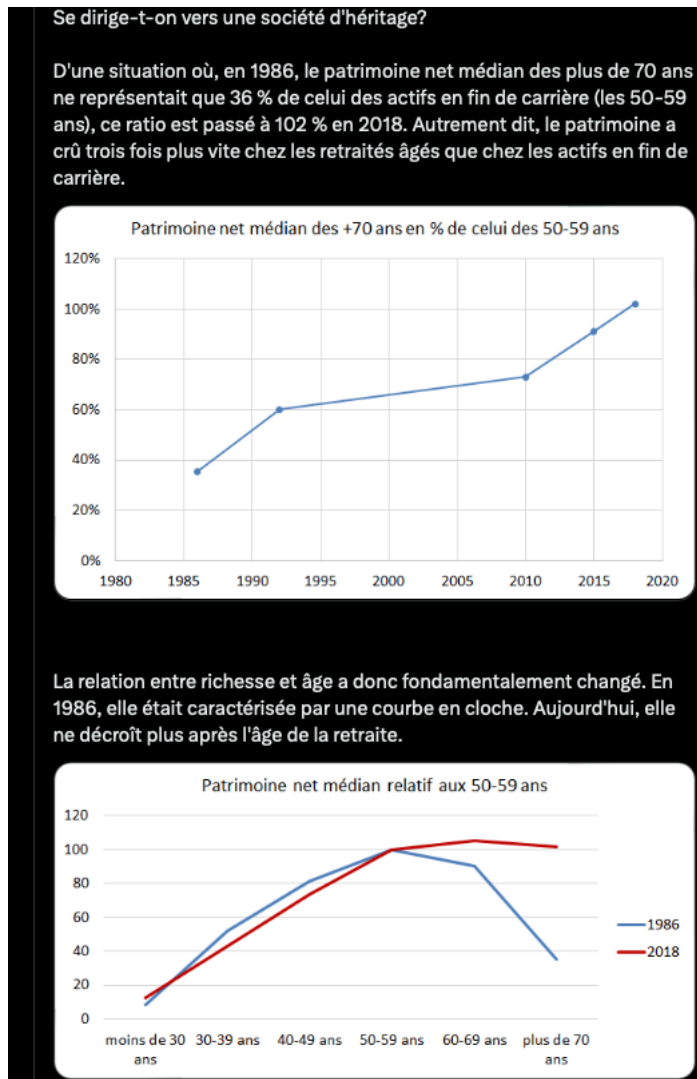
[8] ↑ En 2019, l'âge moyen de départ en retraite était de 62,3 ans en France et de 63,4 ans en Union européenne, d'après la Commission européenne [2021].

[1] ↑ Il s'agit ici d'une réforme dite paramétrique, qui ne touche pas le fonctionnement global du système, au rebours de la réforme systémique de régime universel par points envisagée et durant le quinquennat précédent.

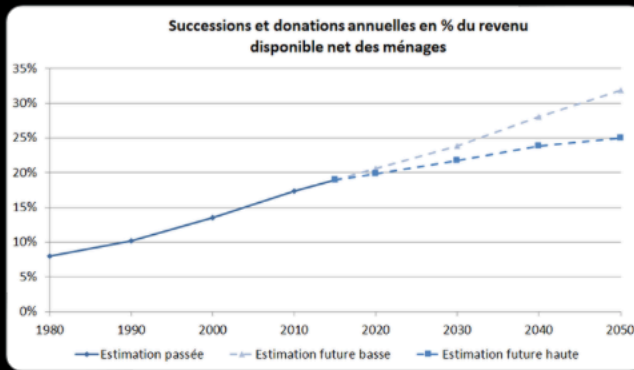
WWW.CHRISTIAN

Une question connexe : vers une société d'héritage ?

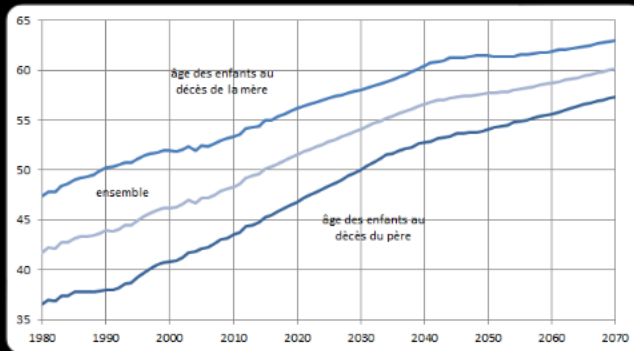
Tweet de Sylvain Catherine du 8 octobre 2024



Nous allons vers une société d'héritage. En 1980, la masse des successions et donations représentait 8 % du revenu disponible des ménages. Elle est désormais de 20 % et va continuer à augmenter en raison du nombre croissant de décès et de la richesse accrue des personnes âgées.



Si ces héritages sont transmis aux enfants à la mort de leurs parents, ce seront des ménages eux-mêmes proches de la retraite qui en bénéficieront, étant donné que l'âge moyen au décès de la mère dépassera 60 ans vers 2040.



Le patrimoine risque donc de tourner en circuit fermé chez les plus âgés. C'est un système peu propice au dynamisme de la société, et il est alimenté artificiellement par les transferts de la répartition.

Source: La plupart de ces données viennent d'une note très intéressante de France Stratégie écrite par Clément Dherbécourt (lien dans le tweet suivant).

La question des inégalités et de la redistribution

➤ Niveau de vie et indicateurs d'inégalités

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z	AA	AB	AC	AD	AE	AF	AG	AH	AI	AJ
Niveau de vie et indicateurs d'inégalités																																			
Indicateur	1975	1979	1984	1990	1996	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010*	2011	2012	2012*	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	2020*	2021	2022
Seuils de niveau de vie annuel (en euros 2022 constants)	6 790	8 430	9 000	9 430	9 300	10 250	10 340	10 740	11 000	11 200	11 580	11 970	11 920	11 950	11 970	12 130	12 360	12 650	12 500	12 330	12 310	12 190	12 050	11 990	12 170	12 140	12 160	12 340	12 390	12 190	12 540	13 090	13 230	12 920	12 970
H* décile de niveau de vie (D1)	13 880	15 890	16 450	17 390	17 750	19 280	19 360	19 720	20 020	20 440	20 920	21 460	21 410	21 300	21 690	21 980	22 430	22 820	22 910	22 800	22 650	22 640	22 420	22 630	22 990	22 650	22 730	22 950	23 040	23 100	23 690	24 150	24 470	24 360	24 330
Niveau de vie médian (D5)	27 680	29 990	31 070	32 220	32 890	36 000	36 120	36 730	37 910	39 190	39 630	40 610	39 950	39 460	40 090	41 340	41 890	42 730	43 050	42 900	42 490	43 360	42 520	42 440	41 730	41 470	42 010	42 010	42 300	42 530	42 920	42 990	43 600	44 050	43 840
Seuils de niveau de vie annuel moyen (en euros 2022 constants)	16 260	18 260	18 860	19 760	19 990	21 920	22 050	22 510	23 160	23 760	24 300	24 890	24 750	24 720	25 010	25 640	26 030	26 580	26 590	26 720	26 710	26 780	26 430	26 490	26 050	26 060	26 260	26 360	26 480	26 800	27 080	27 500	27 990	27 990	28 050
Rapports inter-déciles																																			
D9/D1*	4,08	3,56	3,45	3,42	3,54	3,51	3,49	3,42	3,45	3,50	3,43	3,39	3,35	3,30	3,35	3,41	3,39	3,38	3,44	3,48	3,45	3,56	3,53	3,54	3,43	3,42	3,45	3,40	3,41	3,49	3,42	3,28	3,30	3,41	3,38
D9/D5	1,99	1,89	1,89	1,85	1,85	1,87	1,87	1,86	1,89	1,92	1,89	1,89	1,87	1,85	1,85	1,88	1,87	1,87	1,88	1,88	1,88	1,92	1,90	1,88	1,85	1,83	1,85	1,83	1,84	1,84	1,81	1,78	1,78	1,81	1,80
D5/D1	2,04	1,88	1,83	1,84	1,91	1,88	1,87	1,84	1,82	1,82	1,81	1,79	1,80	1,78	1,81	1,81	1,81	1,80	1,83	1,85	1,84	1,86	1,86	1,89	1,86	1,87	1,87	1,86	1,86	1,89	1,89	1,84	1,85	1,89	1,86
Part (en %) des masses de niveau de vie perçus par les personnes ayant un niveau de vie...																																			
Inférieur au 2 ^e décile (S20)	7,8	8,5	8,6	8,9	8,8	9,0	9,0	9,2	9,1	9,1	9,1	9,3	9,3	9,3	9,0	9,0	9,0	9,0	8,9	8,7	8,7	8,6	8,6	8,5	8,8	8,8	8,8	8,9	8,8	8,7	8,7	8,9	9,1	8,6	8,7
Inférieur au 4 ^e décile (S40)	20,9	22,0	22,2	22,6	22,6	22,7	22,7	22,9	22,7	22,6	22,7	22,9	23,0	23,1	22,8	22,6	22,6	22,7	22,5	22,1	22,0	21,8	22,0	22,0	22,6	22,6	22,4	22,6	22,5	22,2	22,5	22,8	23,1	22,3	22,4
Inférieur au 5 ^e décile (S50)	28,9	30,1	30,4	30,9	30,5	31,0	31,0	31,2	30,9	30,8	30,8	31,1	31,2	31,2	31,0	30,7	30,7	30,9	30,7	30,2	30,1	29,8	30,0	30,1	30,6	30,6	30,6	30,6	30,8	30,3	30,8	31,1	31,5	30,6	30,6
Inférieur au 6 ^e décile (S60)	60,7	62,2	62,6	63,0	63,2	63,0	63,0	63,0	62,3	62,0	62,1	62,3	62,4	62,4	62,0	61,6	61,6	61,6	61,6	61,0	60,7	60,5	60,8	60,9	62,0	62,0	61,7	62,1	62,0	61,3	62,1	62,5	63,0	61,7	61,7
Inférieur au 7 ^e décile (S80)	75,7	76,8	77,2	77,4	77,8	77,5	77,5	76,7	76,5	76,4	76,6	76,6	76,4	76,2	75,7	75,9	75,7	76,0	75,1	74,7	74,6	74,9	75,0	76,2	76,1	75,8	76,2	76,1	75,2	76,1	76,4	76,9	75,6	75,6	
Indicateurs d'inégalités																																			
I100-S90/S20	5,04	4,45	4,35	4,16	4,18	4,11	4,11	4,02	4,14	4,18	4,16	4,05	4,04	4,04	4,22	4,27	4,24	4,27	4,29	4,48	4,52	4,59	4,58	4,60	4,32	4,32	4,35	4,26	4,32	4,45	4,36	4,21	4,07	4,45	4,40
I100-S90/S40*	1,16	1,05	1,03	1,00	0,98	0,99	0,99	0,98	1,03	1,04	1,04	1,02	1,02	1,02	1,04	1,08	1,07	1,07	1,07	1,13	1,15	1,17	1,14	1,14	1,05	1,06	1,08	1,05	1,06	1,12	1,06	1,04	1,00	1,09	1,09
I100-S90/S50*	0,84	0,77	0,75	0,73	0,72	0,73	0,73	0,72	0,75	0,76	0,77	0,75	0,75	0,76	0,77	0,79	0,79	0,79	0,78	0,82	0,84	0,85	0,84	0,83	0,77	0,78	0,79	0,77	0,78	0,82	0,78	0,76	0,73	0,80	0,82
Indice de Gini	0,313	0,293	0,288	0,280	0,279	0,279	0,279	0,276	0,284	0,286	0,281	0,280	0,281	0,286	0,291	0,289	0,289	0,289	0,290	0,299	0,303	0,306	0,303	0,302	0,288	0,289	0,292	0,288	0,289	0,298	0,289	0,284	0,277	0,294	0,294
<p>1. Les données antérieures à 1996 ont été révisées en 2019 et ont été calculées hors revenus financiers. Elles sont donc comparables entre elles mais non directement comparables avec celles postérieures à 1990.</p> <p>2. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010. Cette série a été recalculée à partir des données de l'année 2012 en cohérence avec les modifications méthodologiques intervenues sur les données de l'année 2013. Par ailleurs, à partir de 2012, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2014-2015.</p> <p>3. Le point 2020 présente des fragilités liées aux difficultés de production en 2020.</p> <p>4. À partir de 2020, cette série est calculée avec une chaîne de production de l'ERFS révisée s'appuyant sur la nouvelle Enquête Emploi.</p> <p>5. Indicateur appartenant à la liste des indicateurs d'inégalité préconisés par le groupe de travail « Niveaux de vie et inégalités sociales » du Cnis.</p> <p>6. L'indicateur « I100-S90/S40 » également connu sous le nom d'indice de Palma (d'après le nom de l'économiste José Gabriel Palma) rapporte la masse des niveaux de vie détenus par les 10 % d'individus les plus aisés (I100-S90) à celle détenue par les 40 % les plus modestes (S40). Le second indicateur rapporte la masse des niveaux de vie détenus par les 10 % d'individus les plus aisés (I100-S90) à celle détenue par la moitié de la population la plus modeste (S50).</p> <p>Note: les données antérieures à 2020 ne sont pas identiques à celles figurant dans l'Insee Première « En 2022, des niveaux de vie et un taux de pauvreté stables malgré une inflation élevée » qui ont été réévalués pour permettre une comparaison temporelle.</p> <p>Lecture : les 20 % d'individus les plus modestes (S20) disposent en 2022 de 8,7 % de la somme des revenus disponibles par unité de consommation (UC), les 20 % les plus aisés parviennent (I100-61,7) % de la somme des revenus disponibles par UC (complément à 100 de S80), soit 4,4 fois plus.</p> <p>Champ : France métropolitaine, individus vivant dans un ménage (en logement ordinaire) dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.</p> <p>Sources : Insee-DGI, enquêtes revenus fiscaux 1975 à 1990 ; Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrogradés de 1996 à 2004 ; Insee-DGFI-P-Cnaf-Cnav-CMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2022.</p>																																			

Indicateur	1998	1999	2000
Seuils de niveau de vie annuels (en euros 2022 constants)			
1 ^{er} décile de niveau de vie (D1)	10 740	11 000	11 200
Niveau de vie médian (D5)	19 720	20 020	20 440
9 ^e décile de niveau de vie (D9)	36 730	37 910	39 190
Niveau de vie annuel moyen (en euros 2022 constants)	22 510	23 160	23 760
Rapports interdéciles			
D9/D1 ⁵	3,42	3,45	3,50
D9/D5	1,86	1,89	1,92
D5/D1	1,84	1,82	1,82
Part (en %) des masses de niveau de vie perçus par les personnes ayant un niveau de vie...			
Inférieur au 2 ^e décile (S20)	9,2	9,1	9,1
Inférieur au 4 ^e décile (S40)	22,9	22,7	22,6
Inférieur au 5 ^e décile (S50)	31,2	30,9	30,8
Inférieur au 8 ^e décile (S80)	63,0	62,3	62,0
Inférieur au 9 ^e décile (S90)	77,5	76,7	76,5
Indicateurs d'inégalités			
(100-S80)/S20	4,02	4,14	4,18
(100-S90)/S40 ⁶	0,98	1,03	1,04
(100-S90)/S50 ⁶	0,72	0,75	0,76
Indice de Gini	0,276	0,284	0,286

WWW.CHU

1. Les données antérieures à 1996 ont été révisées en 2019 et ont été calculées hors revenus financiers. Elles sont donc comparables entre elles mais non directement comparables avec celles postérieures à 1990.

2. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010. Cette série a été recalculée à partir des données de l'année 2012 en cohérence avec les modifications méthodologiques intervenues sur les données de l'année 2013. Par ailleurs, à partir de 2012, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2014-2015.

3. Le point 2020 présente des fragilités liées aux difficultés de production en 2020.

4. À partir de 2020, cette série est calculée avec une chaîne de production de l'ERFS rénovée s'appuyant sur la nouvelle Enquête Emploi.

5. Indicateur appartenant à la liste des indicateurs d'inégalité préconisés par le groupe de travail « Niveaux de vie et inégalités sociales » du Cnis.

6. L'indicateur « $(100-S90)/S40$ », également connu sous le nom d'indice de Palma (d'après le nom de l'économiste José Gabriel Palma) rapporte la masse des niveaux de vie détenue par les 10 % d'individus les plus aisés (100-S90) à celle détenue par les 40 % les plus modestes (S40). Le second indicateur rapporte la masse des niveaux de vie détenue par les 10 % d'individus les plus aisés (100-S90) à celle détenue par la moitié de la population la plus modeste (S50).

Note : les données antérieures à 2020 ne sont pas identiques à celles figurant dans l'Insee Première « En 2022, des niveaux de vie et un taux de pauvreté stables malgré une inflation élevée » qui ont été rétropolées pour permettre une comparaison temporelle.

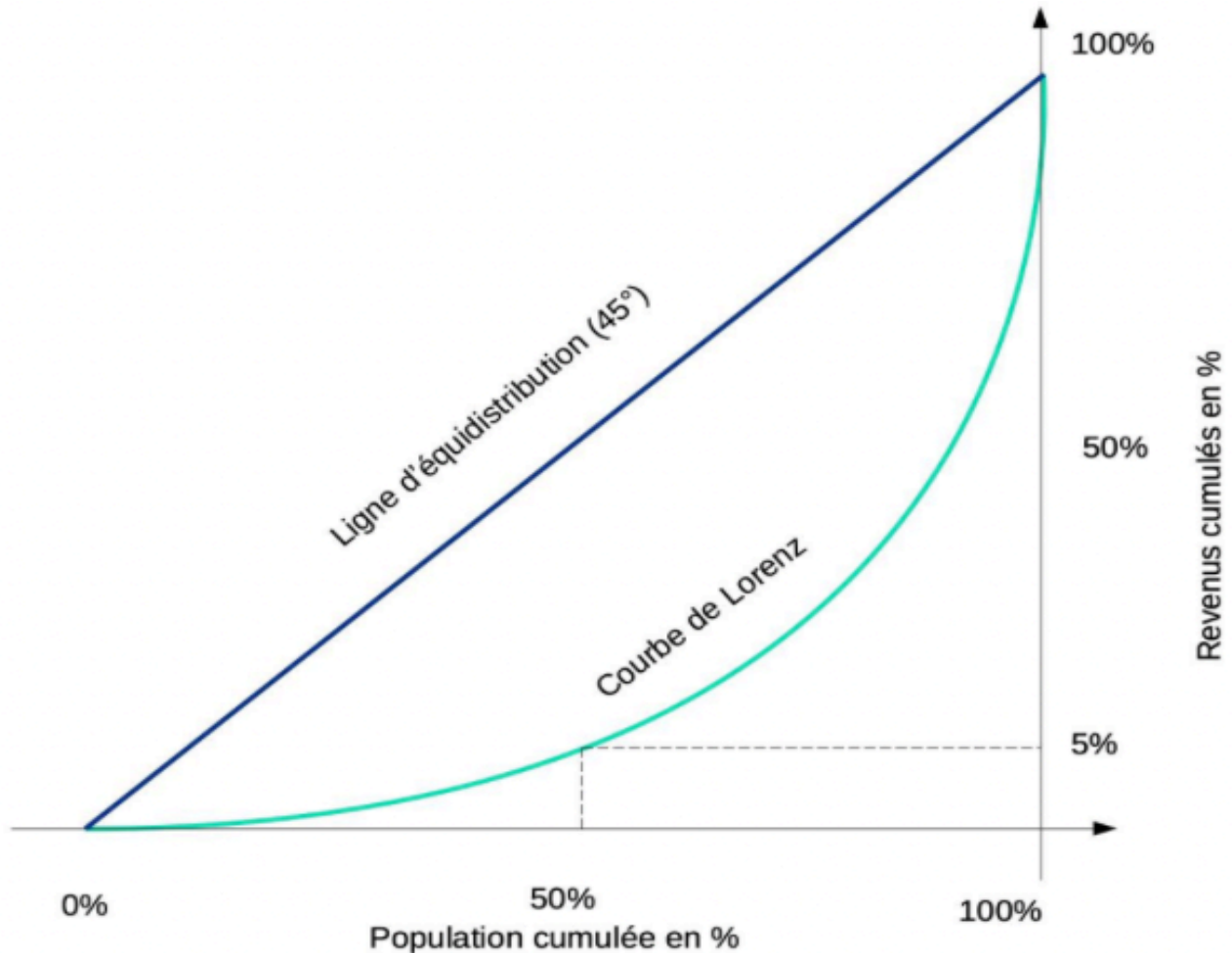
Lecture : les 20 % d'individus les plus modestes (S20) disposent en 2022 de 8,7 % de la somme des revenus disponibles par unité de consommation (UC), les 20 % les plus aisés perçoivent (100-61,7) % de la somme des revenus disponibles par UC (complément à 100 de S80), soit 4,4 fois plus.

Champ : France métropolitaine, individus vivant dans un ménage (en logement ordinaire) dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Rappels :

Un coefficient de Gini de 0 exprime une égalité parfaite où tout le monde possède -par exemple- le même patrimoine, tandis qu'un coefficient de 1 exprime une inégalité totale où une seule personne possède -par exemple- tout le patrimoine.

«



Dans ce graphique (fictif), l'axe des abscisses montre le pourcentage total de la population. Celui des ordonnées représente le pourcentage cumulé des revenus. La courbe verte représente la courbe de Lorenz et la droite bleue représente la droite dite d'équidistribution.

La droite d'équidistribution représente la distribution parfaitement égalitaire de la variable que le graphique illustre (par exemple les revenus, les salaires, le patrimoine) dans la population. Elle ne sert que de référence, sachant que plus la courbe de Lorenz (verte) s'écarte de la droite d'équidistribution, plus cela signifie que la distribution de la variable sur la population est inégalitaire.

En termes plus mathématiques, la pente de la droite d'équidistribution est égale 1.

Avec ces explications, l'interprétation de la courbe de Lorenz devient plutôt simple. Dans l'exemple ci-dessus, voici ce que nous pouvons en déduire :

- Les 50% de la population les plus pauvres ne perçoivent que 5% du revenu total.
- Cela signifie que la moitié de la population qui est la plus riche reçoit 95% des revenus.

Source : Marc Tempelman, 8 mars 2023

Sur le schéma précédent, plus la courbe de Lorenz s'éloigne de la droite d'équirépartition (ou d'équidistribution), plus l'inégalité est forte. Par conséquent, plus la surface comprise entre cette droite et la courbe de Lorenz est importante, plus le degré d'inégalité est élevé. Il faut savoir que géométriquement l'indice de Gini peut être calculé en divisant cette surface par la surface du triangle.

www.christian-biales.fr

<p>Mode (ou dominante)</p>	<p>Le mode, noté M_0, est la valeur de la variable statistique qui correspond à l'effectif le plus grand. Dans le cas de séries classées, on parle de classe modale.</p> <p>Le mode ainsi défini est le <i>mode absolu</i>. Il se peut qu'une ou plusieurs autres valeurs aient un effectif qui soit supérieur à ceux des valeurs voisines, sans pour autant être le plus important de la série : on parle de <i>mode(s) relatif(s)</i> et la série est dite bimodale ou plurimodale selon le cas.</p>
<p>Quantiles médiane</p>	<p>On appelle quantile d'ordre $\alpha\%$, noté ${}_aQ$, la valeur x_r du caractère telle que $\alpha\%$ des valeurs de la variable – préalablement ordonnées – soient inférieures strictement à x_r.</p> <p>Autrement dit, $F({}_aQ) = \alpha\%$.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La médiane notée Me est le quantile d'ordre 50% : <p style="text-align: center;">$F(Me) = 0,5$ ou $Me = F^{-1}(0,5)$.</p> <p>Elle partage la série ordonnée des valeurs en deux sous-séries d'effectifs égaux : il y a 50% des valeurs qui sont inférieures à Me et 50% des valeurs qui lui sont supérieures.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les 3 quartiles partagent la série en 4 sous-séries d'effectifs égaux : <p style="text-align: center;">$F(Q_1) = 0,25; \quad F(Q_2) = 0,5 = Me;$ $F(Q_3) = 0,75.$</p> <p>Il y a 25% de valeurs inférieures à Q_1, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les 4 quintiles partagent la série en 5 sous-séries d'effectifs égaux : <p style="text-align: center;">$F(Q'_1) = 0,20; \quad F(Q'_2) = 0,40; \dots;$ $F(Q'_4) = 0,80.$</p> <p>Il y a 20% de valeurs inférieures à Q'_1, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les 9 déciles partagent la série en 10 sous-séries d'effectifs égaux : <p style="text-align: center;">$F(D_1) = 0,1;$ $F(D_2) = 0,2; \dots; F(D_9) = 0,9.$</p> • Les 99 centiles partagent la série en 100 sous-séries d'effectifs égaux : <p style="text-align: center;">$F(C_1) = 0,01;$ $F(C_2) = 0,02; \dots; F(C_{99}) = 0,99.$</p>

Source : Christian Bialès, « Analyse statistique des données », Chotard et associés, 1988

« Le revenu désigne le revenu disponible d'un ménage au cours d'une année donnée. Il comprend les salaires, les revenus du travail non salarié, les revenus du capital et les transferts monétaires reçus de l'État, déduction faite de l'impôt sur le revenu et des cotisations de sécurité sociale. Le revenu du ménage est réparti entre chacun de ses membres, un ajustement étant opéré pour tenir compte des disparités entre les besoins de ménages de tailles différentes. Les inégalités de revenu entre les personnes sont mesurées ici à l'aide de cinq indicateurs. Le coefficient de Gini correspond au rapport entre la proportion cumulée de la population ordonnée selon le niveau de revenu et la proportion cumulée du revenu total lui revenant ; il est compris entre 0, en cas d'égalité parfaite, et 1, en cas d'inégalité parfaite. Le rapport S80/S20 est le ratio entre la moyenne des revenus des 20 % de la population les plus riches et la moyenne des revenus des 20 % de la population les plus pauvres. Le rapport interdécile D9/D1 est le rapport de la valeur supérieure du neuvième décile (qui regroupe les 10 % de personnes ayant le revenu le plus élevé) à celle du premier décile ; le rapport interdécile D9/D5 est le rapport de la valeur supérieure du neuvième décile au revenu médian et le rapport interdécile D5/D1 est le rapport du revenu médian à la valeur supérieure du premier décile. L'indice de Palma est la somme des revenus gagnés par les personnes ou ménages situés dans le décile supérieur (le 10 % supérieur) divisée par la somme des revenus acquis par les 40 % des ménages au bas de l'échelle ».

Les inégalités de revenus dans les pays riches

Unité : Coefficient de Gini

Belgique	0,258
Norvège	0,262
Danemark	0,264
Finlande	0,269
Suède	0,275
Autriche	0,280
Pologne	0,281
Pays-Bas	0,285
Allemagne	0,289
Hongrie	0,289
Irlande	0,295
Suisse	0,299
France	0,301
Canada	0,303
Grèce	0,306
Portugal	0,317
Australie	0,325
Espagne	0,330
Italie	0,334
Corée du Sud	0,345
Roumanie	0,350
Grande-Bretagne	0,366
États-Unis	0,390
Bulgarie	0,408

Compte tenu des différences de méthodologie de mesure des revenus entre pays, ces chiffres doivent être considérés avec précaution.

Source : OCDE – Données 2018 – © Observatoire des inégalités

Niveau de vie et indicateurs d'inégalités dans les principaux pays de l'Union européenne en 2022

Pays	Niveau de vie médian (en SPA)	Niveau de vie moyen (en SPA)	Rapport interdécile D9/D1	Rapport (100-S80)/S20	Indice de Gini	Part de la population de l'UE au 1 ^{er} janvier 2022 (en %)
Allemagne	24 086	27 783	3,6	4,4	0,294	18,6
Espagne	19 021	21 471	4,4	5,5	0,315	10,6
France¹	21 875	24 950	3,5	4,6	0,297	(p) 15,2
Italie	19 691	22 565	4,1	5,3	0,315	13,2
Pologne	16 551	18 418	3,4	4,1	0,270	(e) (p) 8,3
Zone euro à 20²	21 205	24 101	3,7	4,8	0,298	(p) 77,6
Union européenne à 27²	19 955	22 611	3,6	4,7	0,296	(e) (p) 100,0

e : donnée estimée.

p : donnée provisoire.

1. Les données pour la France diffèrent de celles présentées dans les autres « Chiffres-clés » ayant pour source les enquêtes sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS). Les différents indicateurs sont ici calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent France (hors Mayotte ici, France métropolitaine dans l'ERFS), de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens.

2. Les valeurs « Zone euro » et « Union européenne à 27 » sont les moyennes des indicateurs de chaque pays pondérées par le nombre d'habitants.

Note : l'année retenue ici (2022) correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de collecte de l'enquête Statistics on income and living conditions (Silc) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat (2023).

Lecture : en 2022, en France, l'indice de Gini est de 0,297.

Source : Eurostat (extraction du 9 septembre 2024), dispositif **EU-Silc** 2023.

➤ *Y a-t-il un partage optimal entre les revenus du travail et ceux du capital ?*

Article de Jean-Hervé Lorenzi et Alain Villemeur :

« La répartition entre revenus du travail et du capital détermine les conditions d'une croissance économique satisfaisante, telle est notre conviction. Les conclusions de nos travaux montrent que la répartition optimale de la valeur ajoutée est de 2/3 pour les salaires et donc de 1/3 pour les profits. On est très loin de cette répartition dans les économies avancées car elle a profondément évolué en faveur du profit depuis plusieurs décennies, tandis que la croissance économique ne cessait de décliner, ce qui ne peut que susciter d'importantes réflexions.

Ce résultat repose sur une modélisation très robuste, d'inspiration Ricardienne, confirmée par les trajectoires macroéconomiques des 17 économies avancées étudiées. David Ricardo avait raison de considérer dès 1817 que la répartition du revenu est un problème majeur en économie. En réalité, Ricardo fut très marqué par Adam Smith qui, dès 1776, fait le constat que les Hollandais ont de meilleurs salaires que les Anglais et une économie plus dynamique, alors que les profits de leurs entreprises sont plus faibles. Déjà, les profits anglais ne ruisselaient pas sur l'économie !

Le partage optimal avec 2/3 pour les salaires

La démonstration est basée sur une nouvelle vision de la croissance et de la répartition réconciliant les grandes idées structurantes de Schumpeter, celle de la destruction créatrice, de Keynes, celle du rôle de la demande effective, et de Ricardo, celle de l'importance du partage du revenu.

Trois enseignements majeurs sont mis en lumière.

Sur le long terme, la croissance de l'emploi est maximale pour une répartition de 2/3 pour les salaires et de 1/3 pour les profits. En effet, pour les entrepreneurs, il existe une incitation à créer des emplois lorsque la part des profits est inférieure à 1/3, mais aussi une incitation à détruire des emplois dans le cas contraire.

On comprend alors que les Etats-Unis ont été une remarquable machine à créer des emplois, depuis 1875 et jusqu'aux années 2000, tout en connaissant une part des profits d'environ 1/3, relativement stable malgré les nombreuses crises et révolutions industrielles qui se sont succédé ! Dès les années 2000, les Etats-Unis rompent avec cette règle vieille de 175 ans et la croissance économique diminue nettement en tendance.

Deuxièmement, cette répartition optimale est susceptible de générer une croissance durable et résiliente face aux chocs économiques.

Enfin, la hausse de la part du profit entrave la croissance de la production et de la productivité.

En conclusion, la répartition de 2/3 pour les salaires est optimale pour une croissance soutenable, résiliente et riche en emplois sur le long terme.

Ces enseignements permettent d'éclairer d'autres trajectoires économiques comme celles du Japon et des pays européens. Par exemple, pour l'Europe et la zone euro, on est très loin de la répartition optimale depuis la crise de 2008, les profits ayant la part belle avec environ 37-38%, à l'image de l'Allemagne et ses 37% ; en parallèle la stagnation économique est au rendez-vous !

La France suit cette évolution générale avec une part du profit se hissant de 27% à 36% jusqu'à la crise financière de 2008, mais contrairement aux autres pays, la part du profit régresse ensuite pour revenir à une répartition en apparence idéale de 33%. En réalité, derrière cette moyenne, se cachent de grandes disparités entre grandes et petites entreprises, notamment celles du CAC40 où la part du profit est très élevée, atteignant 44% de la valeur ajoutée. Là aussi, on est loin de la répartition idéale !

Face aux nouveaux défis, une nouvelle répartition des revenus

Ce nouveau paradigme de la répartition doit être mis en œuvre pour surmonter les nombreux défis économiques des décennies à venir (changement climatique, vieillissement, inégalités) qui assaillent les économies avancées.

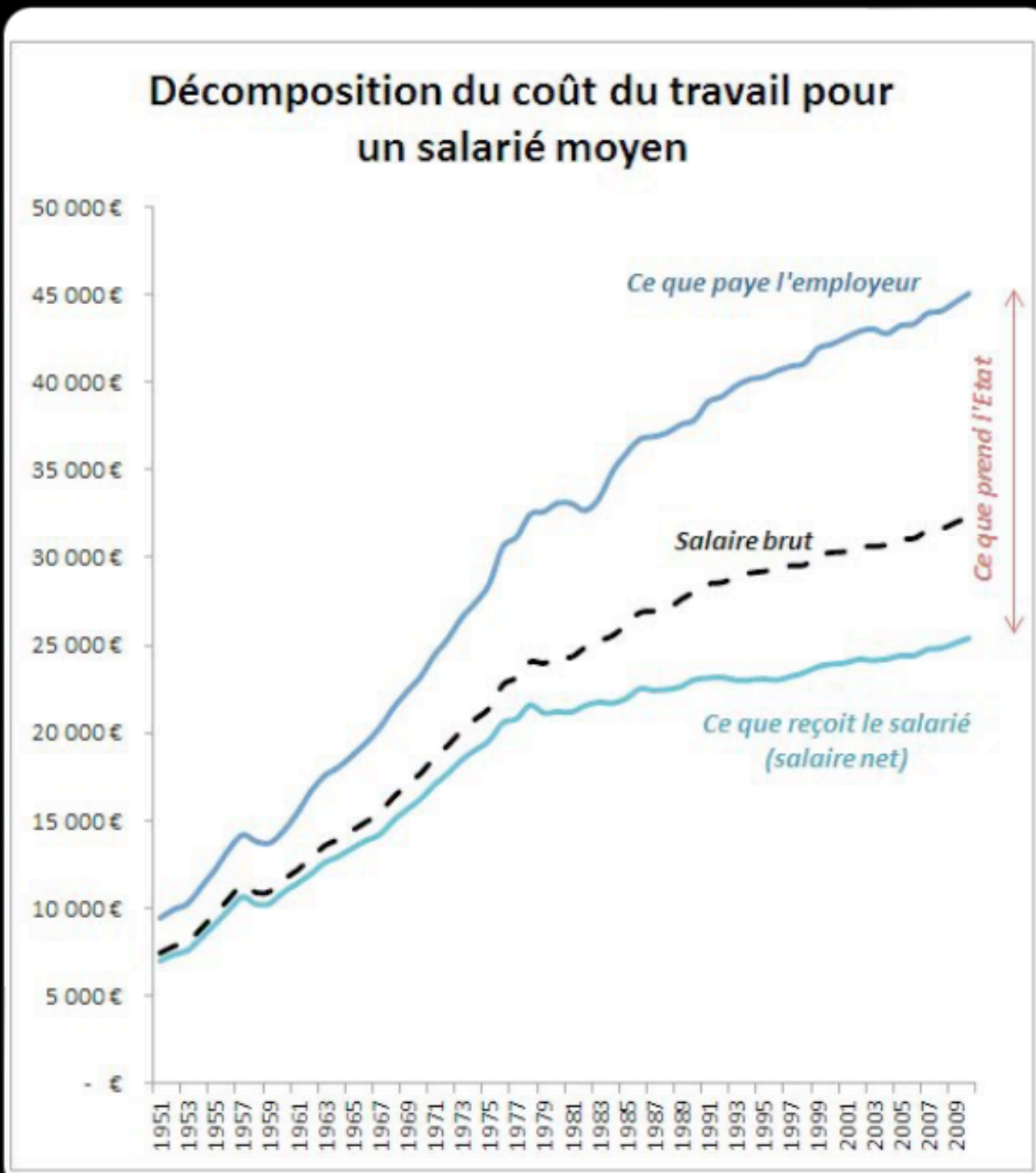
Nos trois leçons offrent une porte de sortie à cette stagnation préoccupante de nos économies afin de retrouver une meilleure croissance, plus durable et mieux partagée. De nouvelles politiques économiques sont proposées.

Par exemple, l'investissement dans les nouvelles technologies en faveur d'une économie décarbonée doit se conjuguer avec une hausse des salaires, surtout des plus modestes, permettant aux salariés d'acquérir les « biens verts » indispensables à la transition. La création de nouveaux emplois indispensables pour accompagner les nouvelles transitions sera aussi favorisée par une répartition salaires-profits plus équilibrée.

En définitive, ce nouveau paradigme débouche sur une loi majeure, celle d'une répartition salaires-profits de deux tiers-un tiers qui permet de stabiliser une croissance durable et mieux partagée. Bien sûr, tout cela n'est pas facile à mettre en œuvre, des exceptions sont à envisager par exemple pour les startups, mais c'est en se rapprochant de cette « règle d'or » que l'on pourra affronter les multiples autres défis auquel le monde doit faire face ».

Note : coût du travail pour un salarié moyen

**Le patron paye de plus en plus.
Le salarié stagne.
L'Etat obèse se goinfre de plus en plus.**



➤ *Évolution du partage de la VA en France et ailleurs*

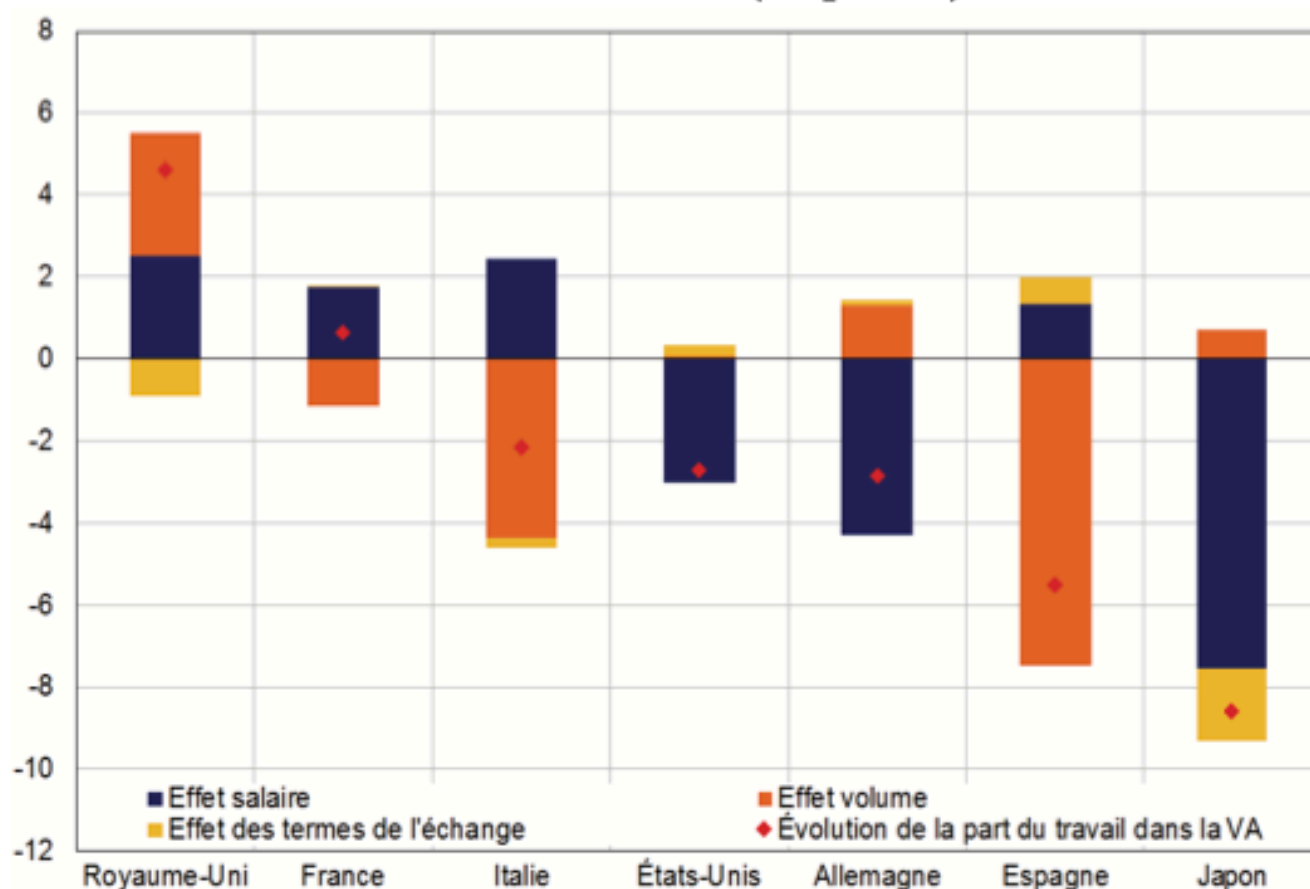
Tableau 1 : Évolution du partage de la valeur ajoutée, en valeur, entre 1994 et 2015 (%)

Pays	Part de la rémunération du travail	Part de la rémunération du capital	Part de la fiscalité indirecte
France	0,6	-0,4	-0,2
Allemagne	-2,9	1,6	1,3
Italie	-2,2	-1,6	3,8
Espagne	-5,5	3,5	2,0
Royaume-Uni	4,6	-5,8	1,2
États-Unis	-2,7	6,4	-3,7
Japon	-8,6	6,5	2,1

Source : Ameco ; calculs DG Trésor.

Champ : Économie totale.

Variation de la part de la rémunération du travail, entre 1994 et 2015 (en points)

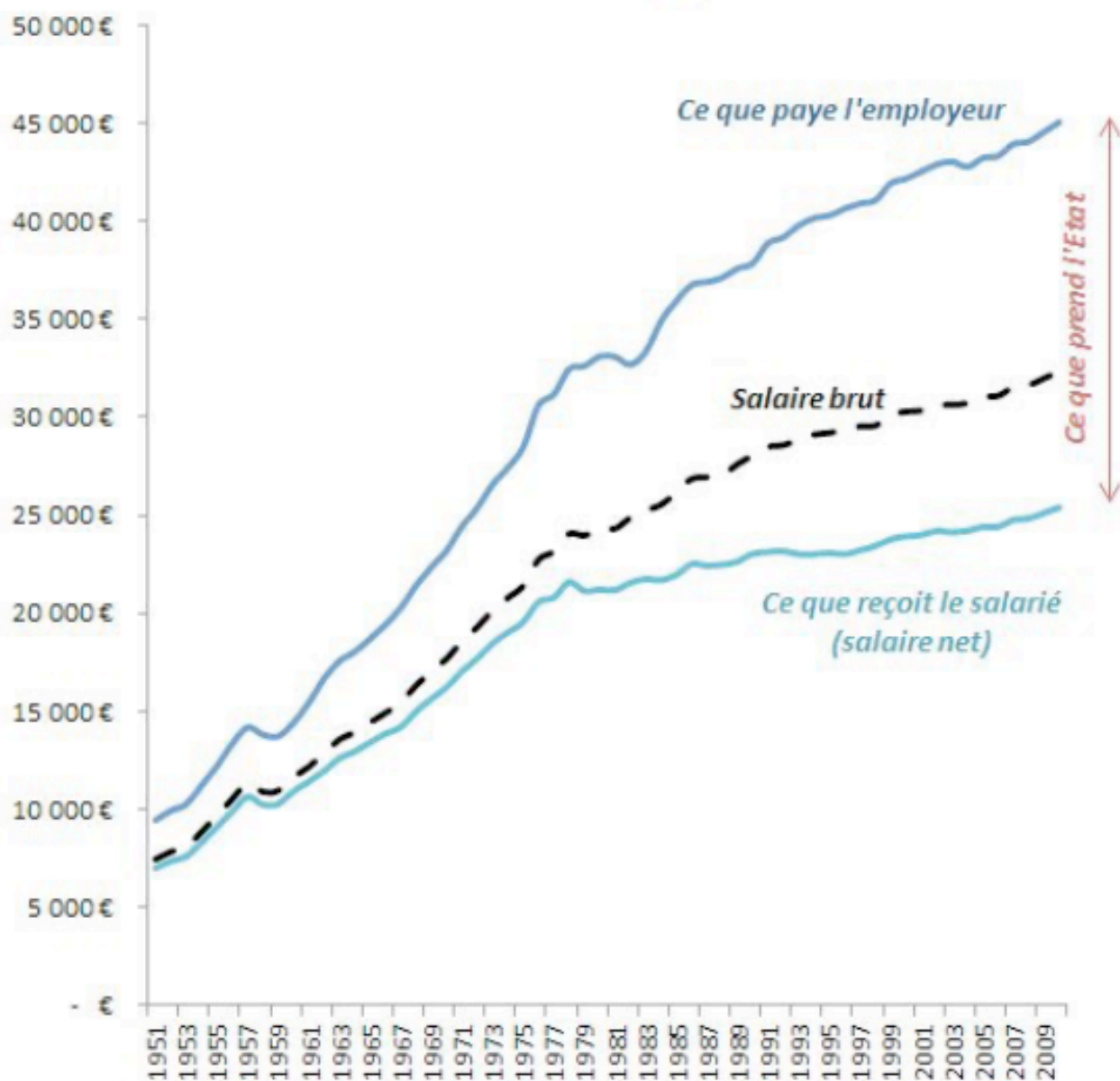


Source : Ameco (automne 2017) ; calculs DG Trésor. Champ : économie totale.

Note de lecture : Entre 1994 et 2015, la part du travail dans la valeur ajoutée a reculé de -2,2 points en Italie, dont -4,4 pts en raison d'une hausse de l'intensité capitaliste (effet volume) et +2,4 pts en raison d'une croissance du salaire réel plus importante que le surplus distribuable (effet salaire). L'effet des termes de l'échange est faible sur la période.

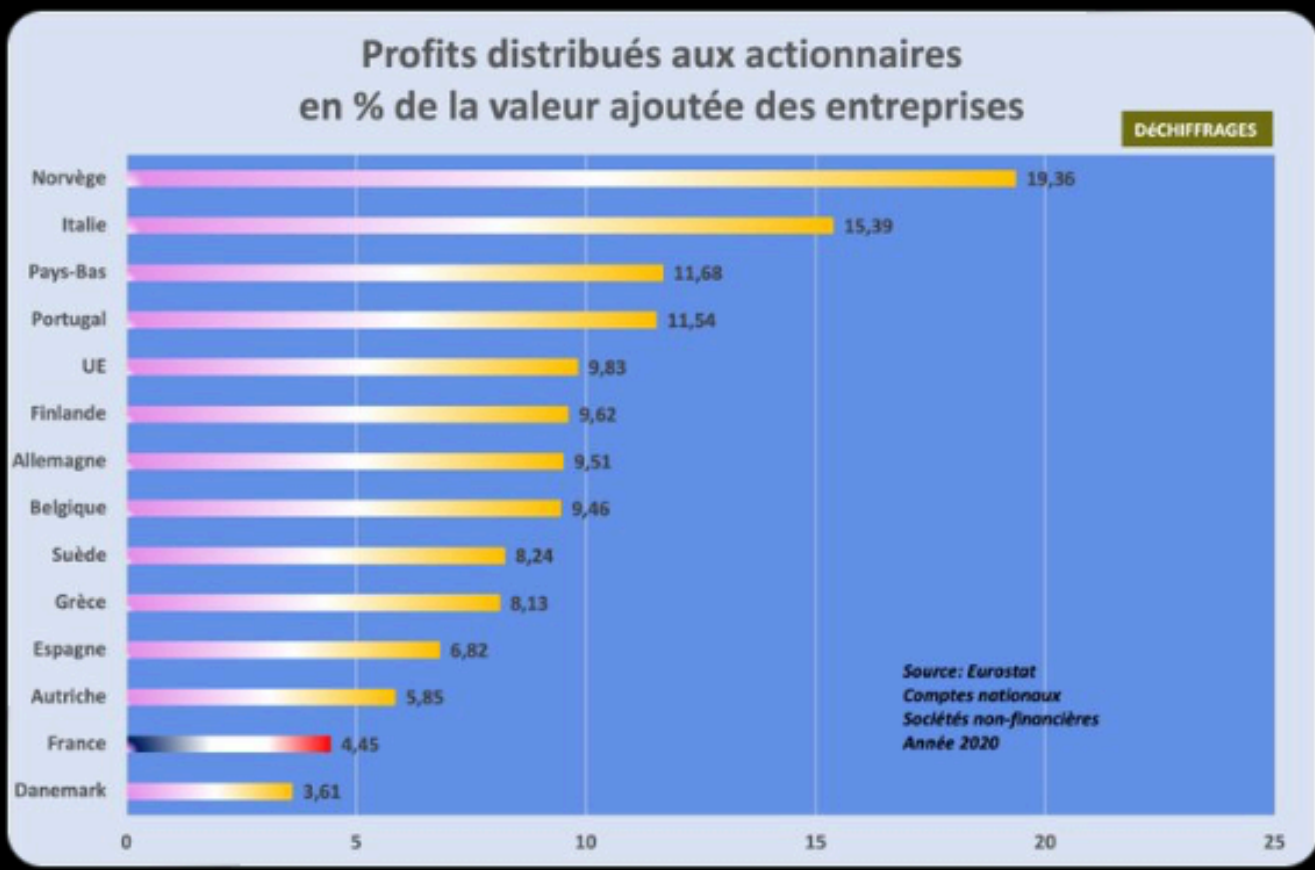
**Le patron paye de plus en plus.
Le salarié stagne.
L'Etat obèse se goinfre de plus en plus.**

Décomposition du coût du travail pour un salarié moyen



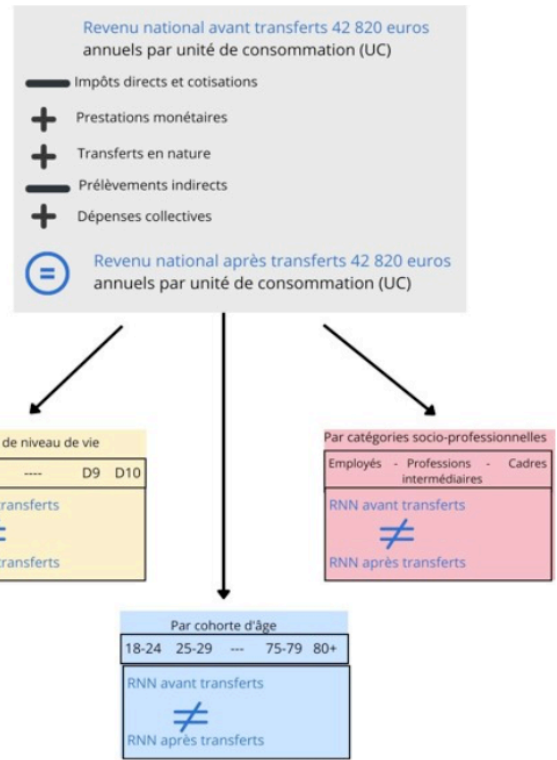
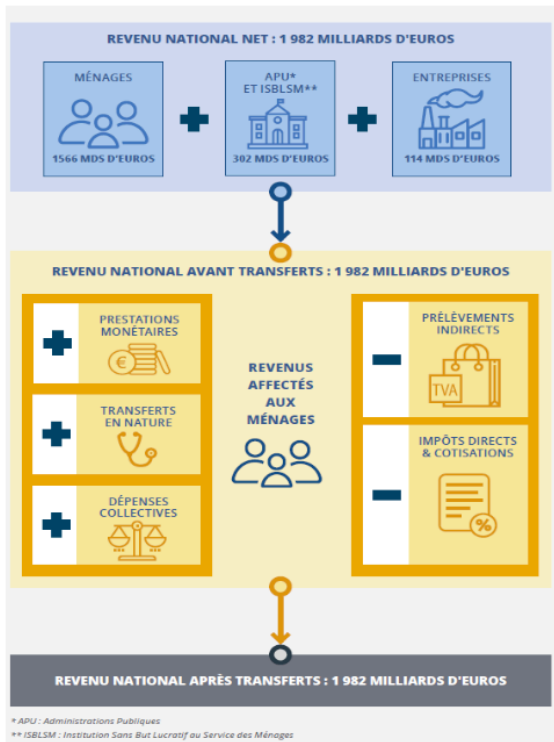
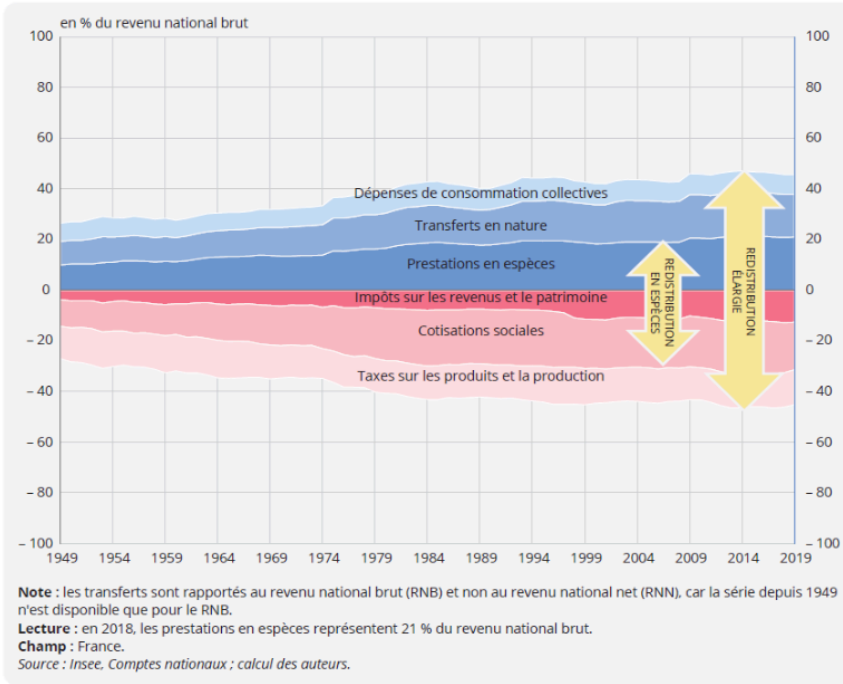
Coquerel prétend que "la France est le pays d'Europe champion des dividendes distribués".

Il ne cesse de répéter cette ânerie. Ne sait-il pas lire les comptes de la nation ? Préfère-t-il le mensonge propagandiste à la vérité statistique? La vérité est ci-dessous:

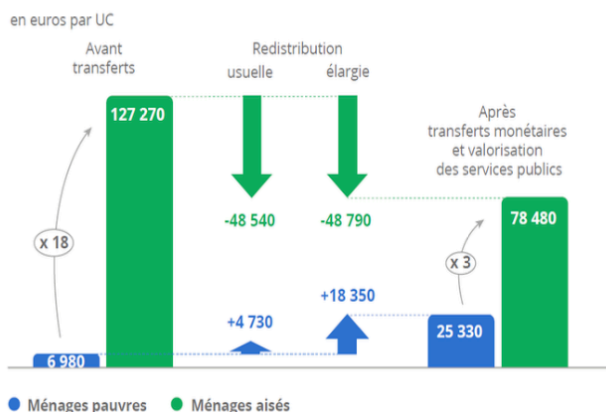


- *Redistribution simple (purement monétaire) et redistribution élargie (en tenant compte en particulier des services publics)*

► 1. Transferts publics depuis 1949 en part du revenu national brut



► 2. Revenus des ménages pauvres et aisés avant et après redistribution élargie



● Ménages pauvres ● Ménages aisés

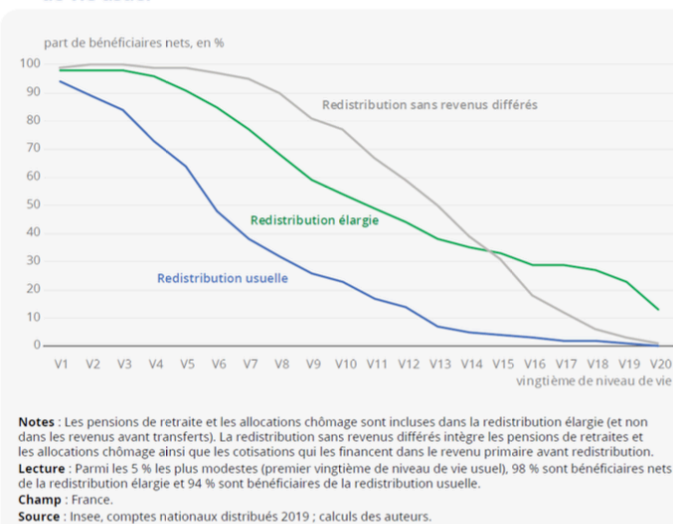
Note : Les pensions de retraite et les allocations chômage sont incluses dans la redistribution élargie (et non dans les revenus avant transferts). La redistribution usuelle est calculée ici à partir du revenu disponible selon les conventions comptables du secteur des ménages, et intègre également les profits non distribués (voir encadré 3 dans *Accardo et al. (2021)*).

Lecture : Le revenu avant transferts (aux prix de base) des ménages aisés est 18 fois supérieur à celui des ménages pauvres, contre trois fois après l'effet de la redistribution élargie liée à l'ensemble des transferts publics.

Champ : France.

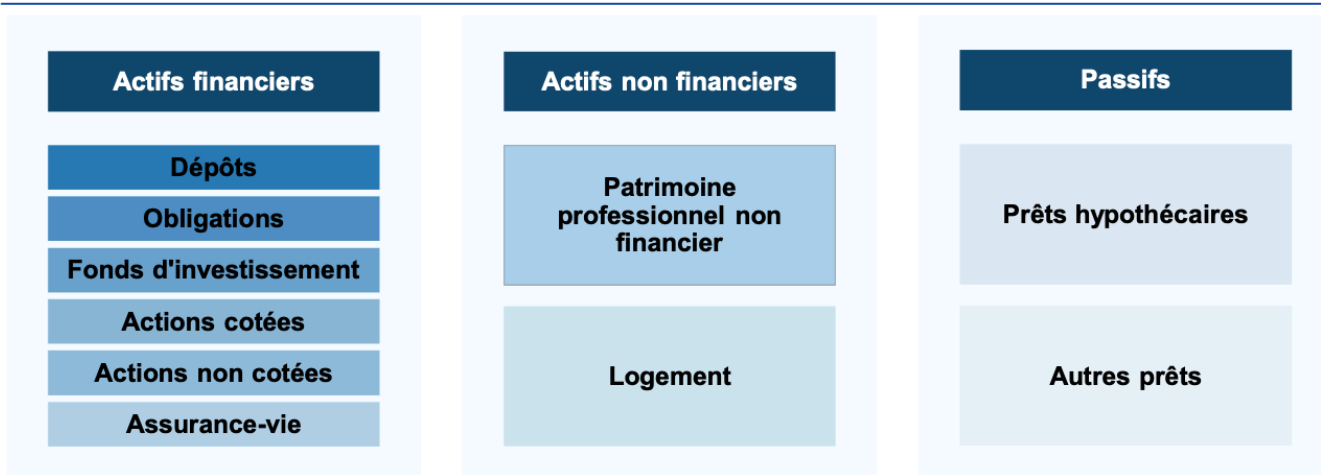
Source : Insee, comptes nationaux distribués 2019 ; calculs des auteurs.

► 3. Effet net moyen de la redistribution élargie en 2019 selon le niveau de vie usuel



► **Inégalités de patrimoine.**

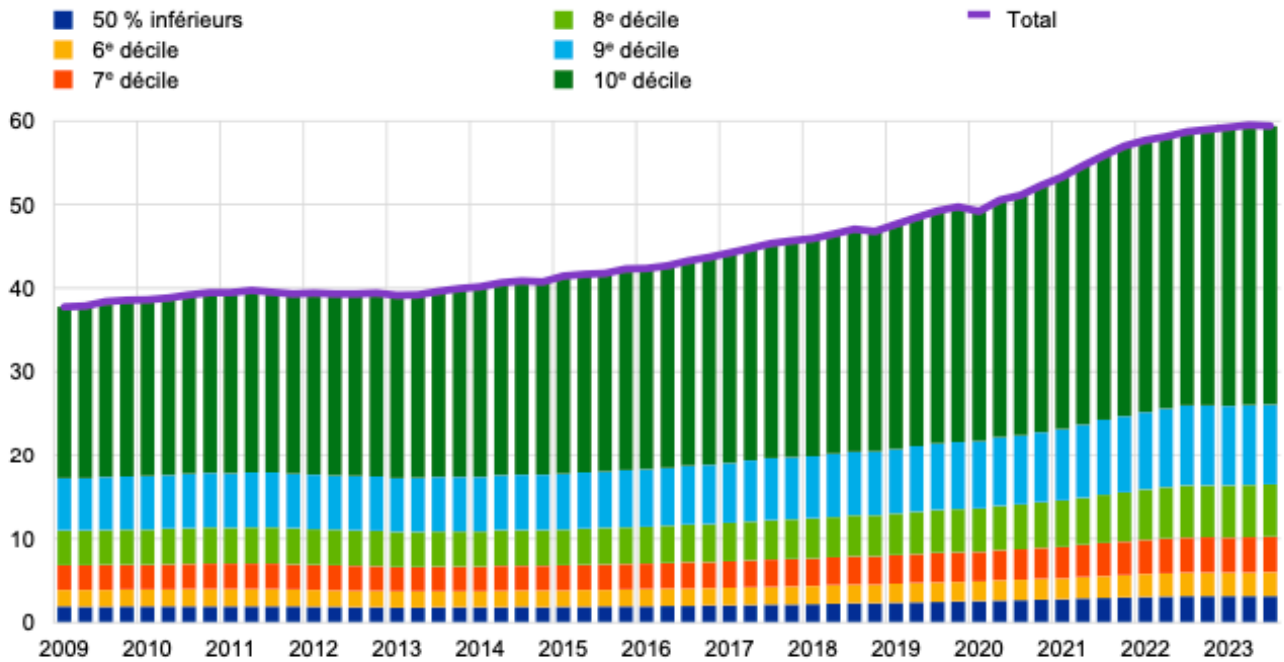
Principales caractéristiques des comptes distributionnels de patrimoine :
composantes des actifs et des passifs



Source : BCE.

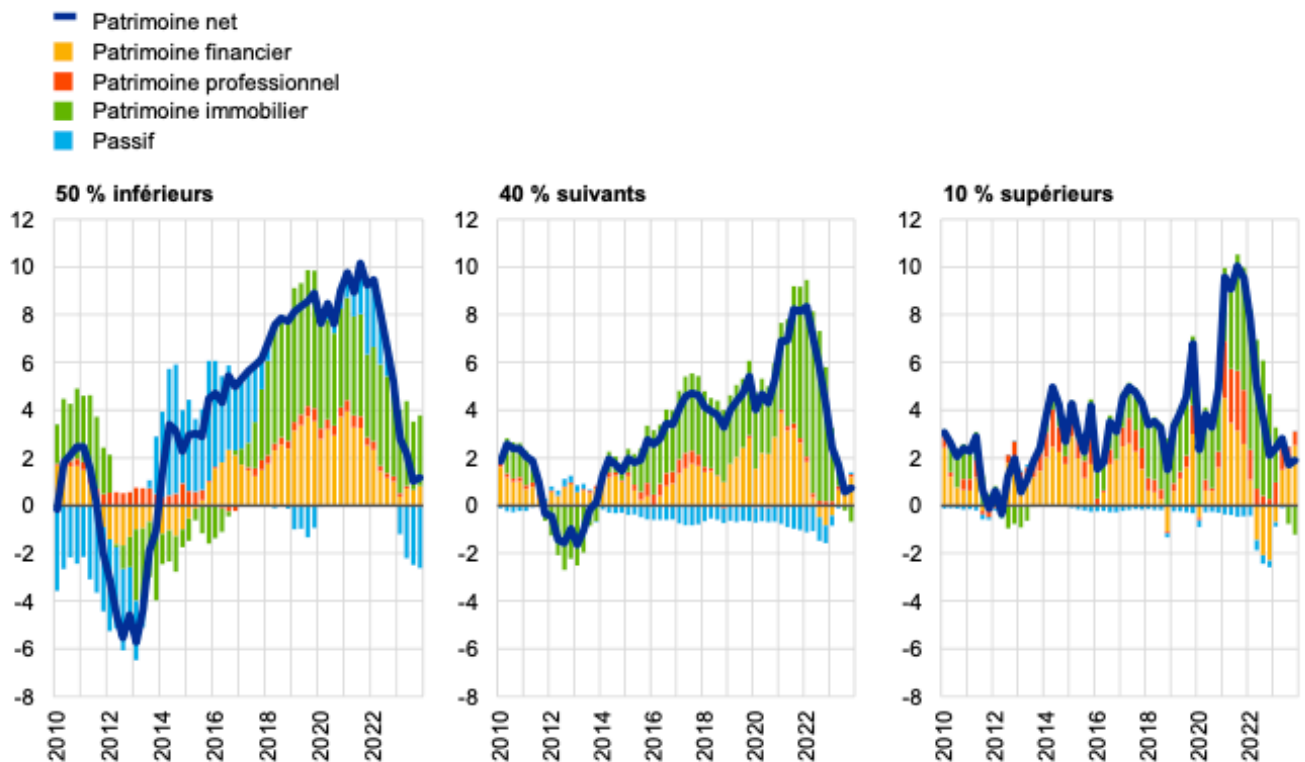
a) Patrimoine net des ménages par groupe

(montants en milliers de milliards d'euros)



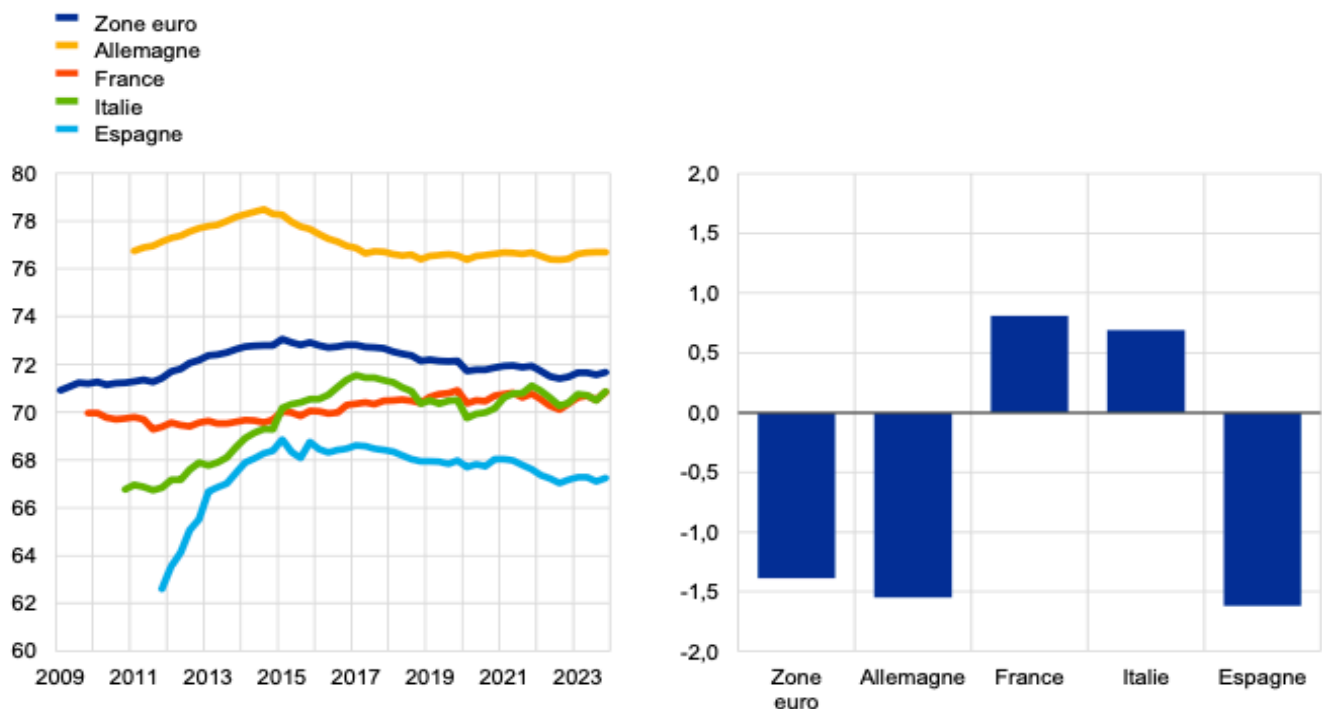
b) Croissance nominale du patrimoine net et contributions

(variations annuelles en pourcentage ; contributions en points de pourcentage)



c) Coefficient de Gini : niveau et variations depuis 2015

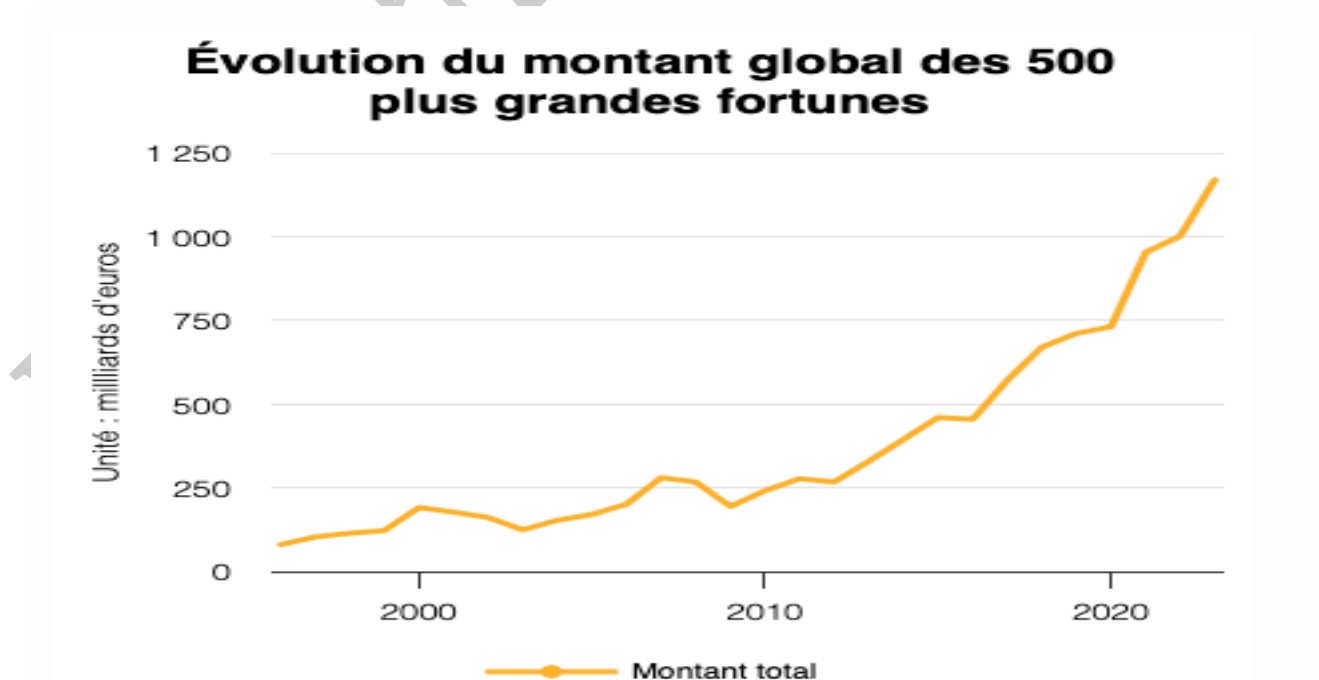
(graphique de gauche : pourcentages ; graphique de droite : variations en points de pourcentage)



Sources : Comptes distributionnels de patrimoine de la BCE et calculs de la BCE.

Notes : Les dates de début des comptes distributionnels de patrimoine diffèrent d'un pays à l'autre, en ligne avec les vagues d'enquête HFCS spécifiques à chaque pays. Dans la partie b) et tout au long de l'article, le patrimoine immobilier dans la zone euro fait référence aux actifs détenus au titre de l'immobilier résidentiel ; le patrimoine professionnel est la somme du patrimoine professionnel non financier et des actions non cotées ; le patrimoine financier se rapporte à la somme de l'ensemble des autres actifs ; et les passifs font référence à la somme des prêts hypothécaires et des autres dettes. Les dernières observations pour les parties a), b) et c) se rapportent au quatrième trimestre 2023. Le graphique de droite dans la partie c) présente les variations en points de pourcentage du coefficient de Gini du premier trimestre 2015 (pic pour la zone euro) au quatrième trimestre 2023.

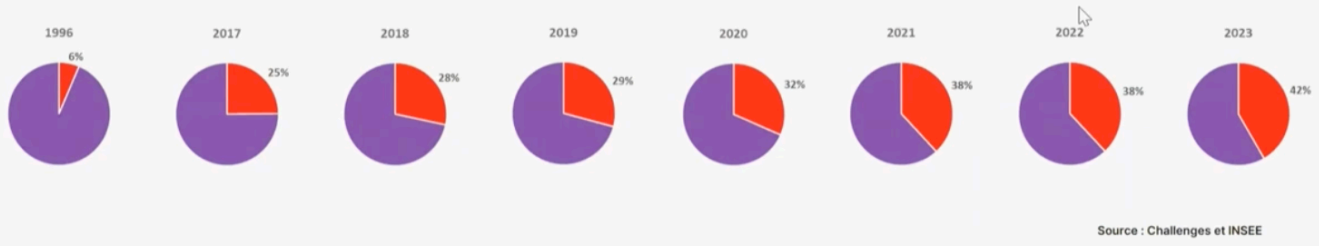
➤ Question de fortune et question de méthode



Source : Challenges

Graphique d'Éric Coquerel :

Les 500 plus grosses fortunes françaises en pourcentage du PIB



Et son commentaire :

Graphique à l'appui que j'ai calculé sur la base des chiffres de Challenges et l'INSEE. Entre 2017 et 2023, la part du patrimoine des 500 plus grosses fortunes a doublé.

Est-ce que ces cadeaux fiscaux ont un impact sur l'emploi, l'investissement ? Non et ça coûte de l'argent !

Ma propre présentation :

	PIB (Mds €)	Fortune des 500 (Mds €)	%
2000	1485,3	191	12,86
2022	2639,1	1002	37,96
			x 2,95
	Patrimoine national (Mds €)	Fortune des 500 (Mds €)	%
2000	2992	191	3,19
2022	20052	1002	4,99
			x 1,57

Mon commentaire :

Entre 2000 et 2022, la fortune des 500 plus grandes fortunes a pratiquement triplé lorsqu'on fait les calculs en pourcentages du PIB. Cela correspond au calcul d'E. Coquerel.

Mais c'est faire un calcul contestable du ratio puisqu'est mis en rapport un stock au numérateur (la fortune des 500) et un flux (annuel) au dénominateur (le PIB).

Par contre, le ratio est bien construit si on met en rapport le même stock, (la fortune des 500) et un autre stock au dénominateur, à savoir le patrimoine économique national. On constate que la fortune des 500 n'a été multipliée durant la période considérée que par 1,57 en 22 ans.

Application de mon raisonnement au ratio d'endettement public.

Toutes les informations statistiques, nationales et internationales, sur le taux d'endettement public et sur son évolution calculent le ratio d'endettement public en faisant le rapport entre l'endettement public et le PIB, c'est-à-dire le rapport entre un stock et un flux (annuel).

On est alors dans le cadre d'un calcul de taux de rotation, souvent utilisé en gestion pour apprécier la rotation des stocks :

Année	Dettes publiques Mds €	PIB Mds €	Taux d'endettement public : Dettes publiques / PIB en %
2011	1830,1	2063	88,7
2021	2826,7	2501	112,9

+ 27,28%

On peut alors dire que la dette publique « pesait » en 2011 88,7% du PIB de de cette année-là et 112,9% du PIB de l'année 2021, soit 27,28% de plus ; ou encore, que pour payer sa dette, il suffisait un peu moins des richesses créées dans l'année en 2011 et un peu plus en 2021.

Cette façon de calculer le taux d'endettement public peut certes se comprendre pour des questions de simplicité et de comparaisons internationales, mais, comme je l'explique dans l'une de mes contributions au « Dictionnaire encyclopédique de l'État » (Berger-Levrault, 2014), celle consacrée à la « Dette de l'État », que dirait-on d'un banquier qui, pour évaluer la capacité de remboursement d'un ménage emprunteur, rapporterait le montant de l'emprunt demandé au revenu annuel du ménage ? On obtiendrait des pourcentages qui pourraient atteindre des niveaux exorbitants ! Pour avoir un ratio convenablement construit, il faut qu'il y ait homogénéité entre le numérateur et le dénominateur.

On peut ainsi concevoir un ratio mettant en rapport deux flux annuels, à savoir pour notre exemple du ménage emprunteur le rapport entre l'annuité de remboursement et le revenu annuel du ménage.

Appliquons cette méthode au ratio d'endettement public à partir des données trouvées dans un article publié le 5/10/2023 par B. Blancheton dans « Vie publique » <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/291254-dette-privee-et-dette-publique-en-hausse-en-france-quels-enjeux> :

Pour préserver la cohérence entre le numérateur et le dénominateur, rapportons le stock de dettes des Administrations à un autre stock significatif.

Apparaissent alors deux possibilités : soit on rapporte la dette des Administrations à la dette totale de tous les agents, soit on rapporte la dette des Administrations au patrimoine économique total.

• *Calcul du ratio de dette publique par rapport à l'endettement intérieur total :*

Années	Dettes totales (ménages + entreprises + administrations) en % du PIB	Dettes des seules administrations en % du PIB	Rapport Dettes des Administrations / Dettes totales en %
2011	222,2	88,7	39,91
2021	279,9	112,9	40,33

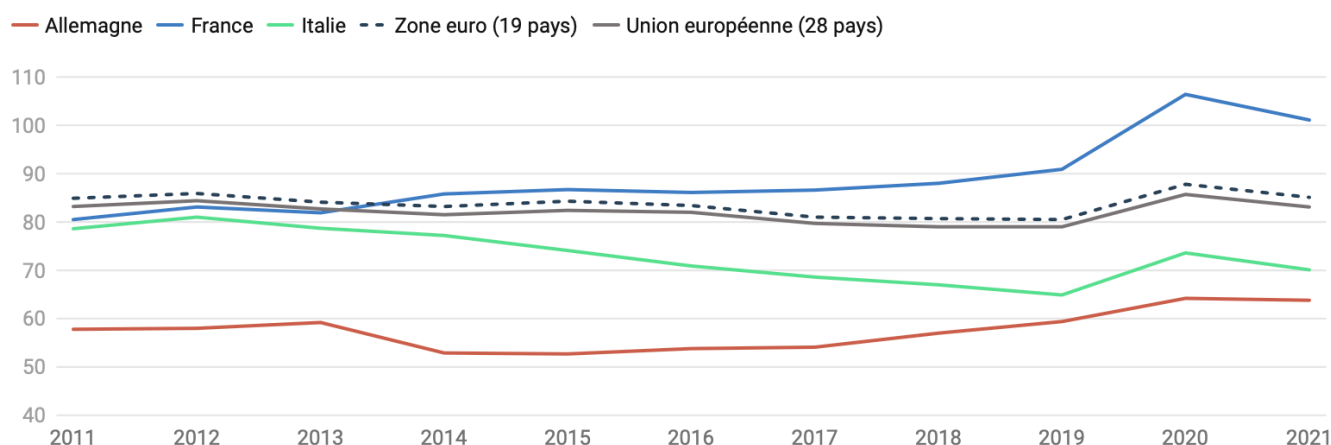
+ 1,05 %

Commentaire : entre 2011 et 2021, donc sur une période récente de 10 ans, la dette publique « tourne » autour de 40% de la dette totale, privée et publique. Cela relativise l'évolution de la dette publique que donne beaucoup brutalement le calcul fait à partir du PIB comme plus haut. C'est aussi un calcul qui montre que lorsqu'on s'intéresse à l'endettement d'un pays, il convient de prendre en considération non seulement la dette publique mais aussi la dette privée.

Cela dit, il ne faut jamais oublier qu'un ratio ne peut pas être commenté dans l'absolu. C'est essentiellement un instrument de comparaison : il faut tenir compte de son évolution dans l'espace et dans le temps.

Par conséquent, il faut compléter le commentaire en tenant compte de l'évolution dans des pays comparables :

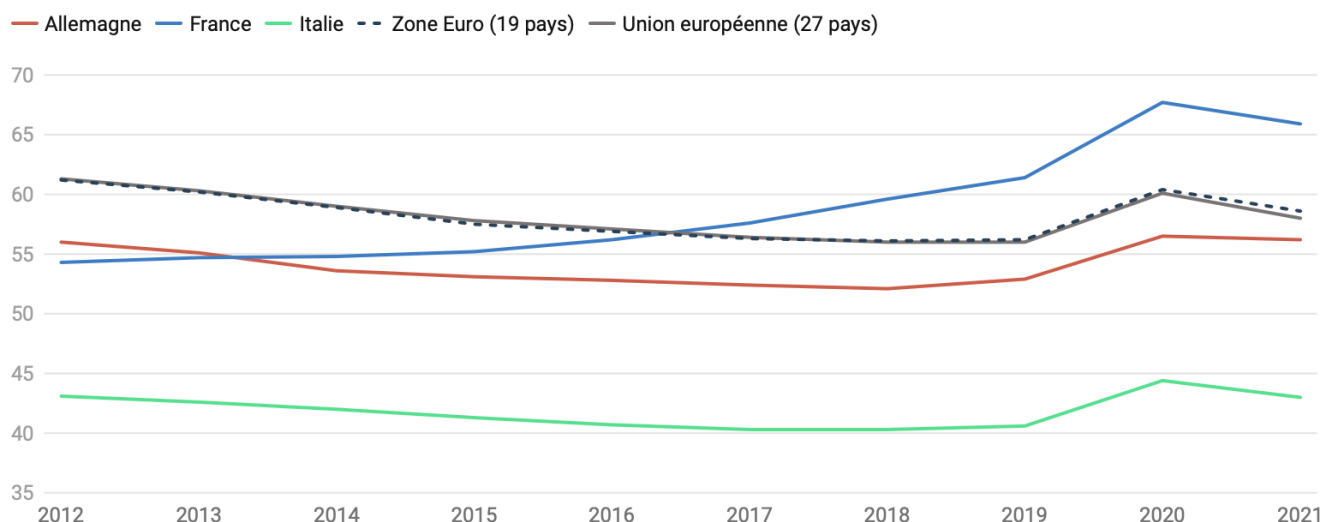
Endettement des entreprises en France et en Europe entre 2011 et 2021 (en % du PIB)



Notes : La dette des entreprises est égale à la somme des engagements de titres de créances et de crédits des sociétés non financières. Des différences importantes se font jour entre les chiffres d'Eurostat et ceux de l'Insee qui semblent tenir à la prise en compte (ou non) des crédits intragroupes et interentreprises.

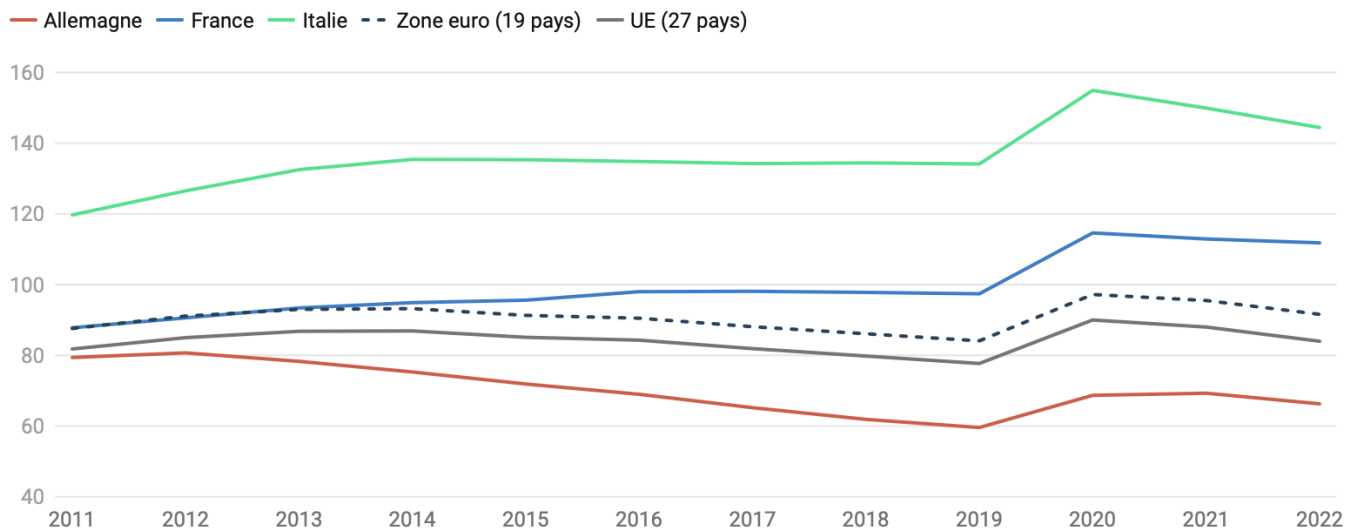
Graphique: Vie-publique.fr / DILA • Source: Eurostat • Récupérer les données • Créé avec Datawrapper

L'endettement des ménages en France et en Europe entre 2012 et 2021 (en % du PIB)



Graphique: Vie-publique.fr / DILA • Source: Eurostat • Récupérer les données • Créé avec Datawrapper

Endettement des administrations publiques en France et en Europe entre 2011 et 2022 (en % du PIB)



Graphique: Vie-publique.fr / DILA • Source: Eurostat • Récupérer les données • Créé avec Datawrapper

- Calcul du ratio de dette publique par rapport au patrimoine économique total :

Années	Dette des Administrations	Patrimoine éco. net total	Ratio de dette publique en %
2011	1830,1	13620	13,43
2021	2953,6	18906	15,62

+ 16,30%

Rappelons que le patrimoine économique national net correspond à la différence entre la valeur des actifs financiers et non financiers (hors les actifs qui ne peuvent pas faire l'objet de transactions comme, notamment, les monuments historiques) et celle des passifs de tous les agents économiques, privés et publics. Sa valeur peut sensiblement varier d'une année à l'autre sous l'effet de la variation du prix des actifs, spécialement immobiliers et financiers.

Pour avoir des précisions complémentaires, on peut établir le tableau suivant (APU = Administrations publiques ; en Mds € et %) :

Année	ACTIFS			PASSIFS			Passifs / Actifs APU (%)
	Actifs APU	Actifs totaux	%	Passifs APU	Passifs totaux	%	
2011	2683	35043	7,65	2177	21432	10,15	81,14
2021	4219	58942	7,15	3841	39968	9,61	91,04

+ 12,20%

Propos terminal : derrière ces mesures de la dette publique, se cachent les deux questions de sa soutenabilité et de la faillite possible de l'État. Toutes deux préoccupent de plus en plus les Français, surtout en cette période où l'incertitude politique est totale : selon un sondage fait en cette 1^{ère} quinzaine de septembre, 39% de Français jugent « très urgent » de réduire la dette publique ; en quelques semaines seulement, la dette est remontée à la 5^{ème} position dans la liste des préoccupations des Français.

La réponse à l'une et l'autre dépend en priorité de la capacité de l'État à régler les intérêts de sa dette (l'évolution des taux d'intérêt revêt donc une grande importance). Cette capacité dépend elle-même essentiellement du consentement à l'impôt des contribuables et du comportement des marchés financiers par rapport aux titres de notre dette (lequel comportement dépend d'ailleurs lui-même du consentement à

l'impôt de nos concitoyens). En fonction de cela, on peut dire que malgré l'évolution négative des déficits publics et l'alourdissement de la dette publique, celle-ci reste pour l'instant soutenable et que l'État n'est pas en faillite.

Mais le problème de la soutenabilité de la dette concerne en fait l'UE dans son ensemble car, comme l'indique le « rapport Draghi » qui vient de paraître en cette mi-septembre, « le défi central est celui de la productivité sur fond de ralentissement démographique : “D'ici 2040, la population active de l'Union devrait diminuer de près de 2 millions de travailleurs par an, tandis que le ratio actifs/retraités devrait passer d'environ 3:1 à 2:1. Sur cette trajectoire, la croissance en Europe s'arrêtera. Si l'Union devait maintenir son taux de croissance moyen de la productivité du travail depuis 2015, soit 0,7 %, cela ne suffirait qu'à maintenir le PIB constant jusqu'en 2050. Dans un contexte de ratios dette publique/PIB historiquement élevés, de taux d'intérêt réels potentiellement plus élevés qu'au cours de la dernière décennie et de besoins croissants en dépenses pour la décarbonation, la numérisation et la défense, la stagnation de la croissance du PIB pourrait finir par rendre les niveaux de la dette publique insoutenables.”

La politique de l'offre a-t-elle échoué ?

Flash Economie de Patrick Artus n°23 du 17 septembre 2024

« Les politiques de l'offre menées en France depuis 2017 sont multiples :

- réduction des impôts de production (division par deux de la CVAE, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) ;
- baisse du taux d'impôt sur les sociétés (de 28% à 25%) ;
- suppression de l'impôt sur la fortune (ISF) financière ;
- création d'un prélèvement forfaitaire unique (PFO) sur les revenus du capital ;
- exonération de cotisations sociales des entreprises de manière dégressive de 1 à 3.5 SMIC ;
- réduction de la durée et du montant de l'indemnité de chômage ;
- réforme de la formation professionnelle ;
- réforme du marché du travail (privilegiant les accords d'entreprise).

Le coût estimé de cette politique menée depuis 2017 est de 60 milliards d'euros par an.

Il y a de nombreuses critiques vis-à-vis de cette politique de l'offre qui défendent qu'elle a été inefficace. Nous analysons ce point et nous défendons l'idée que d'autres facteurs ont joué en défaveur du redressement de la productivité en France : dégradation du système éducatif, poids des réglementations et normes, coût élevé du travail ».

La question de l'investissement public

Une journée d'études sur l'investissement public s'est tenue à Sciences Po Paris le 15 décembre 2023

Voici quelques extraits des actes de cette journée.

- « *La perspective politiste : le renouveau des investissements publics dans le cadre de l'austérité*

Ulrike Lepont, chargée de recherche CNRS en science politique, Centre d'études européennes et de politique comparée, Sciences Po, rappelle que la promotion de l'investissement public ne date pas du Covid-19, mais remonte au moins à la crise financière de 2008, qui marque une réaffirmation du rôle de l'État dans l'économie. Mais la promotion de l'investissement public prend une forme différente de celle de l'État keynésien, et ce à deux niveaux : d'une part, du point de vue des modalités de l'investissement et, d'autre part, en raison du maintien des politiques d'austérité.

Sur les modalités de l'investissement public, celles-ci s'appuient sur une logique de financiarisation, au niveau des instruments (prêts, garanties, prises de participation, avec le rôle croissant des banques publiques d'investissement) et au niveau de la volonté des pouvoirs publics d'enrôler les investisseurs privés dans leurs politiques d'investissement public (*leveraging*). Ces modalités renvoient à la figure de l'État investisseur qui se comporte sur le modèle d'un investisseur privé, avec des attentes fortes en matière de retour sur investissement.

Sur le maintien des politiques d'austérité, les politiques d'investissement public se déploient en parallèle de logiques d'austérité pour les domaines jugés comme ne relevant pas de l'investissement. L'investissement se voit ainsi érigé comme principal critère de légitimation de l'action publique et, en symétrie, comme critère de délégitimation de ce qui n'est pas considéré comme de l'investissement. L'investissement lui-même est conçu de manière restrictive : il se réduit pour l'essentiel à l'investissements productifs (politiques industrielles, R&D et recherche appliquée, et un peu de formation professionnelle) et délaisse une acception élargie de l'investissement, notamment pour les dimensions ayant trait au capital humain (santé, éducation...).

• *La perspective économique : la recherche d'une adéquation entre effets multiplicateurs et réforme du Pacte de stabilité.*

Jérôme Creel, économiste, directeur du département des études de l'OFCE, expose les deux grands types de défis auxquels sont soumis les investissements publics.

Le premier défi : la transition écologique et la digitalisation de l'économie, qui réclament beaucoup d'investissements tant publics que privés (66 à 80 Milliards d'euros par an pour la neutralité carbone) et nourrissent beaucoup d'incertitudes sur le retour sur investissement. L'État joue alors un rôle de réducteur de risque (*de-risking*) pour l'investissement des ménages et des PME, ainsi qu'un rôle d'investisseur direct dans l'économie. À cet égard, le plan de relance européen (*NextGeneration EU*) répond à ce défi d'investissements massifs directs.

Le deuxième défi est celui d'assurer le financement des dépenses publiques dans un contexte de forte augmentation des dettes publiques. S'exerce ici une contrainte conceptuelle : l'investissement public nuit-il ou accélère-t-il l'investissement privé ? Dit autrement, y a-t-il effet d'éviction ou effet d'entraînement ? La littérature qui s'est penchée sur ces deux effets a longtemps été assez peu conclusive : on trouve sans doute autant d'articles de recherche qui concluent à l'existence de l'effet d'éviction qu'à celle d'un effet d'entraînement. Une étude publiée dans la revue de l'OFCE en 2015 conclut à un effet d'entraînement pour la France, mais à un effet d'éviction pour les États-Unis et une relative neutralité pour l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Une autre façon de procéder pour légitimer l'investissement public consiste à s'en remettre à des estimations de son impact sur l'activité économique (et pas seulement sur l'investissement privé), c'est-à-dire à des estimations d'effet multiplicateur. À court terme, l'investissement public a un effet inflationniste (choc de demande), mais à long terme il agit comme porteur de croissance potentielle, avec la création de nouvelles capacités productives. Les effets multiplicateurs de l'investissement public sont assez élevés en Europe. Une analyse empirique sur données européennes de 2022 conclut à un effet multiplicateur de 2, mais ne trouve pas d'effet significatif de la protection de l'environnement sur le PIB. Ce n'est pas forcément surprenant : la protection de l'environnement est mal évaluée par le PIB, elle recouvre en comptabilité publique des dépenses qui ont difficilement un lien direct avec la croissance économique (e.g. la protection des forêts) alors que les investissements attendus pour atteindre la neutralité carbone se situent dans les secteurs du bâtiment/logement, de l'énergie et des transports où les effets multiplicateurs sont élevés.

La série de rapports dirigés par Floriana Cerniglia et Francesco Saraceno sur l'investissement public depuis 2020 permet de dresser une série de conclusions quant à la place de l'investissement public dans l'Union européenne :

1/ on observe un déficit chronique de capital public depuis des années 1990, concomitant avec la convergence vers l'euro, et aggravé depuis 2008 ;

2/ l'effet multiplicateur ne vaut pas uniquement pour les investissements publics dans des actifs tangibles, mais se retrouve également pour le logement ou l'éducation ;

3/ les règles européennes ont introduit un biais à l'encontre de l'investissement public. Les auteurs proposent une "règle d'or d'investissement public". La nouvelle mouture du Pacte de stabilité et de croissance, entérinée en mai 2024, n'a pas donné suite à cette proposition qui, en excluant de la cible de déficit public les investissements publics, aurait pu aider à renforcer le capital public européen.

• *La perspective juridique : le retour en faveur des aides d'État*

Michel Debroux, docteur en droit et avocat en droit de la concurrence, rappelle que la Commission européenne a fait sensiblement évoluer son approche du droit de la concurrence et des aides d'État au bénéfice des politiques d'investissement public. En matière d'aides d'État, ce sont les critères de la sélectivité et de l'avantage conféré à son bénéficiaire qui jouent. Le règlement général d'exemption de 2014 assouplit les règles relatives à la détermination des activités susceptibles de bénéficier d'aides : les secteurs les plus susceptibles de porter la croissance, la protection de l'environnement, l'économie d'énergie, la R&D, le développement régional. Il prévoit un seuil à partir duquel s'active l'obligation de notification à la Commission européenne des aides accordées : avec un seuil en valeur absolue mais également en valeur relative (en pourcentage des dépenses subventionnées). Ces seuils ont été ajustés à la hausse (par exemple, pour le développement des réseaux à très haut débit, le seuil a été relevé à 60 millions d'euros.) Avec le tournant de la crise financière de 2008, on passe d'une appréciation négative des mesures de soutiens étatiques par la Commission européenne à une appréciation plus souple, car ce sont bien les Etats membres qui ont sauvé l'économie.

Les nouvelles lignes directrices de la Commission européenne en matière d'aides d'État mettent en place une même grille d'analyse davantage cohérente. La notification devient une démarche plus simple et moins aléatoire dans ses effets. On observe aujourd'hui que 97 à 98 % des mesures de soutien (en valeur cela représente un ratio de 60/40) soit tombent dans le champ du règlement d'exemption, soit bénéficient d'une exemption après notification. Jusqu'à 2013, les aides d'Etat représentaient 0,53 % du PIB de l'UE, avec une tendance à la baisse du ratio. Depuis 2014, la tendance s'inverse à la hausse avec près de 1 % du PIB de l'UE consacré aux aides d'États (avant Covid-19). En 2021, le montant atteint 334 milliards d'euros (2,28% du PIB de l'UE), la France se situant 2^e en valeur absolue. Il est à noter que la collaboration entre les administrations nationales (dont l'administration française) et la Commission européenne est nettement meilleure, davantage collaborative. Il y a beaucoup moins d'affaires contentieuses aujourd'hui. Parmi les quelques contentieux persistants : le cas de SNCF Mobilités, mais il s'agit d'un problème ancien, quelques affaires Ryanair. Mais on ne retrouve plus les grandes affaires françaises, telle l'affaire de la SNCM. Ainsi, aujourd'hui, à quelques exceptions près (les fiscalités de l'Irlande ou du Luxembourg), les États membres ont-ils gagné des marges de manœuvre en matière de soutien à leurs économies.

Francesco Martucci, professeur de droit public à l'Université de Paris-II Panthéon-Assas, revient sur la notion d'investissement public qui renvoie à une notion de droit du marché intérieur, c'est-à-dire à un mouvement de capital, selon une vision microéconomique qui pèse encore sur la façon dont on conçoit l'investissement public et la manière dont on veut l'aiguiller. La dimension macroéconomique apparaît à partir de 2008 et la crise financière.

Le droit de l'Union européenne tente d'aiguiller l'investissement public selon trois dimensions. Premièrement, s'agissant de l'investissement public de pays tiers, avec l'article 63 TFUE relatif à la libre circulation des capitaux. Depuis le traité de Maastricht, l'UE a fait le choix de la libéralisation des mouvements de capitaux avec les pays tiers, en poursuivant l'objectif d'attirer l'investissement étranger vers l'UE et l'espoir d'une réciprocité. Cette vision demeure, mais a été tempérée avec la possibilité de dérogation (voir par exemple l'affaire *Église de scientologie* pour des raisons de sécurité) et la mise en place de mécanisme de protection (selon une logique d'autonomie stratégique et de *level playing field*). Ainsi le règlement de 2019 relatif au filtrage des investissements étrangers, le règlement de 2022 qui encadre la manière dont des entreprises publiques de pays tiers subventionnées peuvent prendre des participations dans des entreprises européennes, avec l'enjeu de rétablir des conditions équitables de concurrence ainsi que la protection des entreprises européennes. Cette nouvelle législation européenne traduit une vision moins naïve des investissements de pays tiers.

Deuxièmement, à travers l'orientation de l'investissement public des États membres *via* les règles du marché intérieur : aides d'État et liberté de circulation (liberté d'établissement et libre circulation des

capitaux). Par exemple, les *golden shares* doivent être appréciées à l'aune du droit de l'UE (affaire *La Française des jeux*). L'objectif est de stimuler la dépense publique au moyen d'une forme d'assouplissement des règles européennes de discipline budgétaire (suspension du Pacte de stabilité). Mais si la contrainte a été allégée, elle continue de peser. Ainsi peut-on se poser la question de la réalité du changement de paradigme.

Troisièmement et enfin, par la relance de l'investissement public européen avec *NextGeneration EU*. Le plan de relance européen post-pandémie dépasse la seule logique de la Commission Juncker de contribuer au financement de l'investissement privé (effet de levier), et porte désormais sur les dépenses européennes avec une Facilité européenne pour la reprise et la résilience. Cet instrument est à deux niveaux avec une partie d'emprunts nationaux et une partie de subventions européennes (avec une logique de conditionnalités et non plus logique seulement disciplinaire, intégrée dans le Semestre européen). La conditionnalité a un caractère davantage politique, avec une réforme des investissements, la question de la bonne exécution des plans de relance nationaux et le respect de l'État de droit (...) ».

« La France recommence à perdre des usines »

Article de Nathalie Silbert dans Les Echos du 23 septembre 2024

« Coup de gel sur la réindustrialisation en France. Entre les mois d'avril et d'août, les annonces de fermetures d'usine sur le territoire ont dépassé les ouvertures. Avec 47 d'un côté et 37 de l'autre, le pays a perdu 10 sites au total, selon le dernier pointage du cabinet Trendeo, dévoilé ce dimanche.

Un véritable retournement, qui ne manquera pas d'interpeller à l'heure du bilan du gouvernement sortant. « Je me battraï pour que nos politiques d'investissement d'avenir, de soutien aux usines qui se créent, soient poursuivies et amplifiées », a promis Antoine Armand, le nouveau ministre de l'Economie, dans une interview au « Journal du dimanche ».

L'an dernier, l'Hexagone a accueilli 57 nouveaux sites et 49 en 2022, selon le baromètre de l'Etat. « La période récente rompt avec la tendance positive qui était observée depuis 2016, hormis en 2020 où la pandémie de Covid a donné un coup d'arrêt », confirme David Cousquer, le dirigeant de Trendeo. (...) »

Note : il faut lire l'article de Sarah Guillou, « la politique industrielle française, démons, dieux et défis », ce que j'appellerais volontiers les « 3D » de la politique industrielle française :

<https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/dtravail/OFCEWP2024-11.pdf>

L'EUROPE ET LA ZONE EURO

Contestation de la politique de la BCE

Article de Nicolas Goetzmann, dans Les Echos du 30 août :

« Selon les données publiées par la Banque centrale européenne , le daily nominal effective exchange rate of the euro“ (valeur de l'euro comparée à un panier de devises représentatif des échanges commerciaux de la zone) a enregistré son plus haut niveau historique le jeudi 22 août dernier, balayant définitivement ses sommets enregistrés lors de la grande crise financière de 2008.

Ce record a de quoi surprendre. Alors que la BCE avait choisi de procéder à sa première baisse de taux le 6 juin dernier, la Réserve fédérale des États-Unis ne fera de même que le 18 septembre prochain, ce qui marque un décalage qui aurait pu être défavorable à la valeur de la monnaie unique. En baissant ses taux avant ceux de la Fed, la BCE s'inquiétait d'ailleurs de voir les investisseurs désertier l'euro au profit de monnaies délivrant un revenu plus élevé. Mais c'est l'inverse qui s'est produit.

Ce paradoxe est le résultat du “pivot“ de la Réserve fédérale. Après la publication de statistiques défavorables sur le front de l'emploi, le rythme attendu des baisses de taux aux États-Unis s'est considérablement accéléré, ce qui a favorisé une baisse du dollar. Cette situation n'est pas sans conséquences pour la croissance de la zone euro, puisque le PIB européen ne trouvait son salut que par l'accroissement de sa balance commerciale. La hausse constatée de la monnaie unique met ainsi en péril le seul levier dont disposait encore la zone euro.

Cette prise en tenaille révèle une nouvelle fois le problème fondamental européen qui est de faire reposer sa croissance sur ses échanges extérieurs tandis que sa demande intérieure, qui représente pourtant 95 % du PIB, est entravée par la politique monétaire de la BCE. Ce constat est sans appel à la lecture comparée des données actuelles entre Europe et États-Unis.

Depuis plusieurs mois, les discours de la Fed mettent en avant un agrégat permettant d'isoler le secteur privé domestique - le plus dépendant de la politique monétaire : le “Private Domestic Final Purchases“ (PDFP) qui est la somme de la consommation et de l'investissement privés. Aux États-Unis, cette mesure a subi un ralentissement progressif lui permettant d'atteindre un rythme annuel de 5.4 % en terme nominal, ce qui correspond très exactement au niveau des taux directeurs de la Fed, soit 5.33 %. En toute logique, la Fed se prépare désormais à baisser ses taux pour permettre à cette croissance de se stabiliser à un niveau élevé.

Cette donnée n'existe pas pour la zone euro, mais elle reste disponible pour ses deux principales économies. Pour l'Allemagne, c'est une progression nominale de 1,4 % qui peut être constatée sur la dernière année, contre une hausse de 2,2 % pour la France. La mesure agrégée des deux pays révèle une progression de ce secteur domestique privé de 1,73 % (entre le deuxième trimestre 2023 et le deuxième trimestre 2024) alors que les taux d'intérêt de la BCE sont fixés à un niveau coercitif de 3,75 %. Quand le secteur privé américain subit un niveau de taux équivalent à son niveau de croissance, celui de la zone euro subit un environnement éminemment restrictif.

C'est cette lecture comparée des deux politiques monétaires qui démontre l'intensité du déséquilibre exercée par la BCE, et ce alors même que les résultats de ces dernières années lui sont également défavorables. Depuis le dernier trimestre 2019, le secteur privé domestique allemand (PDFP, ajusté de l'inflation) a enregistré une baisse de 2,5 % contre une hausse de 2,4 % pour la France, pour un

résultat de stagnation européenne. Du côté américain, cette même mesure a progressé de 11,3 %, ce qui explique le décrochage économique en cours.

Mois après mois, les signaux d'alarme s'accumulent et démontrent que la politique monétaire de la Banque centrale européenne condamne la zone euro à la stagnation ».

Sur BFM Bourse, un article de Balazs Koranyi montre qu'il y a au sein même de la BCE une divergence sur l'impact d'une récession :

« Les responsables de la politique monétaire au sein de la Banque centrale européenne (BCE) sont de plus en plus en désaccord sur les perspectives de croissance économique en zone euro, ont rapporté des sources proches des débats de l'institution.

Selon ces sources, leur divergence pourrait structurer le débat sur la baisse des taux pendant des mois, certains redoutant une récession, tandis que d'autres souhaitent se concentrer sur les pressions inflationnistes persistantes.

La BCE a réduit en juin ses taux directeurs pour la première fois depuis le cycle du durcissement entamé en juillet 2022 et il est quasiment acquis qu'elle les assouplira à nouveau en septembre, en réponse au ralentissement de la croissance des prix.

Les décisions à plus long terme de l'institution pourraient toutefois être plus compliquées, car l'évolution de l'économie de la zone euro devient plus incertaine, montrent des entretiens avec près d'une dizaine de sources.

Le cœur du débat porte sur la manière dont la faiblesse de la croissance économique et une possible récession auront un impact sur l'inflation - l'objectif ultime de la banque centrale - alors qu'elle tente de ramener la hausse des prix à 2% en moyenne d'ici fin 2025.

Même si une grande partie des discussions au sein de la BCE a un caractère privé, des entretiens avec des sources ayant une connaissance directe de la situation révèlent des points de vue divergents.

Sollicité, un porte-parole de la BCE s'est refusé à tout commentaire.

Les responsables de la BCE dits "colombes", dont la proportion reste minoritaire, estiment que l'économie croît à un rythme plus faible que prévu, que les risques de récession augmentent et que les entreprises ayant accumulé de la main-d'œuvre commencent à réduire leurs effectifs, ce qui fragilise le marché de l'emploi.

Pour les colombes, une détérioration de l'emploi entraînerait également celle du revenu disponible, ce qui pèserait rapidement sur la consommation et provoquerait une récession qui se renforce d'elle-même.

"Cela affaiblirait les pressions sur les prix plus rapidement que nous ne le prévoyons actuellement, et je pense donc que le risque d'un retour à une inflation inférieure à l'objectif est réel", indique l'une des sources, qui a requis l'anonymat.

Cela donne à penser que la BCE est en retard dans sa trajectoire de baisse des taux d'intérêt et d'un atterrissage en douceur de l'économie, ce qui plaide en faveur d'une réduction plus rapide des coûts d'emprunt, selon ces sources

L'inflation dans le bloc monétaire est tombée à 2,2% sur un an en août mais devrait repartir à la hausse vers la fin de l'année et ne revenir à 2% qu'à la fin de 2025.

Les responsables de la BCE dits "faucons", qui ont dominé le débat depuis le début du cycle de hausses rapides des taux d'intérêt en 2022, soutiennent de leur côté que les chiffres de la croissance réelle sont constamment supérieures aux faibles résultats relevés dans les enquêtes de conjoncture et que l'économie résiste plutôt bien.

La consommation est robuste, la zone euro vient de bénéficier d'une superbe saison touristique et la construction rebondit enfin, ce qui soutient l'activité économique, disent-ils.

Ils soulignent par ailleurs que la croissance des salaires reste bien supérieure aux niveaux compatibles avec un objectif d'inflation à 2%, de sorte que les revenus réels se redressent rapidement et devraient continuer à protéger l'économie.

Alors que l'industrie connaît un profond ralentissement et pourrait entraîner l'Allemagne dans une récession, plusieurs des sources ont noté qu'il s'agit davantage d'un problème structurel dont la résolution pourrait prendre des années et que la politique monétaire n'a que peu d'impact dessus.

D'après les tenants de la ligne "dure" au sein de la BCE, tout cela plaide en faveur d'une baisse lente des taux directeurs, peut-être au rythme d'une réduction tous les trimestres, jusqu'à ce que la BCE soit certaine que l'inflation se dirige à nouveau vers les 2%.

Les faucons sont par ailleurs susceptibles de s'opposer à tout assouplissement de la politique monétaire qui repousserait à 2026 la date à laquelle l'objectif d'inflation serait atteint, estimant, selon les sources, que cela pourrait mettre en péril la crédibilité de la BCE.

Isabel Schnabel, membre du conseil des gouverneurs de la BCE et perçue comme favorable à une politique plus restrictive, estime que les inquiétudes liées à l'inflation devraient l'emporter sur celles liées à la croissance.

"La politique monétaire doit rester axée sur le retour rapide de l'inflation à notre objectif", a-t-elle déclaré dans un discours prononcé vendredi. "Si les risques pour la croissance ont augmenté, un atterrissage en douceur semble toujours plus probable qu'une récession", a-t-elle ajouté. (...) ».

Vers la stagflation en zone euro ?

Résumé du Flash Economie de Patrick Artus n°27 du 1^{er} octobre 2024

« Les marchés financiers anticipent la poursuite d'une baisse forte de l'inflation et des taux d'intérêt dans la zone euro.

Or, nous privilégions un autre scénario : l'apparition d'une situation de stagflation avec une croissance faible et une inflation persistante.

La croissance de la zone euro sera faible avec le vieillissement démographique, l'absence de gains de productivité, le bas niveau des dépenses de Recherche-Développement et des investissements en nouvelles technologies.

L'inflation sous-jacente restera nettement supérieure à 2% avec l'absence de gains de productivité, le recul de la population en âge de travailler qui perpétuera les tensions sur le marché du travail, le conflit pour le partage des revenus entre salariés et entreprises.

En conséquence de l'apparition de cette situation de stagflation, le potentiel de baisse des taux d'intérêt est limité si la BCE conserve un objectif d'inflation à 2% ».

Pourquoi la croissance est-elle si faible en zone euro ?

Résumé du Flash Economie de Patrick Artus n°28 du 4 octobre 2024

« La croissance du PIB de la zone euro n'a été que de 0,5 % en 2023 et, selon les prévisions, elle sera de 0,8% en 2024, alors qu'aux Etats-Unis la croissance a été de 2,5% en 2023 et qu'on y prévoit une croissance de l'ordre de 2,5% en 2024.

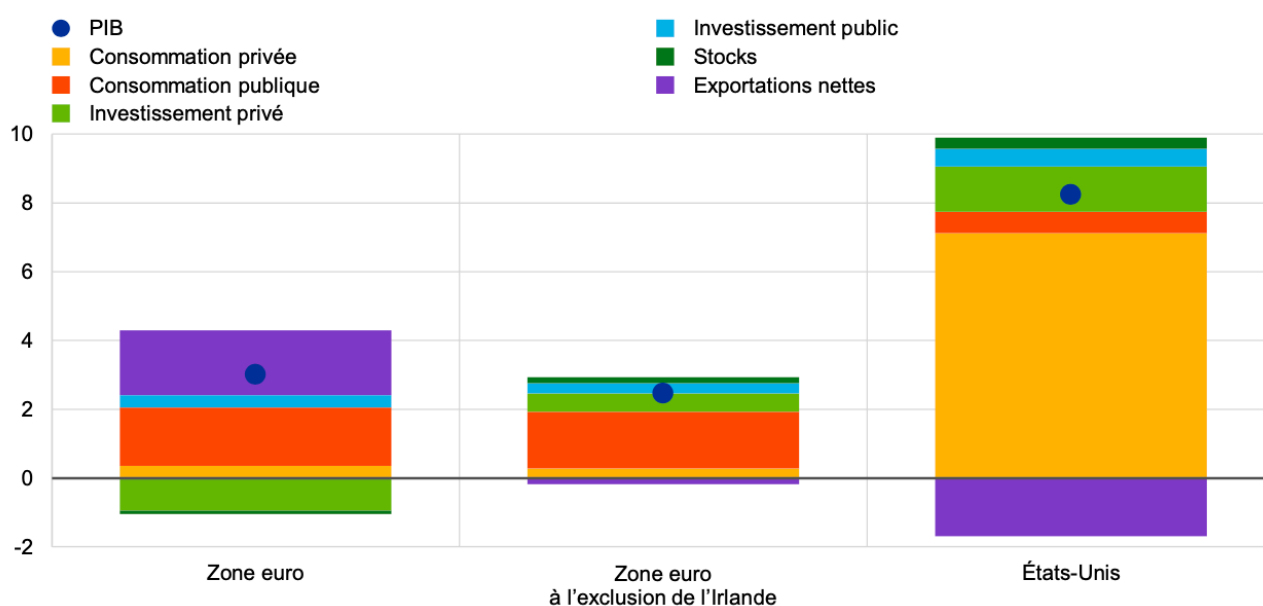
La faiblesse de la croissance de la zone euro est due d'abord à des causes structurelles : vieillissement démographique, absence de gains de productivité, perte de compétitivité industrielle entraînant un recul des parts de marché à l'exportation et de la production manufacturière.

Mais elle est aussi due à des causes cycliques : hausse du taux d'épargne des ménages, faiblesse de l'investissement des entreprises, recul de l'investissement en logement, politiques budgétaires restrictives ».

Note : le graphique suivant, tiré du Bulletin économique de la BCE n°4/2024, est lui aussi très parlant :

Croissance du PIB en volume de la zone euro et des États-Unis

(variations et contributions cumulées en pourcentage, T4 2019-T4 2023)



Sources : Eurostat, *Bureau of Economic Analysis* et calculs de la BCE.

Notes : L'investissement public dans la zone euro est approximé comme l'investissement réel total moins la somme des moyennes mobiles sur quatre trimestres de l'investissement nominal brut des sociétés non financières, des sociétés financières et des ménages tiré des séries de données des comptes sectoriels trimestriels, déflaté du déflateur de l'investissement total. Les dernières observations se rapportent au quatrième trimestre 2023.

L'évolution de la productivité en zone euro

Bulletins économiques de la BCE n°5 et 6/2024

« La combinaison de différents chocs défavorables a contribué à freiner la croissance de la productivité dans la zone euro au cours des quatre dernières années. En effet, la pandémie, ainsi que les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales et, à partir de 2021, le renchérissement de l'énergie qui a été aggravé par la guerre menée par la Russie en Ukraine, sont autant de facteurs ayant contribué au ralentissement de la croissance de la productivité.

Ces facteurs ont eu un impact particulièrement important sur les secteurs de l'industrie, du commerce de gros et de détail, et de la construction. En conséquence, la dynamique de la productivité a été plus faible que par le passé, la productivité moyenne par personne employée ayant diminué de 0,2 % par an en moyenne depuis le quatrième trimestre 2019, contre une croissance moyenne de 0,8 % par an avant la pandémie. Le taux de croissance moyen de la productivité par heure depuis le quatrième trimestre 2019 s'est établi à 0,2 % par an, contre une croissance moyenne de 1,2 % par an avant la pandémie. Au premier trimestre 2024, la productivité par personne employée était inférieure de 0,7 % à celle du quatrième trimestre 2019 et la productivité par heure travaillée était supérieure de seulement 0,7 % (graphique A).

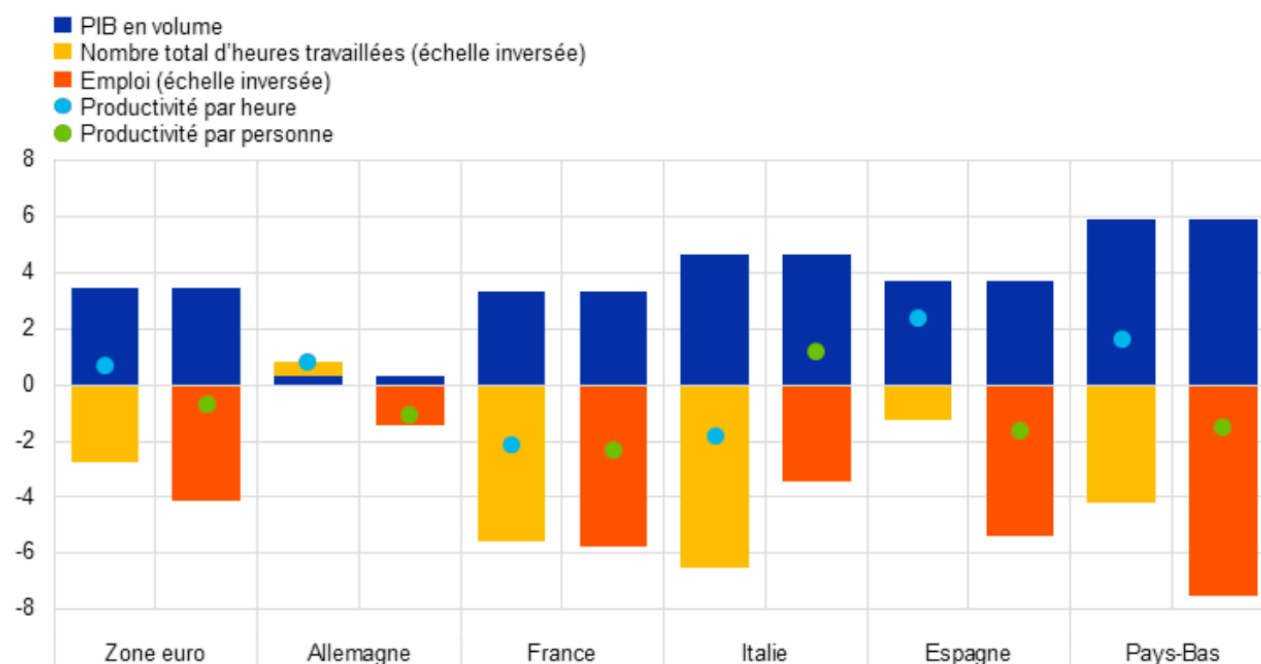
Si le ralentissement de la productivité reflète des facteurs conjoncturels, des facteurs structurels peuvent également avoir joué un rôle. La productivité est procyclique par essence, elle augmente en période d'expansion et diminue en période de récession. Dans la zone euro, les institutions du marché du travail et les préférences sociales privilégient la protection de l'emploi par rapport à la flexibilité, comme le reflètent les dispositifs de maintien de l'emploi mis en place pendant la pandémie, par exemple. Toutefois, il n'est pas encore possible d'évaluer si le recours important aux dispositifs de maintien de l'emploi et les effets de la hausse des prix de l'énergie à partir de 2021 n'auront qu'un effet conjoncturel ou s'ils accentueront les faiblesses structurelles existantes.

Parmi les cinq plus grandes économies de la zone euro, la France et l'Espagne se distinguent en enregistrant respectivement la plus forte baisse et la plus forte hausse de la productivité par heure travaillée. En France, le facteur travail, en termes d'heures travaillées et de personnes employées, a augmenté environ deux fois plus vite que le PIB, en partie sous l'effet d'une augmentation du nombre de contrats d'apprentissage offerts. Les nouveaux apprentis étant en moyenne moins productifs que les travailleurs expérimentés, cela peut avoir contribué à la forte baisse de la productivité observée à court terme (graphique A). L'Espagne a enregistré une croissance robuste de la productivité du travail par heure, en partie liée à une forte baisse du nombre moyen d'heures travaillées, la croissance de la productivité par personne employée ayant été négative. La croissance de la productivité du travail par personne employée a été négative dans les cinq principales économies, à l'exception de l'Italie, qui a enregistré une forte augmentation du nombre moyen d'heures travaillées. Les différences sectorielles sont essentielles pour expliquer ces évolutions. Par exemple, le secteur de la construction a soutenu la croissance de la productivité en Italie, tandis que son effet a été négatif dans les quatre autres principales économies. Le secteur public a apporté une contribution négative à la productivité par personne dans les cinq pays.

Graphique A

Croissance de la productivité du travail par pays

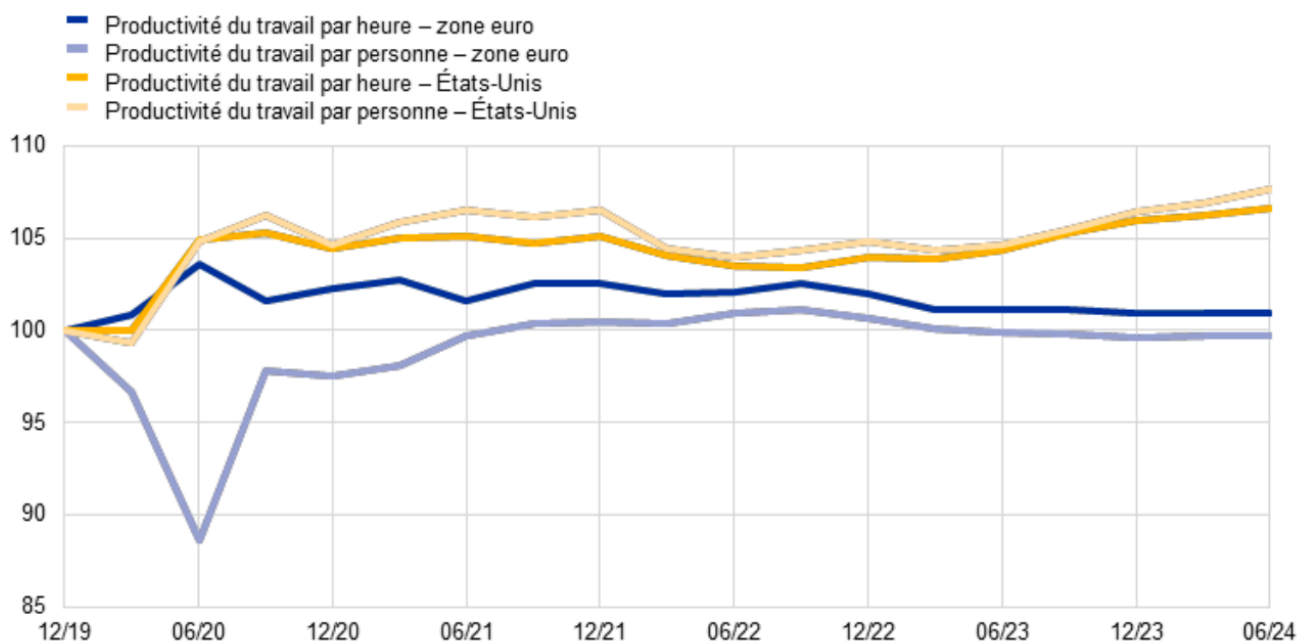
(Variation cumulées en pourcentage T4 2019-T1 2024)



Sources : Eurostat et calculs des services de la BCE.

Productivité du travail dans la zone euro et aux États-Unis

(T4 2019 = 100)



Sources : Eurostat, Bureau of Economic Analysis et Bureau of Labour Statistics.

Note : Les dernières observations se rapportent au deuxième trimestre 2024.

« Tout est différent entre les États-Unis et la zone euro »

Flash Economie de Patrick Artus n°18 du 30 août 2024.

« La première différence vient des gains de productivité, élevés aux États-Unis, négatifs dans la zone euro. Il en résulte dans la période récente une inflation salariale faible aux États-Unis et forte dans la zone euro, d'autant plus que les hausses de salaire sont freinées aux États-Unis par la croissance de la population en âge de travailler et l'immigration, stimulées dans la zone euro par le recul de la population en âge de travailler.

L'écart entre les gains de productivité aux États-Unis et dans la zone euro vient de celui entre l'effort d'investissement en nouvelles technologies et de celui entre les niveaux des dépenses de Recherche-Développement. Il conduit à un écart important entre les croissances potentielles des États-Unis et de la zone euro, écart amplifié par celui entre les taux de croissance de la population en âge de travailler.

Enfin, on observe aussi un écart important entre les évolutions de la profitabilité, des taux de marge. Ils sont en forte hausse aux États-Unis tandis qu'ils stagnent dans la zone euro, ce qui vient de la faiblesse des hausses des coûts salariaux unitaires aux États-Unis (du fait que les salaires réels ont augmenté moins que la productivité du travail).

Au total, les États-Unis ont structurellement moins d'inflation, une croissance plus forte et une profitabilité plus élevée des entreprises que la zone euro, mais, en conséquence du partage des revenus plus défavorable aux salariés, les États-Unis ont aussi un niveau d'inégalités et de pauvreté nettement plus élevé que la zone euro ».

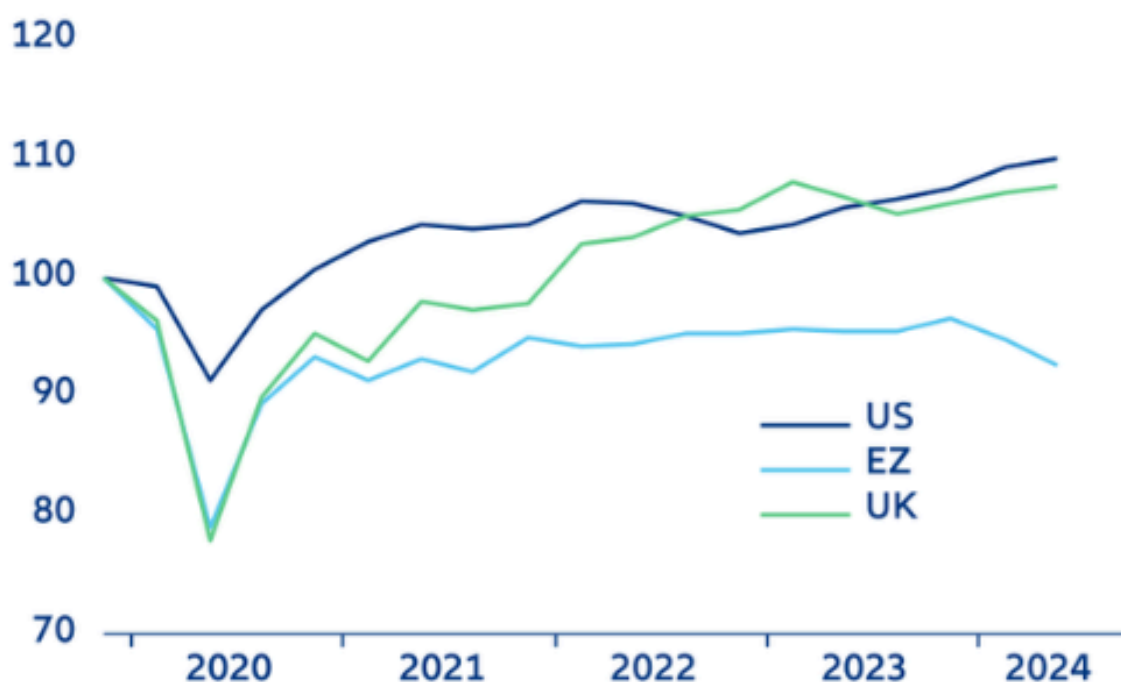
Note : Pourquoi les EU et le RU investissent et l'Europe beaucoup moins ??

Tout le monde investit, sauf nous.

Depuis la fin 2019, l'investissement des entreprises a reculé de 7% dans la zone euro.

Eurozone fixed capital investment fell to 7% below pre-pandemic levels and far behind peers

Gross fixed capital formation index 100 = Q4 2019



Sources: LSEG Datastream, Allianz Research

« L'Europe n'a pas d'alternative à la politique Draghi »

Chronique d'Eric Le Boucher dans Les Echos du 20 septembre 2024.

« Il faut parler et reparler du rapport de Mario Draghi car il a raison (...)

Las, ce message n'est pas passé. Mario Draghi a été écouté à Bruxelles, mais il n'a rencontré aucun écho dans les capitales des pays membres. "Draghi rime avec rêverie", ont pensé les politiques européens, jugeant les propositions « infaisables » et passant illico aux polémiques médiatiques du jour. (..)

Le "meilleur" argument contre Draghi est qu'il veut un fonds de 800 milliards annuels pour investir, mais celui de ce même montant décidé après le Covid en 2020 n'a été dépensé qu'au tiers faute de projets valables. Pour l'Allemagne très réticente devant l'idée d'un endettement européen qui pèsera toujours sur les épaules germaniques, le draghisme est accéléré sur la fausse route.

Le débat est bien celui-là : est-ce que l'endormissement européen est dû à trop d'Etat fédéral ou pas assez ? La politique industrielle, l'âme du rapport, est-elle la survie de l'Union européenne ou la génitrice « d'éléphants blancs », ces projets pharaoniques non aboutis ?

Les économistes publient actuellement beaucoup sur ce thème parce que ce que propose Mario Draghi, cette “nouvelle politique industrielle“, Joe Biden l'a appliquée aux Etats-Unis et Keir Starmer l'engage en Grande-Bretagne.

Les antis, on l'a vu, estiment l'idée mauvaise, “l'Etat sait moins bien que le marché où il faut investir“. “La politique industrielle sape la concurrence [...] tombe dans les mains des lobbyistes et du copinage [...] et finit par augmenter les prix“, juge Raghuram Rajan, ancien économiste en chef du FMI et ancien gouverneur de la Banque centrale d'Inde (*).

Les pros qui avaient perdu la bataille dans les années 1980 contre le “reaganisme“ et le “thatchérisme“ reprennent de la force en s'appuyant sur “l'échec“ du libéralisme, l'insatisfaction de la majorité des peuples, et sur les circonstances (...)

Pourquoi les Européens seraient-ils les seuls à ne pas savoir définir un interventionnisme intelligent ?

C'est là-dessus que devraient porter les débats... et c'est justement de cela dont nous parle Mario Draghi. Le rapport propose des réponses à l'objection allemande sur l'endettement, il dit comment mobiliser les capitaux privés, et souligne l'urgence des politiques connexes d'éducation.

Que les opposants, ils sont légitimes, fassent d'autres propositions contre le décrochage européen. Mais la politique n'a pas le droit de ne pas lire, de ne pas voir et de ne rien dire ».

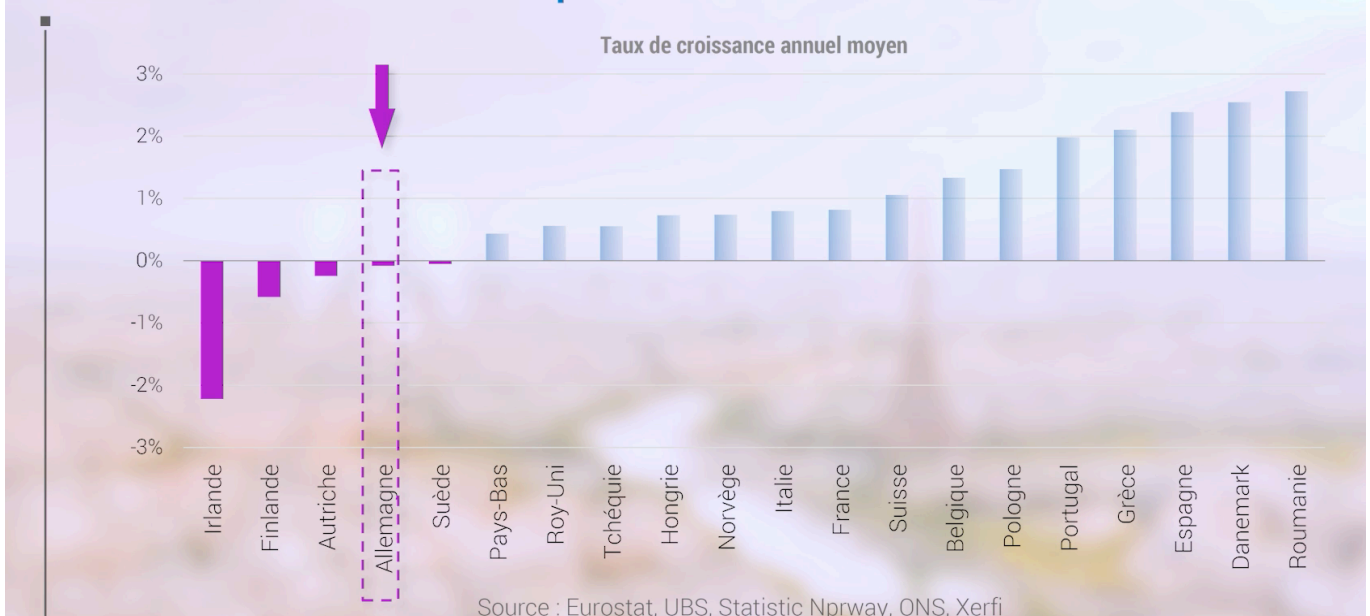
Les déboires de l'Allemagne ont un impact sur toute l'Europe

Contenu de la vidéo d'Alexandre Mirlicourtois, Xerfi Canal, le 7 octobre 2024

« Les déboires industriels allemands font-ils le bonheur de ses partenaires européens ?

C'est ce que pourrait suggérer la hiérarchie des croissances en Europe, où, une fois n'est pas coutume, l'Allemagne est surclassée par l'écrasante majorité des autres économies, notamment du Sud.

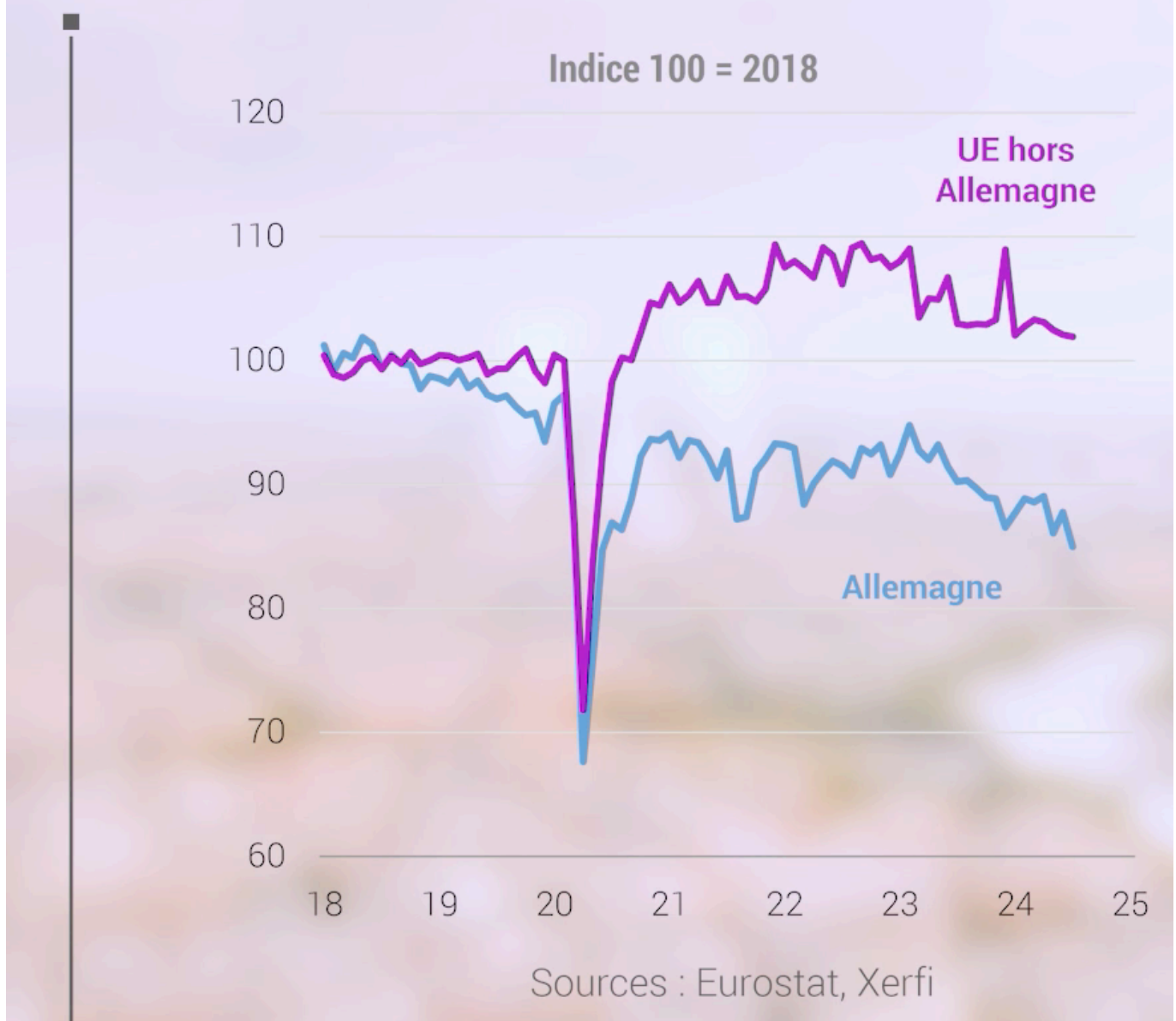
Croissance TOP 20 européen : 2023 - 2024



Si cette hypothèse est vraie, encore faut-il être capable d'en expliquer les mécanismes.

Avec l'Allemagne, tout part de l'industrie. Depuis la fin des années 2000, le pays a toujours été perçu comme un géant industriel dont la domination étouffait les marges et les volumes des pays périphériques. Et si l'on compare aujourd'hui la dynamique de la production manufacturière de l'Allemagne à celle du reste de l'UE, tout laisse penser que la dégringolade allemande a créé un appel d'air pour le reste de l'Europe.

Production manufacturière : All



Mais comment est-ce possible ?

L'heure n'est pas à la revanche du Sud

L'Allemagne est aussi une grande nation importatrice. Elle inclut dans sa chaîne de sous-traitance toute une série de pays dont il est difficile d'imaginer qu'ils puissent avoir dorénavant une dynamique autonome. De plus, elle occupe des créneaux à forte valeur ajoutée réputés inexpugnables. Difficile d'imaginer que les pays périphériques aient réussi en si peu d'années à l'en déloger. Il faut entrer plus finement dans les données pour comprendre que, malheureusement, nous ne vivons pas l'heure de la revanche du Sud ou de l'Ouest. Derrière la robustesse apparente de l'industrie non-germanique, il y a d'abord l'incroyable effet trompe-l'œil de l'Irlande. En effet, la production manufacturière du pays surplombe de 80% son niveau de 2018. L'Irlande est un véritable cheval de Troie pour les géants anglo-saxons qui élisent domicile sur le territoire pour y facturer leurs produits et y héberger leurs profits. Le détournement de valeur du paradis fiscal européen prend des dimensions telles qu'elles biaisent l'analyse.

Des exceptions européennes qui trompent les chiffres

À ce cas extrême, il faut ajouter deux autres cas singuliers mais aux effets significatifs sur la moyenne. D'abord celui du Danemark, dont la production manufacturière surplombe de près de 40% ses niveaux de 2018. Le pays a pleinement tiré parti de l'avantage que lui procure la production de gaz et de pétrole.

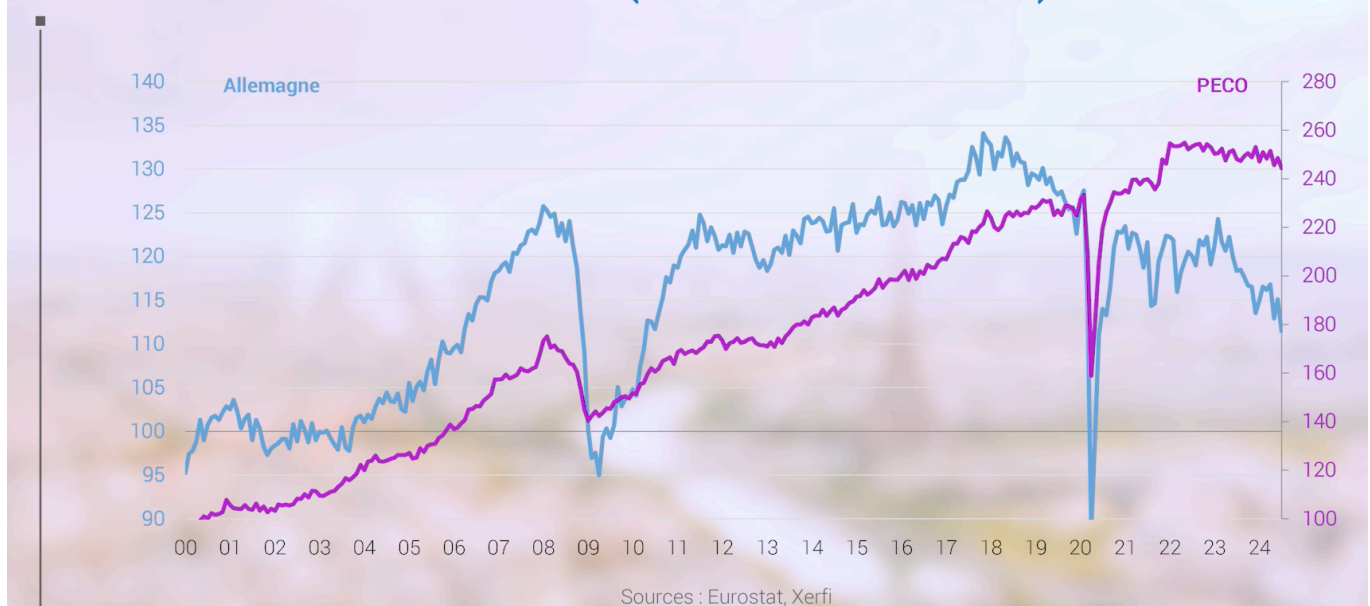
Mais surtout, il a développé des positionnements porteurs de niche à très forte valeur ajoutée, notamment dans la pharmacie, l'éolien et les biens d'équipement, dont il récolte les dividendes. Autre trajectoire singulière, celle de la Grèce, dont le dynamisme industriel ne marque que le retour du pays sur sa ligne de flottaison après sa descente aux enfers des deux dernières décennies. Et in fine, lorsque l'on additionne ces trois petites économies, il apparaît que le reflux allemand a pour effet miroir la percée exceptionnelle de ce petit noyau.

Les répercussions variées sur l'Europe centrale et de l'Ouest

Si l'on place maintenant le focus sur les régions où l'on peut attendre des retombées plus mécaniques des déboires allemands, d'une part les PECO, qui entrent dans la chaîne de valeur allemande, et d'autre part les puissances industrielles intermédiaires : France, Italie, Espagne, en rivalité plus directe avec la production allemande, *deux conclusions majeures* ressortent.

D'abord, les pays de l'Est, qui avaient été embarqués dans le sillage allemand, voient leur dynamique exceptionnelle se briser. Ils ne sont néanmoins pas emportés dans la chute de leur donneur d'ordres.

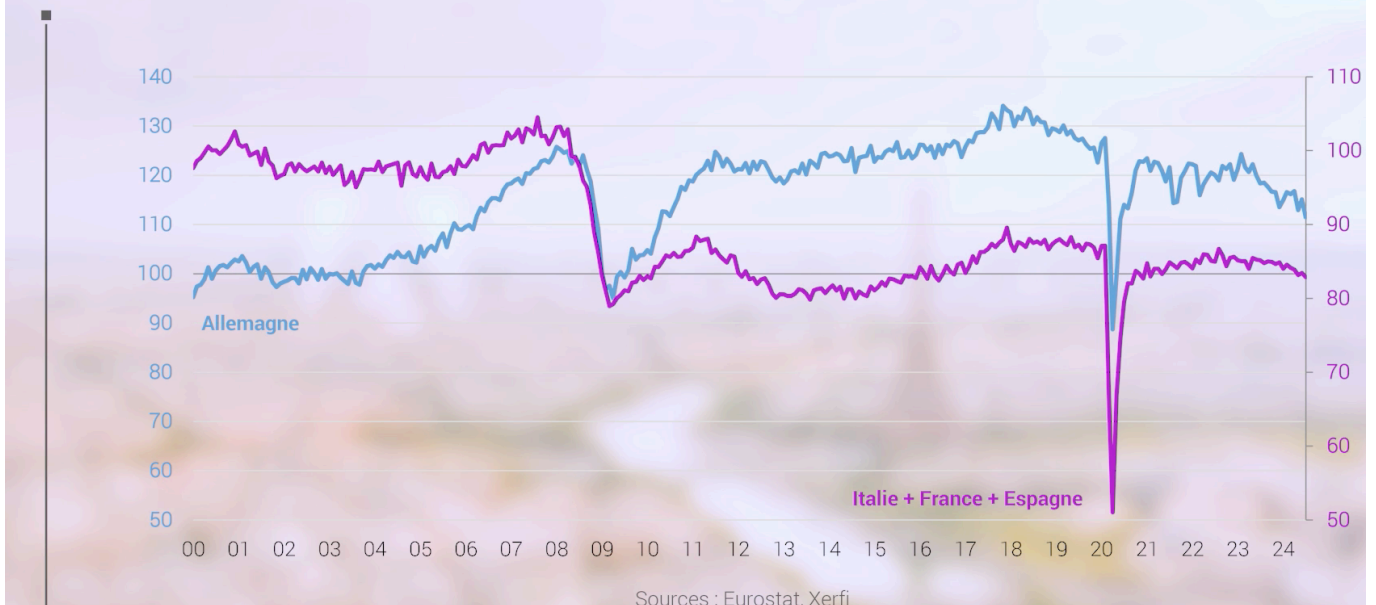
Production manufacturière (indice 100 = 2000)



Cette résistance est due d'abord au fait que de plus en plus d'industries allemandes, sur un mode défensif, délocalisent leur production sur ces territoires.

Ensuite, certains de ces pays, comme la Pologne, bâtissent peu à peu une dynamique autonome sur la base d'avantages qui leur sont propres, notamment dans les batteries, l'électroménager ou les semi-conducteurs. Pour les économies intermédiaires, France, Italie, Espagne, le bilan est plus amer.

Production manufacturière (indice 100 = 2000)



Elles demeurent plantées, nettement en dessous des niveaux qui prévalaient avant 2008 et même 2019. Plus qu'un motif de satisfaction ou de revanche, les déboires industriels allemands risquent bien de préfigurer un affaiblissement généralisé du noyau dur de l'Europe ».

Les défis à long terme pour les finances publiques en zone euro.

Introduction de l'article d'Edmund Moshammer dans le bulletin économique de la BCE juin 2024 (<https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/bulletin-economique-de-la-bce-ndeg42024>)

« Dans le futur, différents défis à long terme sont susceptibles d'exercer des tensions sur les finances publiques dans la zone euro. Outre les charges budgétaires existantes, comme en témoignent les ratios de dette élevés dans un certain nombre de pays de la zone euro, qui se sont inscrits en hausse avec la pandémie et la crise de l'énergie qui a suivi, il existe plusieurs importants défis à long terme pour la dynamique budgétaire. Cet article commence par passer en revue certains des défis les plus importants et examine leur pertinence en matière budgétaire, en mettant l'accent sur le vieillissement démographique (section 2), la fin du « dividende de la paix » (section 3), la numérisation (section 4) et le changement climatique (section 5). Tout en reconnaissant les incertitudes qui entourent les tentatives de quantification de ces défis, la section 6 présente ensuite de prudentes estimations, purement indicatives, de l'effort budgétaire supplémentaire qui pourrait se révéler nécessaire pour garantir la viabilité à long terme des finances publiques en présence de telles évolutions. Les conséquences de la numérisation sont exclues de cet exercice, étant donné l'incertitude particulière qui entoure leur quantification. La section 7 présente quelques remarques de conclusion ».

Perte de compétitivité extérieure de la zone euro

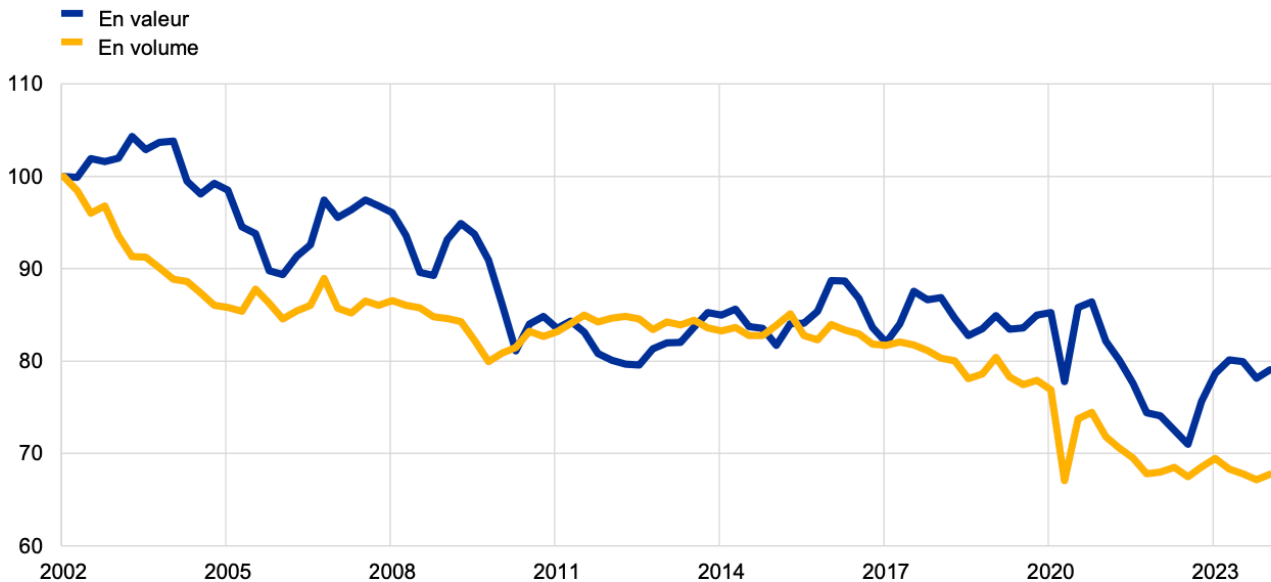
Article de M. Fidora et V. Gunnella dans le bulletin économique de la BCE fin septembre 2024 (<https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/bulletin-economique-de-la-bce-ndeg62024>)

« Les exportateurs de la zone euro traversent une période difficile depuis la pandémie et ont subi une perte de compétitivité dans les échanges internationaux. Au cours des vingt dernières années, la zone euro a connu une diminution progressive de sa part de marché dans le commerce mondial. Cette tendance baissière n'est pas spécifique à la zone euro : d'autres économies avancées ont également perdu des parts de marché à mesure que les économies émergentes s'intégraient davantage au commerce mondial. Même

si la diminution des parts de marché ne reflète pas nécessairement une baisse de la compétitivité, la réduction du rôle de la zone euro dans les échanges commerciaux s'est accélérée plus fortement que dans d'autres régions depuis la pandémie, ce qui suggère que la zone euro est confrontée à des défis spécifiques s'agissant de sa compétitivité extérieure. (...) ».

Parts de marché de la zone euro pour les exportations de biens

(indice : T1 2002 = 100)



Sources : Bureau néerlandais d'analyse de la politique économique (CPB), BCE, Perspectives de l'économie mondiale du FMI et calculs des services de la BCE.

Notes : Les parts de marché à l'exportation sont calculées en valeur et en volume. Les parts de marché à l'exportation en valeur sont calculées en divisant la valeur des exportations hors zone euro par la valeur des importations mondiales hors zone euro. De même, les parts de marché à l'exportation en volume sont calculées en divisant le volume des exportations hors zone euro par le volume des importations mondiales hors zone euro.

« Le risque de dislocation du marché obligataire européen »

Flash Economie de Patrick Artus n°24 du 19 septembre 2024

« Le risque de dislocation du marché obligataire européen est surtout lié aujourd'hui au risque politique en France.

Si la situation de blocage politique en France perdure (gouvernement menacé par une motion de censure, absence de majorité parlementaire, absence de consensus sur le budget pour l'État et la Sécurité sociale), et si la perspective de réduction des dépenses publiques n'est plus présente, il est certain que la réaction des marchés financiers sera très négative.

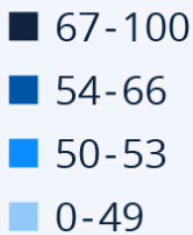
On peut craindre alors une dislocation du marché obligataire européen, avec une forte hausse du spread de taux d'intérêt de la France, et par contagion, de l'Italie vis-à-vis de l'Allemagne.

L'utilisation, dans ce contexte, du Transmission Protection Instrument par la BCE est très peu probable ».

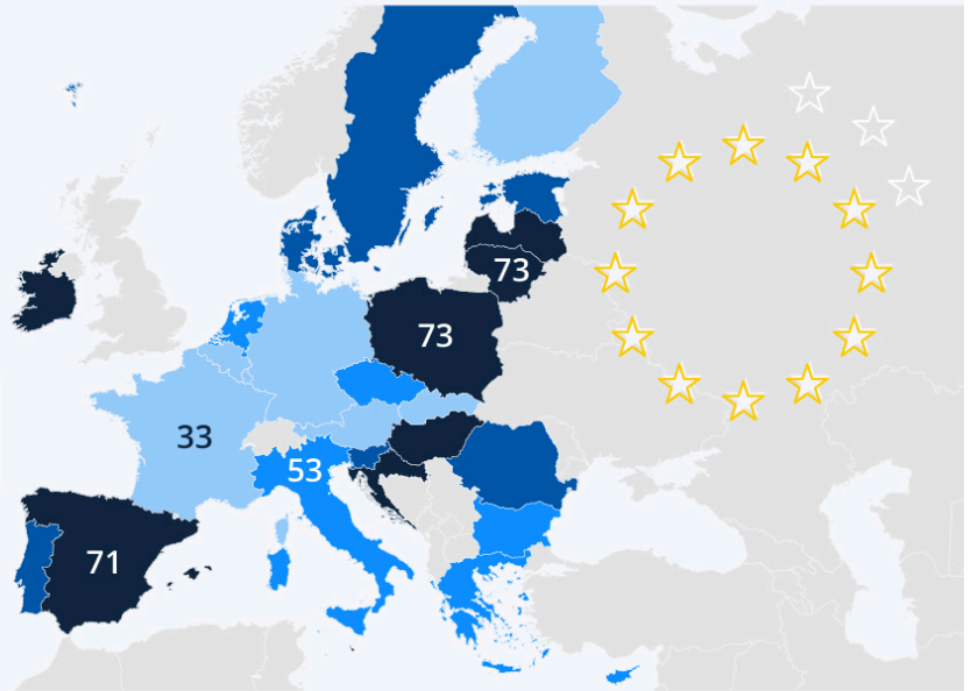
Qui est favorable à l'élargissement de l'UE ?

Élargissement de l'UE : quels pays y sont favorables ?

Part des répondants favorables à l'élargissement de l'UE
dans les années à venir par pays (en %)



Moyenne UE-27
52%



Étude réalisée en janvier/février 2023. Question : veuillez dire si vous êtes pour ou contre l'élargissement de l'UE à d'autres pays dans les années à venir.
Source : Eurobaromètre



statista

LE MONDE

« Index 2024 of economic freedom world rankings” Heritage.Org

2024 INDEX OF ECONOMIC FREEDOM WORLD RANKINGS

World Rank	Regional Rank	Country	Overall Score	Property Rights	Judicial Effectiveness	Government Integrity	Tax Burden	Government Spending	Fiscal Health	Business Freedom	Labor Freedom	Monetary Freedom	Trade Freedom	Investment Freedom	Financial Freedom
1	1	Singapore	83.5	94.2	58.3	88.3	90.7	89.2	76.0	86.9	77.3	76.3	95.0	90.0	80
2	1	Switzerland	83.0	94.2	98.1	91.3	70.4	64.6	95.7	89.3	60.7	80.8	86.4	85.0	90
3	2	Ireland	82.6	93.5	94.3	83.4	78.0	82.4	91.7	91.3	62.8	74.5	79.2	90.0	70
4	2	Taiwan	80.0	82.2	94.0	73.4	79.2	90.5	90.3	84.9	69.1	80.1	86.4	70.0	60
5	3	Luxembourg	79.2	96.9	95.8	84.9	64.6	40.6	97.6	89.5	57.7	69.1	79.2	95.0	80
6	3	New Zealand	77.8	87.4	93.2	95.9	65.5	46.3	72.4	88.3	70.3	74.6	89.8	70.0	70
7	4	Denmark	77.8	98.6	89.6	97.4	41.8	26.8	98.2	92.7	64.9	74.3	79.2	90.0	80
8	5	Estonia	77.8	92.8	93.4	81.2	80.8	46.8	85.4	83.2	64.2	66.2	79.2	90.0	80
9	6	Sweden	77.5	96.2	95.4	93.2	50.6	28.5	97.1	84.9	65.9	74.4	79.2	85.0	80
10	7	Norway	77.5	98.8	96.7	95.6	61.7	32.1	97.2	87.2	69.4	71.1	84.8	75.0	80
11	8	Netherlands	77.3	95.6	96.2	87.8	53.1	37.1	88.1	88.6	60.5	71.5	79.2	90.0	80
12	9	Finland	76.3	100.0	97.6	94.2	67.8	8.2	74.3	88.8	65.5	75.4	79.2	85.0	60
13	4	Australia	76.2	91.0	94.4	85.2	62.6	48.2	39.9	92.1	65.4	75.6	89.8	80.0	90
14	5	Korea, South	73.1	88.3	76.9	69.2	59.0	78.9	91.6	85.0	57.2	77.3	73.4	60.0	70
15	10	Lithuania	72.9	89.1	74.4	68.0	76.8	55.5	83.2	80.7	61.8	66.5	79.2	70.0	60
16	1	Canada	72.4	88.6	95.0	73.1	75.8	34.7	33.9	84.1	69.5	70.3	83.6	80.0	80
17	11	Cyprus	72.2	83.7	88.7	55.9	79.9	45.5	79.3	78.6	66.7	74.5	79.2	75.0	60
18	12	Germany	72.1	95.3	93.0	86.0	59.3	24.1	71.9	84.2	53.7	68.8	79.2	80.0	60
19	1	Mauritius	71.5	86.4	81.2	52.3	91.5	74.7	30.4	78.9	69.1	66.7	87.4	70.0	70
20	13	Latvia	71.5	87.6	73.0	64.8	76.6	48.5	67.3	82.0	66.3	67.8	79.2	85.0	70
21	2	Chile	71.4	72.5	87.9	68.2	71.8	73.4	66.0	79.2	58.6	70.9	78.0	60.0	80
22	1	United Arab Emirates	71.1	64.8	35.2	64.9	100.0	78.4	98.1	80.2	65.3	78.3	78.0	50.0	70
23	14	Iceland	70.5	96.5	95.3	83.7	73.6	26.3	10.5	87.4	68.0	73.4	80.8	80.0	70
24	15	Czech Republic	70.2	89.3	83.1	60.7	79.6	36.2	58.7	77.3	58.9	68.8	79.2	70.0	60
25	3	United States	70.1	95.1	76.4	74.8	74.8	48.7	0.0	84.8	77.7	73.8	75.6	80.0	80
26	2	Israel	70.1	82.1	84.4	65.5	59.3	50.7	58.6	80.8	58.0	78.4	83.0	70.0	70
27	4	Uruguay	69.8	84.8	81.1	78.1	73.8	71.6	75.9	83.9	61.0	66.2	71.2	60.0	30
28	3	Qatar	68.8	70.4	41.5	51.7	99.7	74.0	96.4	66.1	52.5	72.2	81.6	60.0	80
29	16	Portugal	68.7	89.4	90.6	65.5	59.8	33.0	65.2	79.3	57.6	75.0	79.2	70.0	60
30	17	United Kingdom	68.6	94.6	84.3	84.1	62.3	34.3	0.0	82.7	63.2	73.6	83.6	80.0	60
31	18	Bulgaria	68.5	75.9	57.4	44.0	92.9	56.2	91.4	75.3	68.7	70.5	79.2	60.0	60
32	19	Georgia	68.4	53.3	54.8	61.1	89.1	69.6	39.9	74.4	63.0	69.3	86.4	80.0	60
33	20	Austria	68.4	96.9	94.8	74.8	45.1	8.6	36.5	81.9	78.9	73.8	79.2	80.0	70
34	5	Jamaica	68.1	66.1	69.7	48.4	77.0	71.5	87.5	69.9	64.9	71.2	71.6	70.0	70
35	21	Slovakia	68.1	84.5	70.6	55.8	76.5	41.4	64.2	76.3	58.1	66.1	79.2	75.0	80
36	2	Botswana	68.0	73.6	69.3	58.7	86.7	68.7	68.4	66.0	60.6	65.1	78.8	60.0	60
37	6	Costa Rica	67.7	65.4	76.9	58.7	78.9	86.9	44.4	79.5	61.8	74.5	75.0	60.0	50
38	6	Japan	67.5	94.6	93.6	82.6	63.3	42.5	0.0	77.5	68.6	81.7	75.8	70.0	30
39	22	Croatia	67.2	79.8	71.0	51.3	81.7	27.1	74.8	76.5	68.2	67.4	79.2	70.0	50
40	7	Samoa	67.2	73.2	78.3	56.0	79.0	67.8	96.2	63.9	71.4	73.6	67.2	50.0	70
41	7	Barbados	66.8	72.3	87.3	68.3	81.4	66.3	55.7	73.3	56.2	77.7	43.6	60.0	50
42	23	Poland	66.0	72.0	52.2	58.3	72.6	38.5	67.4	74.6	58.0	68.9	79.2	80.0	50
43	8	Brunei	65.9	68.8	52.3	59.8	95.8	73.7	20.0	76.5	75.2	68.9	84.8	65.0	70

World Rank	Regional Rank	Country	Overall Score	Property Rights	Judicial Effectiveness	Government Integrity	Tax Burden	Government Spending	Fiscal Health	Business Freedom	Labor Freedom	Monetary Freedom	Trade Freedom	Investment Freedom	Financial Freedom
44	24	Slovenia	65.9	88.2	91.9	60.6	57.4	27.1	47.4	79.1	65.4	74.1	79.2	70.0	60
45	9	Malaysia	65.7	65.7	65.6	48.2	83.9	81.4	42.8	70.5	58.2	79.1	83.0	60.0	50
46	25	Belgium	65.6	91.6	91.5	78.9	51.1	6.1	20.0	82.6	58.8	72.4	79.2	85.0	60
47	26	Armenia	64.9	50.3	31.6	50.0	87.6	75.5	69.1	69.2	58.9	67.5	73.6	75.0	60
48	27	Albania	64.8	56.8	50.0	36.6	88.8	69.8	51.7	74.1	51.5	75.7	82.6	70.0	50
49	8	Peru	64.8	44.9	48.2	36.3	79.1	81.8	67.8	69.5	59.3	74.0	81.4	75.0	70
50	28	Malta	64.5	86.3	89.9	55.3	69.6	45.0	14.5	77.5	64.4	71.8	79.2	70.0	70
51	29	Romania	64.4	81.0	65.8	47.6	93.9	58.0	14.9	74.6	68.2	69.3	79.2	70.0	70
52	9	Panama	64.1	56.9	51.2	37.2	85.9	82.6	21.1	73.6	61.6	75.1	78.4	75.0	70
53	10	Indonesia	63.5	39.2	44.5	38.6	81.7	90.2	66.8	73.1	59.5	78.4	79.6	50.0	50
54	4	Bahrain	63.4	65.1	30.2	38.0	99.9	68.7	0.0	72.0	56.7	79.5	85.2	85.0	70
55	30	Spain	63.3	87.2	73.6	64.0	57.0	26.0	0.0	79.7	63.6	74.1	84.2	80.0	70
56	5	Oman	62.9	72.7	24.2	42.2	97.6	59.4	73.8	65.5	53.3	80.3	76.2	60.0	60
57	3	Cabo Verde	62.9	63.7	75.4	49.1	84.6	72.8	3.8	72.1	52.0	74.8	66.4	80.0	70
58	10	Dominican Republic	62.9	55.5	58.6	35.9	84.4	88.3	57.6	75.5	53.3	66.9	68.4	70.0	50
59	11	Vietnam	62.8	49.6	35.4	38.7	80.4	87.9	94.6	73.9	54.6	69.3	79.8	40.0	40
60	31	Serbia	62.7	58.6	50.4	36.8	87.1	36.3	73.9	74.0	67.8	70.9	76.6	70.0	60
61	11	Bahamas, The	62.5	60.9	78.4	65.5	96.5	76.1	4.2	67.2	70.2	71.7	49.6	50.0	60
62	32	France	62.5	93.1	84.2	73.7	53.1	0.0	6.9	82.0	60.5	71.6	79.2	75.0	70
63	12	Guatemala	62.4	38.8	27.9	22.8	91.3	93.7	87.5	66.4	50.4	74.6	75.0	70.0	60
64	13	Saint Lucia	62.2	67.2	74.4	58.4	77.3	76.8	28.8	69.5	57.9	75.9	60.0	60.0	50
65	12	Vanuatu	62.2	63.3	71.0	47.9	98.8	45.0	90.4	55.1	40.1	69.9	59.6	65.0	40
66	13	Kazakhstan	62.0	54.1	33.8	36.5	92.6	84.4	73.7	69.7	62.6	62.6	74.6	50.0	30
67	33	Bosnia and Herzegovina	62.0	48.2	34.2	33.2	93.3	48.6	96.6	66.8	60.6	70.1	68.0	65.0	60
68	14	Mexico	62.0	46.5	39.4	29.0	76.0	77.0	66.9	71.2	58.0	68.3	76.8	75.0	80
69	6	Saudi Arabia	61.9	47.6	37.0	43.9	99.1	67.2	79.5	69.9	44.4	79.6	74.2	50.0	50
70	34	Azerbaijan	61.6	53.0	18.5	24.0	87.9	67.6	99.4	69.6	56.1	63.9	69.0	70.0	40
71	35	North Macedonia	61.4	58.8	49.4	41.4	94.4	61.7	37.7	70.0	56.1	64.6	77.8	65.0	50
72	36	Hungary	61.2	69.6	63.0	44.3	85.4	27.7	11.5	73.5	62.0	68.8	79.2	80.0	50
73	15	Belize	61.2	34.1	71.5	41.4	82.0	78.5	64.7	67.2	64.1	70.9	55.2	55.0	50
74	14	Micronesia	61.0	64.7	84.3	56.9	84.2	0.0	99.6	53.0	72.5	77.6	74.8	35.0	30
75	37	Kosovo	60.6	48.2	31.8	41.0	90.7	72.3	82.3	68.0	47.5	66.4	84.2	65.0	60
76	15	Mongolia	60.6	48.8	55.0	34.8	84.0	62.0	64.3	68.0	67.5	67.9	74.4	50.0	60
77	4	São Tomé and Príncipe	60.5	51.6	61.4	46.6	88.0	80.5	87.8	52.5	41.5	60.6	65.0	60.0	50
78	5	Seychelles	60.4	72.0	65.2	72.1	79.1	54.6	12.4	76.9	50.8	77.0	80.2	55.0	30
79	16	Trinidad and Tobago	60.4	58.1	59.8	44.8	79.9	69.6	21.1	76.0	60.4	76.7	68.6	60.0	40
80	17	Paraguay	60.1	45.0	37.2	27.3	96.0	81.6	46.4	69.0	39.8	67.3	77.2	75.0	60
81	38	Italy	60.1	81.6	77.7	60.7	57.0	2.5	0.0	77.6	70.7	74.1	79.2	80.0	50
82	18	Saint Vincent and the Grenadines	59.8	66.7	77.3	62.3	76.3	61.1	4.5	65.4	59.6	77.0	57.8	70.0	20
83	39	Montenegro	59.7	59.0	41.8	48.9	88.3	32.4	39.3	70.1	62.6	70.7	78.8	75.0	50
84	19	Colombia	59.2	45.0	58.3	38.1	68.7	65.3	19.5	68.8	61.9	72.3	72.6	70.0	50

World Rank	Regional Rank	Country	Overall Score	Property Rights	Judicial Effectiveness	Government Integrity	Tax Burden	Government Spending	Fiscal Health	Business Freedom	Labor Freedom	Monetary Freedom	Trade Freedom	Investment Freedom	Financial Freedom
85	16	Tonga	59.2	63.0	68.8	44.9	85.4	40.1	95.9	59.7	56.4	64.4	71.8	40.0	50
86	6	Tanzania	59.1	45.4	28.8	36.8	80.6	90.7	79.9	47.4	62.2	72.2	60.6	55.0	40
87	17	Thailand	59.0	45.0	35.2	38.1	81.1	80.3	46.8	70.3	56.3	66.7	72.8	55.0	30
88	18	Philippines	59.0	46.1	42.2	33.8	78.2	79.2	40.5	69.7	57.8	65.8	74.4	60.0	50
89	20	Honduras	58.6	37.5	27.7	21.3	83.0	78.6	88.8	64.5	38.7	67.7	70.4	65.0	60
90	7	Kuwait	58.5	42.1	41.4	41.9	97.7	11.3	100.0	56.2	53.0	67.9	75.6	55.0	30
91	7	Côte d'Ivoire	58.4	44.1	29.7	33.3	78.9	86.7	41.1	64.6	57.1	66.3	73.6	75.0	50
92	8	Jordan	58.3	54.0	43.4	48.4	84.4	67.8	2.3	62.8	56.5	78.7	71.4	70.0	30
93	8	Gambia, The	58.2	55.3	45.4	36.2	79.3	84.3	62.5	49.0	47.6	60.0	64.4	65.0	60
94	19	Fiji	58.0	59.9	46.2	52.5	89.7	67.0	3.4	64.9	69.1	73.8	64.4	55.0	60
95	9	Benin	57.7	44.6	48.5	41.3	69.6	88.5	48.9	48.9	59.1	81.9	61.0	50.0	60
96	10	Namibia	57.5	63.9	67.1	50.6	72.2	54.2	10.2	55.6	63.3	75.7	72.0	65.0	50
97	11	Madagascar	57.3	41.4	34.5	24.8	90.9	92.5	64.0	37.5	56.3	73.0	68.4	55.0	70
98	21	Guyana	57.3	46.8	48.3	39.2	74.9	80.2	25.8	70.9	76.7	75.5	64.4	55.0	50
99	40	Moldova	57.1	39.2	30.4	39.1	93.0	61.3	75.7	61.0	47.7	56.3	76.0	55.0	60
100	12	Gabon	56.9	26.7	19.4	23.7	77.4	90.8	92.5	63.5	54.8	78.6	55.2	60.0	50
101	9	Morocco	56.8	57.6	32.9	33.9	68.0	68.2	29.9	68.5	48.6	71.1	67.4	65.0	50
102	41	Türkiye	56.2	40.6	24.4	35.0	72.5	71.0	77.5	59.2	54.6	38.5	70.8	70.0	40
103	20	Uzbekistan	55.9	32.9	15.3	29.1	92.8	70.4	72.1	61.0	48.2	63.6	75.6	60.0	40
104	13	Ghana	55.8	50.1	57.3	43.9	79.5	75.5	2.9	52.9	55.7	58.6	63.0	70.0	60
105	14	Djibouti	55.8	31.4	27.6	26.2	83.6	83.7	89.3	49.9	50.0	67.5	49.8	60.0	30
106	21	Cambodia	55.6	41.0	22.0	18.6	88.8	78.2	74.7	54.7	47.4	71.5	70.8	50.0	30
107	15	Eswatini	55.6	44.9	36.4	29.9	78.3	72.6	63.6	46.4	54.8	76.6	73.6	50.0	50
108	22	Bhutan	55.4	67.3	64.2	71.0	83.6	61.8	36.5	67.0	56.7	69.2	37.6	20.0	60
109	16	Senegal	55.4	55.5	50.5	45.6	69.0	79.2	21.7	54.0	54.5	68.0	66.2	60.0	50
110	17	Mauritania	55.3	35.3	28.1	22.9	76.0	85.9	94.8	34.4	60.3	72.7	63.0	50.0	50
111	18	South Africa	55.3	44.7	58.3	48.0	65.2	66.9	19.7	61.4	72.1	74.5	72.4	40.0	40
112	23	Kyrgyz Republic	55.2	22.4	11.4	24.8	94.0	66.0	92.2	55.0	52.3	62.4	71.8	60.0	50
113	42	Greece	55.1	76.9	69.9	55.2	60.6	3.4	5.6	73.9	62.8	68.9	79.2	55.0	40
114	24	Solomon Islands	55.0	44.7	60.1	41.7	71.5	67.7	81.1	45.7	60.5	77.4	65.2	15.0	60
115	22	Ecuador	55.0	32.9	48.5	34.9	74.7	55.1	79.9	65.0	57.0	75.3	66.4	30.0	50
116	25	Bangladesh	54.4	36.0	28.8	23.0	82.4	94.9	69.1	50.2	47.3	69.5	62.0	50.0	50
117	23	El Salvador	54.4	41.6	14.4	33.6	76.6	71.7	42.8	62.5	54.8	64.9	70.0	60.0	40
118	19	Angola	54.3	40.4	25.7	27.8	86.5	85.8	91.1	44.6	50.8	60.0	68.6	30.0	30
119	24	Dominica	54.0	67.9	82.7	59.4	76.4	0.0	7.4	63.7	49.9	75.8	54.8	70.0	40
120	20	Kenya	53.6	40.8	47.7	31.0	79.7	82.8	11.1	57.7	57.3	73.2	57.2	55.0	40
121	21	Cameroon	53.6	38.8	10.4	40.7	72.5	91.4	86.4	46.8	46.2	75.9	53.6	30.0	50
122	25	Nicaragua	53.4	27.5	10.5	15.6	74.6	74.3	94.9	52.2	47.3	66.5	67.4	60.0	40
123	22	Guinea	53.3	21.7	26.7	23.9	70.1	92.7	92.2	44.9	48.8	69.0	59.4	50.0	40
124	26	Brazil	53.2	49.1	55.0	36.9	69.7	34.9	30.9	67.0	56.9	71.6	66.8	50.0	40
125	23	Nigeria	53.1	24.5	34.5	21.7	84.8	94.7	44.2	42.9	73.7	63.2	67.6	45.0	30
126	26	India	52.9	49.2	52.1	40.8	73.7	73.5	6.9	68.3	58.4	69.1	62.2	40.0	40
127	24	Mali	52.5	32.7	32.8	22.4	68.0	80.4	54.9	42.3	54.1	72.7	64.0	65.0	50

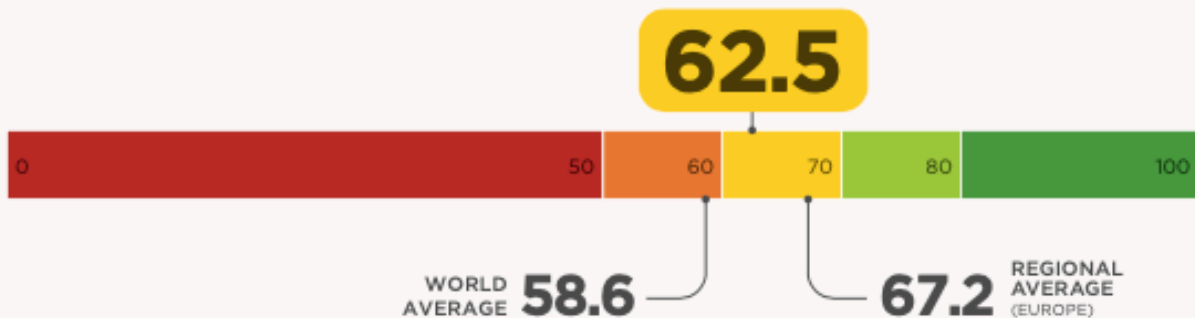


FRANCE

France's economic freedom score is 62.5, making its economy the 62nd freest in the 2024 *Index of Economic Freedom*. Its rating has decreased by 1.1 points from last year, and France is ranked 32nd out of 44 countries in the Europe region. The country's economic freedom score is higher than the world average and lower than the regional average. France's economy is considered "moderately free" according to the 2024 *Index*.

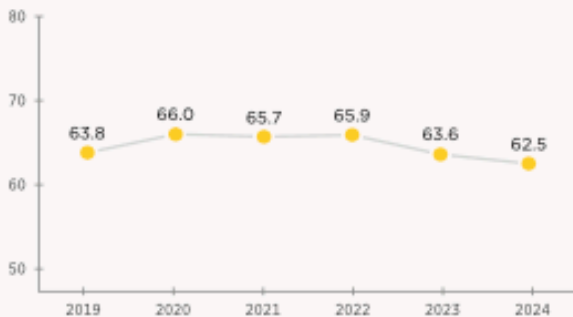
The French economy remains diversified and relatively resilient with such institutional strengths as strong protection of property rights and a fairly efficient regulatory framework facilitating entrepreneurial activity. Reforms to increase economic competitiveness and flexibility have yielded marginal progress. Labor regulations are rigid, and the labor market lacks the capacity to generate more vibrant employment growth. The government has partially or fully privatized many large companies but maintains a strong presence in such sectors as power, public transport, and defense.

ECONOMIC FREEDOM SCORE



HISTORICAL INDEX SCORE CHANGE (SINCE 1995): -1.9

RECENT FREEDOM TREND



QUICK FACTS

POPULATION:
67.5 million

GDP (PPP):
\$3.7 trillion
2.5% growth in 2022
5-year average growth rate: 1.0%
\$56,305 per capita

UNEMPLOYMENT:
8.1%

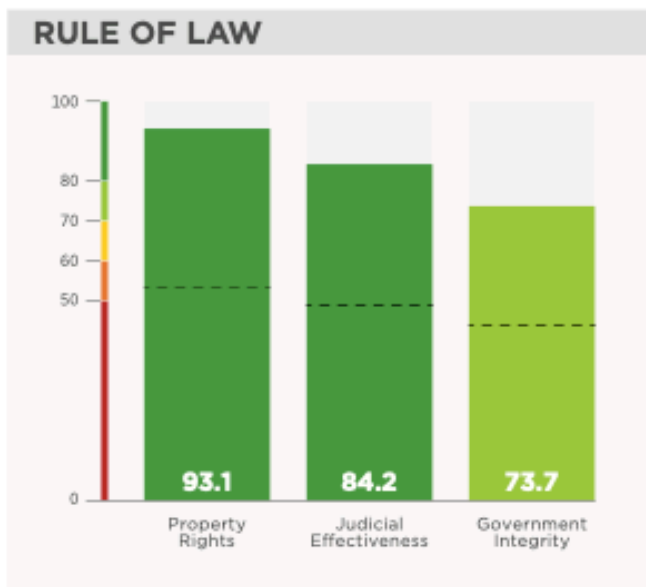
INFLATION (CPI):
5.9%

FDI INFLOW:
\$36.4 billion

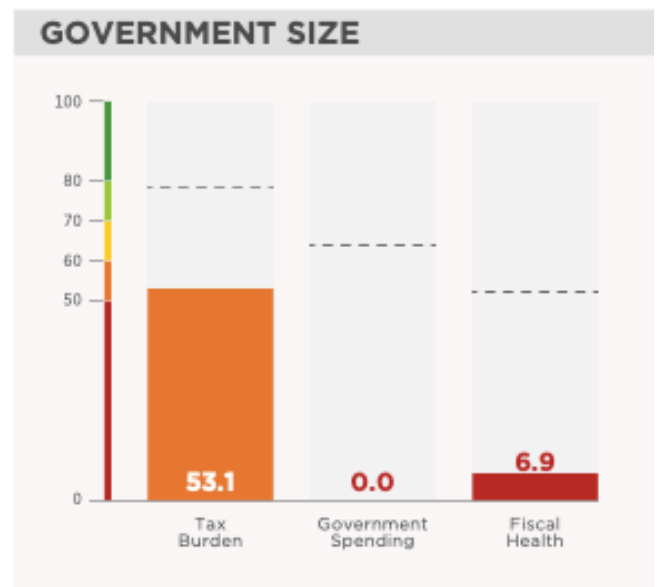
PUBLIC DEBT:
111.8% of GDP

2022 data unless otherwise noted. Data compiled as of October 2023.

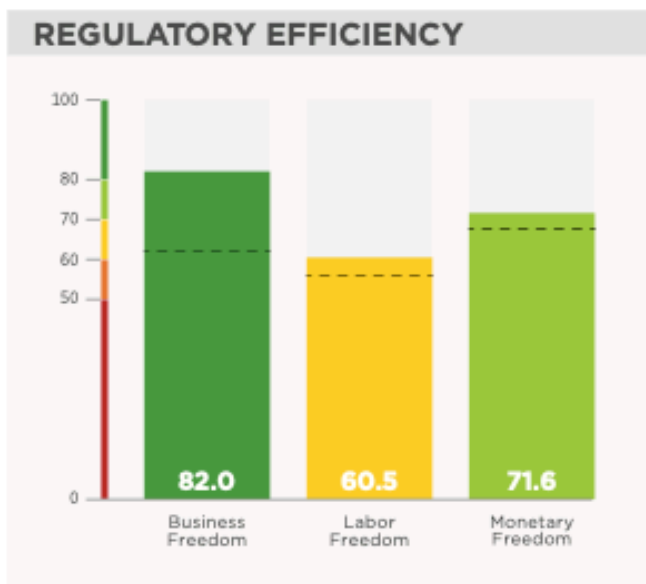
12 ECONOMIC FREEDOMS | FRANCE



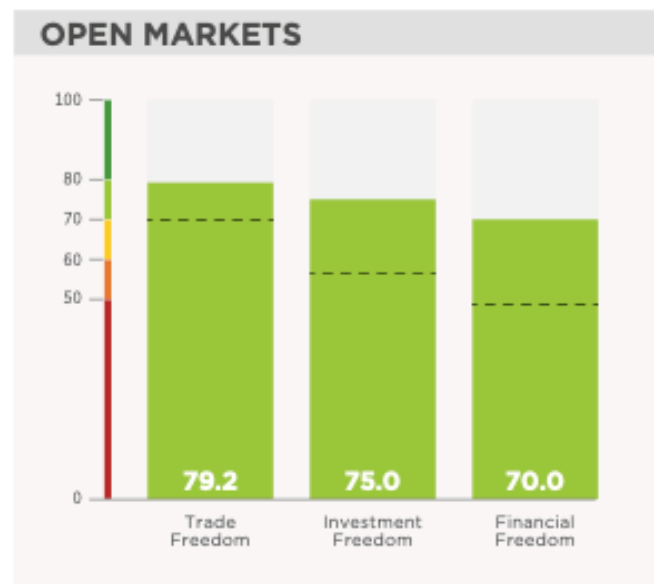
The overall rule of law is well respected in France. The country's property rights score is above the world average; its judicial effectiveness score is above the world average; and its government integrity score is above the world average.



The top individual income tax rate is 45 percent, and the top corporate tax rate is 25 percent. The tax burden equals 45.1 percent of GDP. Three-year government spending and budget balance averages are, respectively, 59.6 percent and -6.8 percent of GDP. Public debt amounts to 111.8 percent of GDP.



France's overall regulatory environment is well institutionalized and relatively efficient. The country's business freedom score is far above the world average; its labor freedom score is above the world average; and its monetary freedom score is above the world average.



The trade-weighted average tariff rate (common among EU members) is 2.9 percent, and more than 600 EU-mandated nontariff measures are in force along with country-specific nontariff barriers. Investment in some sectors is restricted. The financial sector is modern and mostly in private hands.

Point de conjoncture sur les pays avancés

Article rédigé par le Bureau Diagnostic et Prévisions du Trésor Public ; publié le 7 octobre 2024

« Selon l'estimation *flash*, l'inflation recule en septembre en **zone euro**, à +1,8 % (après +2,2 %), en **Allemagne** (+1,8 % après +2,0 %), et en **Italie** (+0,8 % après +1,2 %).

En septembre, le PMI manufacturier (estimation définitive) diminue en **zone euro** (45,0 après 45,8), en **Allemagne** (40,6 après 42,4), au **Royaume-Uni** (51,5 après 52,5), et augmente en **Espagne** (53,0 après 50,5), tandis que l'ISM manufacturier est stable aux **États-Unis**, à 47,2. Le PMI services diminue en **zone euro** (51,4 après 52,9), en **Allemagne** (50,6 après 51,2), en **Italie** (50,5 après 51,4), au **Royaume-Uni** (52,4 après 53,7), et augmente fortement en **Espagne** (57,0 après 54,6), tandis que l'ISM services augmente fortement aux **États-Unis** (54,9 après 51,5).

L'activité progresse au **Royaume-Uni** au 2^e trimestre selon la 2nde estimation, de +0,5 % (après +0,7 %, revue de -0,1 pt par rapport à la 1^{ère} estimation).

Le taux de chômage est stable en **zone euro** en août, à 6,4 %, et diminue à 4,1 % aux **États-Unis** en septembre (après 4,2 %).

Les prix de production industrielle (PPI) sont stables en août en **zone euro** (+0,0 % après -0,1 %), tandis que la production industrielle mesurée par l'IPI recule en **Espagne** (-0,1 % après -0,4 %).

En **Italie**, les ventes au détail diminuent en août (-0,5 % après +0,5 %), et l'excédent commercial s'améliore en **Espagne** en juillet (+9,3 Md€ après +7,6 Md€).

Indicateurs : l'essentiel de la semaine

États-Unis

ISM manuf.	<i>sept.</i>	47,2 après 47,2
ISM services	<i>sept.</i>	54,9 après 51,5
chômage	<i>sept.</i>	4,1 % après 4,2 %

Royaume-Uni

PIB (2e est.)	<i>T2</i>	+0,5 % après +0,7 %
PMI manuf. (déf.)	<i>sept.</i>	51,5 après 52,5
PMI services (déf.)	<i>sept.</i>	52,4 après 53,7

Zone euro

chômage	<i>août</i>	6,4 % après 6,4 %
PMI manuf. (déf.)	<i>sept.</i>	45,0 après 45,8
PMI services (déf.)	<i>sept.</i>	51,4 après 52,9
inflation (IPCH flash)	<i>sept.</i>	+1,8 % après +2,2 %
prix de production industrielle (PPI)	<i>août</i>	+0,0 % après -0,1 %

Allemagne

PMI manuf. (déf.)	<i>sept.</i>	40,6 après 42,4
PMI services (déf.)	<i>sept.</i>	50,6 après 51,2
inflation (IPCH flash)	<i>sept.</i>	+1,8 % après +2,0 %

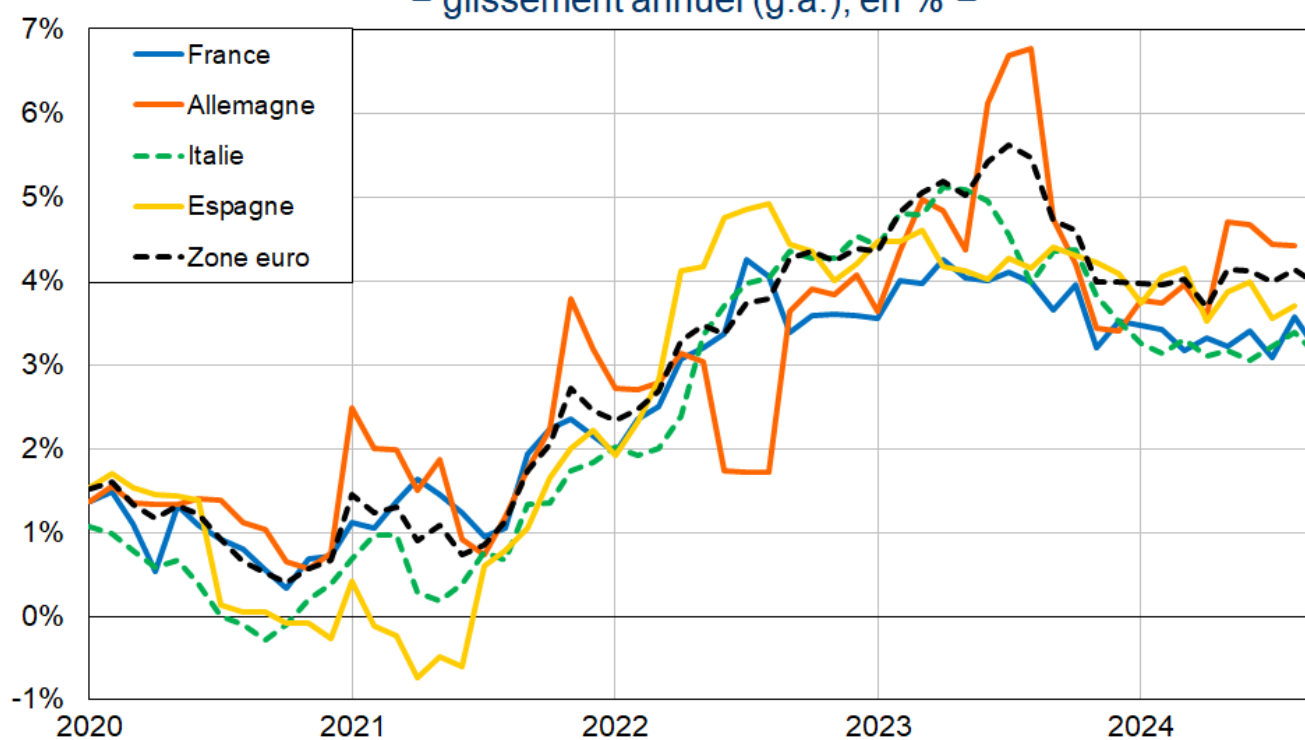
Italie

PMI services (déf.)	<i>sept.</i>	50,5 après 51,4
ventes au détail (g.a.)	<i>août</i>	-0,5 % après +0,5 %
inflation (IPCH flash)	<i>sept.</i>	+0,8 % après +1,2 %

Espagne

production industrielle (IPI)	<i>août</i>	-0,1 % après -0,4 %
PMI manuf. (déf.)	<i>sept.</i>	53,0 après 50,5
PMI services (déf.)	<i>sept.</i>	57,0 après 54,6
balance commerciale	<i>juil.</i>	+9,3 Md€ après +7,6 Md€

Zone euro : évolution de l'inflation des services – glissement annuel (g.a.), en % –



Source : Eurostat, calculs DG Trésor ;

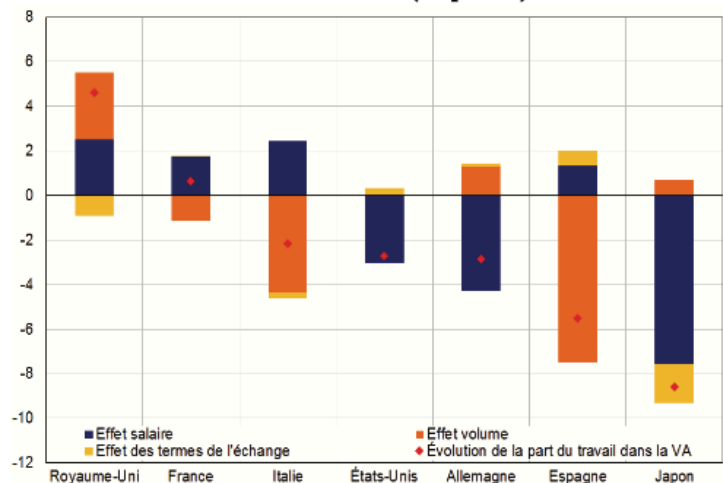
Derniers points : zone euro, France et Italie (septembre 2024), Allemagne et Espagne (août 2024)

Part du travail dans la valeur ajoutée des pays avancés

www.christia

- La part du travail dans la valeur ajoutée a reculé depuis les années 1990 dans la plupart des grands pays de l'OCDE, au profit généralement d'une amélioration du taux de marge, sauf en France où elle est quasi-stable et au Royaume-Uni où elle progresse. Ce recul provient de deux effets, d'une part la hausse de l'intensité en capital et d'autre part une progression modérée des salaires réels. L'ampleur de ces effets est différente selon les pays : le premier effet intervient en particulier en Italie et en Espagne à la suite de la crise et le deuxième effet agit plus particulièrement en Allemagne, aux États-Unis et au Japon.
- Sur longue période et en moyenne, le surplus distribuable est essentiellement consacré à l'augmentation des salaires réels. Le freinage des salaires réels est donc en partie lié à l'affaiblissement des gains de productivité dans la plupart des grandes économies avancées. Celui-ci a entraîné une baisse du surplus distribuable et donc du taux de croissance du salaire horaire réel. Toutefois, depuis le milieu des années 1990, la rémunération du capital a aussi absorbé une partie du surplus distribuable en Allemagne, aux États-Unis et au Japon, au détriment de la hausse de la rémunération unitaire des travailleurs. Ce n'est pas le cas en France où le surplus a été entièrement consacré à la rémunération unitaire des travailleurs.
- Le recul de la part du travail dans la valeur ajoutée peut avoir différentes causes. Le progrès technique peut favoriser la substitution du capital au travail. L'exposition croissante au commerce et à la concurrence internationale peut inciter à la délocalisation des parties des chaînes de production intensives en main d'œuvre. Elle peut également entraîner une baisse du pouvoir de négociation des salariés, ce qui pèse sur les salaires. Dans certains pays enfin, une hausse du pouvoir de marché des entreprises a aussi pu affecter l'évolution des salaires réels.

Variation de la part de la rémunération du travail, entre 1994 et 2015 (en points)



Source : Ameco (automne 2017) ; calculs DG Trésor. Champ : économie totale.

Note de lecture : Entre 1994 et 2015, la part du travail dans la valeur ajoutée a reculé de -2,2 points en Italie, dont -4,4 pts en raison d'une hausse de l'intensité capitalistique (effet volume) et +2,4 pts en raison d'une croissance du salaire réel plus importante que le surplus distribuable (effet salaire). L'effet des termes de l'échange est faible sur la période.

Source : Trésor-éco n°234 de janvier 2019

Inégalités dans le monde

Inégalités dans le monde : les grandes tendances

Publié le 2 octobre 2024

Par : François Bourguignon (<https://www.vie-publique.fr/auteur/3750-francois-bourguignon>)

« Les inégalités croissent-elles inexorablement partout dans le monde ? Les riches sont-ils chaque jour plus riches et les pauvres toujours plus pauvres ? Les pays émergents et en développement sont-ils plus inégalitaires que les pays développés ? Face à ces questions, un diagnostic nuancé s'impose.

Une des grandes difficultés de l'analyse des inégalités, c'est qu'elles sont diverses et que le diagnostic n'est pas nécessairement le même selon que l'on s'intéresse aux revenus, aux salaires, aux patrimoines, à l'inégalité des chances ou encore aux inégalités dites horizontales entre hommes et femmes, migrants et natifs, noirs et blancs, etc.

Même s'agissant des revenus, la dimension inégalitaire probablement la plus étudiée et discutée, le diagnostic peut différer selon que l'on s'intéresse aux revenus primaires, avant impôts et transferts, ou aux revenus effectivement disponibles, et selon que l'unité statistique est le ménage ou chacun de ses membres. Dans ce dernier cas, faut-il diviser le revenu des ménages indistinctement par leur nombre de membres ou distinguer les besoins de ceux-ci selon leur âge et la taille du ménage ?

Dernière ambiguïté dans l'analyse de l'inégalité, la notion d'inégalité se réfère à une distribution statistique dont on peut résumer les disparités entre individus de diverses façons. Dans ces conditions, choisir un indicateur plutôt qu'un autre n'est pas nécessairement neutre.

Cet article a pour ambition de dresser un bref état des lieux des inégalités de niveaux de vie dans le monde, le niveau de vie d'un individu étant défini comme le revenu disponible – ou, selon le pays, les dépenses de consommation – du ménage auquel il appartient divisé par son nombre d'unités de consommation, c'est-à-dire le nombre de membres pondérés par un facteur dépendant de leur âge et de la taille du ménage. L'indicateur d'inégalité utilisé sera le coefficient de Gini, la mesure certainement la plus utilisée dans l'analyse de l'inégalité.

L'inégalité a d'autres dimensions importantes, notamment non monétaires, comme l'inégalité des chances. Mais c'est sur les inégalités monétaires que le débat public semble se concentrer et on peut espérer contribuer à une plus grande clarté dans ce débat en énonçant les quelques faits indubitables que révèlent les statistiques disponibles. Ce sera la *première partie* de cet article qui résume ce que l'on croit savoir de l'évolution des inégalités dans le monde.

La seconde sera consacrée aux causes possibles de la tendance observée au cours des dernières décennies, et notamment de la montée des inégalités entre les années 1980 et les années 2000 au sein d'un certain nombre d'économies, suivie plus récemment d'une stabilisation ou d'un ralentissement. Là aussi, un certain flou règne dans le débat. À l'opposé des faits, il est en effet moins facile d'aboutir à des conclusions claires et solides sur l'origine, éminemment complexe, des variations de l'inégalité.

Une dernière partie sera consacrée à ce que l'on peut attendre du futur. Sommes-nous entrés dans un nouveau régime d'inégalité à un niveau supérieur à ce qu'il était il y a vingt ou trente ans et susceptible de perdurer plusieurs décennies ? Peut-on s'attendre au contraire à une nouvelle hausse sous le coup de plusieurs chocs à venir ? Ou au contraire, est-il loisible d'espérer une atténuation ?

I- Inégalités de niveau de vie dans le monde : les faits

On peut entendre l'évolution de l'inégalité "dans le monde" comme l'évolution dans les pays ou régions qui le composent, ou comme l'inégalité entre tous les habitants de la planète. Ces deux aspects seront traités successivement, en distinguant dans le premier les économies avancées des économies émergentes ou en développement.

Il convient de souligner d'emblée que la brève revue qui suit de l'évolution de l'inégalité au sein des nations repose principalement sur des données issues d'enquêtes auprès des ménages (statistiques de la Poverty and Inequality Platform de la Banque Mondiale). On sait que ces sources tendent à minorer le degré d'inégalité, car les très hauts revenus y sont sous-estimés. S'agissant de l'évolution à moyen-terme – l'objet de cet article –, il n'y a pourtant pas d'incohérence entre données intégrant les hauts revenus par le biais de sources fiscales (source : World Inequality Database) et données d'enquête. On ignorera donc cette question méthodologique dans ce qui suit.

Les économies avancées

Il y a peu de débat sur le fait que dans les plus grandes économies avancées, soit les pays du G7, l'inégalité des revenus est plus forte aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a une quarantaine d'années, au milieu des années 1980. La hausse est cependant plus ou moins forte selon les pays, importante aux États-Unis mais faible en France. Parmi les autres pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), une majorité de ceux pour lesquels la comparaison peut être effectuée sur une quarantaine d'années ont connu une augmentation de l'inégalité, parfois importante (Australie, Israël, Suède). Un petit nombre ont néanmoins enregistré une baisse (Irlande, Suisse). La hausse n'est donc pas universelle mais très largement majoritaire.

S'agissant à présent de la chronologie de cette hausse, le fait remarquable est qu'elle se concentre dans les deux décennies qui vont grosso modo de 1985 à 2005, et, dans plusieurs pays, qu'elle se limite souvent à quelques années. De fait, rares sont les pays où l'inégalité suit un mouvement ascendant plus ou moins continu. Les États-Unis sont l'exception, bien que l'on y constate un net ralentissement depuis une douzaine d'années.

Comparer l'évolution de l'inégalité du revenu disponible des ménages par unité de consommation, c'est-à-dire du niveau de vie, et celle des revenus primaires avant impôts et transferts permet de distinguer dans la variation de l'inégalité des niveaux de vie ce qui est dû aux forces économiques de ce qui résulte du

système redistributif. En fait, les deux évolutions sont assez parallèles mais à différents niveaux. L'inégalité des revenus primaires a elle aussi connu une hausse de la fin des années 1980 à la première moitié des années 2000 dans la plupart des pays, suivie d'une stabilisation jusqu'à nos jours.

Par ailleurs, la hausse de l'inégalité primaire, mesurée de façon comparable à celle des niveaux de vie, a été beaucoup plus forte que pour les revenus disponibles. Cet écart illustre le pouvoir égalisateur du système redistributif qui varie bien sûr d'un pays à un autre et d'une période à une autre au gré des réformes. L'exemple de la Suède est frappant à cet égard. Après une forte hausse au début des années 1990, l'inégalité des revenus primaires s'est stabilisée tandis que celle des niveaux de vie a continué de croître du fait de réformes réduisant la progressivité de la redistribution.

Les économies en développement

Les économies en développement et les économies émergentes constituent un ensemble beaucoup plus hétérogène. D'une part, le niveau d'inégalité y est plus élevé mais diffère également de façon assez radicale entre régions. D'autre part, si les moyennes régionales indiquent une hausse plus ou moins marquée de l'inégalité durant les années 1990, elles suivent de façon générale une tendance décroissante depuis le tournant du millénaire. À tel point que, à la différence de ce que l'on observe pour les économies avancées, l'inégalité apparaît en moyenne nettement plus faible ces dernières années qu'elle ne l'était il y a vingt ou trente ans.

Les moyennes régionales sont cependant à interpréter avec précaution. D'une part, elles intègrent parfois des données nationales peu fiables. Le fait par exemple que ces données reposent souvent sur les dépenses de consommation plutôt que sur les revenus des ménages tend à sous-estimer le niveau d'inégalité et ses variations. D'autre part, les moyennes régionales dissimulent de grandes disparités entre pays, d'autant plus que les chiffres nationaux ne sont pas pondérés par la taille des populations.

Quelques exemples permettent de mesurer l'ampleur de ces disparités.

- Bien que l'on ne dispose pas de chiffres pour la période récente, l'Inde est probablement l'exemple le plus évident d'une évolution inégalitaire continue. Apparue au seuil des années 1990, elle demeure encore très forte vingt ans plus tard alors que le niveau d'inégalité était déjà très élevé. Les statistiques officielles, basées sur des données de consommation, sous-estiment cependant cette tendance.
- La Chine illustre le cas d'une trajectoire fortement ascendante qui s'est stabilisée, puis a régressé au cours des dix dernières années. L'inégalité avait bondi à la suite des réformes économiques impulsées dans les années 1980 passant d'un niveau très bas typique d'un pays socialiste à un niveau très supérieur à celui des États-Unis aujourd'hui, la plus inégalitaire des économies avancées. La tendance semble s'être inversée depuis une dizaine d'années, mais l'inégalité reste élevée, en tout cas très supérieure à ce qu'elle était au moment du décollage économique chinois.
- Les économies latino-américaines ont vu l'inégalité diminuer fortement depuis le début des années 2000. La nature de cet infléchissement récent n'est cependant pas claire. Dans plusieurs pays, comme l'Argentine, le Chili ou la Colombie, il est le pendant d'un mouvement ascendant dans les années 1980 et 1990 de sorte que le niveau d'inégalité est aujourd'hui similaire à ce qu'il était au milieu des années 1980. La baisse récente est peut-être plus structurelle dans d'autres pays mais l'information statistique manque pour en juger. Quoi qu'il en soit, malgré la baisse récente, les pays latino-américains restent aujourd'hui au premier échelon de l'échelle mondiale de l'inégalité.
- En moyenne, les économies africaines viennent au second rang. L'inégalité paraît y avoir baissé depuis le milieu des années 1990. Cette conclusion doit cependant être fortement nuancée du fait de la grande volatilité et de l'imprécision des données d'inégalité dans cette région. La volatilité découle de l'instabilité politique, bien plus marquée qu'ailleurs, mais parfois aussi de changements radicaux dans la couverture des données. Parmi les pays dont les statistiques sont les plus fiables, l'inégalité suit une tendance nettement ascendante au Ghana et à peu près stable en Ouganda.
- La moyenne de la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, comprend très peu de pays et est donc peu significative. La tendance décroissante observée en Tunisie et les deux données disponibles pour l'Algérie influencent fortement la moyenne régionale, alors que l'inégalité paraît relativement stable en Égypte ou au Maroc.

Finalement, les économies en développement exhibent dans leurs trajectoires d'inégalité une plus grande diversité que les économies plus avancées. Si, comme pour ces dernières, un grand nombre de pays ont vu

l'inégalité augmenter à la fin du siècle dernier – y compris les pays d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale lors de leur transition de l'économie socialiste vers l'économie de marché –, la tendance moyenne s'y est assez nettement retournée au tournant du millénaire ou un peu plus tard. Là où elle a eu lieu, la rupture s'est produite de façon plus précoce et plus prononcée que dans les économies avancées. La baisse s'est poursuivie jusqu'à nos jours, avec un léger ralentissement dans la période la plus récente. Mais ce constat général ne saurait ignorer le cas de pays où l'inégalité a continué d'augmenter, comme l'Inde, le Ghana, le Laos ou la Zambie, ni, non plus, celui des pays où l'inégalité a décliné régulièrement depuis presque 40 ans, comme la Malaisie ou la Thaïlande.

L'inégalité mondiale

Elle peut se définir de différentes façons : inégalité des niveaux moyens de vie entre pays, pondérés ou non par leurs populations, inégalité moyenne au sein des pays, comme précédemment mais à l'échelle mondiale et pondérée par les populations nationales ou leur part dans le revenu mondial, et, finalement inégalité entre tous les citoyens du monde sans distinction de résidence géographique. C'est cette dernière définition qui correspond véritablement à l'inégalité mondiale. Elle inclut d'ailleurs les précédentes et apparaît en quelque sorte comme la somme de l'inégalité entre pays et de l'inégalité au sein des pays.

Cette inégalité mondiale a crû de façon à peu près continue depuis la première révolution industrielle au début du XIXe siècle qui a conduit à l'essor économique et à la domination des puissances occidentales. Malgré la décolonisation, et malgré l'engagement des pays industrialisés à aider au développement des pays nouvellement indépendants, l'inégalité a continué de croître, quoique plus lentement, dans le dernier tiers du XXe siècle.

Vers le tournant du nouveau millénaire, cependant, le mouvement a semblé se stabiliser et s'est même franchement inversé quelques années plus tard. En l'espace d'une dizaine d'années, le coefficient de Gini a perdu de 5 à 7 points de pourcentage. Cette chute, observée à partir de divers jeux de données (sources : *Journal of the European Economic Association et Atlas of Sustainable Development Goals*), est considérable dans la mesure où elle neutralise plus d'un siècle de hausse.

On aurait tort de croire que la baisse spectaculaire de l'inégalité mondiale serait le reflet de la baisse moyenne de l'inégalité au sein des pays constatée précédemment. À l'échelle mondiale, les inégalités nationales doivent être pondérées par les populations ou les revenus nationaux, ce qui change assez radicalement l'évolution de l'inégalité moyenne par rapport au cas où tous les pays ont le même poids. Comme l'inégalité a crû jusqu'au milieu des années 2000 dans pratiquement tous les grands pays – soit les pays du G7, la Chine, et l'Inde, représentant plus de la moitié de la population mondiale – il en a été de même de l'inégalité moyenne pondérée. À cause de cette pondération par la taille économique des pays, les inégalités nationales auraient contribué plutôt positivement à l'évolution de l'inégalité mondiale.

La baisse de l'inégalité mondiale est ainsi due essentiellement à la réduction des écarts relatifs de niveaux de vie entre pays avancés et économies émergentes ou en développement. Ce processus a été amorcé par la Chine. Mais, dès le tournant du millénaire, c'est près de l'ensemble des pays en développement qui comblent une partie de la distance qui les sépare du haut de l'échelle des revenus mondiaux. L'écart était de 1 à 8 en 2000, de fait en régression par rapport aux années 1980 et 1990, et de 1 à un peu moins de 5 aujourd'hui. Ces chiffres suffisent à expliquer l'apparition d'un fort trend décroissant de l'inégalité mondiale dès le début du XXIe siècle.

Bien sûr, l'inégalité est considérée ici de façon purement relative. Malgré ce déclin relatif, l'écart absolu de niveau de vie moyen entre pays à haut revenu et pays à bas ou moyen revenu a augmenté. Il est passé de 34 000 à 39 000 dollars sur les vingt dernières années. Cette différence illustre bien l'ambiguïté que peut revêtir le débat sur l'inégalité. L'inégalité relative paraît cependant la façon la plus courante d'appréhender l'inégalité.

Dans cette perspective, même s'il n'y a pas nécessairement convergence entre chercheurs sur le niveau de l'inégalité mondiale, en dehors du fait qu'elle est supérieure ou au moins comparable à celle que l'on observe dans les pays les plus inégalitaires du monde, il y a consensus sur sa forte baisse qui a marqué le début du XXIe siècle.

II- Les forces de changement de l'inégalité

Le panorama précédent de l'inégalité dans le monde diffère assez radicalement de l'image caricaturale qui circule souvent d'un niveau d'inégalité inexorablement croissant au sein des pays et dans le monde. Il

suggère au contraire une assez grande diversité des situations nationales en même temps qu'une baisse de l'inégalité mondiale résultant d'un processus de rattrapage des économies en développement sur les économies avancées, du Sud sur le Nord. Il est exact que nombre de pays du Nord sont devenus plus inégalitaires qu'ils ne l'étaient il y a une quarantaine d'années, mais le mouvement semble s'être stabilisé au moment de la grande récession de 2008- 2009. La même tendance a été observée dans plusieurs pays en développement, mais elle paraît s'être nettement inversée depuis maintenant plusieurs années dans certains d'entre eux.

Cette concomitance de la hausse de l'inégalité au sein d'un assez grand nombre de pays pose la question de l'existence de facteurs communs responsables de cette hausse.

Deux facteurs ont été régulièrement invoqués : la mondialisation et le changement technologique.

Le premier ne fait plus guère de doute. L'expansion formidable du commerce mondial entre les années 1980 et la grande récession marquant sa stabilisation, le fait que cette expansion ait eu plus d'impact dans les grandes économies, initialement moins ouvertes, l'effet des importations asiatiques sur la structure des emplois, l'essor de la finance internationale, l'évolution du partage de la valeur ajoutée en faveur du capital sont autant de signaux forts des effets de la mondialisation sur l'inégalité. Ces signaux paraissent en outre cohérents avec la chronologie de l'évolution de l'inégalité dans les économies avancées. En même temps, cette même mondialisation a contribué, peut-être après un certain délai, au rattrapage du Sud sur le Nord, affectant favorablement la distribution mondiale des revenus.

Les effets du changement technique sur l'inégalité sont plus difficiles à mettre en évidence, d'autant plus que certains d'entre eux se confondent avec la mondialisation, en atteste l'écart croissant de salaire entre emplois très et peu qualifiés. Celui-ci peut en effet résulter de l'exportation de certaines lignes de production vers les économies où la main d'œuvre peu qualifiée est bon marché, tout autant que d'innovations techniques substituant des robots ou des algorithmes aux emplois routiniers. Ces innovations ont cependant des effets indirects qui peuvent atténuer les précédents, par exemple à travers le revenu additionnel qu'elles génèrent ou les nouvelles activités qu'elles suscitent. Les évaluer est néanmoins une tâche redoutablement ardue.

Outre ces deux facteurs susceptibles d'affecter, dans une direction ou une autre, la distribution des revenus partout dans le monde, les analyses monographiques de pays mettent en évidence un grand nombre de facteurs plus hétérogènes selon les États concernés. C'est cette multiplicité qui rend le diagnostic sur les causes de variation de l'inégalité si complexe.

Quelques exemples permettent de s'en rendre compte.

- Le processus de développement économique lui-même peut être porteur d'inégalité. Il est en effet rarement uniforme, se concentrant dans un premier temps sur certains secteurs et dans certaines régions, créant ainsi de l'inégalité avant que, éventuellement, celle-ci ne se résorbe à un stade ultérieur. C'est bien ce qui s'est passé en Chine avant le retournement récent. Deng Xiaoping, l'artisan du décollage économique chinois, n'avait-il pas annoncé à ses concitoyens que "certains s'enrichiraient avant les autres" ? On a observé le même développement fortement inégalitaire ces dernières décennies dans des économies émergentes à croissance rapide comme l'Inde ou l'Indonésie, et au Brésil au temps du "miracle économique brésilien" dans les années 1960-70.
- La démographie fournit d'autres causes de modification de l'inégalité : le vieillissement, l'endogamie de classe sociale, la mobilité matrimoniale dans les économies avancées, la croissance rapide observée en Afrique ou la transition démographique ailleurs. Tous ces facteurs ont un impact sur la distribution des niveaux de vie à travers la composition des ménages et l'offre de travail.
- L'éducation, c'est-à-dire la structure de la population par niveau éducatif, détermine la distribution du capital humain, pendant du capital matériel ou financier, dans une société. Parallèlement à la structure de rémunération de ce capital, elle exerce une influence décisive sur l'évolution de l'inégalité à moyen et long terme.
- Les politiques économiques et sociales jouent un rôle plus visible, surtout lorsqu'il s'agit de redistribution. En opérant un autre type de redistribution, les politiques concernant l'éducation et la santé sont tout aussi importantes. La régulation de la concurrence, la réglementation du travail, y compris le salaire minimum, les politiques macroéconomiques et structurelles, les chocs auxquelles elles répondent ou les stratégies qu'elles mettent en œuvre peuvent avoir un impact majeur sur les revenus primaires, ou

sur le pouvoir d'achat lorsqu'elles agissent sur les prix, comme les mesures monétaires de contrôle de l'inflation. L'évaluation de leurs effets distributifs est cependant souvent délicate.

C'est la résultante de tous ces facteurs que l'on observe dans les chiffres de variation de l'inégalité, sans qu'il soit possible de déterminer leur contribution exacte, d'autant moins que cette variation est souvent faible et que les différents facteurs peuvent se compenser mutuellement. Il faut donc un choc suffisamment fort sur un facteur particulier pour que l'on puisse lui attribuer sans trop d'incertitude la variation observée du niveau d'inégalité.

Le processus de mondialisation amorcé à la fin des années 1980 ainsi que ses conséquences sur les structures économiques et sur le partage de la valeur ajoutée entre travail et capital ont pu constituer un choc de cette importance dans les économies avancées. Dans la mesure où il s'est ensuite stabilisé plutôt qu'inversé, il a même pu signifier un véritable changement de régime, plus ou moins prononcé selon la structure économique et sociale des pays ou l'efficacité de leurs systèmes redistributifs respectifs. Dans les économies en développement, les chocs majeurs peuvent être le changement structurel qui accompagne une croissance rapide ou au contraire trop lente de l'économie, ou alors les conséquences de crises macroéconomiques violentes et leur mode de résolution.

III- Perspectives

Les faits rappelés plus haut ont bien montré la pertinence de distinguer dans les inégalités du monde celles qui existent au sein des pays et l'inégalité proprement mondiale. S'agissant du premier type, l'accent mis précédemment sur les grands chocs structurels comme cause principale de variation des inégalités nationales conduit à s'interroger sur ceux qui sont susceptibles de survenir dans les années, ou décennies à venir.

Deux défis majeurs de long terme auront des conséquences évidentes sur les inégalités : le changement climatique et le déplacement du travail humain par la robotisation et l'intelligence artificielle.

Les stratégies d'atténuation et d'adaptation au réchauffement climatique entraîneront une restructuration des économies, le renchérissement, ou le rationnement, de certains biens dont il faudra limiter la consommation, et très certainement la diminution de la consommation elle-même en faveur de l'investissement. S'il passe, au moins en partie, par les prix, cet ajustement pèsera davantage sur les plus modestes. Directement ou indirectement, le changement climatique et les politiques mises en œuvre pour l'atténuer et s'y adapter concourront à augmenter l'inégalité des niveaux de vie.

Les futurologues annoncent des chiffres inquiétants et croissants d'emplois "automatisables" par les robots et l'intelligence artificielle, sans préciser les créations d'emploi que l'on peut attendre de cet approfondissement de la révolution numérique. Cette mutation technologique n'est cependant pas nouvelle. Au cours des dernières décennies, beaucoup d'emplois ont déjà été remplacés par les machines et les logiciels, ou ont été exportés grâce à Internet, sans que l'on constate un chômage de masse dans les économies les plus en pointe de la *high tech*.

En revanche, on peut penser qu'au moins une part de l'augmentation constatée des inégalités salariales dans ces mêmes pays s'explique par la nouvelle structure d'emplois résultant de cette substitution que façonnent les nouvelles technologies, en sus de la mondialisation. On ne peut certes pas exclure que ce phénomène s'accroisse dans le futur à la suite d'une automatisation massive de toute une série d'emplois.

Les autres chocs exogènes qui peuvent frapper nos économies sont les pandémies et les conflits internationaux suffisamment graves pour affecter le commerce et les prix mondiaux – à l'exemple du conflit ukrainien. Un "retour à la normale" est cependant envisageable à la fin d'une pandémie ou d'un conflit, même si cela doit prendre du temps, alors que le réchauffement planétaire ou une révolution technologique engendrent des changements structurels difficilement réversibles.

La perspective d'un fort trend inégalitaire issu du changement climatique et des politiques entreprises pour en contrecarrer les effets, ou d'une accélération de la révolution numérique donne au niveau élevé d'inégalité observé aujourd'hui dans un grand nombre de pays un caractère de passif. L'ajustement à un nouveau régime et à une pression inégalitaire accrue risque d'être socialement beaucoup plus difficile surtout s'il doit s'accompagner d'un ralentissement ou, dans la plupart des économies avancées, d'une stagnation et peut-être d'une régression du niveau de vie moyen.

On sait que la sensibilité à l'inégalité est d'autant plus forte que le niveau de vie croît moins vite. Cet argument plaide en faveur de la mise en œuvre de stratégies ambitieuses de réduction de l'inégalité dès aujourd'hui ou dès la manifestation de nouvelles tendances inégalitaires.

Si l'on s'en tient aux tendances de ces dernières années, le rattrapage du Nord par le Sud devrait se prolonger, quoiqu'à un rythme inférieur à celui constaté durant les années 2000. L'inégalité mondiale poursuivrait sa baisse, avec cependant une source d'ambiguïté : le fait que le niveau de vie des pays à bas revenu, fortement affectés par la chute du prix des matières premières après 2015, baisse depuis cette date par rapport à celui des pays à haut revenu et la moyenne mondiale. La pandémie et la guerre d'Ukraine ont creusé l'écart.

Si l'on s'en tient aux économies émergentes, l'inégalité mondiale devrait continuer de décroître, mais la croissance des pays pauvres, plus lente que celle des pays riches et que celle de la moyenne mondiale, va dans le sens contraire. Le coefficient de Gini continuera peut-être de décroître mais ce ne sera pas le cas d'autres mesures d'inégalité donnant plus de poids aux plus pauvres.

Cette question se complique énormément si l'on prend en compte les effets du changement climatique et des politiques inévitables d'atténuation et d'adaptation. L'objectif mondial d'éradication des gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050 est clairement inatteignable pour les pays les plus pauvres, sauf à ce que leur consommation par habitant diminue. En cumulant l'effet direct négatif du réchauffement sur leurs revenus, le ralentissement prévisible de l'économie mondiale et le besoin d'investir dans l'adaptation et l'atténuation, maintenir le rattrapage des pays les plus pauvres sur les pays riches et a fortiori le niveau de vie moyen mondial demandera un effort supplémentaire d'assistance financière à ces pays. Si les bailleurs de fonds ne font pas preuve de cette générosité, il est possible que le renversement favorable de l'inégalité mondiale constaté ces dernières années ne se révèle que temporaire ».

www.christian-b...

TABLE DES MATIÈRES

Entrée en matière (début septembre).....	2
LA FRANCE.....	5
➤ L'agence de notation Fitch maintient la note de la dette française à AA- mais abaisse la perspective à « négative »	5
La question budgétaire	5
➤ 50 ans de dépenses publiques.....	5
➤ Déficit public de la France, 1980-2023	10
➤ Promesses et réalités.....	11
➤ Dettes publiques dans l'UE	12
➤ Scénarios de l'évolution de la dette publique en France	13
➤ L'évolution de la charge d'intérêts sur la dette publique	13
➤ Le coût de l'endettement public en France	14
➤ Le déficit public en France et ailleurs	15
➤ Les dépenses de protection sociale : la France championne !	18
➤ Les dépenses sociales publiques, comparaison entre la France et l'Allemagne.....	19
➤ Le déficit de la Sécurité sociale ; comment maîtriser les dépenses de santé ?.....	25
➤ Quelles solutions pour l'ajustement budgétaire à faire ?.....	26
➤ Pour certains, le problème de la dette publique n'est pas le plus important !	26
➤ La trajectoire possible du déficit public et les réponses envisageables.....	29
➤ Rapport sur la dette des administrations publiques (annexé au PLF 2025)	36
➤ L'alourdissement de la dette publique est-elle due aux crises ?.....	41
➤ « Quelle réforme fiscale en France ? ».....	41
➤ Et la justice fiscale ?.....	42
➤ Répartition et évolution de l'IS	43
➤ Les prélèvements obligatoires en France	44
➤ Les fraudes fiscale et sociale.....	46
➤ Les dépenses publiques en France et ailleurs en Europe.....	47
➤ La pression fiscale et sociale en France et ailleurs en Europe.....	49
➤ La taxation des salaires et des dividendes en France et ailleurs.....	51
➤ « Les deux obstacles au redressement des finances publiques en France »	52
➤ Avis du Haut Conseil des Finances publiques sur le projet de budget 2025.	53
➤ L'analyse et les propositions de l'Institut Montaigne (octobre 2024).....	59
La question des retraites.....	61
Une question connexe : vers une société d'héritage ?	73
La question des inégalités et de la redistribution	75
➤ Niveau de vie et indicateurs d'inégalités.....	75
➤ Y a-t-il un partage optimal entre les revenus du travail et ceux du capital ?	83
➤ Évolution du partage de la VA en France et ailleurs.....	85
➤ Redistribution simple (purement monétaire) et redistribution élargie (en tenant compte en particulier des services publics).....	88
➤ Inégalités de patrimoine.....	90
➤ Question de fortune et question de méthode	92
La politique de l'offre a-t-elle échoué ?.....	97

La question de l'investissement public.....	97
« La France recommence à perdre des usines ».....	100
L'EUROPE ET LA ZONE EURO.....	101
Contestation de la politique de la BCE.....	101
Vers la stagflation en zone euro ?.....	103
Pourquoi la croissance est-elle si faible en zone euro ?.....	103
L'évolution de la productivité en zone euro.....	104
« Tout est différent entre les États-Unis et la zone euro »	106
« L'Europe n'a pas d'alternative à la politique Draghi »	107
Les déboires de l'Allemagne ont un impact sur toute l'Europe	108
Les défis à long terme pour les finances publiques en zone euro.	111
Perte de compétitivité extérieure de la zone euro.....	111
« Le risque de dislocation du marché obligataire européen »	112
Qui est favorable à l'élargissement de l'UE ?	112
LE MONDE.....	113
« Index 2024 of economic freedom world rankings” Heritage.Org.....	113
Point de conjoncture sur les pays avancés	119
Inégalités dans le monde	122
TABLE DES MATIÈRES	129